

REVUE DE PROJETS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



EPURES > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023



www.epures.com



[@epures42](https://www.facebook.com/epures42)



[@epures42](https://twitter.com/epures42)



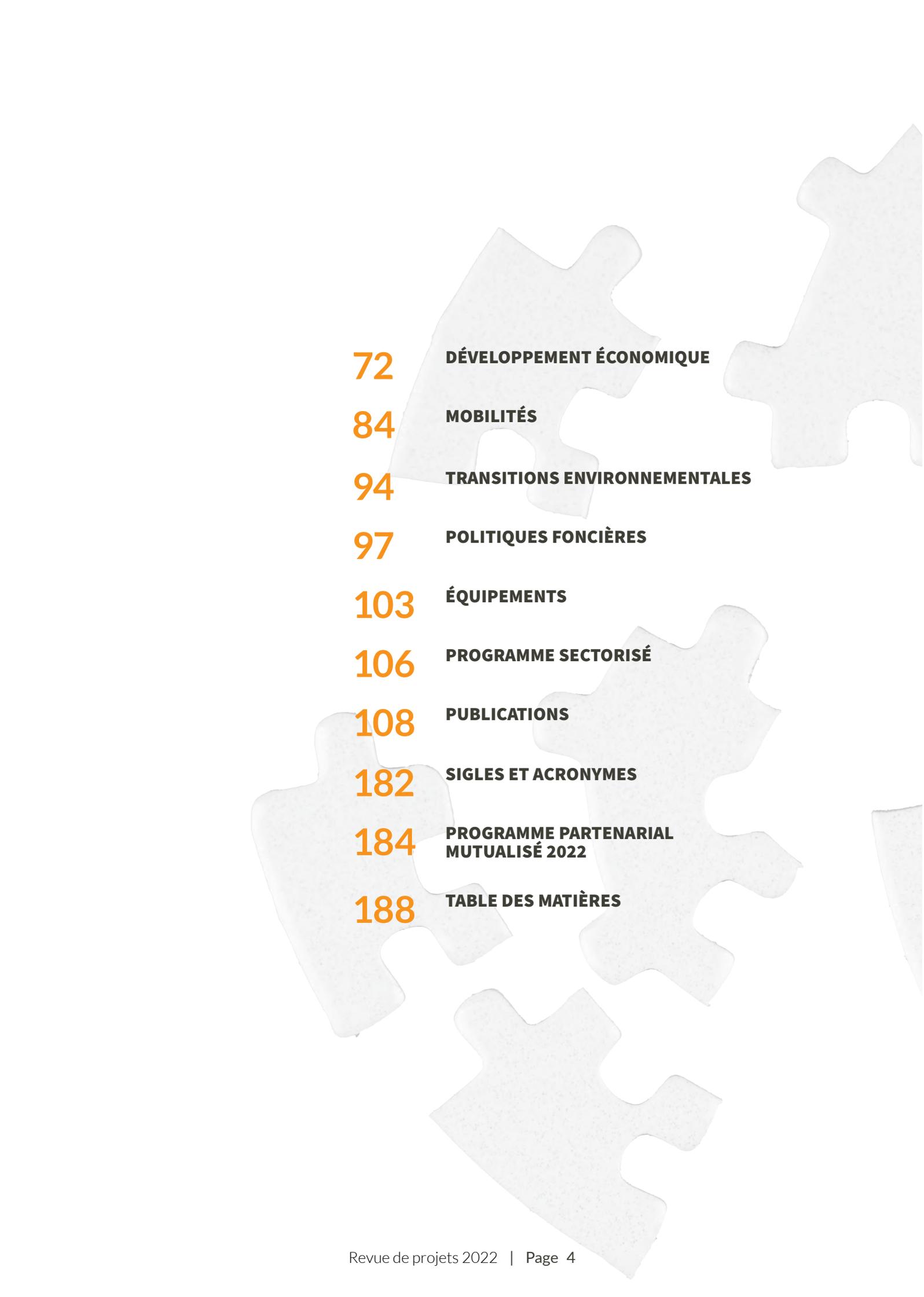
[epures-agence-urba](https://www.linkedin.com/company/epures-agence-urba)



SOMMAIRE

SOCLE PARTENARIAL

- 06** CAPITALISER, PARTAGER LA DONNÉE
- 09** OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER
- 17** ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR
- 22** AIDER, ACCOMPAGNER, INNOVER
- 24** DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN
- 40** PROJET TERRITORIAL
- 50** PLANIFICATION COMMUNALE
- 55** PROJETS URBAINS
- 61** HABITAT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL



72	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
84	MOBILITÉS
94	TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES
97	POLITIQUES FONCIÈRES
103	ÉQUIPEMENTS
106	PROGRAMME SECTORISÉ
108	PUBLICATIONS
182	SIGLES ET ACRONYMES
184	PROGRAMME PARTENARIAL MUTUALISÉ 2022
188	TABLE DES MATIÈRES

The background features a white wall with a large, soft blue shadow of a tree and birds. The shadow of the tree is on the left, and the shadow of a building is on the right. The floor is made of light-colored bricks. A small orange horizontal bar is located above the text.

CAPITALISER,
PARTAGER
LA DONNÉE

00/213

URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Le réseau Urba4 des 4 Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes a décidé de se doter d'outils afin de mutualiser ses ressources dans l'administration des données. La mutualisation Urba4 concerne en particulier les grosses bases de données, complexes à administrer. Il s'agit à la fois de mutualiser les moyens humains ("ne pas refaire plusieurs fois les mêmes choses") mais aussi de mutualiser compétences et expériences pour que chaque Agence puisse bénéficier de l'expérience des autres.

Compte-rendu d'exécution :

- Alimentation du serveur de données mutualisé Urba4
- Remise en géométrie MOS 2010-2020 de la base Spot Théma
- Réunions de suivi de la mutualisation (3 réunions)
- Réunions sur les thématiques économie/commerce et foncier

01/006

MISSION OBSERVATION

**Pilotes epures : MEYER Ludovic,
TRIOILLIER Guillaume, FRATTA Emilie**

Contexte et Objectifs :

L'observation est l'un des piliers de l'activité et de la richesse de l'Agence d'urbanisme, par son caractère permanent et sa capitalisation. Les observatoires partenariaux sont désormais réunis au sein de la mission observation. Elle a pour vocation de traiter des sujets éclairant les partenaires sur des thèmes à la fois thématiques et transversaux.

L'observation territoriale, cœur de chauffe des Agences d'urbanisme, leur permet de par l'ensemble des dimensions spatiales et thématiques, quantitatives et qualitatives, de suivre les tendances au long cours, mutualiser la connaissance, croiser et partager les analyses.

Compte-rendu d'exécution :

- Préparation et suivi du programme de travail de la mission observation (3 réunions avec l'ensemble de l'équipe)
- Mise en œuvre des diffusions (relecture et management des plannings) et organisation des communications en lien avec la mission observation
- Suivi et animation de la mission avec les 10 pilotes d'observatoires.

01/158

E-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Suite à la mise en place de la directive INSPIRE, de nombreuses structures et collectivités locales ont mis en place des outils pour diffuser leurs données. Au niveau local, le SIEL a lancé un SIG départemental (geoloire42), permettant à toutes les structures adhérentes d'accéder à un outil de cartographie tout comme à la donnée source. Les collectivités locales (Saint-Etienne Métropole, Loire Forez agglomération) s'orientent aussi vers des systèmes d'information géographique partagés avec leurs membres et interopérables entre eux.

Dans ce contexte, epures, centre de ressources du territoire, par le biais de son Conseil d'administration de décembre 2015, a validé le principe de la mise en place d'un système interfacé avec les systèmes en place ou en devenir chez les partenaires et qui doit faciliter les échanges de données et mettre en valeur les observatoires portés par l'Agence.

Depuis, plusieurs applications ont vu le jour.

Toutes ces applications doivent être maintenues à jour et en bon état de fonctionnement.

De plus, de nouveaux développements, de nouveaux outils sont mis en ligne chaque année.

Compte-rendu d'exécution :

- Mise à jour des applications en ligne (notamment intégration des données INSEE RP 2018 en début d'année, puis au mois de juin)
- Maintenance en état opérationnel du serveur
- Développement de flux de données pour les partenaires notamment avec la mise à disposition du MOS 2010-2020
- Amélioration de l'application "marchés fonciers" à paraître début 2023
- Développement d'une nouvelle application "économie" à paraître en 2023

01/192

**MODELE D'OCCUPATION
DES SOLS (MOS)**

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Outil indispensable pour suivre la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers, le MOS 2010-2020, commandé par les 3 Agences d'urbanisme de l'ex Région Rhône-Alpes, a été livré et mis en service en mai 2021.

Compte-rendu d'exécution :

Coût d'amortissement annuel du MOS livré en mai 2021.

01/196

**GESTION DES BASES DE
DONNEES**

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Au sein de la mission observation, une ligne spécifique a été créée pour administrer, mettre à jour, intégrer... l'ensemble des données des observatoires du socle partenarial.

Compte-rendu d'exécution :

- Alimentation des bases de données et mise à jour des données

01/197

**ACHAT DE DONNEES
OBSERVATOIRES**

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Au sein de la mission observation, une ligne spécifique a été créée pour gérer les achats de données liées au socle d'observation.

Compte-rendu d'exécution :

- Achat données PERVAL 2021
- Achat données LSA Commerce
- Achat données Trendéo
- Achat données DIANE
- Achat données Adequation
- Achat données OMPHALE

07/150

**E-MOB SOCLE EXTENSION ET
GESTION**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

La plateforme e-mob est accessible depuis 2014 sur le site www.e-mob.fr et permet d'évaluer l'impact financier et environnemental du choix de localisation résidentielle des ménages. Pour fonctionner, cet outil s'appuie sur les informations disponibles via le socle d'observation de l'Agence. En 2020 et 2021, l'outil e-mob a connu deux évolutions majeures :

- la première est un élargissement du périmètre d'application de l'outil à l'ensemble du territoire du Scot Sud Loire, à la proche Haute-Loire et au Rhône
 - la seconde est la fusion dans un seul outil permettant de simuler les projets sur l'ensemble du périmètre de l'outil.
- En 2022, epures souhaite faire évoluer l'interface de la plateforme e-mob.

Compte-rendu d'exécution :

Le travail programmé en 2022 n'a pas pu être réalisé.

A photograph of a wall with decorative wall art. The wall is light-colored with a pattern of leaves and birds. A framed sign is mounted on the wall, containing the text "OBSERVER, COMPRENDRE" in blue and "DIFFUSER" in a larger, bold blue font. The floor is made of light-colored bricks. A shadow of a building is cast on the wall to the right.

OBSERVER, COMPRENDRE
DIFFUSER

00/210

VALORISATION ET OBSERVATION DE L'AIRE METROPOLITAINE LYON-SAINTE-ETIENNE (AMELYSE)

Pilotes de l'étude : GAUVRIT Philippe (POLE METROPOLITAIN), DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), HAAB-LAB Rachel (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

L'objectif pour le partenariat de l'Agence d'urbanisme est de participer à l'émergence d'une observation territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.

Le socle partenarial de l'Agence accueille les missions en lien avec cet objectif. Les contenus variables annuellement sont mis en œuvre avec le partenariat de l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Compte-rendu d'exécution :

La base de données des autorisations commerciales (CDAC-CNAC) a été mise à jour en juin et en novembre 2022. Elle permet de suivre, à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne, les décisions d'autorisations commerciales des commissions départementale et nationale.

01/053

OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION

Pilotes epures : DALARY Lolita

Contexte et Objectifs :

Cet observatoire assure la gestion du recollement des documents d'urbanisme et le suivi de l'évolution de l'occupation des sols, afin d'alimenter l'élaboration des démarches de planification sur le territoire (PLU, PLUi, SCoT..).

Compte-rendu d'exécution :

Une publication consacrée à l'évolution de la consommation d'espaces sur les territoires ligériens est parue en novembre. Le recollement des documents d'urbanisme applicables au 31/12/2021 a également été effectué à l'échelle du département de la Loire.

01/106

OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

Pilotes epures : ROUCHOUSE Claire-Marie

Contexte et Objectifs :

L'INSEE publie chaque année les résultats officiels du recensement de la population. Au 1er janvier, sont communiquées les populations légales des communes. Au 1er juillet, ce sont les chiffres-clés de la démographie des communes qui sont disponibles (700 variables). Des bases plus détaillées (infra-communales, fichiers de flux) sont accessibles à l'automne.

L'objectif pour le partenariat de l'Agence est de s'approprier et de mettre en lumière les principales évolutions démographiques dans l'aire d'observation de l'Agence en les replaçant dans le contexte régional.

Compte-rendu d'exécution :

- Une vidéo rendant compte des derniers résultats du recensement dans la Loire a été publiée en mars.
- En mai, une enquête qualitative sur la vision de l'avenir des ligériens a été lancée (entretiens entre juin et début août). Ces entretiens ont été retranscrits puis analysés.
- Parallèlement, un travail d'analyse des projections démographiques rendues en décembre 2021 par l'Insee a été mené en début d'année. Ces éléments vont être mis à jour avec la réception des nouvelles données Omphale attendues à l'automne.

Le second semestre a été consacré :

- à la synthèse du travail qualitatif sur la vision de l'avenir des ligériens
- au traitement et à l'analyse des nouvelles données Omphale
- à la rédaction d'une note méthodologique structurant la réflexion qui s'engage sur les modes de vie à epures, en vue du programme 2023.

04/003

OBSERVATOIRE HABITAT

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel des territoires Sud Loire et Loire Centre, élargis à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Cet observatoire, animé par epures depuis 1997, comprend annuellement :

- des analyses des différents marchés immobiliers

- l'organisation de temps d'échanges avec les professionnels du logement
- une rencontre annuelle "habitat", séminaire de restitution de la conjoncture, au 4^e trimestre.

Cet observatoire a pour objectifs :

- d'apporter des éléments de compréhension sur les évolutions et cerner les dysfonctionnements des marchés du logement à différentes échelles territoriales (EPCI, département de la Loire, Pôle métropolitain)
- de développer les échanges entre institutions, entre acteurs privés intervenant dans le champ de l'habitat.

Compte-rendu d'exécution :

- Un club habitat sur le sujet de l'intensification de la rénovation énergétique des logements dans le parc privé et dans le parc public s'est tenu le 12 mai. Une note de synthèse est en attente de publication.
- L'étude thématique sur le rôle de la promotion immobilière dans le développement résidentiel et territorial stéphanois a été publiée en octobre 2022.
- Concernant les notes conjoncturelles :
 - la note sur le marché des logements neufs a été publiée en septembre 2022
 - la note sur le marché des transactions dans l'ancien et des terrains à bâtir a été publiée en novembre 2022
 - la note sur le marché locatif (parc social et parc privé conventionné ANAH) a été publiée en décembre 2022
- La rencontre annuelle de l'habitat s'est tenue le 9 décembre. Epures a présenté les résultats de l'observatoire de l'habitat dans le Sud Loire et le Roannais. La rencontre a été l'occasion d'évoquer également le sujet de la sobriété énergétique à travers deux interventions, la première de Rémi Babut du think tank The Shift Project et la seconde de Jonathan Villot de l'Ecole des Mines.

04/071

OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Un dispositif d'observation de la promotion immobilière existe sur le territoire du Scot Sud Loire et de la proche Haute-Loire depuis 2009. A la demande de ses partenaires et notamment de l'EPASE, epures gère ce dispositif d'observation depuis 2013.

Ce volet sur le marché de la promotion immobilière doit :

- suivre l'activité de la promotion immobilière privée ; avoir une analyse croisée de la dynamique des marchés immobiliers et fonciers avec les autres segments de marché observés
- évaluer les effets des politiques publiques des collectivités.

Pour ce volet spécifique d'observation du marché de la promotion immobilière, epures est accompagnée par un prestataire, via une convention triennale.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, les tableaux de bord du 4e trimestre 2021, du 1er trimestre, 2e trimestre et 3e trimestre 2022 ont été publiés, respectivement en mars, juin et octobre 2022 et en janvier 2023. Le module e'observ relatif au programme de la promotion immobilière est également mis à jour régulièrement après réception des données d'Adéquation.

04/075

OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Pilotes epures : DURANDO Cécile, MEON Adrien

Contexte et Objectifs :

Le territoire du Sud Loire a été l'un des dix-sept territoires retenus lors de l'appel à candidature lancé en 2012 par le Ministère du logement pour l'expérimentation nationale sur la mise en place d'observatoires locaux des loyers (OLL).

En 2021, l'OLL du Sud Loire et de la proche Haute-Loire est sorti du statut expérimental après l'obtention de l'agrément délivré par le Ministère du logement (publication de l'arrêté en février 2021).

L'observation des loyers dans le parc privé doit permettre :

- d'améliorer la connaissance du parc locatif privé,
- de disposer de données fiables et comparables,
- d'ajuster certaines politiques publiques locales ou en faire l'évaluation.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, les données de l'enquête 2021 ont été traitées, analysées et présentées aux membres du Cotech et de la Commission consultative de l'observatoire des loyers.

Après avoir été mise en place par le Conseil d'Administration d'epures en juin, qui a désigné les membres des quatre collèges la constituant, la Commission consultative s'est réunie pour la première fois le 30 novembre et a élu son président en la personne de M. Sirot, représentant de l'association interdépartementale des bailleurs sociaux.

Les résultats de l'enquête 2021 feront l'objet d'une note publiée au 1^{er} trimestre 2023.

06/004

OBSERVATOIRE COMMERCE

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

Reformaté en 2021, cet observatoire met en place, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, un dispositif d'observation permettant d'éclairer la décision publique et de suivre l'effet des politiques publiques mises en œuvre.

Il s'agit d'anticiper, en partenariat, l'émergence des dispositifs de suivi-évaluation des politiques publiques des partenaires engagés dans l'élaboration de documents de planification (Scot et PLUi), voire de schéma de développement de l'urbanisme commercial et autres opérations de revitalisation du territoire (ORT).

L'observatoire du commerce comporte quatre objectifs :

- Acquérir des connaissances sur un territoire. L'enjeu est de produire des informations sur le territoire et d'apporter des connaissances sur le commerce,
- Développer une analyse partenariale. L'enjeu est d'associer les acteurs à la production et au partage des informations,
- Créer de nouvelles scènes de dialogue autour des questions de commerce,
- Apporter une aide à la décision politique locale.

A terme, la note de conjoncture fera l'objet d'une publication annuelle et l'observatoire du commerce se dotera d'autres produits pour accompagner les acteurs locaux dans leur réflexion (note d'étude en lien avec l'actualité, accès aux données via e'observ...).

Compte-rendu d'exécution :

La première publication de l'observatoire du commerce, "le commerce ligérien : du commerçant au consommateur, des pratiques en mutations", est parue en avril. Elle a été co-écrite par epures et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. L'observatoire a été enrichi de données sur les grandes et moyennes surfaces (GMS) de plus de 300 m² en Loire et Haute-Loire et de données sur les autorisations commerciales à l'échelle de l'AMELYSE.

Ces travaux ont permis d'alimenter le microscope économie réalisé en partenariat avec l'EPASE.

06/011

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

Pilotes epures : THOLONIAT-FRACHISSE Angélique

Contexte et Objectifs :

L'observatoire de l'économie s'articule autour de deux grands axes :

- 1- l'analyse des évolutions économiques de la Loire : analyse annuelle de la conjoncture locale, rédigée depuis vingt ans en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire (CMA), Emplois Loire Observatoire (ELO) et l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (URSSAF).
- 2 - la publication de tableaux de bord trimestriels dans le champs de l'économie.

Compte-rendu d'exécution :

TABLEAUX DE BORDS TRIMESTRIELS

Quatre tableaux de bord ont été édités en 2022.

ECONOMIE VERTE

Diffusion d'une publication (septembre 2022) suite à un travail exploratoire conduit par epures pour définir les contours de l'économie verte et quantifier les emplois en question.

PUBLICATION PARTENARIALE

A mi-année 2022, certaines données relatives au bilan économique de l'année 2021 dans la Loire ont été recueillies et traitées (effectifs salariés

privés, projets de recrutement des entreprises, création d'établissements et commerce international). Le reste des données est arrivé en octobre 2022. L'Université, de retour cette année, a proposé une ouverture de la publication sur la question de "la relocalisation ou la réindustrialisation". La publication a été finalisée en automne 2022, dans l'optique de la conférence annuelle du 22 novembre 2022.

La conférence annuelle s'est déroulée en deux temps : une présentation des chiffres-clés par les partenaires (epures, ELO, CCI, CMA, Université Jean Monnet, Urssaf) et une table-ronde sur "l'économie verte et l'ancrage territorial" en présence d'HEF, de Fibois42, de Green Yellow et de Loire Forez agglomération. Pour conclure, une mise en perspective a été proposée par Denis Cocconcelli, Directeur du CIRIDD.

La conférence s'est poursuivie par une conférence de presse lors de laquelle les Présidents des différentes structures partenaires ont signé une convention de partenariat, convention qui a été travaillée par les équipes techniques au cours de l'année 2021. Après une vingtaine d'années de partenariat, les structures ont décidé d'officialiser la mutualisation de leurs observatoires respectifs au profit d'une publication annuelle et d'une conférence.

07/006 **OBSERVATOIRE DES MOBILITES**

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

L'observatoire des déplacements de la région stéphanoise a pour vocation de suivre :

- les évolutions en termes de déplacements
 - les effets des politiques de déplacements.
- Chaque année, l'observatoire est enrichi en fonction de l'évolution des politiques et de la disponibilité des données afin de :
- suivre les évolutions des déplacements et de la mobilité dans la région stéphanoise
 - suivre les effets des politiques de déplacements
 - être un centre de ressources pour toutes les questions traitant de déplacements dans la région stéphanoise
 - être un lieu d'échanges entre les partenaires.
- Dans un monde du déplacement où les compétences de chaque collectivité sont très éclatées, ce travail collectif permet à tous les partenaires de mutualiser leurs connaissances au-delà de leur(s) seule(s) compétence(s).

Compte-rendu d'exécution :

Diffusion de la publication sur les modes actifs en début d'année 2022.

07/007 **MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET MISE A JOUR**

**Pilotes de l'étude : DURAND Julien-Pierre
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Saint-Etienne Métropole, un modèle multimodal des déplacements partenarial a été développé. Initialement conçu pour les études spécifiques au PDU, cet outil est aujourd'hui exploité pour nombre de problématiques de déplacements. Pour permettre la valorisation de l'outil et garantir sa pérennité, Saint-Etienne Métropole a souhaité construire un groupe partenarial de gestion du modèle qui regroupe l'Etat, Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la STAS.

Les partenaires (Saint-Etienne Métropole, l'Etat, la Région AuRA et le Département de la Loire) ont validé la mise à jour du modèle des déplacements afin d'intégrer les résultats issus de l'enquête ménage certifiée Cerema (EMC2) (disponibles en début d'année 2022).

Compte-rendu d'exécution :

Epures a participé aux échanges pour préparer la mise à jour du modèle des déplacements. Suite à la mise à disposition de l'EMC2, epures a débuté la consolidation des référentiels de données et construit le zonage. Cette démarche va se poursuivre en 2023.

08/025

OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme réalise un suivi des thématiques environnementales sur le périmètre du département de la Loire.

Les thématiques traitées sont les suivantes : patrimoine naturel et biodiversité ; risques et nuisances ; sites et sols pollués ; qualité de l'air ; énergie ; déchets ; ressource en eau ; trame verte et bleue.

L'observatoire a pour objectifs de :

- répondre aux besoins des partenaires en termes de données environnementales, de méthodes d'analyses et de créations de connaissances
- mettre en place des moyens de communication visant à analyser, décrypter et sensibiliser aux enjeux environnementaux en créant une culture partagée sur le territoire (publication, évènementiels...)

- participer aux démarches des partenaires et alimenter celles-ci en données de l'observatoire.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à la réalisation :

- du club sur l'urbanisme opérationnel favorable à la santé
- du webinaire sur la renaturation
- de la publication sur les énergies renouvelables parue en novembre 2022.

Par ailleurs, l'observatoire a été enrichi sur les thématiques de l'eau et de l'agriculture.

09/022

OBSERVATOIRE DES MARCHES FONCIERS

Pilotes epures : GABION Cyril, MEON Adrien

Contexte et Objectifs :

L'importance des enjeux de reconquête urbaine et de maîtrise du développement de l'urbanisation a conduit l'Etat, les collectivités locales et l'Epura à s'interroger sur les stratégies foncières à mettre en œuvre dans le cadre de différentes démarches de planification et de contractualisation.

L'observation foncière constitue un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie. L'observatoire a vocation à améliorer et capitaliser la connaissance des marchés fonciers locaux.

L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions, partager les analyses, proposer des méthodes et des indicateurs.

Compte-rendu d'exécution :

- Recueil et traitement des données sur le marché des terrains à bâtir à vocation économique
- Recueil des "dires d'acteurs" auprès des directions du développement économique de Loire Forez agglomération et de Saint-Etienne Métropole
- Rédaction et diffusion de la note sur les marchés des terrains à bâtir à vocation économique.

10/008

OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE

Pilotes epures : MEON Adrien

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme a engagé la constitution d'un tableau de bord des équipements qui vise à mieux connaître l'offre existante dans les domaines : du sport, de la culture, de la santé, de l'éducation, de la petite enfance et de la gérontologie. La mission consiste à recueillir et traiter un ensemble de données qui sont ensuite mises à disposition des chargés d'études et des partenaires dans e-observ'.

Objectifs de l'étude :

- Connaître l'offre d'équipements et de services dans le département de la Loire
- Suivre ses évolutions
- Contribuer aux politiques publiques thématiques (petite enfance, santé, gérontologie, culture, déplacements...) et aux démarches de planification (PLUi, Scot...).

Compte-rendu d'exécution :

En janvier 2022, publication d'une étude sur les sports et loisirs en milieu naturel dans la Loire

En juin 2022, publication d'une étude sur la pratique sportive en milieu urbain, à travers les moyens mis en œuvre par la collectivité, le développement économique et les structures associatives.

En juin 2022, participation à un interclub sur la promotion de l'activité physique dans les projets urbains.

11/013

PUBLICATIONS TRANSVERSALES

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de la mission Observation, l'Agence s'est penchée sur le sujet de l'alimentation afin de révéler les enjeux liés à cette thématique tant sur le plan de la production agricole, des enjeux de leur valorisation et de leur distribution et ceux relatifs à la santé des populations. La publication doit analyser les transitions agricoles et alimentaires en cours sur le territoire.

Compte-rendu d'exécution :

Finalisation de la publication pour le premier trimestre 2023.

A photograph of a wall with a mural of plants and birds. In the center, there is a framed display case containing a white object. The text "ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR" is overlaid on the display case. The floor is made of light-colored bricks. The wall is light blue and white. The mural features green leaves and grey birds. The display case is dark grey with a white interior. The text is in a dark blue font.

ANIMER, DIFFUSER,
FAIRE SAVOIR

11/001

ANIMATION DU PARTENARIAT

Pilotes epures : GAY Benoit

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans le développement du territoire. Elle est un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en œuvre des projets territoriaux partagés et la cohérence des politiques publiques conduites par ses membres.

Epures entretient des relations avec ses partenaires ainsi qu'avec le monde universitaire et professionnel (CEREMA, PUCA, Universités...) pour échanger et réfléchir aux nouvelles problématiques territoriales et locales et participer à différentes démarches nationales.

L'Agence participe activement à la FNAU à travers des participations à la rencontre nationale annuelle, à des réunions techniques, aux instances ainsi qu'à différentes publications annuelles.

Compte-rendu d'exécution :

Epures rencontre ses partenaires et les acteurs du développement ligérien. Par ces rencontres, l'Agence anime son partenariat. L'arrivée d'un nouveau directeur a permis de renouveler les rencontres avec les partenaires. Ces réunions en face à face ont été menées en 2022 et se poursuivront en 2023.

11/005

INSTANCES AGENCE

Pilotes epures : GAY Benoit

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme, outil d'ingénierie territoriale mutualisée, assure la gestion de son activité via différentes instances qui permettent l'administration de la structure, l'animation de la gouvernance et la légitimité de son positionnement.

Compte-rendu d'exécution :

Les instances (bureaux et conseils d'administration) de l'Agence d'urbanisme se sont réunies en mars, juin, novembre et décembre. L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 8 juin 2022.

11/006

CENTRE DE DOCUMENTATION

Pilotes epures : FRATTA Emilie

Contexte et Objectifs :

Les ressources d'epures (dossiers, études, ouvrages, archives, photos) sont accessibles aux adhérents, partenaires et publics extérieurs au service Documentation. Des outils et actions ont été mis en place pour partager plus facilement ces ressources documentaires, notamment via un accès hiérarchisé à la base documentaire et à la carto-photothèque.

La documentation continue à veiller à la capitalisation et la diffusion des études réalisées dans le cadre du programme partenarial.

Concernant la pédagogie, la documentation :

- continue à servir de support technique à l'équipe d'études dans ses recherches et travaux
- peut être sollicitée lors des différents ateliers et tables-rondes organisés par epures
- produit une veille informationnelle interne et externe (veille sur l'actualité locale et professionnelle hebdomadaire).

Compte-rendu d'exécution :

55 études recensées
15 personnes extérieures renseignées
5 bibliographies thématiques établies
26 e-actu' réalisées et envoyées à 483 abonnés.
Participation à 13 revues de presse métropolitaines, en partenariat avec l'Agence de Lyon.

11/009

COMMUNICATION : STRATEGIE ET ANIMATION

Pilotes epures : FRATTA Emilie

Contexte et Objectifs :

Le site internet de l'Agence d'urbanisme est en ligne depuis avril 2018. Son rubriquage, ses différentes entrées, sa lisibilité permettent un accès rapide aux informations. Il est un véritable vivier sur les travaux passés et en cours de l'Agence.

L'objectif est de :

- communiquer sur la structure et les missions de l'Agence d'urbanisme
- informer sur ses activités
- informer sur l'actualité en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- informer sur l'état de la réflexion locale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- être un portail sur d'autres sites et d'autres démarches partenaires autour de thématiques proches
- hiérarchiser selon les supports, les données et informations en direction du grand public, des adhérents et partenaires et en interne.

Un espace partenaire a été créé pour encore améliorer le service aux adhérents.

Compte-rendu d'exécution :

9 329 utilisateurs du site web du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dont 9 039 nouveaux utilisateurs.
34 136 pages vues.
388 mentions j'aime (33 depuis 1^{er} janvier 2022) et 458 abonnés (38 depuis 1^{er} janvier 2022) à la page Facebook de l'Agence
298 abonnés au compte Twitter (13 depuis 1^{er} janvier 2022)
903 abonnés au compte LinkedIn (325 depuis 1^{er} janvier 2022)
123 abonnés à l'Espace partenaires (10 depuis 1^{er} janvier 2022)

11/010

GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES

Pilotes epures : GAY Benoit

Contexte et Objectifs :

Chaque année, l'Agence d'urbanisme élabore un programme partenarial d'activités, voté par son Conseil d'Administration. Ce programme est un élément important dans la vie associative car il constitue le "contrat de confiance" entre les partenaires et l'Agence. Outre le temps de préparation de fin d'année et de présentation en comité technique rassemblant tous les partenaires, différents temps de travail sont prévus durant l'année entre epures et chacune des collectivités afin de s'assurer que l'engagement et le déroulement du programme se font de façon conforme aux prévisions.

Compte-rendu d'exécution :

Le programme partenarial a été validé lors du Conseil d'administration de mars. Les comités techniques partenariaux se sont tenus en mars, juin, septembre et novembre.

11/011

CLUB DES OBSERVATOIRES

**Pilotes epures : MEYER Ludovic,
THOLONIAT-FRACHISSE Angélique,
MEON Adrien, DURANDO Cécile**

Contexte et Objectifs :

L'animation du partenariat constitue une mission permanente de l'Agence. Ces missions visent à renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires, notamment par le biais de suivis réguliers du programme de travail et des échanges plus nombreux.

Aujourd'hui, l'effort doit être porté sur la valorisation des travaux pour leur donner une plus forte lisibilité et assurer un meilleur partage de l'information. A ce titre, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route fixée par le Conseil d'administration, l'Agence a procédé à la refonte de son système d'observation via la création d'une mission transversale observation.

Cette mission a proposé la mise en place de "clubs des observatoires" dont l'objectif est de partager les rendus et les connaissances du système d'observation.

Ces rencontres mobiliseront les partenariats techniques et politiques des partenaires de l'Agence.

En 2022, l'Agence mettra en œuvre des rencontres thématiques en direction de ses partenaires sous la forme de 3 séances d'échanges. Les thématiques concernées seront l'économie (écosystème de santé), l'habitat (rénovation énergétique des logements) et la santé (promotion de l'activité physique dans les projets urbains).

Ce sera l'occasion de découvrir les données de référence pour chacune des problématiques territoriales abordées, d'échanger avec les autres

participants ainsi qu'avec les experts thématiques de l'Agence et de repartir avec des ressources sur les différents sujets.

Compte-rendu d'exécution :

La mission observation transversale mise en place au sein de l'Agence prévoit de mettre en œuvre 3 clubs des observatoires en 2022.

Les thématiques concernées sont l'économie (écosystème de santé) - club tenu en septembre -, l'habitat (rénovation énergétique des logements) - club tenu en mai - et la santé (promotion de l'activité physique dans les projets urbains) - club tenu en juin -.

L'ensemble des productions et des rediffusions des clubs sont disponibles sur le site internet d'epures.

11/012

TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FNAU URBA4 A2)

Pilotes epures : GAY Benoit

Contexte et Objectifs :

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) sollicite régulièrement les agences de son réseau dans le cadre de travaux ou de publications. A ce titre, epures contribue et pilote certains travaux.

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence participe à plusieurs études : impact de la loi Climat et Résilience sur le devenir des passoires thermiques et des marchés de l'immobilier, atlas Urba4...

11/077

WEBINAIRES EPURES

Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

L'animation du partenariat constitue le troisième chapitre du socle partenarial de l'Agence.

Ces missions visent à renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires, notamment par le biais d'échanges plus nombreux. Aujourd'hui, l'objectif est de valoriser les travaux pour leur donner une plus forte lisibilité et assurer un meilleur partage de l'information.

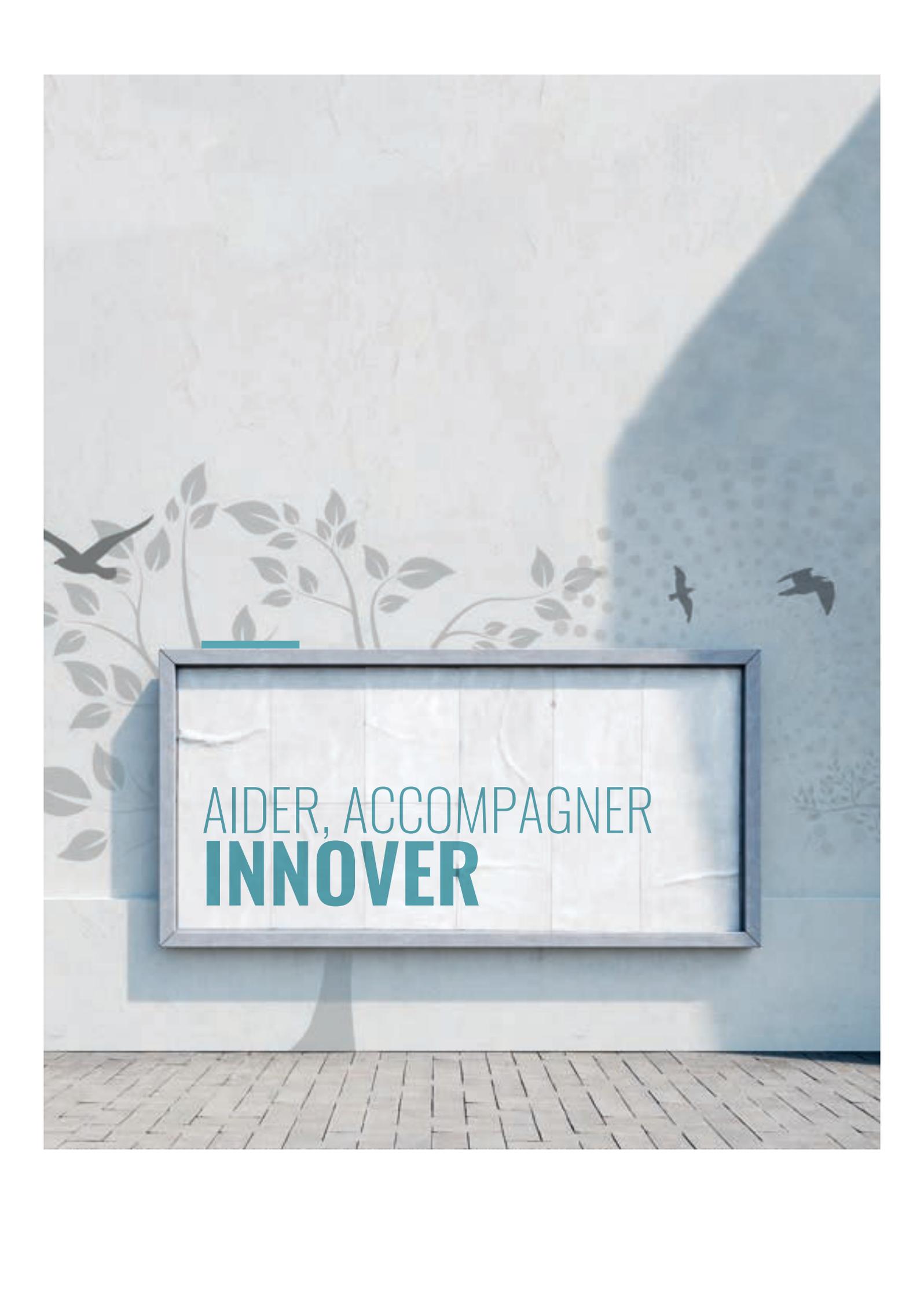
La mission Observation d'épures propose aux adhérents et non adhérents de l'Agence des webinaires exclusivement dématérialisés en visioconférence au format court et permettant de valoriser les outils, les méthodes, les études et publications de l'Agence.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, 7 webinaires ont été mis en place et ont réuni entre 40 et 60 auditeurs chacun ; l'ensemble des supports et des rediffusions sont disponibles sur le site internet de l'Agence.

- Approche des impacts du télétravail (janvier)
- Organisation du système logistique (février)
- Impact du déploiement du e-commerce (mars)
- Etude de la valorisation des terrains d'activité (mai)
- Présentation de la méthodologie toile industrielle déployée par l'Agence (juin).
- Les enjeux de la renaturation (octobre),
- Les études urbaines à epures : lien entre exercices de planification et réalisations opérationnelles par les membres (novembre).

L'ensemble des webinaires sont disponibles en rediffusion sur le site internet de l'Agence.

A photograph of a wall with decorative wall art. The wall is light-colored with a subtle pattern of leaves and birds. A framed sign is mounted on the wall, containing the text 'AIDER, ACCOMPAGNER' and 'INNOVER'. The sign is set against a background of a blue sky with a white cloud. The floor is made of light-colored bricks.

AIDER, ACCOMPAGNER
INNOVER

01/800

PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES

**Pilotes epures : MEYER Ludovic,
VERDIER Anne-Marie, MARSAUCHE
Maud, THOLONIAT-FRACHISSE
Angélique**

Contexte et Objectifs :

Parce que l'Agence d'urbanisme tire sa reconnaissance et sa légitimité de sa capacité d'anticipation et d'innovation, le socle partenarial propose la mise en œuvre d'initiatives méthodologiques et d'espaces d'expérimentation. Ces initiatives seront toujours orientées sur la valeur ajoutée pour le territoire, sa compréhension, son accompagnement.

Ainsi en 2022, seront poursuivis ou enclenchés les éléments suivants :

- la poursuite des appuis juridiques visant à maîtriser le contenu modernisé des PLU/PLUi et des Scot ; action engagée en 2017 qui vise à apporter de la connaissance et de l'expertise aux collectivités qui sont confrontées à la recodification du code de l'urbanisme
- la finalisation d'un cycle de réflexions associant l'Agence, ses partenaires et des universitaires sur la question de la ville productive.
- l'Agence accompagnera également un programme de recherche soutenu par l'inter-Scot de l'Aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne dénommé « Décarbolyse » ; l'objectif visé par ce projet scientifique est de comprendre ce que décarboner veut dire concrètement pour les acteurs d'un territoire, sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Ce projet de recherche est porté au sein du laboratoire CerCrid de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

- l'accompagnement d'une thèse sur la détermination des indicateurs de mesure de la participation des territoires à l'atteinte des limites planétaires via une collaboration avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

Compte-rendu d'exécution :

Les appuis juridiques auprès de l'avocat-conseil de l'Agence ont été mobilisés au cours de l'année. Le cycle de réflexion sur la ville productive s'est achevé au printemps 2022 et doit être valorisé dans le cadre d'une publication de l'Agence (publication en 2023).

Le programme Décarbolyse a entamé son travail mais l'Agence n'a pas encore apporté de participation particulière.

Un conventionnement pour l'accompagnement d'une thèse sur les limites planétaires en lien avec l'Ecole des Mines a été mis en place.

01/980

JOURS D'APPUI AUX MEMBRES DE DROIT

Pilotes epures : GAY Benoit

Contexte et Objectifs :

Afin d'améliorer le dialogue Communauté-Communes et d'aider à l'exercice de l'action publique territoriale, epures propose aux membres du collège des membres de droit des journées d'appui. Cette ingénierie à disposition est à utiliser à discrétion, en fonction des actualités, priorités d'actions et besoins de la collectivité et peut être mobilisée sur l'ensemble des thématiques proposées par l'Agence d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Les EPCI et structures membres de droit de l'Agence d'urbanisme bénéficient de jours d'appui technique leur permettant de faciliter le dialogue avec leurs partenaires, dans le cadre du programme partenarial de l'Agence.

Ces jours ont été mobilisés à mi-année pour des missions telles que l'analyse de la vacance ainsi que l'occupation sociale du parc HLM sur Saint-Etienne Métropole, ou encore la finalisation de la mission des indicateurs Cœur de ville avec Loire Forez agglomération. Quant à l'inter-Scot à travers le Scot Sud Loire, ces jours ont pu être consacrés à une partie de la mission sur les zones d'activités économiques.

A photograph of a wall with a mural of plants and birds. The mural features stylized green leaves and branches on the left, and three black birds in flight on the right. A large shadow of a building is cast on the wall to the right. In the foreground, a wooden plank floor is visible. A framed sign is mounted on the wall, containing the text 'DÉVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN' in yellow and black.

DÉVELOPPEMENT
**REGIONAL ET
METROPOLITAIN**

URBA4

00/096

URBA4 TRAME VERTE ET BLEUE SRADDET

Pilotes de l'étude : EVELLIN-MONTAGNE Carole (DREAL AUVERGNE - RHONE-ALPES)

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

Le réseau des Agences d'urbanisme accompagne depuis plusieurs années la DREAL et la Région dans l'élaboration, puis la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) dans les documents d'urbanisme.

Ces années ont permis de mettre en place une véritable politique de sensibilisation et de formation à la Trame Verte et Bleue (TVB) et de commencer l'évaluation de sa mise en œuvre localement.

Suite à l'adoption du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes fin décembre 2019 et l'intégration des SRCE, l'année 2022 s'inscrit dans la continuité avec les axes de travail suivants :

- préparation et participation à l'atelier TVB de la Région le 10 février 2022
- finalisation des modules de formation TVB SRADDET.

Toutefois, il a été décidé de travailler également sur les espaces non traités par la TVB du SRADDET, à savoir les espaces de nature à l'intérieur des espaces urbains. Ainsi, une analyse de la place et des enjeux de la nature dans les moyennes et petites villes de demain sera menée en 2022

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à la réalisation des actions suivantes :

- préparation et intervention à l'atelier TVB SRADDET de la Région le 10 février 2022
- préparation et intervention à une formation des commissaires enquêteurs des départements 07, 26 et 38 le 28 juin 2022
- finalisation des 3 modules de formation TVB SRADDET
- préfiguration de l'analyse de la place et des enjeux de la nature dans les moyennes et petites villes de demain.

00/152

URBA4 ATLAS REGIONAL

Pilotes de l'étude : (DREAL AUVERGNE - RHONE-ALPES)

Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

Dans la lignée de leurs productions antérieures, les 4 Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes ambitionnent de mettre en œuvre à horizon 2023 un atlas des transitions. En 2022, une première production sur la thématique de la transition alimentaire doit voir le jour et servira de cadre méthodologique et éditorial au reste de la publication.

Compte-rendu d'exécution :

Une première séance de définition du programme d'élaboration de ce nouvel Atlas a eu lieu en juin 2022 entre les 4 Agences d'urbanisme.

Une deuxième séance faisant office de test de production aura lieu début octobre sur la thématique de l'alimentation.

Le rendu de la phase de test a été programmé pour janvier 2023.

Sous réserve d'une capacité de financement suffisante, les 4 agences d'urbanisme prévoient une publication de l'Atlas en 2023.

00/153

URBA4 CLUB PLUI

**Pilotes de l'étude : GAUTHIER
Hermance (DREAL AUVERGNE -
RHONE-ALPES)**

Pilotes epures : CORTEY Ghislaine

Contexte et Objectifs :

Le Club PLUi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été créé fin 2015. Ce Club, destiné aux intercommunalités compétentes en matière de PLUi, doit permettre de créer un lieu d'échanges d'expériences autour des problématiques propres à l'élaboration d'un tel projet.

Le réseau des quatre Agences d'urbanisme (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand) a été sollicité et associé dès la phase de préfiguration de 2015. Depuis 2016, les Agences font partie de l'équipe d'appui à l'organisation des séances du club, ainsi qu'à leur animation, aux côtés de la DREAL, des DDT, de l'ADEME, ainsi que du CEREMA. Après 5 années de pilotage par la DREAL, celui-ci s'achève pour laisser la place aux Directions Départementales des Territoires (DDT). En 2022, la DDT de Haute-Savoie (JF Hatier) devrait être désignée pilote du Club PLUI, sous réserve de confirmation.

Compte-rendu d'exécution :

La DREAL et la DDT ont relancé le club PLUI dans une nouvelle configuration de pilotage. Une séance du club PLUI en présentiel est en cour de préparation, avec l'appui de l'ARS, des Agences d'urbanisme sur le thème de la santé. Ce club s'est tenu le 29 septembre 2022.

00/155

URBA4 COMITE REGIONAL HABITAT HEBERGEMENT

**Pilotes de l'étude : DUPLAIN Maxime (DREAL
AUVERGNE - RHONE-ALPES)**

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Depuis 2016, le réseau des Agences d'urbanisme travaille avec la DREAL pour l'analyse de données et l'animation d'ateliers « Politiques locales de l'habitat » dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat construction ville durable (ORHL) puis, à partir de 2019, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la région ou sur d'autres territoires. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers.

Compte-rendu d'exécution :

En 2021, s'est ouvert un nouveau cycle d'ateliers CRHH sur "la connaissance des marchés locaux de l'habitat", animé par le réseau Urba4. Le premier atelier préparé en 2021, sur la connaissance des loyers, s'est tenu le 25 janvier 2022.

En 2022, deux ateliers ont été organisés, le premier sur la connaissance des prix et le second sur la connaissance du parc résidentiel. L'organisation du premier atelier a été plus particulièrement prise en charge par les Agences de Grenoble et de Lyon. Il s'est tenu en format distanciel le 28 juin. Le second atelier, pris en charge par les Agences de Clermont-Ferrand et Saint-Étienne s'est également tenu en format distanciel, le 15 novembre 2022. Ces ateliers ont fait l'objet de diverses publications sur le site de la DREAL : supports de présentation, notes de synthèse et tableau récapitulatif sur l'ensemble des bases de données présentées.

00/177

URBA4 PLAN REGIONAL SANTE- ENVIRONNEMENT (PRSE) - SANTE ET URBANISME

**Pilotes de l'étude : EVELLIN-
MONTAGNE Carole (DREAL
AUVERGNE - RHONE-ALPES), PARRON
Valérie (AGENCE REGIONALE DE
SANTE)**

**Pilotes epures : ROUCHOUSE Claire-
Marie**

Contexte et Objectifs :

L'enjeu du projet porté par l'ARS est d'inciter les acteurs locaux, en premier lieu les EPCI et collectivités, à prendre en compte l'ensemble des déterminants qui ont un impact sur la santé physique, mentale et sociale des individus. Il s'agit de faire de la santé environnementale un critère pleinement intégré dans les politiques locales d'aménagement, en privilégiant l'acculturation par l'action.

Le projet, défini dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3, a comme objectifs de :

- monter et animer un comité technique partenarial autour de la thématique urbanisme et santé,
- conduire des expérimentations sur l'intégration des enjeux santé-environnement dans les documents de planification et les projets urbains,
- produire et partager des outils d'aide aux démarches d'urbanisme favorables à la santé.

Dans ce cadre, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et la DREAL ont souhaité s'appuyer sur les compétences mutualisées du réseau des 4 agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes.

Compte-rendu d'exécution :

Le 1^{er} semestre a été consacré à la rédaction des supports pédagogiques. 14 fiches ont été élaborées :

- 1 fiche introductive présentant les enjeux de l'urbanisme favorable à la santé et invitant les collectivités à se lancer dans ce type de démarches
- 7 fiches pédagogiques
- 6 fiches retour d'expérience.

Des entretiens d'acteurs impliqués dans les actions locales ont été réalisés, avec une captation vidéo. Ces vidéos seront mises ensuite en ligne aux côtés des fiches pédagogiques.

Sur le plan local, la démarche "urbanisme opérationnel favorable à la santé" menée dans le projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne sud (PPA GOSE) a été lancée :

- production d'un diagnostic urbain analysant les déterminants de la santé sur le secteur de la Croix Bleue (Le Chambon Feugerolles) et le secteur Duralex (Rive de Gier)
- séance collective de terrain au Chambon-Feugerolles (site Croix Bleue)
- séance collective de terrain à Rive de Gier (site Duralex)
- analyse des données d'état de santé sur l'ensemble des communes du PPA avec l'ORS.

Le second semestre a été consacré :

- à l'échelle régionale : à la mise en page des 14 fiches et à la prise en compte des demandes de modifications faites par les partenaires, à l'entretien filmé avec l'ARS et à la réalisation des vidéos d'acteurs, à la préparation et à l'animation du club PLUi sur la santé (29 septembre), à la préparation et à l'animation du comité technique partenarial (8 novembre)
- à l'échelle locale : présentation de l'ensemble des éléments concernant Croix Bleue et Duralex lors du COTECH PPA le 22 novembre auprès de l'ensemble des partenaires PPA, en présence de la délégation départementale de l'ARS et de la DDT42 ; poursuite de la démarche à l'échelle de 5 bâtiments "emblématiques", fortement soumis à des nuisances air-bruit (Maison Fraissinette, Firminy le Mas ; collège de Terrenoire, Saint-Etienne ; ancien Lycée Testud, Le Chambon-Feugerolles ; le « 912 », Saint-Etienne ; passage de la M88, Lorette).

00/183

URBA4 PUBLICATION NOUVELLES MOBILITES

Pilotes epures : ARSAC Guillaume

Contexte et Objectifs :

La publication "Mobilités innovantes" a été réalisée en juin 2019 par le réseau Urba4 à l'initiative de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dernière a souhaité une actualisation du document afin de partager et promouvoir les avancées en matière d'innovations multimodales réalisées par différents acteurs des mobilités sur le territoire régional.

Compte-rendu d'exécution :

La publication a été réalisée au 1er semestre, diffusée et mise en ligne en juin.

00/207

URBA4 SCENE D'ECHANGE FRICHES ECONOMIQUES

Pilotes de l'étude : GEORGES Jean-Paul (ADEME)

Pilotes epures : DALARY Lolita

Contexte et Objectifs :

L'objectif porté par l'ADEME vise à proposer aux territoires une démarche pour appréhender la contribution des friches à la transition énergétique et écologique des territoires, via 3 volets complémentaires :

- un outil « Friches et transition écologique » afin de permettre aux collectivités de hiérarchiser et prioriser les friches pour contribuer ainsi à la stratégie de territoire et à la trajectoire 2°C.
- des scènes d'échanges locales pour débattre sur l'intérêt d'une plus forte intégration de la revalorisation des friches dans les stratégies territoriales d'aménagement

- une scène d'échanges régionale friches pour restituer les travaux menés.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation et à la valorisation des réflexions menées sur les friches par le réseau Urba4 (outil "Friches et Transition écologique", scènes d'échanges..).

00/220

URBA4 SUJETS EXPLORATOIRES

Pilotes de l'étude : GEORGES Jean-Paul (ADEME)

Pilotes epures : MARSAUCHE Maud

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de la refonte du programme partenarial de 2021 des 4 Agences AURA avec l'ADEME, le choix a été fait de réaliser une étude de fond sur un sujet chaque année.

Pour anticiper les travaux 2023, une mission visant à identifier le prochain sujet est réalisée au second semestre 2022 sous le pilotage de l'Agence de Lyon. L'identification du sujet 2023 sera réalisée en :

- faisant un bilan des besoins des collectivités membres des 4 Agences d'urbanisme en matière de transition énergétique et environnementale
- animant deux ateliers avec les services de l'ADEME pour faire émerger leurs besoins.

Compte-rendu d'exécution :

L'ADEME a souhaité revoir ses modalités de collaboration avec les Agences d'urbanisme, il n'a donc pas été nécessaire de lancer la réflexion sur le choix du sujet de travail 2023.

00/229

URBA4 URBANISME TEMPORAIRE

Pilotes de l'étude : BURLAT Arnaud (EPORA)

Pilotes epures : DALARY Lolita, CONSTANTIN Chantal

Contexte et Objectifs :

L'urbanisme temporaire consiste à développer un usage alternatif des bâtiments et des espaces inoccupés au moment d'une vente, d'une réhabilitation d'un bâtiment, ou de l'amorce

d'un nouveau projet. Cela permet d'apporter des réponses, dès le court terme, à diverses problématiques : foncières, urbaines, sociales, environnementales... Il constitue un nouveau mode de faire qui intéresse de plus en plus les propriétaires et gestionnaires de patrimoine, collectivités publiques, leurs partenaires fonciers et les acteurs de l'aménagement.

EPORA sollicite l'appui des trois Agences d'urbanisme (epures, UrbaLyon, AURG) pour engager une réflexion sur ce sujet, partager et diffuser les éléments de connaissance acquis ; constituer un référentiel local d'opérations réussies et d'acteurs impliqués. Il s'agit pour l'établissement public foncier de sensibiliser et former ses équipes à ce type de démarches pour favoriser le développement et la promotion de l'urbanisme temporaire dans le portage foncier et les opérations d'aménagement.

Compte-rendu d'exécution :

Une coordination Urba3 a permis d'organiser la restitution des travaux menés en 2021 auprès des équipes d'EPORA (fiches projets, entretiens d'acteurs..).

00/230

URBA4 TERRITOIRE DETENDU

Pilotes de l'étude : BELARDI-MICHALET Sarah (EPORA)

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

La notion de « territoire détendu » masque d'importants contrastes mais d'une manière générale, les territoires détendus souffrent d'un manque d'attractivité à l'égard des opérateurs et des acteurs de l'immobilier... Les promoteurs,

dont l'objectif est de capter la valeur foncière et immobilière d'un lieu, sont souvent peu présents, et les sorties opérationnelles des projets portés par les collectivités pas toujours évidentes. Ces éléments questionnent le partenariat des 4 Agences de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de son nouveau PPI 2021-2025, l'Epura engage une réflexion sur les conditions de mise en place d'une stratégie sur les territoires détendus et sur une évolution des modalités de minoration foncière.

Il s'agira, à travers cette mission menée par le réseau Urba4, d'appréhender de manière qualitative les questions suivantes :

- quels sont les critères d'attractivité déterminants des territoires détendus ?
- quels sont les points d'appui (caractéristiques sur lesquelles s'appuyer) d'un marché de l'habitat sous faible tension pour le développement de la promotion immobilière, mais aussi d'opérations de réhabilitation ?
- quels sont les conditions de réussite, les outils et les bonnes pratiques que les territoires détendus peuvent développer pour attirer les promoteurs ?

Compte-rendu d'exécution :

La phase d'entretiens avec les promoteurs immobiliers (privés et publics), ainsi que la rédaction du document de restitution, ont été finalisées au 1er trimestre 2022. Epures et l'AURG ont présenté les résultats de l'étude à Epura le 2 mai.

00/231

URBA4 ZAN RENATURATION

Pilotes de l'étude : CHUN-HUNG-KEE Charlène (EPORA)

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

Les contours de la notion de renaturation apparaissent difficiles à définir. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de ZAN, il semble important de mieux connaître et comprendre le rôle, la place et les types de renaturation possibles.

Cette étude exploratoire a ainsi pour objectif de constituer une mise de fond permettant de mieux comprendre les mécanismes de la renaturation dans l'écosystème du ZAN, d'identifier les acteurs à mobiliser, de mettre en évidence les enjeux, freins et obstacles (qualité du sol, forme etc.), et d'avoir une première approche des outils d'observation existants ou à développer.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à la poursuite de l'accompagnement. Une présentation a ainsi été réalisée en début d'année 2022 auprès du Comité de direction d'EPORA. Par ailleurs, les Agences ont analysé 5 sites pour lesquels la grille d'évaluation de renaturation a été testée. Un webinar de valorisation auprès de l'ensemble des partenaires est programmé en mars 2023.

00/236

**URBA4 ZAN ET SORTIE
MARCHÉ LOCATIF
PASSOIRE THERMIQUE**

**Pilotes de l'étude : GEORGES Jean-Paul
(ADEME)**

Pilotes epures : MARSAUCHE Maud

Contexte et Objectifs :

Co-pilotage : Grenoble et Saint-Etienne

Pour en finir avec les « passoires thermiques », la loi Climat et Résilience prévoit que les propriétaires de logements mal isolés ne puissent plus les louer à partir de 2025. Selon un calendrier défini, les passoires énergétiques feront l'objet d'une interdiction de mise en location.

Ces dispositions constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement et l'optimisation

du parc de logements existant, levier utile et nécessaire dans un contexte de trajectoire Zéro Artificialisation Nette.

Cependant, sans anticipation préalable de la part des collectivités locales, ces dispositions sont susceptibles de soustraire, à court et moyen termes, une part non négligeable de logements de l'offre locative privée et risquent ainsi d'accentuer la tension immobilière sur les marchés locaux. Ce parc concerne principalement les secteurs clés. Les impacts sont aussi à anticiper sous l'angle d'enjeux sociaux et d'accès au logement.

Le travail proposé vise à :

- investiguer les conséquences de l'interdiction de la mise en location des passoires thermiques en matière d'action publique pour les collectivités et EPCI afin de mieux comprendre les impacts :
 - o sur l'offre locative, la vacance du parc et les besoins en logement,
 - o sur l'optimisation à terme du parc et de l'offre de logements mais aussi du foncier, dans un contexte où les collectivités vont devoir actionner les différents leviers concourant à un développement plus sobre en espaces.
- accompagner les collectivités/EPCI et leurs partenaires à travers un outillage adapté pour réduire ces impacts et accroître la mobilisation de ce potentiel de logements (dans une perspective de prise en compte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette).

Compte-rendu d'exécution :

Les travaux menés en Urba4 sur l'analyse de la sortie du marché locatif des passoires thermiques au regard des enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sont programmés sur deux ans (2022 et 2023).

L'année 2022 a permis de réaliser une production de connaissance tant sur le champ de la vision des acteurs de l'énergie et de l'habitat ainsi que sur les aspects quantification des enjeux sur le territoire.

En 2023, deux ateliers seront organisés pour faire échanger les territoires sur les problématiques rencontrées et sur les solutions testées ou développées. La valorisation des travaux sera faite (publication, séminaires, etc.).

00/237

URBA4 SYNTHESE DES ETUDES EPORA

**Pilotes de l'étude : CHUN-HUNG-KEE
Charlène (EPORA)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

En 2021, les 3 Agences d'urbanisme rhônalpines ont accompagné leurs partenariats dans de nouvelles réflexions et explorations liées à l'enjeu de sobriété foncière qui constitue un axe fort du nouveau PPI.

Quatre missions ont été engagées plus spécifiquement :

- Une démarche ZAN avec l'inter-Scot sur l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Etienne : cette démarche partenariale vise à développer une approche différenciée de la mise en œuvre du ZAN qui tient compte des dynamiques de développement propres à chaque territoire en s'appuyant sur une approche typologique.
- Une réflexion exploratoire sur la renaturation.
- Un benchmark auprès d'opérateurs en territoire détendu (cf. étude 00/230).
- Une mise de fonds sur l'urbanisme temporaire visant à partager et diffuser les éléments de connaissance et de retours d'expériences (cf. étude 00/229).

Les Agences d'urbanisme ont proposé de valoriser les réflexions déployées en 2021-2022 et de travailler au croisement et à la mise en perspective des enseignements et des enjeux issus de ces 4 réflexions conduites en parallèle.

L'objectif poursuivi est que ces démarches se nourrissent et entrent en résonnance, cela afin de développer une vision globale et systémique permettant aux partenaires de disposer d'une vue d'ensemble, d'appréhender les interactions entre les outils et les leviers favorables à l'économie de la ressource sol, et ainsi de mettre en place les bons réflexes, les bonnes articulations réflexives et opérationnelles.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à l'organisation d'un séminaire de travail prévu en début d'année 2023. Ce dernier intitulé "ZAN et sobriété foncière" sera l'occasion de restitutions et d'ateliers de travail sur les 3 thèmes suivants :

- Requalification des ZAE
- Boite à outils Sobriété foncière sur l'AMELYSE
- Urbanisme transitoire.

00/244

URBA4 FONCIER ECONOMIQUE ZAE

Pilotes de l'étude : GUIRIMAND Véronique (EPORA)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte de vieillissement de nombreux espaces économiques, d'évolution des besoins et des attentes des entreprises, mais aussi de rareté du foncier et de réduction de plus en plus forte de l'artificialisation des sols, les partenaires des Agences d'urbanisme s'intéressent de plus en plus aux capacités foncières mobilisables que représentent les zones d'activités à requalifier, ainsi qu'à leurs possibilités d'optimisation, de densification et d'intégration au tissu urbain existant.

Cette mission d'étude à dimension opérationnelle confiée aux trois Agences d'urbanisme de l'ex Région Rhône-Alpes a ainsi pour objectif d'engager une réflexion sur ce sujet, de constituer et partager un référentiel local d'opérations réussies, dans la requalification des zones d'activités comme levier d'action foncière.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, les Agences d'urbanisme de St Etienne, Grenoble et Lyon ont :

- proposé une introduction aux concepts et au vocabulaire utilisé, et notamment à ce que l'on entend par zone d'activités économiques, requalification et optimisation,
- identifié les enjeux, les leviers, les contraintes liés à la requalification et à l'optimisation mais aussi les outils d'intervention à mobiliser,
- questionné l'EPORA sur ses pratiques et ses besoins en matière de requalification et d'optimisation,
- approfondi le processus d'optimisation de 6 opérations emblématiques (des effets déclencheurs à la réalisation du projet, en passant par les outils et acteurs mobilisés) par le biais d'entretiens auprès des EPF locaux, des intercommunalités concernées et des bureaux d'études associés.

Les résultats ont été restitués en comités techniques. Le premier trimestre 2023 sera consacré à l'identification des bonnes pratiques.

A2

00/032

**A2 ANIMATION
INTER-SCOT AIRE
METROPOLITAINE LYON
SAINT-ETIENNE**

Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS)

Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

En 2022, la démarche inter-Scot s'inscrit dans la continuité de la feuille de route validée par les présidents des 13 Scot.

Cette ligne du programme de travail 2022 assure la présence d'epures sur le volet animation de la démarche.

Compte-rendu d'exécution :

En termes de suivi et d'animation de la scène de travail inter-Scot en 2022, ont été mis en place :

- un comité technique réunissant une fois par mois les chefs de projet Scot. Cette scène, coanimée par les Agences de Lyon et Saint-Etienne et le référent inter-Scot, permet d'animer le déroulement du programme de travail et de faire émerger des sujets de débat ou d'actualité nécessitant une coordination entre les syndicats mixtes
- deux rencontres des présidents des Scot ont eu lieu en présentiel le 25 mai 2022 sur la thématique du ZAN et le 7 septembre 2022 pour définir l'ossature de la contribution future de l'inter-Scot à l'élaboration de la modification du SRADDET.

00/130

A2 URBANISME COMMERCIAL

Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS), ROGER Vincent (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

Depuis 2013, dans le cadre du programme de travail de l'inter-Scot, les présidents des syndicats mixtes de Scot ont demandé aux Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon de mettre en place un système de veille et d'observation du commerce de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.

L'objectif est d'appréhender le développement de l'appareil commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne, suivre les évolutions et les logiques des opérateurs commerciaux notamment.

En juin 2021, l'inter-Scot, avec l'appui des Agences d'urbanisme de St Etienne et de Lyon, a organisé un séminaire à destination des élus, sur "les mutations commerciales dans l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne : quels défis et leviers d'interventions ?" avec 3 temps :

- Rétrospective des 10 ans de dynamiques commerciales de l'Amelyse et les enjeux induits,
- Les impacts du e-commerce en termes d'aménagement du territoire,
- Les axes de travail pour optimiser l'intégration du commerce dans les Scot

En 2022, l'objectif est de poursuivre le travail et plus particulièrement sur le volet de la logistique commerciale.

Compte-rendu d'exécution :

Le dernier trimestre 2022 a été l'occasion de préparer le 11ème bulletin de veille de l'urbanisme commercial de l'AMELYSE. Il fait le point sur les nouveautés juridiques en matière d'aménagement commercial (octroi de l'autorisation commercial, ombrières photovoltaïques sur les parkings, statut des dark stores). Il comprend un focus sur le volet logistique introduit dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL). Enfin, il contient le recensement des projets commerciaux des Scot de juillet 2021 à septembre 2022. La parution initiale en décembre 2022 est reportée au début d'année 2023.

La base de données des autorisations commerciales (CDAC-CNAC) a été mise à jour en juin et novembre 2022. Elle permet de suivre, à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne, les décisions d'autorisations commerciales des commissions départementale et nationale.

00/160

A2 SEMINAIRE TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS)

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

Le comité technique inter-Scot prévoit d'organiser un séminaire en 2023 questionnant les modèles de développement à l'œuvre dans l'aire métropolitaine. Ce séminaire se veut être un acte fort pour caractériser la bifurcation à mettre en œuvre pour le développement des territoires à l'aune de l'atteinte des limites planétaires, des transitions écologiques, économiques et sociétales. Il pourrait s'agir de questionner les modèles dominants pour réinterroger la place des villes moyennes et des territoires ruraux dans le territoire de coopération métropolitaine.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a permis la préparation du séminaire des Présidents de l'inter-Scot qui aura lieu au second trimestre 2023. Celui-ci sera l'occasion de dresser un bilan des coopérations depuis 20 ans au regard des 3 transitions : environnementales, modes de vie et démocratiques.

00/169

A2 LOGISTIQUE

Pilotes de l'étude : GAUVRIT Philippe (POLE METROPOLITAIN)

Pilotes epures : ZOBELE Daniel

Contexte et Objectifs :

Le réseau des deux Agences de l'AMELYSE a travaillé à l'identification des méthodes d'observation, de quantification et localisation des flux logistique à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon/St-Etienne. L'objectif est de définir une méthodologie pour asseoir l'animation d'une communauté d'acteurs autour de la logistique

et de ses enjeux, en s'appuyant sur un dispositif d'observation solide, à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon/St-Etienne. En 2022, le Pôle métropolitain souhaite concrétiser les réflexions en donnant à voir des outils et référentiels de données concernant les flux de marchandises à l'échelle de son territoire d'observation.

Le réseau des 2 Agences d'urbanisme (epures et UrbaLyon) a inscrit, à son programme partenarial respectif, une étude destinée à améliorer la connaissance des flux logistiques.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, le réseau A2 des Agences d'urbanisme a consolidé un référentiel de données des bâtiments logistiques identifiant l'entreprise concernant sa typologie d'activité (BtoB BtoC ...) pouvant générer des flux de marchandise. Ce référentiel constitue une première mise de fond et sera enrichi lors de démarches partenariales telles que le développement de la toile industrielle, l'élaboration des documents de planification (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique - DAACL - intégré au schéma de cohérence territoriale, le Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole - PDM -).

00/174

A2 SUIVI T LIBR

Pilotes de l'étude : RUILLERE Amaury (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Poursuivre la consolidation pluriannuelle des données relatives à la gamme tarifaire T-Libr (ventes, recettes, usages...).

Compte-rendu d'exécution :

- Intégration des données et traitements
- Livraison du tableau de bord le 16 décembre.

00/186

A2 WEB SIG

Pilotes de l'étude : RUILLERE Amaury (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Entretien et mettre à jour le WebSIG propre au SMT-AML (et les bases de données afférentes), créé en 2019.

Compte-rendu d'exécution :

- Maintien opérationnel
- Mise à jour des données de référence (INSEE, ...)
- Mise à jour des réseaux TC.

00/199

A2 SUIVI PARTENARIAL SMT

Pilotes de l'étude : HAAB-LAB Rachel (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : ZOBELE Daniel

Contexte et Objectifs :

Temps de travail dédié à la réflexion et au partage de données et d'études en rapport avec le programme de travail du SMT-AML, ainsi qu'au suivi du programme de travail annuel entre le Syndicat et les 2 Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon.

Compte-rendu d'exécution :

Des temps d'échange entre les équipes d'études "mobilités" ont eu lieu durant l'année 2022, tant en interne au réseau A2 des Agences d'urbanisme qu'avec le Syndicat des mobilités des territoires d'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML). L'objectif était de partager les démarches partenariales en cours, ainsi que les actualités locales.

00/200

A2 PLANS METROPOLITAINS

**Pilotes de l'étude : RUILLERE
Amaury (SYNDICAT DES MOBILITES
DES TERRITOIRES DE L'AIRE
METROPOLITAINE LYONNAISE)**

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Disposer de plans à jour des offres de transport déployées dans le périmètre du SMT-AML (et ses franges), pour faire connaître les périmètres T-Libr et les intermodalités existantes.

Compte-rendu d'exécution :

- Intégration et tracé des lignes de bus à partir des données GTFS issues de la base multitudes'
- Développement de requêtes pour exporter le tracés SIG des lignes de bus dans un format compatible GTFS
- Livraison de 14 réseaux de bus pour réinjection directe dans la carte interactive
- Etude des modèles de données nécessaires à de futures intégrations (offre en gare, stationnement, équipements vélo...).

00/201

A2 ZERO ARTIFICIALISATION NETTE AMELYSE

**Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie
(SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD
LOIRE), GEINDRE Hélène (SYNDICAT
MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE),
DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE
DU SCOT ROANNAIS)**

Pilotes epures : CONTIN Anne-Gaëlle

Contexte et Objectifs :

Dans la continuité des travaux menés en 2020 et 2021 par les Agences pour accompagner la DREAL, l'EPORA

et l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne dans la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire, un séminaire est programmé cette année. Ce rendez-vous, qui fait écho à un premier séminaire sur la sobriété foncière réalisé en 2021 à destination des professionnels de l'aménagement du territoire, s'adresse de façon privilégiée aux élus.

L'objectif est le suivant :

- Partager le nouveau cadre législatif issu de la loi Climat et Résilience.

Compte-rendu d'exécution :

Le séminaire, intitulé "Sobriété foncière - Vers une aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne plus sobre en foncier : croiser les stratégies, partager les enjeux d'aménagement et agir ensemble" s'est tenu le mercredi 25 mai 2022.

Les deux tables-rondes ont permis d'impulser un dialogue entre élus et acteurs de l'aménagement sur le territoire de l'Amelyse autour de la mise en œuvre de la sobriété foncière, enjeu renforcé par la loi Climat et Résilience.

La mémoire de l'événement a été retranscrite sur trois supports : les actes, la synthèse et la vidéo du séminaire.

00/203

A2 CAHIER ETUDIANTS

**Pilotes de l'étude : CITERNE Camille (POLE
METROPOLITAIN)**

Pilotes epures : ROUCHOUSE Claire-Marie

Contexte et Objectifs :

En 2020, les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne ont réalisé, à l'échelle de l'AMELYSE, un état des lieux des sites d'enseignement, de leur desserte TC et de l'offre de logements étudiants afin de mieux appréhender les enjeux actuels et futurs de l'enseignement supérieur à cette échelle. Un rapport d'étude a été remis au Pôle fin 2020.

L'objectif, pour l'année 2022, est de reprendre ce rapport en vue de sa publication.

Compte-rendu d'exécution :

Le Pôle métropolitain a repris contact avec les Agences de Lyon et Saint-Etienne pour leur demander de mettre à jour et reprendre quelques modifications du rapport remis en décembre 2020.

Le dossier, mis en page par Urbalyon, a été transmis au Pôle Métropolitain à l'automne et publié en fin d'année 2022.

00/212

A2 APPROFONDISSEMENT 2^E SEMESTRE SMT

**Pilotes de l'étude : HAAB-LAB
Rachel (SYNDICAT DES MOBILITES
DES TERRITOIRES DE L'AIRE
METROPOLITAINE LYONNAISE)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

A définir selon l'évolution des études portées par le SMT-AML et les demandes d'approfondissement exprimées par les élus du Syndicat. Hypothèse à discuter d'un voyage d'études sur le RER de Cologne. (Au second semestre ; à définir à mi-année au plus tard).

Compte-rendu d'exécution :

Jours de travail mobilisés pour équilibrer les temps de production concernant la description des services TER dans le cadre des réflexions RER métropolitain.

00/221

A2 AIRES CHALANDISES ET DE DIFFUSION

**Pilotes de l'étude : RUIILLERE
Amaury (SYNDICAT DES MOBILITES
DES TERRITOIRES DE L'AIRE
METROPOLITAINE LYONNAISE)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes réalise régulièrement des enquêtes photo auprès des usagers du TER. Ces enquêtes sont effectuées par rotation sur les différentes branches ferroviaires qui composent le réseau TER AuRA. Dans le cadre du Plan d'Actions Intermodalité du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne (SMT AML), les enquêtes photo régionales exploitées dataient de 2015 à 2018 suivant les branches ferroviaires.

Ces productions permettent de connaître les lieux de résidence, d'emplois et d'études des usagers des gares, leur mode d'accès/diffusion à la gare, tout en proposant une approche à l'échelle globale du territoire de Plans d'Actions Intermodalité du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, à l'échelle des 8 corridors du PAI du SMT-AML et avec une approche détaillée pour chacune des gares concernées.

La campagne d'enquête 2017-2020 étant disponible auprès de la Région AuRA, le SMT AML souhaite mettre à jour les données et observations en exploitant ces enquêtes plus récentes.

Compte-rendu d'exécution :

L'intégration et l'exploitation des données issues des nouvelles enquêtes TER 2017-2020 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été réalisées, permettant l'édition des supports cartographiques.

Les résultats et tendances observées ont été partagés lors de deux comités techniques en présence de réseau A2 des Agences d'urbanisme, du SMT-AML et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une note de synthèse, ainsi que l'ensemble des illustrations cartographiques ont été transmis aux partenaires.

00/222

A2 RER

**Pilotes de l'étude : HAAB-LAB Rachel (SYNDICAT
DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE
METROPOLITAINE LYONNAISE)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

Poursuivre la démarche partenariale (initiée en 2021) de partage de connaissance, de mise en débat de propositions, pour aider à une convergence sur la définition, l'ampleur territoriale, les clés de réussite, les niveaux de desserte-cible d'un futur réseau express régional adapté aux enjeux territoriaux de l'Aire métropolitaine Lyon–Saint-Etienne

Compte-rendu d'exécution :

Après les réorientation/précisions apportées par le Syndicat en début d'année quant aux livrables, 2 planches de synthèse ont été réalisées pour les 2 axes ferroviaires choisis par les élus : Mâcon/Valence et Firminy/Ambérieu. Ces planches sont constituées d'une cartographie schématique et d'une analyse multicritère de la desserte de chacune des gares de ces axes (caractéristiques et ratios d'offre, temps de parcours, maillage aux lignes structurantes, intermodalité...). Deux diaporamas d'analyse des résultats ont par ailleurs été réalisés pour les deux axes étudiés. Cette démarche va se poursuivre en 2023 sur d'autres axes ferroviaires.

00/223

A2 DU PAI AU RER

Pilotes de l'étude : HAAB-LAB Rachel (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : ARSAC Guillaume

Contexte et Objectifs :

Un benchmark européen a été réalisé, en 2021, par le réseau A2 pour le SMT-AML. Celui-ci a porté sur l'analyse de 8 RER dans des Métropoles européennes.

Début 2022, il s'agit de finaliser les livrables complets et définitifs de cette étude, ainsi que d'en assurer la présentation dans les différentes instances techniques et politiques du Syndicat.

Compte-rendu d'exécution :

Les livrables définitifs de l'étude "benchmark européen" ont été achevés et livrés au premier trimestre.

Des présentations ont été réalisées dans les instances du Syndicat : Comité de direction le 7 janvier, Bureau le 13 janvier, Comité syndical le 1^{er} février.

00/224

A2 WEBINAIRES ET SEMINAIRE FINAL

Pilotes de l'étude : HAAB-LAB Rachel (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : ARSAC Guillaume

Contexte et Objectifs :

- Participer aux 3 webinaires programmés au premier semestre (Vélo, TC, voiture),
- Contribuer à préparer et coanimer un webinaire ou séminaire présentiel de restitution/mise en débat des contenus, au regard des enjeux de l'AMELYSE (en cours de programmation le 17 mai).

Compte-rendu d'exécution :

Les techniciens d'épures ont assisté aux 4 webinaires thématiques tenus lors du premier semestre, ainsi qu'au séminaire de conclusion, organisé à la Verpillère le 28 juin 2022.

00/225

A2 ENSEIGNEMENTS PLAN D'ACTIONS INTERMODALITE (PAI)

Pilotes de l'étude : HAAB-LAB Rachel (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : POULAIN Gabriel

Contexte et Objectifs :

Il s'agit de présenter une analyse des enseignements politiques et techniques à partir des études réalisées et ce que l'on peut retenir des réunions annuelles du PAI menées en 2018, 2019 et 2020, ainsi que des 4 webinaires « intermodalités » et de son séminaire conclusif.

Compte-rendu d'exécution :

La rédaction de la publication de synthèse restituant les webinaires et le séminaire "intermodalité" a été réalisée au second semestre. Echanges suivis avec le SMT avant de parvenir à une version finale remise au SMT pour mise en page, publication etc.

00/226

A2 OBSERVATOIRE ZAE

Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), GAUVRIT Philippe (POLE METROPOLITAIN), DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS), ROGER Vincent (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

La loi Climat et Résilience prévoit un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) par les autorités compétentes en matière d'économie. Cet inventaire doit être produit tous les 6 ans et transmis aux autorités compétentes en matière de planification. L'inventaire est engagé par l'autorité compétente dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi et est finalisé dans un délai de 2 ans.

L'inter-Scot souhaite se saisir de la thématique du foncier économique. Il missionne les Agences d'urbanisme de St-Etienne et de Lyon pour mener une réflexion méthodologique d'observation des ZAE permettant une consolidation des données. L'inter-Scot souhaite des préconisations pour accompagner les autorités compétentes dans leur inventaire et la production de données à différentes échelles (EPCI, Scot) et pouvant préfigurer à terme la mise en place d'un observatoire partagé dédié à l'échelle de l'Amelyse.

Les travaux ont été engagés en 2021 avec le décryptage de la loi Climat et Résilience ainsi que le recensement et l'analyse des systèmes d'observation des ZAE de l'Amelyse.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon ont préparé et animé trois webinaires participatifs destinés aux EPCI, Scot, DDT et Chambres consulaires de l'Aire métropolitaine Lyon St-Etienne. Ces webinaires ont été l'occasion :

- pour les EPCI présents (130 participants représentant une soixantaine de structures) d'échanger sur leur état d'avancement de l'inventaire des ZAE, leurs besoins en outil et ingénierie, leur intérêt d'une démarche partagée et harmonisée à l'échelle de l'inter-Scot,
- pour les Agences, de présenter le décryptage de l'article de loi relatif aux inventaires des ZAE, de dresser un panorama des observatoires de ZAE existants, de proposer un guide méthodologique et technique pour réaliser l'inventaire.

La mission a également fait l'objet de quatre restitutions en groupe projet.

Epures a diffusé les résultats de ce travail sur son site internet et au travers d'une autre mission dans son partenariat local sur les observatoires Loi Climat et Résilience en octobre 2022.

00/227

A2 VOIRIES BRUYANTES

Pilotes de l'étude : GAUVRIT Philippe (POLE METROPOLITAIN)

Pilotes epures : MARSAUCHE Maud

Contexte et Objectifs :

L'Agence réalise un document de communication sur la méthodologie déployée afin d'alimenter la réflexion des différents membres du Pôle concernant les approches liées aux voiries bruyantes dans le cadre du projet partenarial d'aménagement sur le périmètre Gier/Ondaine/Sud Saint Etienne.

Compte-rendu d'exécution :

La publication "Secteurs soumis à l'influence de voiries bruyantes, éléments méthodologiques d'analyse préalable à l'action" a été finalisée.

La diffusion a été réalisée fin 2022.

00/235

A2 SCHEMA COVOITURAGE

Pilotes de l'étude : DESCROUX Thibaut (SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE)

Pilotes epures : ZOBELE Daniel

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre des réflexions et l'animation de son Plan d'actions d'intermodalité, le SMT-AML souhaite faire un état des lieux de l'offre de covoiturage et estimer son potentiel.

Compte-rendu d'exécution :

Le réseau A2 des Agences d'urbanisme a accompagné le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne dans ses réflexions

méthodologiques pour élaborer son schéma de covoiturage. après consolidation des critères proposés comme par exemple la proximité des distances au centre des deux métropoles Lyon et Saint-Etienne, la proximité d'échangeurs, des points de convergence théorique du trafic routier ou encore la présence de site de covoiturage, des productions cartographiques ainsi que les données associées ont été transmis au SMT AML.

00/238

A2 CONFERENCE DES SCOT

Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS)

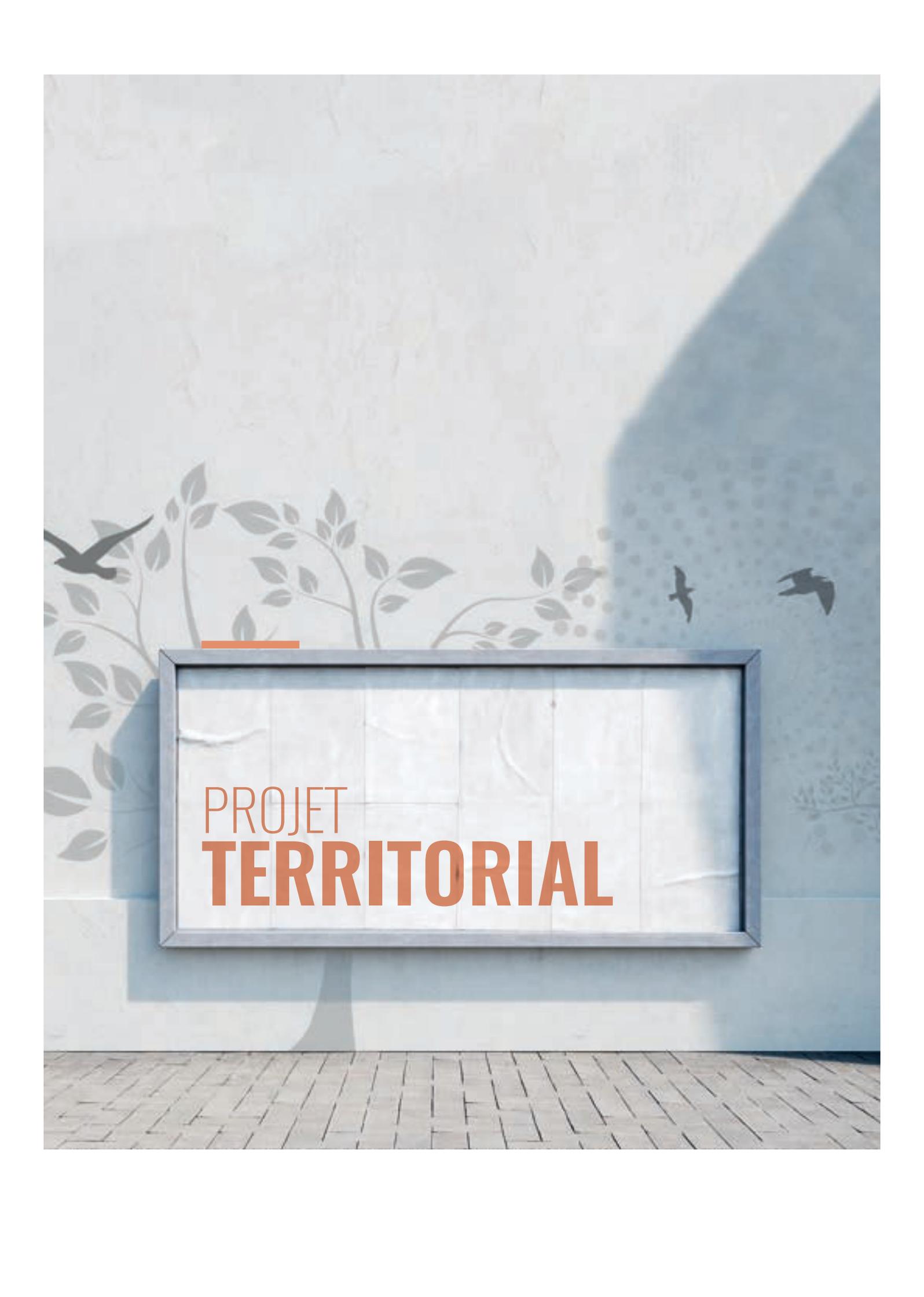
Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

L'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne a sollicité le réseau des deux Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne pour l'accompagner dans l'élaboration d'une contribution collective à la modification du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes. Cette procédure, enclenchée suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience par l'autorité régionale en juillet 2022, doit aboutir en 2024. La démarche de l'inter-Scot s'inscrit en complémentarité avec les travaux de la conférence régionale des Scot installée au niveau régional.

Compte-rendu d'exécution :

Ont été organisés en juillet et septembre 2022, un Comité technique et une réunion des présidents de l'inter-Scot. Sur la base des propositions formulées par le Comité technique de l'inter-Scot et des Agences d'urbanisme, il a été proposé de faire porter le point de vue collectif sur trois sujets : l'affirmation d'un espace de dialogue à l'échelle de l'inter-Scot auprès de la Région, le travail sur des critères communs pour la définition des projets régionaux et nationaux devant être pris en compte par le SRADDET et des positions communes sur des mesures d'accompagnement pour l'atteinte des futurs objectifs régionaux. La réunion des Présidents, tout en validant ces principes, a acté une modalité de travail ne permettant pas de déboucher à l'écriture de la contribution fin 2022.

A photograph of a wall with a mural of plants and birds. In the center, there is a framed display case containing a white object. The text 'PROJET TERRITORIAL' is overlaid on the image. The floor is made of bricks.

PROJET
TERRITORIAL

SUD LOIRE

01/030

ACCOMPAGNEMENT REVISION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE

Pilotes de l'étude : DEVRIEUX Valérie (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), DRILLON Laurent (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE)

Pilotes epures : CORTEY Ghislaine, ARAUD-RUYANT Catherine

Contexte et Objectifs :

Lors de la séance du 29 mars 2018, le Syndicat mixte du Scot Sud Loire a promulgué la mise en révision du Scot approuvé en décembre 2013.

Cette révision vise, notamment, à adapter les orientations du Scot à son nouveau périmètre mis en place suite aux évolutions de périmètres des intercommunalités membres du Scot. Ainsi, le PADD et le DOO du Scot vont devoir très sensiblement évoluer et la procédure de révision est la plus adaptée. Aux termes de ce nouveau périmètre, le Scot couvre 199 communes (au lieu de 116 précédemment) et les communes nouvellement intégrées sont soumises aux principes d'urbanisation limitée. Il convient donc d'adapter le contenu du Scot à ce nouveau périmètre tout en adaptant le document aux contextes légaux ayant évolué, ainsi qu'aux orientations politiques des exécutifs des intercommunalités membres. L'Agence d'urbanisme accompagnera le Syndicat mixte dans cette révision.

Depuis début 2021, l'Agence d'urbanisme a poursuivi le travail technique de la phase de diagnostic.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, epures accompagne le Syndicat mixte du Scot Sud Loire dans la phase d'élaboration des orientations du PAS. Pour cela, epures a animé des réunions de travail avec les membres du Bureau et le groupe technique qui l'accompagne, afin de faire s'exprimer les intentions sur quelques sujets phares du document au regard notamment des dernières lois (Loi Climat et Résilience). Durant le dernier semestre 2022, epures a rédigé une version du pré-PAS qui exprime les orientations proposées par les membres du Bureau aux élus du territoire. L'Agence a accompagné le Syndicat mixte dans une phase de concertation sur ces grandes orientations avec le public (une réunion publique dans chacun des quatre EPCI), lors d'un forum des élus du Scot le 22 septembre 2022 et lors du débat sur ces éléments en Comité syndical de décembre 2022.

01/154

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLUI 45 COMMUNES

Pilotes de l'étude : CARRE Arnaud (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION), LAURENT Béatrice (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION)

Pilotes epures : SECHER Amélie

Contexte et Objectifs :

Le projet de PLUi a été arrêté en Conseil Communautaire le 26 janvier 2021. Sur l'année 2021, se sont déroulées les phases de consultation des Personnes Publiques Associées et des communes. Les avis émis par les PPA et les communes ont été analysés et certains arbitrages posés.

De premières modifications du dossier ont eu lieu et doivent se poursuivre sur 2022 avec un objectif d'approbation du dossier fin 2022.

L'enquête publique se déroule du 3 janvier au 10 février 2022.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de l'enquête publique sur le projet arrêté du PLUi de Loire Forez agglomération. La mission de l'Agence a consisté à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse des contributions lors de

l'enquête, l'apport de compléments techniques en cas de besoin et d'assister aux scènes d'échanges avec la commission d'enquête. Epures a également accompagné Loire Forez agglomération dans la rédaction du mémoire en réponse à la commission d'enquête et dans l'analyse du rapport de la commission et les besoins d'arbitrage à mettre en œuvre. A l'issue de ces arbitrages, les modifications du dossier de PLUi en vue de son approbation ont été réalisées au second semestre. Le PLUi a été approuvé le 13 décembre 2022.

01/157

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLUI 87 COMMUNES

Pilotes de l'étude : CARRE Arnaud (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION), LAURENT Béatrice (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION)

Pilotes epures : SECHER Amélie

Contexte et Objectifs :

Loire Forez agglo approuve son PLUi sur le périmètre de l'ex. Communauté d'agglomération de Loire Forez (CALF) en 2022. L'agglomération projette de lancer l'élaboration d'un ou plusieurs PLUi sur le reste de son territoire afin que l'ensemble des communes soient couvertes par ce type de document.

Dans l'attente de ces positionnements de la part de Loire Forez agglo, epures propose, dans un cadre partenarial renforcé d'accompagner l'agglomération sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, la réalisation et l'élaboration des différentes pièces constitutives du ou des PLUi (diagnostic du territoire, PADD, pièces réglementaires, ...), l'animation de

réunions, séminaires et groupes de travail avec les techniciens et les élus du territoire. Epures pourra constituer une note méthodologique globale en 2022 lorsque les réflexions sur la gouvernance et la forme du document auront abouti. Cette note méthodologique globale s'inscrira dans un calendrier compatible avec la mise en conformité des documents d'urbanisme par rapport à la Loi Climat et Résilience, soit un objectif d'approbation courant 2027. La tenue de ce calendrier nécessite que le travail d'élaboration du document commence dès 2022 et il paraît également opportun de pouvoir analyser la compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire par rapport à la loi Climat et Résilience et les conséquences éventuelles de cette dernière sur le territoire.

La proposition d'intervention sur l'année 2022 se concentre donc sur :

- un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans la définition de sa charte de gouvernance et de la méthodologie à mettre en œuvre sur les années suivantes,
- l'animation de séminaires avec les élus pour mettre en œuvre de la pédagogie et continuer la préfiguration sur le lancement d'un ou des PLUi,
- la réalisation d'une préfiguration à l'élaboration du diagnostic territorial sans présager de la future forme du/des PLUi et de la gouvernance avec les communes incluant une première partie d'analyse de la consommation foncière réalisée sur 2010-2020, la compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur au regard des attentes de la loi et l'élaboration d'atlas communaux.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 s'inscrit en continuité de l'année 2021, sur une phase d'appropriation et d'acculturation du territoire. Plusieurs travaux sont menés au premier semestre pour mieux appréhender les enjeux et préparer la prescription du PLUi à 87 communes. Au premier semestre, des travaux d'analyse de la consommation foncière, de la compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur avec la loi Climat et Résilience et d'élaboration d'atlas cartographiques

communaux ont été initiés et se sont poursuivis au second semestre.

Il s'agit, à travers ces différents travaux, d'acquérir une connaissance fine du territoire, en particulier des 42 communes hors PLUi 45, pour travailler en 2023 sur les enjeux du diagnostic avec les élus du territoire et les partenaires de l'Agence.

01/166

SAINT-ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT

**Pilotes de l'étude : KHAMMAR Nadia
(CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - SEM)**

Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de ses saisines et auto-saisines, s'appuie sur le partenariat de l'Agence d'urbanisme afin de réfléchir sur certaines thématiques.

Les travaux de l'Agence remis aux membres du Conseil de développement sont intégrés à la finalisation des travaux de ce dernier soit sous forme d'apport méthodologique, soit sous forme d'un rendu annexé à l'avis.

En 2022, l'Agence accompagne le Conseil de développement sur deux sujets : Ville et Métropole étudiantes et un deuxième sujet qui reste à déterminer.

Compte-rendu d'exécution :

Une mission d'appui au diagnostic sur une saisine ayant pour thème " Ville et Métropole étudiantes" a été mise en œuvre au second semestre 2022. L'Agence s'est appuyée sur ses systèmes d'observation partenariaux pour nourrir la réflexion du Conseil de

Développement et notamment l'observatoire de la démographie, de l'habitat et de la vie étudiante et scientifique. La démarche engagée par le pôle Métropolitain en 2022 sur "La vie des étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne" a également servi de base à cette mise initiale auprès du groupe de travail pilote mis en place par le Conseil de Développement.

01/184

SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO PLUI

Pilotes de l'étude : SALEN Delphine (METROPOLE - ST-ETIENNE)

Pilotes epures : DUCROCQ Laetitia, TIXIER Anaïs

Contexte et Objectifs :

Epures accompagne Saint-Etienne Métropole dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a débuté en 2018. La délibération de lancement a été approuvée en décembre 2018.

L'année 2022 doit permettre d'accompagner Saint-Etienne Métropole dans la consolidation de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et de construire, avec les 53 communes, les outils réglementaires permettant de le mettre en œuvre : Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlements écrit et graphique couvrant l'intégralité du territoire métropolitain.

Le calendrier reste le même pour Saint-Etienne Métropole sur ce mandat : un arrêt du projet de PLUI fin 2023 en Conseil métropolitain.

Compte-rendu d'exécution :

1^{er} semestre:

La matrice des espaces agricoles, naturels et forestiers a été livrée aux communes suite aux 9 séances d'ateliers de mars 2022.

Des rendez-vous ont été conduits en communes pour recueillir leurs intentions d'aménagement sur le mandat et la période de mise en œuvre du PLUI (2025-2035), les sensibiliser à la trajectoire ZAN, prendre connaissance du terrain.

Fin juin 2022, toutes les communes ont été rencontrées au moins une fois depuis février.

Une architecture des outils (OAP/ règlement) a été proposée au service planification de Saint-Etienne Métropole.

Une stratégie de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, structurée à partir des principales politiques métropolitaines, se met en place avec les services de la Métropole.

Saint-Etienne Métropole a conduit un Comité de pilotage des Maires le 5 juillet 2022 pour partager les grandes orientations de son projet de PADD.

2nd semestre :

Les échanges politiques sur le projet de PADD et notamment sur les partis pris pour atteindre un projet sobre en foncier se sont poursuivis: Conférence des Maires en novembre, Copil des Maires en décembre en présence de la DDT.

La territorialisation du PADD n'a démarrée qu'à partir du mois de décembre (2 séances), la maîtrise d'ouvrage n'ayant pas donné le feu vert avant, et doit se poursuivre en 2023.

La transcription en outils des projets sur les espaces urbains et à urbaniser a démarré : OAP et règlement écrit et graphique.

Pour les espaces agricoles, naturels et forestiers: suite des échanges avec les services sur les espaces bâtis et finalisation du règlement graphique sur ces espaces.

Le retour en séances de travail avec les élus communaux est reporté à 2023.

01/187

SAINT-ETIENNE METROPOLE PATRIMOINE

**Pilotes de l'étude : DELORME Annick
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : CONSTANTIN Chantal

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole s'est engagée à étendre le label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Saint-Etienne en Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle de ses 53 communes.

L'obtention du label suppose la réalisation d'un inventaire patrimonial sur l'ensemble des communes.

Epures a réalisé, en 2007, un inventaire du patrimoine industriel (bâtiments de travail, maisons patronales, cités ouvrières).

Le travail d'inventaire a été poursuivi en 2019, 2020 et 2021, portant le nombre de communes inventoriées de manière exhaustive à 48 et le nombre de périmètres recensés à plus de 6 000.

En 2022, l'objet de la mission est de finaliser le recensement exhaustif et d'harmoniser la donnée permettant la réalisation de requêtes utiles dans le cadre des études en cours sur le PLUi.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du dernier trimestre 2022, la campagne de recensement réalisée cette année a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage qui a eu lieu en septembre 2022, réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

01/191

SAINT-ETIENNE METROPOLE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT APPUI ELABORATION

**Pilotes de l'étude : MIRMAND Anne-Sylvie
(METROPOLE - ST-ETIENNE), SALEN Delphine
(METROPOLE - ST-ETIENNE), JEANDRAU Romain
(METROPOLE - ST-ETIENNE), ARNAUD Anne-Laure
(DDT - LOIRE)**

**Pilotes epures : PONSONNET Laurane,
MARSAUCHE Maud**

Contexte et Objectifs :

Le Projet Partenarial d'Aménagement a pour vocation de dynamiser, préciser, fédérer, coordonner et organiser les modalités d'action sur le territoire des vallées industrielles du Gier, de l'Ondaine et du sud Saint-Etienne afin d'améliorer, entre autres, le cadre de vie global et l'attractivité des fonds de vallées. Dispositif issu de la loi ELAN, il s'agit d'un contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales et établissements publics, lancé en septembre 2019 par Saint-Etienne Métropole.

Epures a élaboré un diagnostic complet et une méthodologie pour le choix des sites à enjeux en 2020.

Pour 2021, Saint-Etienne Métropole et les partenaires signataires du contrat de PPA attendent de l'Agence les productions suivantes :

- partage du diagnostic
- consolidation de la méthodologie de caractérisation des sites à enjeux
- suivi plan guide (le BE plan guide a été nommé en juin 2021)
- préparation de la stratégie foncière du PPA. (Saint-Etienne Métropole doit préciser la méthodologie et l'articulation avec les autres démarches ((PLUi particulièrement)).
- voiries bruyantes – formulation de préconisations
- ateliers "nouvelles façons d'habiter" (en lien avec l'université).

En 2022, cette ligne regroupe l'expérimentation Urbanisme opérationnel favorable à la santé (UoFS), la finalisation de la stratégie foncière Etat et en option la suite des ateliers "nouvelles façons d'habiter".

Compte-rendu d'exécution :

- Déclinaison pré-opérationnelle de l'étude "Voiries bruyantes" orientée sur les méthodes d'Urbanisme opérationnel Favorable à la Santé. (UoFS). L'approfondissement voiries bruyantes a fait l'objet d'un livrable transmis et validé par la maîtrise d'ouvrage en avril 2022.

-Déploiement des ateliers « nouvelles façon d'habiter le territoire » par et pour les élus afin d'analyser notre territoire et de mieux anticiper les évolutions sociétales. Deux ateliers ont été réalisés au Chambon-Feugerolles (8 mars) et à Genilac (1^{er} décembre).

- Pilotage dont suivi du plan guide et croisement PPA avec le PLUi :

Le travail de coordination du PPA avec le PLUi de Saint-Etienne Métropole et avec d'autres études connexes comme la stratégie foncière de Saint-Etienne Métropole (09-166), ou l'étude Saint-Etienne Métropole Friche déclinaison territoriale (09-167), est régulier avec les partenaires impliqués (Saint-Etienne Métropole, Etat DDT, EPORA, ARS, PM) ainsi qu'en interne à epures.

- Poursuite de l'appui à la construction de la stratégie foncière de la Métropole :

La finalisation du volet foncier du PPA s'est traduite par la tenue d'un Groupe technique le 13 avril 2022 en présence des services de Saint-Etienne Métropole et de l'ensemble des partenaires signataires du PPA (DDT, EPORA et Cap Métropole qui est AMO). Un livrable synthétique de la démarche a été remis aux partenaires le 17 octobre, et présenté lors d'une séance spécifique le 28 novembre en présence de l'ensemble des partenaires du PPA (SEM DCAF, SEM DAT, DDT, EPORA, Cap Métropole).

01/193

SCHEMA CAMPUS MISE EN ŒUVRE

Pilotes de l'étude : FRANCON Aubry (METROPOLE - ST-ETIENNE)

Pilotes epures : ROUCHOUSE Claire-Marie

Contexte et Objectifs :

Le Schéma Campus 2021-2026 a été initié en 2019, dans le cadre du programme partenarial d'épures, avec les acteurs de l'enseignement supérieur stéphanois. Ce Schéma doit permettre, entre autres objectifs, de proposer une vision consolidée et cohérente à l'échelle du territoire stéphanois ainsi que des projets mûrs et coordonnés dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027. Au-delà de la dimension contractuelle avec l'Etat et la Région, la prise en considération des dynamiques inhérentes à l'enseignement supérieur et à la recherche dans tous les projets du territoire et dans toutes ses dimensions - sociales, de mobilité, économiques, de logement,... - est indispensable.

Le Schéma Campus 2021-2026 prend la forme d'un plan-guide illustré de cartographies et d'infographies d'une centaine de pages, divisé en 3 grandes parties :

- Structurer le Campus de Saint-Etienne autour de 5 sites majeurs d'enseignement et de recherche
- Développer des aménités urbaines au service des étudiants et des personnels des établissements
- Développer et favoriser les dispositifs en faveur de la vie étudiante.

Les grandes orientations posées, il s'agit désormais d'animer ce Schéma au travers d'ateliers thématiques impliquant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les collectivités publiques et autres acteurs gravitant dans le champ de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Compte-rendu d'exécution :

A la demande de Saint-Etienne Métropole, les ateliers de mise en œuvre du Schéma Campus n'ont pas démarré.

En revanche, un travail sur les projections d'effectifs étudiants a été mené en début d'année, pour aider Saint-Etienne Métropole à envisager plusieurs scénarios au regard des projections démographiques locales, des projections nationales des effectifs étudiants et des évolutions locales de ces effectifs.

01/207

CC FOREZ EST IMPACTS LOI CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION

Pilotes de l'étude : BERNARD Christine (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ EST), COMTE Brice (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ EST)

Pilotes epures : TIXIER Anaïs

Contexte et Objectifs :

La lutte contre l'artificialisation des sols est l'affaire de toutes les échelles territoriales, depuis la région jusqu'à la commune. La loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, trace les contours d'une trajectoire qui se traduit par l'insertion dans les documents de planification et d'urbanisme (Srdet, SCoT, PLU) d'un objectif de diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cet objectif de diminution doit s'effectuer par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des 10 années précédentes.

Epures a pour objectif de développer une vision des impacts de la loi Climat et Résilience sur les documents de planification des communes de Forez-Est, et également sur celles sans document de planification.

Compte-rendu d'exécution :

Une première réunion de travail technique avec l'EPCI a permis de préciser la méthode et le calendrier de l'intervention.

Un COPII s'est tenu le 12/12/2022 pour présenter les fondements et les objectifs de la loi Climat et Résilience. La suite de la mission se déroulera en 2023.

01/208

MONTS PILAT IMPACTS LOI CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION

Pilotes de l'étude : THOUMY Denis (COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT), SALA Patricia (COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT), DEGRAIX Emilie (COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT)

Pilotes epures : CORTEY Ghislaine

Contexte et Objectifs :

La Loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, pose des objectifs et des jalons clairs en matière de consommation de l'espace et d'artificialisation des sols. Epures a pour objectif de développer une vision de ses impacts sur les documents de planification des communes des Monts du Pilat, et également sur celles sans document de planification.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, epures a accompli l'ensemble des analyses prévues, et a animé trois réunions d'échanges sur ce sujet avec les membres de la conférence des Maires :

- présentation des dispositions de la loi Climat et Résilience en matière de planification urbaine (règles, calendrier d'application)

- présentation de la rétrospective de la consommation foncière d'espaces agri-naturels sur le territoire de l'EPCI durant la période 2010-2020 (période de référence de la loi) et identification des capacités de consommation foncière d'espaces agri-naturels dans les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire

- présentation des pistes d'intégration des dispositions de la loi à un projet territorial.

AUTRES TERRITOIRES

01/117

SCOT MONTS DU LYONNAIS

Pilotes de l'étude : GAUTRON Hélène (COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU LYONNAIS)

Pilotes epures : MARSAUCHE Maud

Contexte et Objectifs :

En 2022, le Scot des Monts du Lyonnais doit réaliser son bilan à 6 ans. Les Agences d'urbanisme de Lyon et St-Etienne accompagnent le Syndicat mixte sur les aspects données, analyse et animation.

Compte-rendu d'exécution :

Le Scot des Monts du Lyonnais a réalisé son bilan à 6 ans en 2022.

Le bilan du Scot a fait l'objet d'un vote le 20 septembre 2022 pour valider son maintien en vigueur.

01/174

COPLER AMO PLUI

Pilotes de l'étude : ROGER Vincent (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE), GEINDRE Hélène (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)

Pilotes epures : DALARY Lolita, CORTEY Ghislaine

Contexte et Objectifs :

En 2015, la CoPLER a pris la compétence planification et a décidé d'engager l'élaboration d'un PLUi sur son territoire par délibération du 3 décembre 2015. L'Agence d'urbanisme accompagne techniquement la CoPLER dans cette élaboration. Cet accompagnement est intervenu en plusieurs grandes étapes aux côtés de l'EPCI, des bureaux d'études mandatés et des acteurs qui ont suivi cette démarche.

L'année 2022 doit être consacrée à l'approbation du PLUi.

Compte-rendu d'exécution :

Suite aux relectures et demandes de modifications de la CoPLER, un dossier complet d'approbation a été réalisé incluant l'ensemble des pièces écrites et une mise au format CNIG des données informatiques. Le PLUi de la CoPLER a été approuvé en Conseil communautaire le 24 mars 2022.

01/204

SCOT DU ROANNAIS DEMARCHE D'INTERCONNAISSANCES

Pilotes de l'étude : MICHEL Sandrine (COMMUNAUTE D AGGLOMERATION - ROANNE), DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS)

Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

Dans la suite du partenariat entre les Scot Syepar et Loire Centre initiés depuis de nombreuses années, le Syepar, en charge de la mise en place du futur Scot du Roannais élargi au 01 janvier 2022, souhaitait se pencher sur les enjeux recouvrant la mise en élaboration du futur document d'urbanisme et de planification.

Cette démarche d'interconnaissances des territoires du nouveau Scot du Roannais : démarrage en mars 2022 pour une finalisation en décembre 2022 (des poursuites 2023 étant à étudier en fonction de la constitution de la nouvelle équipe technique du Scot à partir de septembre 2022).

Compte-rendu d'exécution :

La première phase de la démarche d'interconnaissance a été mise en place en mai 2022 et a permis de mettre en débat un diagnostic partagé des tendances à l'œuvre sur le territoire du Scot du Roannais.

Une deuxième séance participative a été au sein des membres du Conseil Syndical pour aborder les questionnements liés à la sobriété foncière (novembre 2022) et les enjeux de mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience dans la future élaboration du Scot du Roannais. L'Agence a mobilisé les données mises en œuvre par son partenariat en matière de dynamique de consommation d'espace depuis 2005 et organisé un échange entre les conseillers sur les enjeux, attendus et méthode d'atteinte du zéro artificialisation nette en 2050.

Un document de synthèse a été finalisé en janvier 2023.

01/205

SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SYEPAR

Pilotes de l'étude : DUSSUD Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

En 2022, le Scot du Roannais doit réaliser son bilan à 6 ans. Le Syepar sollicite l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise pour l'accompagner sur les aspects données, analyse et animation.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a commencé au dernier trimestre 2022 par des temps d'échanges internes pour prendre connaissance des documents actuels du Scot, identifier les indicateurs de l'évaluation et proposer un cadre méthodologique. Le travail se poursuit en 2023.

01/206

SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SORNIN

**Pilotes de l'étude : DUSSUD
Karen (SYNDICAT MIXTE DU SCOT
ROANNAIS), FIORE Catherine
(COMMUNAUTE DE COMMUNES -
CHARLIEU BELMONT)**

Pilotes epures : MEON Adrien

Contexte et Objectifs :

Dans la suite du partenariat entre les Scot Syepar et Loire Centre initiés depuis de nombreuses années, le Syepar, en charge de la mise en place du futur Scot du Roannais élargi au 01 janvier 2022, a souhaité mettre en place l'évaluation légale et réglementaire des Scot Syepar et du Bassin de vie du Sornin.

Compte-rendu d'exécution :

Un premier comité technique, a été organisé début juin, pour confirmer le calendrier de l'étude et échanger sur les indicateurs à travailler. Cela a également été l'occasion de partager la précédente évaluation réalisée en 2017.

Un deuxième comité technique a eu lieu début octobre pour présenter les premiers indicateurs travaillés durant l'été, notamment ceux sur la consommation d'espace.

Un troisième a été organisé le 23 novembre pour partager les indicateurs restants (démographie, économie notamment). Cela a également été le temps d'un échange sur les actions entreprises en termes de mobilité douce et de déplacements.

Les indicateurs ainsi que le calendrier de l'évaluation ont été présentés lors d'un comité de pilotage du SCOT du Roannais, dans les locaux de Charlieu-Belmont Communauté, le mercredi 7 décembre. Ce temps d'échange a permis de valider la trame globale de l'évaluation, ainsi que les modifications et/ou précisions à apporter sur certaines indicateurs (consommation foncière, gestion de l'eau..).

The image features a light-colored wall with a mural of stylized leaves and birds. A framed display case is mounted on the wall, containing a white object. The floor is made of light-colored bricks. The text 'PLANIFICATION COMMUNALE' is overlaid on the display case.

PLANIFICATION
COMMUNALE

METROPOLE DE SAINT-ETIENNE

02/061

SAINT-HEAND DECLARATION DE PROJET

**Pilotes de l'étude : FARDOUX Philippe
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : THIONOIS Nicolas,
TIXIER Anaïs**

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-Héand souhaite agrandir son EHPAD. Pour cela, il est nécessaire de déplacer cet équipement aujourd'hui situé en centre bourg.

La procédure visée serait une déclaration de projet.

La mise en œuvre de cette procédure pourrait réinterroger certains sujets traités lors de la révision du PLU.

Le dossier devra donc apporter une justification détaillée des nouvelles orientations prises par la commune.

Le terrain envisagé, secteur des Terrasses, a été classé en zone AU lors de la révision du PLU.

Cependant, la révision du PLU, approuvé en 2018, avait nécessité le phasage des zones AU afin de respecter les objectifs du PLH. Ainsi, la zone AU des Terrasses avait été classée en zone AU stricte.

L'objectif était d'accompagner l'élaboration de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la construction d'un EHPAD au nord de la commune.

Compte-rendu d'exécution :

La mission, entamée au premier semestre 2021, s'est poursuivie sur le mois de Janvier 2022 durant lequel le dossier final a été approuvé par les élus.

Durant ce mois de janvier, le travail a consisté à modifier les pièces du dossier avant approbation (zonage, OAP, règlement, notice...).

02/100

LA GIMOND ACCOMPAGNEMENT PLU

**Pilotes de l'étude : GONON Pascal (MAIRIE -
GIMOND (LA))**

Pilotes epures : DALARY Lolita

Contexte et Objectifs :

La Gimond a délibéré pour mettre en révision son PLU et a demandé, en lien avec Saint-Etienne Métropole, à epures de l'accompagner techniquement dans cette révision. Plusieurs étapes ont été nécessaires depuis cette date.

Epures a fourni un dossier d'arrêt complet du PLU pour un arrêt en décembre 2021, intégrant le dossier de demande de dérogation à l'urbanisation limitée.

L'année 2022 est consacrée à l'analyse des avis PPA et de l'enquête publique, pour une approbation d'ici fin 2022 ou début 2023.

Compte-rendu d'exécution :

Suite à l'arrêt de projet de PLU en conseil métropolitain du 02/12/2021, l'année 2022 a été consacrée à l'analyse des avis des personnes publiques associées (PPA) et à la réalisation d'un nouveau dossier de demande de dérogation à l'urbanisation limitée.

02/136

SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU

**Pilotes de l'étude : DELORME Annick
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : CORTEY Ghislaine

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a pris la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2016. Ainsi, la Métropole peut procéder à des modifications des PLU communaux dans l'attente de l'élaboration du PLUi.

Epures apporte un appui technique au service de la Métropole dans la mise en oeuvre de ces procédures.

Compte-rendu d'exécution :

Depuis début 2022, epures n'a pas été sollicitée pour conduire une procédure de modification.

AUTRES TERRITOIRES

02/015

**VEAUCHE
ACCOMPAGNEMENT
PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**Pilotes de l'étude : DUBOIS Gérard
(MAIRIE - VEAUCHE)**

**Pilotes epures : THIONOIS Nicolas,
TIXIER Anaïs**

Contexte et Objectifs :

En 2022, le programme de travail prévoit la poursuite de la révision du PLU (entamée en 2020) et l'entrée dans la phase réglementaire.

Sur l'année 2022, les objectifs poursuivis consisteront à territorialiser le PADD, réaliser les pièces réglementaires (OAP, Règlement, Zonage) ainsi que le rapport de présentation en vue de l'arrêt projet.

La réalisation du projet arrêté est prévue fin d'année 2022/début 2023.

Compte-rendu d'exécution :

L'accompagnement de la commune dans la révision de son document d'urbanisme a consisté durant le premier semestre 2022 à :

- conduire une à deux réunions mensuelles avec les élus et les techniciens de la commune afin de présenter le travail technique et

échanger avec les élus sur le projet communal. Des échanges fréquents avec le cabinet CESAME se sont tenus pour le suivi de l'évaluation environnementale.

- de septembre 2021 à décembre 2022, la commune a élaboré les grandes orientations de son PADD.

Les grandes orientations définies et présentées aux PPA en décembre 2021 ont fait l'objet d'un débat en conseil municipal en février 2022.

Le diagnostic et les orientations du PADD ont été présentés en réunion publique en mai 2022.

Au second semestre, plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu avec NOVIM et la commune afin d'accompagner le projet de Zone d'Activités Économiques des Murrans II.

Deux réunions PPA ont été conduites afin de présenter aux partenaires l'avancée du dossier.

Les pièces réglementaires sont en cours d'élaboration ; une première version de ces pièces sera livrée en début d'année 2023 à la commune.

L'arrêt du projet est envisagé pour fin avril 2023 : le début d'année sera consacré à la finalisation des pièces réglementaires et du rapport de présentation (évaluation environnementale).

02/035

**MONTROND-LES-BAINS
PROCEDURES**

**Pilotes de l'étude : CREGNIOT Guillaume (MAIRIE -
MONTROND-LES-BAINS)**

Pilotes epures : SECHER Amélie

Contexte et Objectifs :

La commune a été contactée par un porteur de projet pour la création d'un parc photovoltaïque.

Le projet aurait vocation à s'implanter à l'ouest de la rue des Sagnes sur des terrains appartenant partiellement à la collectivité et pourvus d'un transformateur EDF.

La commune souhaite donc faire évoluer son PLU afin de pouvoir accueillir ce projet et qu'il soit positionné dans un bassin de gestion des eaux pluviales.

La procédure qui semble la plus adaptée à ce jour est la déclaration de projet. Elle sera menée conjointement avec le porteur de projet du parc photovoltaïque.

Compte-rendu d'exécution :

Deux procédures d'évolution du PLU de la commune de Montrond-les-Bains sont en cours. Une première de modification simplifiée qui a été menée en interne par la commune dont l'accompagnement par epures s'est concentré sur la modification des pièces réglementaires. Une seconde procédure doit permettre de voir aboutir un projet de développement de panneaux solaires au sol sur la commune. Le porteur de projet, au premier semestre 2022, approfondit ses études techniques pour qu'epures puisse au second semestre commencer le montage du dossier de mise en compatibilité du PLU.

02/054

ST-ANDRE-LE-PUY ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU

**Pilotes de l'étude : ACHARD Jean
(MAIRIE - ST-ANDRE-LE-PUY)**

Pilotes epures : DALARY Lolita

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-André-le-Puy dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005. Depuis, ce PLU a fait l'objet de 3 procédures de modification en 2008, 2010 et 2017. La commune souhaite aujourd'hui reconsidérer le contenu de son PLU et entamer une procédure de révision de son document.

La mission d'epures consiste à apporter les éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller les élus lors des différentes phases d'élaboration : diagnostic et précision

des besoins, projet d'aménagement et de développement durables, du projet de plan local d'urbanisme.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et à la définition des enjeux servant de support à l'élaboration du PADD.

L'année 2022 est consacrée à la réalisation du PADD et à l'avancement des différentes pièces réglementaires (zonage, règlement, OAP).

Compte-rendu d'exécution :

Après la phase de diagnostic, le PLU de Saint-André-le-Puy s'est poursuivi avec l'élaboration des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et les premiers travaux sur le pré-zonage. Ces avancées ont été partagées lors de 2 réunions avec les personnes publiques associées.

02/102

ST-MARCEL-DE-FELINES MODIFICATION PLU

**Pilotes de l'étude : LAFOUGERE Frédéric (MAIRIE -
ST-MARCEL-DE-FELINES)**

Pilotes epures : THIONOIS Nicolas

Contexte et Objectifs :

Epures a été sollicitée en 2021 par la commune et la communauté de communes de Forez-Est pour les accompagner dans la modification du PLU, afin de créer un STECAL permettant la réalisation d'une aire de covoiturage.

Compte-rendu d'exécution :

La mission, entamée au premier semestre 2021, s'est poursuivie sur le mois de janvier 2022 durant lequel le dossier final a été approuvé par les élus. La modification du PLU a été approuvée le 24 janvier 2022.

02/103

ST-MEDARD-EN-FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU

**Pilotes de l'étude : DESHAYES
Sébastien (MAIRIE - ST-MEDARD-EN-
FOREZ)**

Pilotes epures : SECHER Amélie

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-Médard-en-Forez a lancé la révision générale de son PLU en 2021 et a souhaité bénéficier de l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme afin de permettre :

- La prise en compte des dernières évolutions législatives et notamment la loi Climat et Résilience, la dernière modification du PLU datant de 2012,
- D'étudier la possibilité d'autoriser le développement d'activités de loisirs,
- De prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales,
- D'encadrer le développement urbain futur de la commune,
- De questionner les secteurs de développement de l'habitat.

Compte-rendu d'exécution :

La révision du PLU de la commune de Saint-Médard-en-Forez a commencé en 2021. Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été esquissé début 2022 mais n'a pas encore fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal de la commune. En parallèle, le travail sur les pièces règlementaires a également été initié au premier semestre 2022. Ces éléments ont fait l'objet de plusieurs réunions avec la commission d'urbanisme et les personnes publiques associées. Une réunion publique a également été organisée en début d'année afin de présenter aux habitants les enjeux issus du diagnostic et les grandes orientations pressenties dans le PADD. L'accompagnement de la commune s'est poursuivi au second semestre 2022 avec pour objectif un arrêt du projet en 2024.

The image shows a wall with a mural of plants and birds. A framed display case is mounted on the wall, containing a white object. The floor is made of bricks. The text 'PROJETS URBAINS' is overlaid on the display case.

PROJETS
URBAINS

METROPOLE DE SAINT-ETIENNE

03/264

EPASE CONTRIBUTION AUX PROJETS URBAINS DES PARTENAIRES

**Pilotes de l'étude : PAIRE Romain
(EPASE), GUILLOTEAU Clément (EPASE)**

**Pilotes epures : PONSONNET Laurane,
ARSAC Guillaume**

Contexte et Objectifs :

Contribution d'épures aux projets urbains des territoires opérationnels de l'EPASE et de SEM. Participation aux ateliers.

Compte-rendu d'exécution :

Participation d'épures à 5 réunions organisées par l'Epase, toutes sur la thématique mobilité.

L'idée d'une rencontre annuelle entre les équipes, n'a pas pu avoir lieu en 2022 et sera reportée en 2023.

03/268

ABOEN DEVENIR ANCIENNE ECOLE

**Pilotes de l'étude : JOUVE Christian
(MAIRIE - ABOEN)**

Pilotes epures : CONSTANTIN Chantal

Contexte et Objectifs :

La collectivité est propriétaire d'une ancienne école située à l'entrée du village d'Aboen.

Il s'agit d'un bâtiment de caractère patrimonial qui s'est dégradé au fil du temps.

La collectivité souhaite aujourd'hui la rénover, sans avoir une idée très précise de la vocation à lui donner, ni même des coûts d'aménagement envisageables.

La réutilisation de ce bâtiment interroge plus largement les capacités de confortement du village faisant écho au PLUi en cours sur Saint-Etienne Métropole.

La commune, assistée de Saint-Etienne Métropole, souhaite la réalisation d'une étude de programmation urbaine de manière à identifier les actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Cette mission a débuté en 2021. Elle doit se finaliser en 2022, avec un estimatif sommaire des coûts d'aménagement envisageables.

Compte-rendu d'exécution :

Durant le dernier trimestre, le dossier a été finalisé avec l'ensemble des éléments étudiés au cours de l'année.

Il a été présenté en commune au mois d'octobre, avec le service de Saint-Etienne Métropole en charge du suivi de la mission et le directeur de l'office du tourisme.

03/272

FIRMINY PLAN GUIDE

**Pilotes de l'étude : CHALAND Christophe (MAIRIE
- FIRMINY), BESSE Rachel (MAIRIE - FIRMINY),
BESSON-FAYOLLE Corinne (METROPOLE -
ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : PONSONNET Laurane, SECHER
Amélie**

Contexte et Objectifs :

En 2022, epures poursuit son accompagnement de Firminy pour l'élaboration d'un plan guide dont les limites ne se réduisent pas à la requalification du centre-ville « intra-muros ». Le diagnostic mené en 2021 a permis de mettre en avant une histoire forte qui a forgé son identité sociale et culturelle. Il a également mis en lumière les interactions à l'œuvre entre le centre-ville, marqué par des signes de fragilité sociale et l'ensemble des quartiers qui l'entoure.

Ce travail de début de mandat intéresse directement le PLUi de la Métropole qui est en cours d'élaboration.

Les objectifs de l'étude sont :

- L'élaboration du plan guide selon le programme d'action défini en 2021
- La réalisation de scénarios d'aménagement des espaces publics majeurs identifiés
- D'établir des préconisations pour l'implantation d'un centre aqualudique
- D'établir des préconisations sur le devenir de deux bâtiments anciens EPHAD
- De mettre en avant le maillage des équipements à l'échelle communale, voire intercommunale (plan guide).
- De réaliser une rapide étude de faisabilité d'un projet de type écoquartier ou d'habitat partagé sur la parcelle de la friche STAS
- D'intégrer les différentes avancées du PLUi, du PPA et des études mobilités au plan guide.

Compte-rendu d'exécution :

Premier semestre 2022 :

- Finalisation d'une version intermédiaire du plan guide. Présentation en COPIL regroupant le CM de Firminy et les partenaires de l'étude (SEM, Cap Métropole)
- Balade urbaine en centre-ville en mars. Animation "persona" avec mise en situation puis atelier carte sur table.
- Présentation du projet par le Maire de Firminy lors de l'assemblée générale d'épures en juin.

Second semestre 2022 :

Dédié aux ajustements et à la livraison finale qui s'est faite en complémentarité avec le schéma de mobilité communal mené en parallèle par épures.

Le livrable final, transmis en novembre 2022 comportait :

- l'ensemble des réflexions conduites en 2021 et 2022
- le Plan guide et sa mise en récit

- Des focus spécifiques : recherches foncières pour le centre aqualudique, étude de capacité sur la friche STAS...
- 33 fiches-actions déclinées à court, moyen et long termes.

03/274

SORBIERS SITE ISOCHROME

Pilotes de l'étude : THIVANT Marie-Christine (MAIRIE - SORBIERS)

Pilotes épures : CONSTANTIN Chantal

Contexte et Objectifs :

Un tènement d'environ 6 000 m² (friche ex Isochrome) est en cours de libération dans la zone d'activités de la Vaure à Sorbiers.

Le niveau de pollution y est particulièrement élevé et donc inadapté à un changement d'usage.

Ainsi, la commune souhaite être accompagnée par l'Agence d'urbanisme afin d'avoir rapidement une visibilité sur le devenir du secteur. Il s'agira, pour l'Agence, de réaliser un plan d'aménagement d'ensemble et d'éléments à la fois quantitatifs (capacité d'aménagement du site, pré-chiffrage d'aménagement) et qualitatifs (préconisations en termes d'implantation des bâtiments, d'intégration paysagère, d'enjeux environnementaux, de desserte/voirie, voire éclairage..) devant servir à alimenter un cahier des charges de cession de terrain.

Cette démarche intéresse également particulièrement Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'élaboration du PLUi et du déploiement de la politique foncière économique de la Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du dernier trimestre, le scénario préférentiel a été affiné, et a fait l'objet d'une estimation sommaire de coûts d'aménagement, réalisée en lien avec le sous-traitant d'épures sur ces missions.

Ces éléments ont été présentés à la commune. Ils seront utilisés comme support d'échange avec les entreprises concernées.

Cette mission devrait se finaliser au premier semestre 2023, suite aux échanges avec les entreprises concernées.

03/275

SAINT-ETIENNE ACCOMPAGNEMENT SUIVI DES PROJETS URBAINS

**Pilotes de l'étude : DENIS Benoit
(MAIRIE - ST-ETIENNE), ESQUENAZI
Anne (MAIRIE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : PONSONNET Laurane

Contexte et Objectifs :

Contribution d'épures aux projets urbains des territoires opérationnels de la Ville de Saint-Etienne. Participation aux ateliers. Organisation de rencontres de partage et d'information sur les projets en cours entre chargés d'opérations et chargés d'études, échanges sur les projets en cours, échanges de bonnes pratiques.

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence d'urbanisme a accompagné le projet AMITER La Rivière par sa participation à la commission locale de l'appel à manifestation d'intérêt des territoires inondables dont la ville de Saint-Etienne a été lauréate. Visite terrain, accompagnement des équipes lauréates, transmission des études de l'Agence sur le sujet ou sur le secteur et coordination partenariale avec le PPA GOSE qui identifie clairement ce secteur dans son plan guide.

AUTRES TERRITOIRES

03/226

EPORA ETUDES FLASH DE CADRAGE URBAIN

**Pilotes de l'étude : CHUN-HUNG-KEE Charlène
(EPORA)**

**Pilotes epures : PONSONNET Laurane,
CONSTANTIN Chantal**

Contexte et Objectifs :

L'Epورا assiste certaines collectivités dans leur projet de requalification urbaine, mais la démarche de mise en œuvre n'est pas toujours clarifiée et nécessite une coordination entre les différents acteurs. Pour cela, Epورا a souhaité l'intervention de l'Agence d'urbanisme, de manière à préciser les attentes en termes de projets urbains à travers la réalisation d'études de cadrage sur des îlots de petites tailles et de différentes communes.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée en 2022.

03/271

COPLER ACCOMPAGNEMENT PETITES VILLES DE DEMAIN

**Pilotes de l'étude : MOLLEN Justine
(COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE
LOIRE ET RHONE), ROGER Vincent (COMMUNAUTE
DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)**

Pilotes epures : CONTIN Anne-Gaëlle

Contexte et Objectifs :

Lauréates depuis le 11 décembre 2020 du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD), les communes de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régny et Neulise ainsi que la Copler ont souhaité lancer un faisceau d'actions favorables au renforcement des quatre polarités structurantes, aujourd'hui fragilisées (vacance dans le logement, difficultés de maintien des services et des commerces, présence de friches industrielles...).

La Copler et les communes ont sollicité epures à travers son programme partenarial, pour mettre en place un accompagnement dans la construction du programme d'actions. L'approche envisagée s'inscrit dans une complémentarité avec le PLUi et dans une perspective de mise en œuvre des premières intentions esquissées par celui-ci, au travers d'un appui à l'élaboration du projet urbain sur les quatre centres bourgs. Cet accompagnement intéresse directement les attendus du programme national "Petites Villes de Demain" (PVD) porté en Région Auvergne Rhône-Alpes par la DDT43 et la DREAL.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, les ateliers communaux d'identification des atouts, faiblesses, opportunités et risques amorcés en 2021 se sont poursuivis. Cette première phase a permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux pour le projet urbain.

De février à mai, 12 ateliers et balades urbaines ont été réalisés :

- analyse des avantages et des scénarii envisagés
- construction d'un scénario préférentiel pour chacun des centres-bourgs.

Une estimation chiffrée des travaux de démolition, de construction et d'aménagement des voiries et espaces publics a également été menée au sein de périmètres préalablement choisis.

Une dernière phase a permis d'aboutir en juillet à la réalisation du plan guide aux 4 centres-bourgs et de l'ensemble des fiches actions.

Les travaux ont été présentés aux communes (comité technique) et à leurs partenaires PVD (comité de pilotage) lors de 4 réunions.

03/276

SAINTE-SIGOLENE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pilotes de l'étude : CHABOT Isabelle (MAIRIE - STE-SIGOLENE), CHAMPAVERE Manon (COMMUNAUTE DE COMMUNES - MARCHES DU VELAY ROCHEBARON)

Pilotes epures : SECHER Amélie

Contexte et Objectifs :

La commune de Sainte Sigolène est une commune rurale, à forte tradition industrielle. Cette centralité structurante du territoire (SCOT de la Jeune Loire) est confrontée à une stagnation démographique et une vacance commerciale et d'habitat significative néfaste à son dynamisme. La commune, lauréate de l'appel à projet de l'Etat « Petites Villes de Demain » (PVD) a souhaité lancer un programme d'actions favorables au développement de ses fonctions de centralité à travers une feuille de route dénommée « Sainte-Sigolène demain ».

Soucieuse de fédérer toutes les idées et les énergies des acteurs locaux dans la mise en place de ce projet, la commune souhaite également ouvrir le dispositif à une large association des habitants, acteurs économiques, associations....

Pour répondre aux objectifs dévolus à cette démarche et identifiés par la commune, epures propose un accompagnement qui soit intégré au plus juste des besoins de la collectivité et des attendus du programme national PVD porté en Région Auvergne-Alpes par la DDT 43 et la DREAL. Cet accompagnement facilite l'élaboration de la stratégie, la prise de décision et la planification des actions.

Pour cela, cet accompagnement intègre les objectifs suivants :

- Être souple, itératif et adapté aux spécificités de la commune et de son contexte
- Faciliter la coordination avec le chef de projet

- Faire participer, dès le début de la démarche, les acteurs locaux, les habitants... que la commune souhaite associer au dispositif.
- Partager l'identification des opportunités et contraintes d'évolution et d'aménagement du bourg,
- Aider à la prise de décision par une analyse des avantages et inconvénients des différentes hypothèses d'action ou d'organisation de celles-ci.

Compte-rendu d'exécution :

Un diagnostic du territoire, des entretiens d'acteurs et une synthèse des enjeux ont été élaborés au premier semestre 2022. Cette phase a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la municipalité et d'instances de partage et de concertation avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Des scénarii d'aménagement contrastés ont été présentés à la commune afin de répondre aux différents besoins identifiés (améliorer l'image de la ville, diversifier l'offre d'habitat et l'offre commerciale dans le centre bourg, améliorer les déplacements modes actifs,...). En fin d'année 2022, un scénario préférentiel a été défini avec la municipalité et a fait l'objet d'une traduction en fiches actions. Les 30 fiches actions sont en cours de rédaction et feront l'objet d'une finalisation début 2023.

A photograph of a wall with a mural of plants and birds. A framed sign is mounted on the wall, containing the text 'HABITAT DEVELOPPEMENT SOCIAL'. The sign has a white background and a dark border. The text is in red, with 'HABITAT' in a smaller font and 'DEVELOPPEMENT SOCIAL' in a larger, bold font. The wall is light-colored and has a shadow of a building on the right side. The floor is made of light-colored bricks.

HABITAT
**DEVELOPPEMENT
SOCIAL**

HABITAT

04/005

SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - BILAN ANNUEL

**Pilotes de l'étude : RAINERI Patrice
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : ARAUD-RUYANT
Catherine**

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a adopté en mai 2019 son troisième Programme Local de l'Habitat, pour une période de 6 ans. La Métropole met en œuvre les actions de ce programme et des bilans annuels sont réalisés. Un bilan à mi-parcours doit également être mené et communiqué au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). L'objectif pour l'année 2022 est de formaliser ce bilan à mi-parcours et permettre à la collectivité de réorienter si nécessaire certaines actions dans leur mise en œuvre.

Compte-rendu d'exécution :

L'accompagnement d'épures a consisté à :

- collecter et analyser les données pour la réalisation du bilan à mi-parcours au cours des premiers mois de l'année,
- participer à l'animation des différentes instances techniques pour partager et analyser ces résultats : deux comités techniques en juin et juillet pour échanger sur les résultats présentés selon les orientations du PLH, un atelier avec les bailleurs sociaux pour comprendre les résultats sur la requalification du parc social et un atelier avec les différents services de Saint-Etienne Métropole pour le bilan des actions du PLH.

- assister les services de Saint-Etienne Métropole dans la présentation de ce bilan en comité de pilotage en août.

Sur cette base de travail, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a instruit ce rapport qui a été présenté dans les instances délibératives de la Métropole en septembre (bureau, conseil communautaire...), puis au CRHH en novembre.

04/054

SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADEES

**Pilotes de l'étude : POLIZZI Véronique
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Un observatoire des copropriétés a été mis en place à l'initiative de Saint-Etienne Métropole, accompagné par les services de l'Etat, dès 2006, afin de repérer les copropriétés de plus de 20 logements présentant des signes de fragilité et d'identifier des secteurs d'interventions.

En 2012, l'observatoire a été révisé avec l'outil d'observation de l'Anah (Veille et Observation des Copropriétés – VOC). Dans le même temps, l'observatoire a été croisé avec les outils de l'agence de l'énergie (Alec 42). Un critère de performance énergétique a été renseigné sur certaines copropriétés.

Depuis 2017, l'Anah a mis à disposition des collectivités ayant la compétence habitat, les données brutes du registre d'immatriculation des copropriétés (RNC). Ce registre permet de recueillir plusieurs informations sur chaque copropriété. A ce jour près de 4 400 copropriétés sont immatriculées sur la Métropole dont 2 850 sur la ville de Saint-Étienne (données à juillet 2021).

La poursuite de l'observation et de l'intervention sur les copropriétés est un enjeu majeur du PLH3 de Saint-Etienne Métropole. Il s'agit plus particulièrement de :

- Améliorer la connaissance du parc de logements dans les grandes copropriétés

- Alimenter le Programme Local de l'Habitat (PLH) et les observatoires de l'habitat, les dispositifs d'intervention sur le parc privé : OPAH, Plans de sauvegarde, POPAC, PIG...
- Identifier les copropriétés en difficultés et présentant des signes de fragilité afin de prioriser les secteurs d'interventions
- Prévenir les dégradations dès les premiers signes de fragilisation et sensibiliser les acteurs de la copropriété au fonctionnement correct de ces immeubles. Il s'agit d'éviter la dégradation de situations qui nécessiteraient des opérations spécifiques curatives très onéreuses.

Depuis 2021 est travaillée la mise en œuvre d'un outil websig d'observation des copropriétés sur la Métropole. Ce travail se poursuit en 2022, le développement du module d'observation devant être finalisé cette année et mis à disposition des partenaires de l'observatoire.

Compte-rendu d'exécution :

Une première version de l'outil d'observation websig a été présentée le 9 mai à Saint-Etienne Métropole et à l'ANAH. Après quelques améliorations et mises à jour, une version plus aboutie a de nouveau été présentée à SEM et ses partenaires (ANAH, Epase, Cap métropole, Adil 42-43, ville de Saint-Etienne) le 4 octobre 2023. L'outil sera rendu opérationnel en 2023.

En parallèle de ce travail, la note d'analyse du registre national des copropriétés (RNC), produite une première fois en 2020, a été actualisée avec les données plus récentes transmises par SEM (extrait du 22 mars 2022).

04/076

ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

**Pilotes de l'étude : BONNEFONT RICHIER Sophie
(CONSEIL DEPARTEMENTAL - LOIRE), DEUX Cécile
(DDT - LOIRE)**

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026 (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé début 2021.

Ce plan est adossé à un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) et les partenaires sus-cités ont souhaité être accompagnés par l'Agence d'urbanisme. Il s'agit pour epures d'assister les pilotes du PDH dans l'animation de l'observatoire, au regard des enjeux et orientations identifiés pour cette nouvelle période de 6 ans.

Par rapport au PDH/ODH précédent, les EPCI du territoire seront associés et membres du Cotech de l'ODH.

Après une année 2021 consacrée à établir l'état 0 de l'observatoire, l'année 2022 sera dédiée à la mise en œuvre d'indicateurs composites travaillés avec les animateurs du PDH et les EPCI volontaires. Ces indicateurs composites ont pour but de suivre plus finement les orientations du PDH. En 2022, 2 indicateurs composites seront travaillés : indice de renouvellement urbain et indice d'attractivité du parc.

Un sujet thématique fera également l'objet d'un travail d'analyses et d'échanges. Il aboutira à la publication d'une note. Le sujet 2022 retenu est : les enjeux communs du parc communal et du parc privé conventionné.

Compte-rendu d'exécution :

La note de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH), état zéro, a été publiée en mars 2022. Cette note a été présentée par l'Agence d'urbanisme lors du COPIL du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) le 18 mai, animé par le Département de la Loire et la DDT 42. Elle a également fait l'objet d'une présentation

à la section départementale du CRHH (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement) le 6 octobre.

Parallèlement, la construction de deux indicateurs composites a été travaillée, l'un pour rendre compte du renouvellement urbain et l'autre de l'attractivité/vigilance du parc résidentiel sur les territoires ligériens. Les résultats ont été partagés et discutés avec les membres du Cotech (Département, DDT et EPCI) à plusieurs reprises, en juin et en septembre. Les résultats finaux seront présentés début 2023.

04/078

SAINT-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE ET SCIENTIFIQUE

**Pilotes de l'étude : FRANCON Aubry
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : ROUCHOUSE Claire-
Marie**

Contexte et Objectifs :

Le contexte universitaire stéphanois est marqué par une forte augmentation des effectifs étudiants. Cette évolution, si elle renforce le dynamisme et l'attractivité de la ville, peut amener ponctuellement à un manque de places dans les établissements, les équipements et le parc de logements.

La démarche partenariale sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du premier Schéma Campus. Elle repose sur le travail d'un ensemble d'acteurs impliqués (AMOS, CROUS, DDT, UJM, VSE...). En 2019, le dispositif de suivi du logement étudiants animé par epures et piloté par Saint-Etienne Métropole

a été labellisé, en tant qu'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) par la FNAU, l'AVUF, l'ADCF et France Urbaine dans le cadre d'une mise en réseau d'observatoires du logement étudiant et de la constitution d'un observatoire national.

En complément de ce travail d'observation et de prospective sur le logement étudiants, Saint-Etienne Métropole a souhaité en 2021 se doter d'un outil de suivi de l'ensemble de la vie étudiante et scientifique, à la fois pour mesurer son attractivité auprès des étudiants et des chercheurs et déterminer les marqueurs de cette attractivité comme les axes d'amélioration, mais aussi pour mieux connaître leurs conditions de vie et leurs besoins au-delà du logement, notamment en termes de déplacements, de budget, de loisirs, etc...

Les objectifs de la démarche ainsi engagée sont :

- Continuer à apporter des éléments de suivi et de compréhension du logement étudiants sur le territoire
- Sur la base des indicateurs identifiés en 2021, poursuivre l'observation sur les volets vie étudiante et scientifique et en faire ressortir les aspects marquants
- Renforcer la dynamique partenariale amorcée depuis 2014, favoriser les échanges (impactés en raison du contexte sanitaire), alimenter les partenaires en pistes d'actions
- Continuer à apporter des éléments de compréhension du territoire, dessiner les évolutions, accompagner la mise en œuvre du Schéma Campus 2030
- Participer à la définition d'indicateurs communs, au niveau national, dans le cadre du réseau en cours de constitution suite à l'AMI de la FNAU, de l'AVUF, de l'ADCF et de France Urbaine.

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre a été consacré au suivi de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur et au traitement des résultats.

Un comité technique de l'observatoire (rassemblant les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS, l'Université de Lyon, SEM

et VSE) s'est tenu fin août, pour échanger sur ces résultats ainsi que sur les actualités de l'enseignement supérieur.

Le deuxième semestre a permis :

- de mener l'enquête annuelle auprès des résidences étudiantes
- d'organiser un groupe de travail sur le logement des étudiants : celui-ci s'est tenu le 16 décembre, en présence des partenaires ; après la présentation des données annuelles, un débat s'est tenu avec le CROUS et les autres bailleurs sociaux sur le logement social étudiant à Saint-Etienne
- de contribuer au guide de la FNAU et de l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France): "LOGEMENT ÉTUDIANT : OBSERVER POUR DÉCIDER - Guide 3. Pour comprendre la diversité des approches sur le logement des étudiants et des jeunes"

04/088

SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PROSPECTIVE PROGRAMMATION IMMOBILIERE

**Pilotes de l'étude : RAINERI Patrice
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : ARAUD-RUYANT
Catherine**

Contexte et Objectifs :

Les travaux engagés sur le PLH de la Métropole entre les acteurs de l'Habitat ont montré que le marché immobilier était peu dynamique et concurrentiel entre territoires (conditions attractives en périphérie / renouvellement urbain des communes urbaines plus contraint) et avec les autres marchés du logement (marché de seconde main...). Une des orientations du PLH est de conforter

le marché de la promotion immobilière par la mise en place d'outils de régulation, notamment à l'échelle intercommunale.

L'objectif est :

- de permettre une connaissance et un suivi partagé des principaux projets immobiliers privés et publics ;
- d'optimiser la programmation des opérations et éviter les effets de concurrence entre les opérations immobilières à la vue des conditions de marché sur la ville de Saint-Etienne et à l'échelle de la Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

La restructuration du service Habitat de Saint-Etienne Métropole et la décision d'utiliser un nouvel outil pour la base de données des projets ont entraîné un décalage de la mission confiée à l'Agence d'urbanisme.

Une réunion en début d'année a permis de redéfinir le calendrier ; La mission reprendra l'année prochaine (lorsque les services de la Métropole auront mis en place le nouvel outil pour la base de données des projets).

04/090

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANALYSE TRANSACTIONS IMMOBILIERES

**Pilotes de l'étude : MALVAUD Christophe (LOIRE
FOREZ AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Le système d'observation de l'habitat, mis en place par Loire Forez agglomération en 2017, souhaite développer sa visée opérationnelle (en plus de sa dimension qualitative), afin d'ajuster au mieux les actions du nouveau PLH et en faire l'évaluation.

Dans ce contexte, l'agglomération et les partenaires de son PLH ont souhaité mener un travail de connaissance du marché immobilier de logements sur l'ensemble de son territoire et solliciter l'accompagnement d'epures. Une analyse des transactions issues de la base

Perval (fichier des notaires) a été réalisée, mise à jour et complétée successivement chaque année entre 2018 et 2020.

En 2022, Loire Forez agglomération souhaite reprendre cette étude du marché immobilier à travers l'actualisation des données et l'analyse des évolutions.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, l'ensemble des données volume et prix a été mis à jour et analysé, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et par secteur de marché, et un focus plus particulier sur le profil des acheteurs a été mis en avant. Ce travail a été présenté à Loire Forez agglomération en novembre.

04/096

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION MASSIFICATION RENOVATION ENERGETIQUE

**Pilotes de l'étude : MALAVAUD
Christophe (LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

*cf. fiche programme 04/099

LFa s'inscrit dans cette démarche. Elle souhaite notamment mieux connaître son tissu pavillonnaire : occupation, fonctionnement du marché, identifier les secteurs plus problématiques en termes de dépenses énergétiques / profil des ménages, pour ensuite éventuellement mettre en place un dispositif adapté.

Dans ce cadre, le travail sur la rénovation fera l'objet, dès 2021,

d'une approche pré-opérationnelle sur le territoire de Loire Forez agglomération permettant l'identification de secteurs d'expérimentation sur le territoire ciblé sur du tissu pavillonnaire. Il s'agira d'affiner les critères et les secteurs homogènes pour identifier quelques quartiers qui pourront faire l'objet de cette expérimentation. Des premiers contacts avec les élus des territoires concernés permettront d'affiner les modalités d'intervention.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022 il s'agissait de terminer cette étude démarrée en 2021.

Des entretiens avec les deux commune prises en exemple dans l'étude, Montbrison et Sury-le-Comtal, ainsi qu'un notaire et une agence immobilière, ont été organisés au 1er semestre 2022. Il s'agissait de leur présenter les choix effectués et les premiers résultats de l'étude pour réaction vis à vis de leur travail de terrain et perception du territoire.

L'étude a fait l'objet d'une restitution auprès des partenaires impliqués (ALEC, ADIL 42-43, Département) en mars 2022. Elle a également fait l'objet d'une présentation lors du Club habitat de mai 2022 organisé par Loire Forez agglomération.

04/097

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION BENCHMARK RENOVATION ENERGETIQUE CENTRES BOURG

**Pilotes de l'étude : CORRADO Cédric (LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Dans l'optique d'alimenter le bilan triennal du PLH prévu en 2023, et d'enrichir le travail engagé sur l'attractivité des centres bourgs/villes de son territoire Loire Forez agglomération a sollicité l'Agence d'urbanisme pour réaliser un benchmark intéressant les partenaires de l'Agence sur les pratiques de rénovation énergétique de logements en centre bourg, en France, voire à l'étranger.

Il s'agit de mettre en évidence les bonnes pratiques, sur différents aspects : techniques, accompagnement des ménages, financements, procédures, ... mais aussi essayer d'apporter des éléments aux interrogations suivantes :

- Quels leviers pour débloquer certaines situations spécifiques - souvent liées aux particularités du territoire, au patrimoine, au système constructif (faire de l'éco-rénovation ? cas de la construction en pisé par exemple, ...)
- Comment rendre subventionnables les travaux réalisés avec des matériaux (enduits chaux, isolation chanvre, verre thermique...) respectueux du bâti ancien (label, marque, certification, charte paysagère...)
- Chercher des expériences de standardisation de la rénovation (type « énergie strong » adaptées à des contextes locaux).
- Comment favoriser la rénovation d'un îlot ? quel accompagnement ?

Compte-rendu d'exécution :

Un état de l'art sur le sujet de la rénovation énergétique en centre-bourg a été réalisé et présenté à la maîtrise d'ouvrage en juillet. Cette phase de benchmark a abouti à mettre en évidence deux retours d'expériences territoriales (PNR des Vosges et Scot du Grand Nevers) et un ensemble de réseaux, centres de ressources et publications sur les sujets plus globaux de rénovations énergétiques, éco-rénovation, prise en compte du patrimoine ancien, utilisation de matériaux biosourcés etc...

Les deux territoires ciblés ont fait l'objet d'un entretien et d'une fiche retour d'expérience.

Ce travail a été restitué à Loire Forez agglomération en novembre 2022.

04/098

ETAT ENQUETE LOGEMENTS AIDES PAR L'ANAH

Pilotes de l'étude : AVRIL Aurélien (DDT - LOIRE)

Pilotes epures : ARAUD-RUYANT Catherine

Contexte et Objectifs :

La rénovation énergétique des logements (privés et publics) est un axe fort de la politique nationale, en lien d'une part avec les objectifs de transition énergétique (diminution de la consommation énergétique, diminution des gaz à effet de serre,...) et les objectifs de lutte contre la précarité énergétique (diminution des factures énergétiques des ménages les plus modestes). Afin de mieux identifier la réalité de l'efficacité des aides accordées par l'ANAH, et plus largement mieux connaître la réalité des démarches engagées par les ménages pour la rénovation énergétique, et les résultats réellement obtenus, la DDT souhaite faire réaliser une enquête sur des ménages ayant perçu précédemment des aides de l'ANAH.

En 2021, un groupe d'étudiants de l'IUT a été retenu pour la réalisation de l'enquête, et les services de l'Etat ont souhaité que ce travail bénéficie de l'expertise et d'un accompagnement de l'Agence d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Un groupe de 3 étudiants de l'IUT a réalisé l'enquête auprès de ménages ayant eu des subventions de l'ANAH. L'Agence d'urbanisme a suivi le groupe dans ces travaux, avec des échanges réguliers avec eux et la DDT. Les étudiants ont remis leur rapport et soutenu leur projet dans leur cursus scolaire.

04/099

ETAT MASSIFICATION RENOVATION ENERGETIQUE

Pilotes de l'étude : CARRE Arnaud (DDT - LOIRE)

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

La rénovation du parc de logements est un des enjeux clé de la transition énergétique, enjeu exprimé tant à l'échelle nationale que localement.

S'il existe aujourd'hui des moyens importants dédiés à la rénovation énergétique, l'approche reste le plus souvent peu pro-active. On s'inscrit essentiellement dans une logique individuelle, une logique de guichet où les propriétaires accèdent à des aides financières dans une démarche volontaire. Si cette logique fonctionne bien, elle ne permet cependant pas une intensification de la rénovation énergétique et ne touche qu'une partie du public visé.

Des expériences menées à l'échelle locale ou nationale montrent l'intérêt de mener des démarches dans une logique de quartier pour toucher un plus grand nombre de propriétaires et permettre de mutualiser les moyens. Cette étude s'inscrit dans cette perspective et cherchera à répondre aux questions suivantes :

- Comment réussir une opération de massification bénéficiant à des ménages aux profils différents (sociologie/âge/revenus, statut d'occupation...), à l'échelle d'un quartier par exemple. Par opération de massification nous entendons une opération de rénovation globale territorialisée, via un passage à l'acte groupé.

- Comment embarquer, faire adhérer l'ensemble des parties prenantes (habitants, usagers, ...) dans une telle opération.

L'objectif de ce travail est ainsi de :

- Faire un état de l'art des expériences menées en la matière

- A partir de critères facilitant ou bloquant la rénovation énergétique et d'une analyse des tissus urbains, identifier des secteurs homogènes d'intervention

- Construire une méthodologie d'interventions (étapes, freins/leviers, outils...), impliquant l'ensemble des acteurs parties prenantes de la rénovation énergétique

Compte-rendu d'exécution :

En 2022 il s'agissait de terminer cette étude démarrée en 2021.

Des entretiens avec les deux communes prises en exemple dans l'étude, Montbrison et Sury-le-Comtal, ainsi qu'un notaire et une agence immobilière, ont été rencontrés au 1er semestre 2022. Il s'agissait de leur présenter les choix effectués et les premiers résultats de l'étude pour réaction vis à vis de leur travail de terrain et perception du territoire.

L'étude a fait l'objet d'une restitution auprès des partenaires impliqués (ALEC, ADIL 42-43, Département) en mars 2022. Elle a fait également l'objet d'une présentation lors du Club habitat de mai 2022 organisé par Loire Forez agglomération.

04/101

COPLER VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS

Pilotes de l'étude : GEINDRE Hélène (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE), ROGER Vincent (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)

Pilotes epures : DURANDO Cécile

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre des travaux partenariaux accompagnés pas epures et ayant débouché à l'approbation du PLUI de la Copler, un objectif de traitement de vacance à l'échelle Epci a été fixé et décliné sur chacun des 16 bourgs suivant leur part dans le volume de cette vacance. Des analyses plus précises sont apparues nécessaires pour bien cerner localement les enjeux de la vacance.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022 il s'agissait de finaliser cette étude démarrée en juillet 2021 : terminer les fiches des 12 communes après avoir réalisé le terrain et rencontré les élus, et travailler le document de restitution.

Les résultats ont été présentés à la COPLER le 16 février.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

05/008

SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)

**Pilotes de l'étude : RABAT Michel
(MAIRIE - ST-ETIENNE), FARROW
Pascal (MAIRIE - ST-ETIENNE),
LHERMET Anne-Sophie (EPASE)**

Pilotes epures : GABION Cyril

Contexte et Objectifs :

Initialement conçu sur une initiative de la ville de Saint-Etienne et développé au sein du programme partenarial de l'Agence pour suivre, par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation/dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville et ainsi permettre aux acteurs publics partenaires de tirer les enseignements nécessaires à l'ajustement des politiques publiques, le Dispositif de Veille Sociale des Quartiers Stéphanois (DVQS) est apparu comme devant évoluer vers une demande renouvelée, notamment de la part des élus.

Les nouveaux objectifs proposés par la ville et ses partenaires sont les suivants :

- garder l'approche généraliste sur l'ensemble des quartiers avec un zoom particulier sur les quartiers en contrat de ville,
- suivre dans le temps les indicateurs et analyser leurs évolutions,
- comparer les indicateurs avec d'autres échelles de comparaison (agglomération, département, région, national),
- faire émerger des problématiques et avancer des hypothèses qui pourraient expliquer ces phénomènes,
- confronter ces hypothèses avec l'avis du groupe « experts de l'observation ».

- partager les résultats avec les partenaires du DVQS, techniciens, direction générale des services et élus de la ville de Saint-Etienne.

Les travaux de 2020-2021 portant sur la réalisation d'une note de synthèse multithématiques ont fait apparaître le besoin d'avoir un approfondissement sur la thématique de l'accessibilité et de la mobilité dans les quartiers. La présentation devant les élus de cette note multithématique a fait émerger un questionnement sur le quartier de Côte Chaude/ Michon : sa population est-elle de plus en plus confrontée aux difficultés sociales ?

Compte-rendu d'exécution :

- Actualisation des données dans les thématiques suivantes : démographie, logement, précarité, accès à l'emploi, fragilité sociale, santé accessibilité aux équipements.
- Réalisation d'une présentation des travaux relatifs à la note accessibilité des emplois et des équipements dans les différents quartiers de la ville
- Recueil des données en vue de la préparation de l'analyse du quartier de Michon-Côte Chaude. Rédaction en cours.

05/016

SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS

**Pilotes de l'étude : CONVERS Catherine
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : GABION Cyril

Contexte et Objectifs :

Observer pour mieux agir est l'enjeu pour les partenaires et acteurs du Contrat de ville porté par Saint-Etienne Métropole. L'observatoire mis en œuvre par les partenaires du contrat avec l'assistance d'epures est un outil nécessaire pour réaliser les bilans du contrat de ville et mesurer les objectifs de réduction des écarts de précarité sur l'agglomération.

La centaine d'indicateurs de contexte recueillis, analysés et partagés chaque année, viendra appuyer les bilans-suivis des actions du contrat de ville et éclairer les choix d'ajustement des interventions annuelles du contrat de ville.

En 2022, les partenaires de l'observatoire ont souhaité que ces travaux portent sur :

- les orientations métropolitaines des nouvelles compétences transférées en direction des jeunes en difficulté
- une anticipation de l'évaluation finale du contrat de ville prévue par la Loi LAMY en vue de la préfiguration d'une nouvelle contractualisation à compter de 2023 et l'évaluation intermédiaire de la convention du NPNRU.

Compte-rendu d'exécution :

- Mise à jour des données thématiques de l'observatoire à l'échelle des quartiers en politique de la ville.
- Pour l'évaluation du contrat de ville, réalisation de fiches quartiers avec retour des commentaires des communes et des scores thématiques.
- Recueil et intégration des premières données de la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- Analyse des données sociales pour la réalisation d'un diagnostic social à l'échelle des quartiers et de Saint-Etienne Métropole.

05/054

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION OBSERVATOIRE EMPLOI

**Pilotes de l'étude : DUMAS Fanny
(LOIRE FOREZ AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : GABION Cyril

Contexte et Objectifs :

Le diagnostic élaboré par les partenaires du Contrat de Ville avait

fait apparaître le besoin de connaissance des populations en recherche d'emploi, notamment le public féminin en recherche d'emploi et/ou le public peu qualifié. A cet effet, l'observatoire de l'emploi mis en place à l'initiative de Loire Forez agglomération au bénéfice du suivi-évaluation du contrat de ville et animé par l'Agence d'urbanisme s'est fixé comme objectif de :

- avoir une connaissance des personnes en recherche active
- permettre de cibler les personnes qui ne sont pas dans un circuit connu de recherche d'emploi. Identifier leur profil et lever les freins à leur démarche de retour à l'emploi
- connaître les besoins en formation et les mettre en lien avec les besoins des entreprises.

Compte-rendu d'exécution :

- Recueil et analyse de données du Département de la Loire relative au handicap et le Revenu de Solidarité Active au 31/12/2021
- Adressage des données sur les demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021
- Recueil et analyse de données du Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi au 31/12/2021
- Livraison d'une fiche statistique multithématique en vue de l'évaluation du contrat de ville.

05/059

ETAT TAUX LOGEMENT SOCIAL QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

**Pilotes de l'étude : AVRIL Aurélien (DDT - LOIRE),
RAINERI Patrice (METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : GABION Cyril

Contexte et Objectifs :

Le taux de logement social est un indicateur important pour les politiques publiques de l'habitat. Il est utilisé dans le cadre de l'application de l'art 55 de la loi SRU, mais aussi dans le cadre de la politique de la ville, par exemple pour des demandes d'agrément de logements locatifs sociaux en QPV...

Les services de l'Etat transmettent annuellement les taux à l'échelle des communes, pour les communes concernées par la loi SRU. En revanche, il n'existe pas de calcul du taux à

l'échelle des quartiers QPV. Plusieurs données ne sont pas en accès libre et/ou manquent à cette échelle. Or, pour respecter la législation et argumenter sur les possibilités ou non de faire de nouvelles opérations de logement social dans ces quartiers, il est nécessaire de connaître le taux à cette échelle.

L'objectif de cette mission partenariale est d'élaborer une méthodologie, partagée avec les différents partenaires concernés, pour le calcul du taux de logement social à l'échelle d'un quartier et de l'appliquer aux quartiers QPV du territoire de Saint-Etienne Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

- Validation du montant et du contenu de la mission.
- Réunion de définition du taux de logements HLM
- Définition des indicateurs

A photograph of a wall with a mural of plants and birds. The mural features stylized green leaves and branches on the left, and three black birds in flight on the right. A large shadow of a building is cast on the right side of the wall. In the foreground, a wooden plank floor is visible. A rectangular sign with a dark frame is mounted on the wall, containing the text 'DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE' in pink. A small pink horizontal bar is located above the sign.

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

06/080

SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE ET VSE

**Pilotes de l'étude : LHERMET Anne-
Sophie (EPASE), FARROW Pascal
(MAIRIE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : THOLONIAT-
FRACHISSE Angélique**

Contexte et Objectifs :

Les collectivités locales et leurs partenaires ont initié des politiques volontaristes de renouvellement urbain qui comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités sont en attente de données d'observation sur l'impact économique de ces opérations. Sur ces périmètres existent par ailleurs des objectifs en termes de nombre d'habitants et de nombre d'emplois. C'est pourquoi, la variation de l'emploi constitue un indicateur de performance clé et participe ainsi à l'évaluation des actions menées par la ville de Saint-Etienne et l'EPASE. Il est donc indispensable de suivre finement l'évolution des établissements et de l'emploi sur ces secteurs en mutation. Cette démarche est rendue possible grâce à un partenariat étroit entre epures et l'URSSAF.

Ce travail portera sur deux périodes d'analyse pour avoir une meilleure visibilité de l'impact des projets d'aménagement sur les effectifs salariés tout en ne perdant pas de vue les évolutions récentes (2019-2021 et 2012-2021).

Compte-rendu d'exécution :

Une publication synthétique de l'étude 2021 est sortie en mai 2022. Son

objectif était de mettre en avant les éléments marquants des quartiers stéphanois en matière économique.

Comme chaque année, epures a procédé en mai 2022 à une extraction des établissements de Saint-Etienne Métropole à partir de la base DIANE. Ces établissements ont été géolocalisés en interne afin d'envoyer un fichier à l'Acoss-Urssaf associant SIRET et quartiers.

A partir de là, l'Acoss-Urssaf a transmis en fin juillet 2022 à epures les données nécessaires à la réalisation de l'étude (nombre d'établissements et effectifs salariés privés par quartier et par secteur d'activité).

Une réunion de restitution avec les partenaires est prévue en janvier 2023. Une publication synthétique est également prévue pour début 2023.

06/083

SAINT-ETIENNE METROPOLE - OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

**Pilotes de l'étude : GONON Bertrand
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

La démarche a été initiée par Saint-Etienne Métropole en 2011 par la mise en place d'un Schéma d'Accueil Economique (SAE) devenu démarche d'Offre d'Accueil des Entreprises (OAE). Depuis cette date, epures assiste Saint-Etienne Métropole (SEM) dans cette démarche.

L'OAE est un outil d'observation qui permet de partager et de renseigner les entreprises, les investisseurs, les élus et/ou les techniciens sur l'offre d'accueil. Les objectifs pour la Métropole sont, d'une part, d'avoir une meilleure attractivité vis-à-vis des entreprises et des investisseurs et d'autre part, d'être plus précis dans les réponses apportées.

L'OAE est une démarche qui aide SEM à la décision, elle s'inscrit dans les orientations du Scot Sud Loire. Elle permet de préparer la programmation

pluriannuelle d'investissements et de prioriser les interventions. L'OAE permet d'avoir une meilleure définition des priorités.

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre a permis de :

- finaliser les analyses du marché des transactions en immobilier d'entreprise et en foncier économique des deux dernières années à l'échelle de la Métropole,
- ajuster, mettre à jour et croiser les analyses de l'offre foncière publique et de la demande exprimée des entreprises à la date de décembre 2021,
- présenter au nouvel interlocuteur du service économique de Saint-Etienne Métropole l'ensemble du travail réalisé dans le cadre de la démarche OAE depuis 2012 (base de données, sig, analyses...) et son croisement à faire avec la démarche de PLUi en cours à la Métropole.

Comme chaque année, les différentes analyses ont été centralisées et valorisées dans une note de conjoncture transmise à la direction de l'économie de la Métropole.

06/096

SAINT-ETIENNE METROPOLE PERENNITE DES ENTREPRISES AVEC LA CCI

**Pilotes de l'étude : BERNARD
Christophe (METROPOLE -
ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : THOLONIAT-
FRACHISSE Angélique**

Contexte et Objectifs :

A l'échelle du territoire de Saint-Etienne Métropole, la promotion

de l'entrepreneuriat passe par le soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, Saint Etienne Métropole coordonne pour le compte de la Région les acteurs de la création d'entreprises.

Epures, dans le cadre de son programme partenarial et le Département Intelligence Economique de la CCI ont développé en 2013 une méthode de caractérisation des créateurs d'entreprises présents sur le territoire de Loire Sud depuis 2007 afin d'identifier les facteurs favorisant ou contraignant la pérennité des entreprises. Puis, une première phase d'étude a été réalisée en 2014 dans le cadre du processus expérimental de suivi post création pour les entreprises créées en 2012 dans les filières stratégiques du territoire. Ce travail est depuis, reproduit annuellement.

Cette démarche conjointe s'est largement enrichie depuis son origine, l'objectif de l'étude étant de quantifier et qualifier les entreprises créées sur le territoire en adoptant une approche communale.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude 2022 a démarré très tardivement, faute d'un positionnement de Saint-Etienne Métropole sur les axes de travail à prioriser. La Métropole s'est en effet prononcée fin novembre 2022.

epures et la CCI ont donc travaillé en décembre 2022 sur les caractéristiques des entreprises créées en 2021 (où sont-elles localisées ? dans quels secteurs d'activités ? quelles sont les caractéristiques de leurs dirigeants ? ...) ainsi que sur le suivi économique des entreprises créées entre 2013 et 2020 (quel est leur taux de survie ? certains secteurs d'activité présentent-ils des variables financières plus satisfaisantes que d'autres ou certains secteurs apparaissent-ils comme étant plus vulnérables ? ...).

Deux présentations PowerPoint ont été envoyées fin décembre 2022 aux interlocuteurs de Saint-Etienne Métropole.

06/110

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANTENNE CNAM

**Pilotes de l'étude : DUMAS Fanny
(LOIRE FOREZ AGGLOMERATION)**

**Pilotes epures : THOLONIAT-
FRACHISSE Angélique**

Contexte et Objectifs :

Le CNAM est l'opérateur public de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout. Présent sur l'ensemble des régions françaises métropolitaines, le CNAM dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de services dans une logique d'aménagement du territoire et d'accès à tous à la formation.

Afin d'amplifier la dynamique initiée au bénéfice des villes moyennes, le CNAM a mis en place un programme « Au Coeur des Territoires » qui permet de prendre en compte de manière concrète la diversité de ces territoires pour un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité.

En 2021 puis en 2022, epures et l'association Emploi Loire Observatoire ont réalisé en partenariat avec Loire Forez agglomération et le CNAM, une étude sur l'emploi et la formation sur cinq filières prioritaires : mécanique, bois, textile, agroalimentaire et chimie.

Cette démarche se poursuit en 2022 en s'élargissant à d'autres filières pertinentes au regard des besoins de

recrutements des entreprises du territoire et de la difficulté d'y répondre : le numérique et la santé / services à la personne. Les analyses en 2022 consisteront aussi à la poursuite des investigations sur les besoins infra Bac des secteurs industriels dans la mesure où l'étude 2021 avait fait ressortir d'importants besoins des industriels. Ce travail par étape s'inscrira également dans un calendrier où l'ouverture des formations du CNAM pourrait se faire progressivement sur le territoire.

Compte-rendu d'exécution :

Pour compléter le diagnostic emploi/formation rendu fin 2021, epures, en partenariat avec Emploi Loire Observatoire, a réalisé puis restitué lors d'un comité technique, en janvier 2022, la synthèse des entretiens conduits auprès de chefs d'entreprises dans les cinq secteurs industriels ciblés ainsi qu'une note d'enjeux.

Un comité de pilotage s'est ensuite tenu le 04 avril 2022 lors duquel epures et Emploi Loire Observatoire ont présenté les premiers résultats de l'étude faisabilité.

Ce comité de pilotage n'a pas permis de trancher précisément la question de l'extension de l'étude de faisabilité, ce qui a conduit à plusieurs échanges techniques avant de revenir vers les élus.

Une nouvelle proposition d'étude a été rédigée en juillet 2022 et un premier jet d'une enquête en ligne, à destination des entreprises, afin de mieux identifier leurs besoins en formations est en cours.

Entre juillet et août 2022, epures, en partenariat avec Emploi Loire Observatoire, a rédigé un questionnaire destiné aux entreprises de Loire-Forez agglomération, l'objectif étant de les interroger sur leurs besoins de recrutement, de formation en faisant un zoom particulier sur les métiers du numérique.

Le questionnaire a été relayé par Loire-Forez agglomération auprès de ses entreprises en septembre 2022, par voie numérique.

Entre octobre et novembre, epures et Emploi Loire Observatoire ont conduit plusieurs travaux :

- Analyse du questionnaire.
- Réalisation d'un diagnostic économique sur les filières numérique et santé/services à la personne.

Ces diagnostics ont été élaborés selon le même process que les diagnostics de 2021 sur les filières industrielles (approche emploi/formation).

- Conduite d'entretiens auprès d'organismes de formation (lycée de Beauregard à Montbrison, lycée Saint-André à Sury-le-comtal, CFAI de Saint-Etienne, Campus Agronova de Précieux, lycée d'Allard à Montbrison) afin de confronter les éléments de diagnostic à la réalité du terrain et d'échanger des partenariats possibles à venir et de l'intérêt ou non d'ouvrir de nouvelles formations.

L'ensemble des travaux a été restitué lors d'un comité technique en décembre 2022 en présence de Loire-Forez agglomération, de la ville de Montbrison, du CNAM et de Pôle emploi. Les propositions de scénarii faites par epures et Emploi Loire Observatoire ont suscité de nombreux échanges constructifs autour du futur pôle formation. Un Comité de pilotage est programmé en janvier 2023.

06/117

SAINT-ETIENNE METROPOLE DESIGN IMPACTS ECONOMIQUES

**Pilotes de l'étude : ARNOULD Nathalie
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : THOLONIAT-
FRACHISSE Angélique**

Contexte et Objectifs :

Depuis 2020, epures a inscrit dans son programme partenarial la mission d'animation d'une démarche visant à étudier la faisabilité d'un observatoire de l'impact économique de la pratique du design sur notre territoire puis à assister ses partenaires dans sa mise en oeuvre.

L'objectif de cette démarche était de considérer l'opportunité d'un observatoire de l'impact économique de la pratique du design sur notre territoire, répondant à des propositions issues des assises nationales du design (fin 2019) : proposition d'observatoire territorial et national du design, deux territoires, la région Hauts-de-France et la région Auvergne Rhône Alpes ayant été retenus comme territoires pilotes de cet observatoire national du design.

Cette étude est pilotée par la mission Design management Saint-Étienne Métropole, appuyée techniquement par epures.

Elle est réalisée en mode collectif avec la Cité du design, l'association Designers , Lille Design et l'ADULM Agence d'Urbanisme de Lille.

Les objectifs de la démarche en 2022 sont les suivants :

- lancer l'enquête Offre en design auprès des designers de Saint-Etienne Métropole et l'analyser
- tester l'enquête Demande en design auprès de quelques entreprises avant son déploiement et son analyse
- organiser un atelier avec les acteurs du design.
- finaliser l'étude de faisabilité en adaptant et en testant l'enquête « Demande en design »

Compte-rendu d'exécution :

L'enquête numérique sur l'offre en design a été officiellement lancée par la Métropole de Saint-Etienne fin 2021.

En parallèle, epures a pu tester en janvier et février 2022 le questionnaire relatif à la demande en design auprès de onze entreprises stéphanoises ciblées par la Cité du design.

Une restitution de ces éléments a pu être faite lors de la biennale du design, en avril 2022, en présence de Saint-Etienne Métropole, de la Cité du design, du Collectif Designers ainsi que de Lille Design. Ce fût aussi l'occasion d'échanger avec Lille Design sur l'état d'avancement de la démarche, les méthodologies étant partagées.

L'étude du test de la "demande en design" a été envoyée à Saint-Etienne Métropole début juin 2022.

En septembre 2022, Saint-Etienne Métropole a décidé de lancer une consultation afin de faire appel à un prestataire pour le déploiement de l'enquête "Demande en design". Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre epures, Saint-Etienne Métropole et la Cité du design afin de préciser les contours de la consultation. Un travail spécifique a été conduit par epures afin de déterminer le nombre de questionnaires que le prestataire devra renseigner et la typologie d'entreprises à respecter afin d'être conforme à la structure économique du territoire.

La méthode d'échantillonnage, également effectuée en concertation avec l'équipe lilloise, a croisé des critères de tranches d'effectif et de secteurs d'activité.

Le Cabinet PRESTANCE ayant été choisi, une rencontre a eu lieu en décembre 2022, en présence d'epures, Saint-Etienne Métropole et de la Cité du design, afin de dessiner de manière précise le calendrier. Les appels "entreprises" sont prévus pour février 2023, l'analyse élaborée par epures suivra.

06/118

ETAT IMPACT FISCALITE URBANISME SUR PLANIFICATION

**Pilotes de l'étude : ROUX Stéphane
(DDT - LOIRE)**

**Pilotes epures : THOLONIAT-
FRACHISSE Angélique**

Contexte et Objectifs :

Les collectivités disposent d'un certain nombre d'outils fiscaux, ces derniers constituant leurs principales recettes.

La fiscalité de l'urbanisme est de plus en plus relayée dans les rapports récents sur le ZAN « Zéro Artificialisation Nette » comme un levier qui permettrait de lutter contre l'artificialisation des sols, voire comme un mode de financement au profit de la densification ou de la renaturation.

Dès 2021, ce travail exploratoire a tenté de répondre à deux problématiques :

- Quel est l'impact de la fiscalité ? il s'agira de différencier, à partir d'un travail bibliographique, les impacts de la fiscalité pour l'habitant, pour l'investisseur, pour l'entreprise et pour la collectivité.
- Quels sont les outils fiscaux mis à disposition des collectivités pour orienter la planification et l'aménagement ? il s'agira de recenser l'ensemble des outils fiscaux et de réfléchir à ceux qui sont particulièrement intéressants pour notre territoire.

En 2022, il s'agira de poursuivre les entretiens (3) et de finaliser l'étude.

Compte-rendu d'exécution :

Les entretiens d'acteurs qui avaient débuté fin 2021 avec l'Agence d'urbanisme de Rennes, la COPLER et Saint-Jean Bonnefonds se sont poursuivis début 2022 avec Roannais agglomération, Saint-Etienne Métropole ainsi que Le Chambon-Feugerolles. L'objectif est de voir comment se décline de manière opérationnelle la fiscalité dans une collectivité et quels sont les effets leviers qui ont été identifiés. Un travail de synthèse des éléments a ensuite été réalisé ainsi qu'une mise en évidence des enjeux pertinents à prendre en compte pour epures en matière de fiscalité et d'urbanisme.

Une restitution d'étude a eu lieu le 1er mars 2022 avec les services de la DDT .

06/119

EPA SCOPE

**Pilotes de l'étude : GUILLOTEAU
Clément (EPASE)**

Pilotes epures : GABION Cyril

Contexte et Objectifs :

Le Projet Partenarial d'Aménagement de l'EPA Saint-Etienne doit intégrer les enjeux de l'aménagement urbain durable dans sa stratégie. A terme, leur stratégie de suivi et d'évaluation doit prendre la forme d'un dispositif qui permettra à l'EPA de mesurer les effets de son action sur le territoire stéphanois d'une part, et de se comparer à ses principaux homologues d'autre part.

L'EPASE a souhaité solliciter les compétences de l'Agence d'urbanisme et s'appuyer sur les systèmes d'observation partenariaux qu'elle détient et anime.

Au regard des axes stratégiques de l'EPASE tels que définis dans son futur contrat de projet d'établissement (PPA), la démarche ainsi mise en place doit permettre de répondre aux quatre grandes déclinaisons du développement urbain durable :

- le pilier social : la ville accessible, servicielle et inclusive
- l'enjeu environnemental : la ville post-carbone, zéro artificialisation des sols et zéro déchet
- le défi économique : la ville innovante, productive et attractive
- la gouvernance : la ville participative, collaborative et réflexive

Compte-rendu d'exécution :

- Réunions de calage de la mission 2022
- Réflexions et validation de nouveaux indicateurs à intégrer dans le tableau de données et utilisables dans les analyses thématiques

- Recueil et traitements des indicateurs mobilisés
- Mise à jour de l'analyse des données (macro-scope)
- Production de deux notes synthétiques communicantes pour le pilier développement économique et commerce (micro-scope)

06/121

SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILE INDUSTRIELLE SANTE

**Pilotes de l'étude : FRANCON Aubry (METROPOLE
- ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : THOLONIAT-FRACHISSE Angélique

Contexte et Objectifs :

La toile industrielle est un outil d'aide à la décision créé à Dunkerque en 2009 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Dunkerque. Plusieurs territoires s'en sont saisis et les applications se sont diversifiées : ce qui était initialement un outil prospectif est aujourd'hui aussi un outil au service de la promotion du territoire. C'est dans ce cadre-là qu'epures s'est saisie du projet dès 2019 pour l'appliquer au territoire de Saint-Etienne Métropole.

Après une phase d'incubation en 2019 et 2020, par le partenariat de l'Agence d'urbanisme, il a été proposé au partenariat d'epures par Saint Etienne Métropole de mettre en place une démarche filière dédiée aux 2 grandes filières du territoire : Manufacturing et Santé.

En 2021, Saint-Etienne Métropole a souhaité améliorer sa connaissance de la filière Santé, filière structurante du territoire en développant une Toile. Une première version de la Toile Industrie de la Santé a été élaborée. Les objectifs définis par SEM et Noveka étaient :

- d'apporter une meilleure connaissance de l'écosystème et des partenariats,
- de faire le lien avec différentes actions conduites sur le territoire ou à l'échelle régionale en matière de santé,
- de mettre en place un sourcing de fournisseurs, de clients, l'identification de potentiels partenaires.

Compte-rendu d'exécution :

Janvier-juillet 2022 : poursuite de l'enrichissement des bases de données ; actualisation des informations entreprises suite aux alertes hebdomadaires ; poursuite de la conduite d'entretiens auprès des entreprises afin d'enrichir la Toile en direct sur les liens fournisseurs, clients, sous-traitance ; réalisation d'une veille entreprises pour alimenter la Toile avec des informations relatives aux entreprises non rencontrées ; retranscription des relations d'interdépendance sur le logiciel de représentation des Toiles--> travail de fonds nécessaire à la bonne réalisation des Toiles.

Janvier-juillet 2022 : validation des différentes étapes et croisement des éléments d'analyse.

Mars-avril 2022 : réflexion sur l'évolution de la représentation de la Toile en vue d'une plus forte lisibilité.

Mai 2022 : organisation et animation par epures d'un atelier participatif lors duquel étaient conviées Saint-Etienne Métropole, Novéka, Auvergne-Rhône-Alpes entreprises et la dizaine d'entreprises rencontrées.

Juin 2022 : échange entre epures, Saint-Etienne Métropole, Noveka et Production France pour identifier les complémentarités possibles entre les deux démarches.

Juillet 2022 : réalisation d'un premier test à partir de deux cahiers des charges de prospectus envoyés par Auvergne-Rhône-Alpes entreprises. L'idée était alors de voir dans quelle mesure les démarches Toile industrielle et Production France, grâce à deux outils complémentaires, pourraient apporter des éléments de réponses.

Juillet 2022 : Séance de travail Préfecture / Saint-Etienne Métropole / epures sur la manière dont la Préfecture pourrait utiliser les Toiles.

Septembre-décembre 2022 : l'essentiel des travaux a consisté à la mise à jour des données nécessaires à la construction de la Toile (veille quantitatif et qualitative...), à l'amélioration de la toile sous visio dans un esprit de simplification ainsi qu'à des réflexions sur les suites à mener (comment aller plus loin vers les applications ?, passage à l'infographie, ...).

En novembre 2022, un échange intéressant a eu lieu entre epures, Saint-Etienne Métropole et l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon suite à la présentation par epures des Toiles. Parmi les applications potentielles, un travail de cartographie pourrait être conduit par epures afin d'identifier de manière schématique les interdépendances des entreprises stéphanoises avec l'international / l'Europe / les autres territoires français.

06/122

SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILE INDUSTRIELLE MANUFACTURING

**Pilotes de l'étude : LABROUSSE Laurence
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : THOLONIAT-FRACHISSE Angélique

Contexte et Objectifs :

La toile industrielle est un outil d'aide à la décision créé à Dunkerque en 2009 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Dunkerque. Depuis, l'intérêt pour la toile s'est affirmé alors que la méthodologie s'est affinée. Plusieurs territoires s'en sont saisi et les applications se sont diversifiées : ce qui était initialement un outil prospectif est aujourd'hui aussi un outil au service de la promotion du territoire. C'est dans ce cadre-là qu'epures s'est saisi du projet dès 2019.

Après une phase d'incubation en 2019 et 2020 par le partenariat de l'Agence d'urbanisme, il a été proposé au partenariat d'epures par Saint-Etienne Métropole de mettre en place une démarche filière dédiée aux 2 grandes filières du territoire : Manufacturing et Santé.

Les objectifs de la Toile industrielle Manufacturing ont été définis par un comité stratégique rassemblant les acteurs suivants: Pôle de compétitivité CIMES, Grappe industrielle Mécaloire, UIMM, epures et Saint Etienne Métropole.

Ce comité stratégique a arrêté les éléments suivants :

- La toile industrielle Manufacturing porte sur deux marchés : marché de l'automobile et marché des biens d'équipements. On ne parle plus d'UNE Toile mais de DEUX Toiles.
- La toile automobile permettra d'identifier les impacts de la motorisation électrique sur les entreprises locales.
- La toile Biens d'équipements industriels permettra d'identifier le réseau de sous-traitants et de favoriser l'ancrage local.

En 2022, toujours en lien avec les acteurs industriels de la filière et avec l'appui du comité stratégique et du comité d'experts, il s'agira, d'une part, d'analyser les Toiles réalisées en 2021 afin d'aider à la décision publique (dispositifs d'accompagnement de certaines entreprises ...) et, d'autre part, d'enrichir les Toiles avec de nouvelles entreprises et de nouveaux liens pour la rendre plus représentative de la filière.

Compte-rendu d'exécution :

Janvier-juillet 2022 : poursuite de l'enrichissement des bases de données ; actualisation des informations entreprises suite aux

alertes hebdomadaires ; poursuite de la conduite d'entretiens auprès des entreprises afin d'enrichir la Toile en direct sur les liens fournisseurs, clients, sous-traitance ; réalisation d'une veille entreprises pour alimenter la Toile avec des informations relatives aux entreprises non rencontrées ; retranscription des relations d'interdépendance sur le logiciel de représentation des Toiles. Tout cela constitue le travail de fonds nécessaire à la bonne réalisation des Toiles.

Janvier-juillet 2022 : plusieurs séances de travail avec NOVEKA et Saint-Etienne Métropole pour valider les différentes étapes et croiser les éléments d'analyse.

Mars-avril 2022 : réflexion sur l'évolution de la représentation des Toiles. Le nombre de liens devenant trop importants et leur lisibilité plus approximative, des tentatives de "simplification visuelle" ont été testées.

7 avril 2022 : organisation et animation par epures d'un atelier participatif auquel étaient conviées Saint-Etienne Métropole et la dizaine d'entreprises rencontrées.

Avril 2022 : organisation par epures d'un temps d'échanges avec Saint-Etienne Métropole et l'Agence d'urbanisme de Dunkerque afin de revenir sur "l'expérience Toile industrielle" et la manière pour une collectivité de mobiliser cet outil.

Juin 2022 : Comité stratégique en présence de Saint-Etienne Métropole, CIMES, MECALOIRE et de l'IUMM pour présenter l'état d'avancement de la démarche et pour évoquer les futurs tests à conduire, le but étant maintenant de passer à un stade plus opérationnel.

Juin 2022 : présentation des Toiles Automobile et Biens d'équipements industriels aux développeurs économiques de Saint-Etienne Métropole. Séance de travail sur ce que leur apporte la toile industrielle et ce que pourrait leur apporter cette démarche (en complément).

Juin 2022 : échange entre epures, Saint-Etienne Métropole, Novoka et Production France pour identifier les complémentarités possibles entre les deux démarches.

Juillet 2022 : réalisation d'un premier test à partir de deux cahiers des charges de prospectus envoyés par Auvergne-Rhône-Alpes entreprises. L'idée était alors de voir dans quelle mesure les démarches Toile industrielle et Production France, grâce à deux outils complémentaires, pourraient apporter des éléments de réponses.

Juillet 2022 : séance de travail Préfecture / Saint-Etienne Métropole / epures sur la manière dont la Préfecture pourrait utiliser les Toiles.

Juillet 2022 : réalisation d'un zoom de la toile Biens d'équipements industriels en se concentrant sur les entreprises du marché de l'aéronautique.

Septembre-décembre 2022 : l'essentiel des travaux a consisté à la mise à jour des données nécessaires à la construction de la Toile (veille quantitative et qualitative...), à l'amélioration de la toile sous visio dans un esprit de simplification ainsi qu'à des réflexions sur les suites à mener (comment aller plus loin vers les applications ?, passage à l'infographie, ...).

En novembre 2022, un échange intéressant a eu lieu entre epures, Saint-Etienne Métropole et l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon suite à la présentation par epures des Toiles. Parmi les applications potentielles, un travail de cartographie pourrait être conduit par epures afin d'identifier de manière schématique les interdépendances des entreprises stéphanoises avec l'international / l'Europe / les autres territoires français.

06/123

FOREZ-EST STRATEGIE ZONES ECONOMIQUES

Pilotes de l'étude : FOINELS Jocelyne (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ-EST), MARGERIT Amandine (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ-EST), FONTENELLE Elise (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ-EST)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

En 2020, la Communauté de communes de Forez Est a sollicité le partenariat d'epures, fort de la mise en place de compétences techniques sur d'autres territoires partenaires en la matière pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma d'accueil économique. L'enjeu du SAE est double. Il s'agit de garantir une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et de permettre un développement raisonné du territoire qui s'organise pour les entreprises et leur développement. La mission a consisté à réaliser le diagnostic économique du territoire et le recensement des espaces économiques.

En 2021, la Communauté de communes a souhaité poursuivre la mission et a sollicité epures pour l'accompagner dans sa réflexion sur la définition d'une stratégie de développement économique.

Au premier semestre 2022, la mission se poursuit. Il s'agira de travailler à une feuille de route sur les actions, les outils et la gouvernance qui peuvent être mis en place pour déployer le SAE.

Compte-rendu d'exécution :

Dans un premier temps, Forez-Est a souhaité apporter des modifications au diagnostic notamment sur les périmètres des espaces économiques et sur l'offre foncière et sa typologie. En conséquence, le Sig et les cartes associées ont été mis à jour. Epures a livré à Forez Est un jeu cartographique numérique et papier des espaces économiques (une carte à l'échelle de l'EPCI déclinaison par communes disposant d'un espace économique). Ceci complète le pdf interactif des espaces économiques réalisé en 2020.

Dans un second temps, epures a accompagné Forez Est dans la définition de sa stratégie de foncier économique et de zones d'activités. Pour cela, epures a :

- animé 3 réunions de travail avec les élus de la Communauté de communes,
- identifié et détaillé les grands axes de la stratégie et leurs orientations,
- rédigé le guide stratégique du Schéma d'Accueil Economique.

La stratégie a été présentée et restituée en commission économique début juillet, instance qui a clôturé la mission.

06/124

SAINT-ETIENNE METROPOLE DYNAMIQUE IMPORT EXPORT INDUSTRIEL

**Pilotes de l'étude : COUDER Elie
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

**Pilotes epures : THOLONIAT-
FRACHISSE Angélique**

Contexte et Objectifs :

L'observation de la vie et des dynamiques économiques sur le territoire métropolitain est nécessaire afin de répondre aux besoins des entreprises et d'aider à la prise de décision politique.

L'étude sur la dimension internationale des entreprises du territoire métropolitain s'inscrit dans cette observation et permet de répondre à plusieurs enjeux :

- meilleure connaissance du tissu économique local ;
- meilleure connaissance des liens avec l'étranger ;
- amélioration de la promotion du territoire et de la prospection vers de nouvelles entreprises.

L'objectif de l'étude est de caractériser la dimension internationale des entreprises du territoire métropolitain. L'étude permettra de répondre à plusieurs questions sur l'identification des entreprises et de leurs activités : Quelles sont les entreprises possédant des implantations à l'étranger ? Quelles sont les entreprises ayant un statut de filiale d'un groupe étranger ? Comment ces entreprises sont-elles réparties par catégories en termes de chiffre d'affaires, nombre d'emplois, secteurs d'activités ? Quelles sont les localisations des implantations et des filiales de ces entreprises à l'étranger ? Quelle position occupe ces entreprises sur ces marchés ?

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion entre epures et les services économiques de Saint-Etienne Métropole a permis en juin 2022 de stabiliser le contenu de l'étude et la méthode à suivre, cette étude portant sur un champ nouveau pour les deux structures. Le travail a démarré en juillet 2022 : extraction des bases de données nécessaires à la réalisation de l'étude (Les Douanes, Diane), premiers traitements exploratoires afin d'obtenir des premiers éléments en matière de dépendance décisionnelle des établissements de Saint-Etienne Métropole et d'échanges internationaux.

Une réunion est programmée en septembre 2022 avec Saint-Etienne Métropole afin de présenter les premiers résultats. Des demandes de compléments ont été apportés pour affiner l'analyse : données en volumes (tonnages) et pas seulement en euros pour les exportations et les importations, ...

Une réunion de restitution a été programmée en novembre en présence de plusieurs interlocuteurs de Saint-Etienne Métropole (développeurs économiques, référents "aéroport", géomaticiens, prospection ...). Les échanges furent fructueux et ont permis d'enrichir l'analyse.

L'étude s'est finalisée en décembre avec la proposition par epures d'une note de communication sur les données relatives aux échanges internationaux.

06/125

SAINT-ETIENNE METROPOLE SERVICES ET AMENITES ZAE

**Pilotes de l'étude : COUDER Elie
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

L'observation de la vie et des dynamiques économiques sur le territoire métropolitain est nécessaire afin de répondre aux besoins des entreprises et d'aider à la prise de décision politique. L'étude sur les services et aménités des espaces d'activités métropolitains s'inscrit dans cette observation et permet de répondre à plusieurs enjeux :

- une meilleure connaissance de l'activité,
- un développement de la politique de requalification des ZAE,
- une amélioration de la promotion du territoire et de la prospection vers de nouvelles entreprises.

L'objectif de l'étude est de mieux connaître la distribution, l'implantation et la variété des différents services afin d'identifier les espaces plus ou moins bien dotés. Les résultats permettront à la Métropole d'engager des préconisations d'aménagement futur.

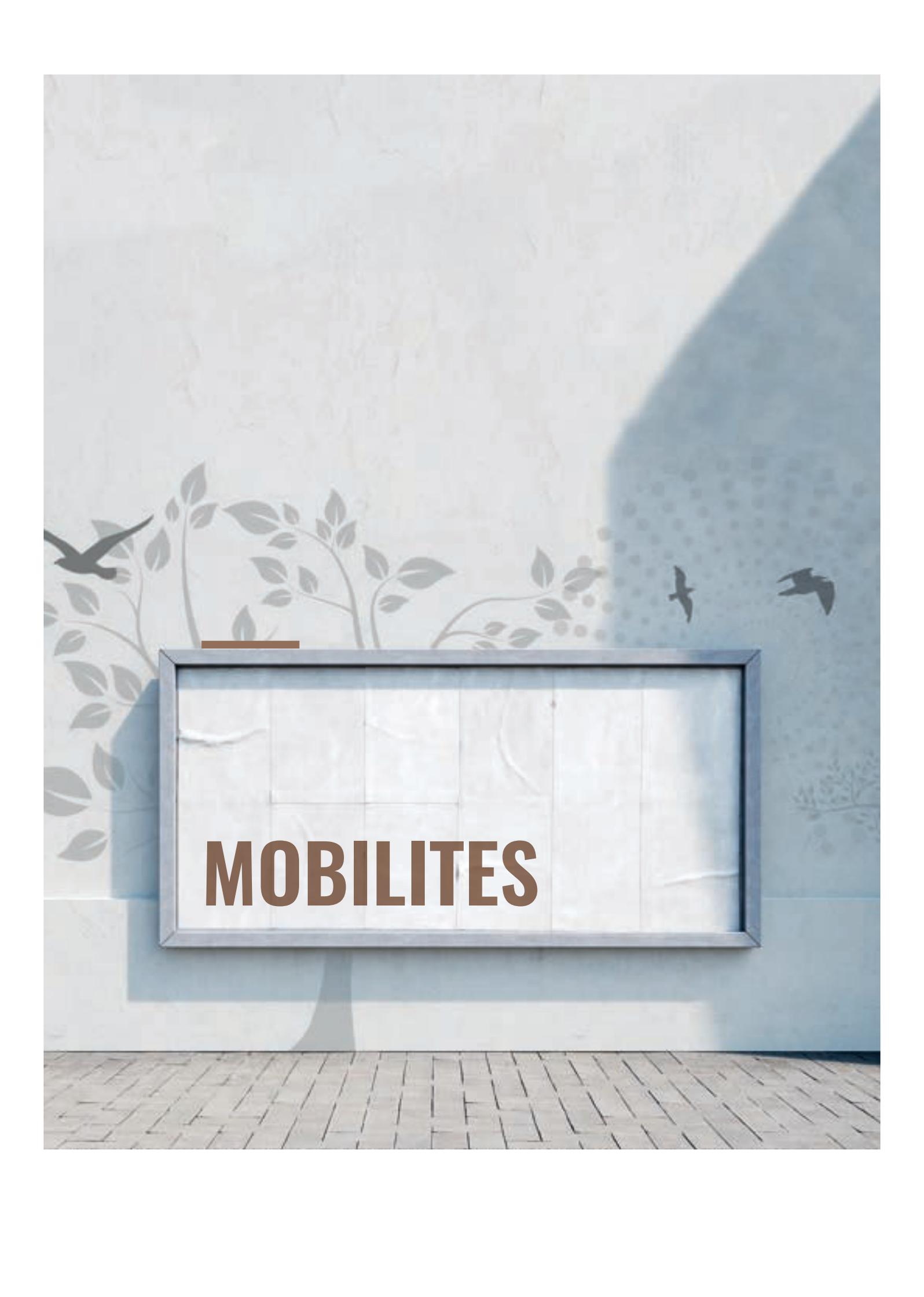
Compte-rendu d'exécution :

La mission a débuté au dernier trimestre. Epures a :

- constitué une base de données recensant les aménités à observer, à partir des différentes sources de données disponibles (DIANE, Base permanente des équipements INSEE, fichiers fonciers 2021),

- consolidé cette base de données par un travail qualitatif de vérification et de tri : vérification pour chaque ZAE que les aménités ciblées étaient bien localisées et encore en activité. Cette partie s'est surtout concentrée sur les commerces alimentaires (restaurant, supermarchés, ...). Des aménités ont été rajoutées lorsqu'elles n'étaient pas présentes dans les données de base,
- créé un système de notation de la desserte TC des 8 ZAE ciblées pour une analyse plus approfondie,
- réalisé des cartes présentant à la fois la densité des services proposés, mais également la desserte piétonne aux types de services proposées (hébergement, soin, restauration, loisirs). Les cartes de desserte ont été faites pour les 8 ZAE ciblées.

La mission sera finalisée au premier trimestre 2023.

A photograph of a wall with a mural of leaves and birds, a framed window, and a brick floor. The word "MOBILITES" is overlaid in brown text.

MOBILITES

07/169

ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMC2

**Pilotes de l'étude : LIEUX Thibault
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Les principaux acteurs de la mobilité du bassin de vie stéphanois (EPCI, Région, CD42, ETAT, SCOT) portent le projet de réalisation d'une nouvelle « Enquête Ménage-Déplacements » à l'horizon de l'hiver 2019-2020. L'objectif d'une telle enquête, dont la précédente édition date de l'année 2010, est de réaliser une photographie des pratiques de déplacements des résidents du bassin de vie, permettant de dresser une vision globale du fonctionnement du territoire en matière de mobilité de ses habitants. Cette enquête constitue un élément essentiel pour que les politiques publiques de mobilité soient cohérentes avec la demande en déplacements des habitants du territoire. Ainsi ces résultats alimenteront directement les travaux du PLUI.

L'Agence d'Urbanisme a été missionnée dès 2018 pour animer les travaux préliminaires, concevoir le cahier des charges (sur la base du modèle national), établir les projections financières et la convention de partenariat entre la dizaine de structures qui seront impliquées dans ce projet, suivre la phase de collecte et mener des exploitations et analyses. La phase de collecte (réalisation des enquêtes auprès des habitants) a commencé en décembre 2019 et devait s'achever en Mai 2020. La crise du Coronavirus et le confinement ont imposé de suspendre la tenue des

enquêtes depuis le 13 Mars 2020. La reprise des enquêtes programmée sur la période Mars – Mai 2021 n'a finalement eu lieu qu'en septembre 2021. La collecte a été définitivement arrêtée le 11 décembre 2021.

Les objectifs assignés sont de :

- Poursuivre l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole, qui porte la maîtrise d'ouvrage de ce projet partenarial.
- Amener une expertise
- Assurer l'animation partenariale
- Garantir le respect du protocole national en matière d'Enquête Ménage

Compte-rendu d'exécution :

- suivi de la phase d'apurement
- préparation des exploitations standards (notamment création des zonages)
- préparation de l'architecture des bases de données et des modes de traitement
- Exploitations et vérifications de la base de données
- Préparation du support et présentation en comité technique partenarial le 21/10/22
- Exploitation des données et production d'un document "premiers résultats" livré en version provisoire le 16/12/22

07/185

INTERMODALITE ETOILE FERROVIAIRE SEPHANOISE

**Pilotes de l'étude : TOUZO-GAUTIER Armelle
(METROPOLE - ST-ETIENNE), OURY Sandra (LOIRE
FOREZ AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

En 2022 s'engage une démarche d'étude partenariale (Région, Etat, SEM, SNCF-Réseau) destinée à structurer « l'étoile ferroviaire stéphanoise ».

Saint-Etienne Métropole, prend, au sein de ce dispositif d'étude, la maîtrise d'ouvrage d'un volet "intermodalité / territoire", avec la participation de Loire Forez agglomération. Dans le cadre du programme partenarial, epures accompagne le développement de ce volet de la démarche globale.

Compte-rendu d'exécution :

Dans son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, epures a travaillé et présenté la "mise de fond" des attentes de son partenariat en matière de prospective de desserte ferroviaire des 4 branches de l'étoile ferroviaire stéphanoise.

Parallèlement ont été suivis et préparés les comités techniques organisés par SNCF-Réseau, visant à écrire le cahier des charges des études, à lancer au second semestre (Comités techniques tenus les 27 janvier, 7 février, 9 et 23 juin).

L'étude "intermodalités et projets territoriaux", prévue d'être réalisée en 2022-2023 par epures, en marge du processus général des études globales, a été présentée et validée dans ses propositions méthodologiques le 13 juin. Sa réalisation effective a été amorcée en 2022 avec la caractérisation des offres de mobilités existantes et la mise en perspective en lien avec les documents d'urbanisme. La démarche va se poursuivre en 2023 avec l'élaboration d'un schéma multimodal desserte en transport collectif du territoire (3e axes de travail de l'étude). Epures a également été auditionnée par le Cerema sur le devenir de la voie ferrée Thiers / Boën, et a réalisé sur ce même sujet une note de synthèse et d'enjeux.

07/190

FOREZ-EST SCHEMA DE MOBILITE

**Pilotes de l'étude : COMTE Brice
(COMMUNAUTE DE COMMUNES -
FOREZ-EST)**

Pilotes epures : ARSAC Guillaume

Contexte et Objectifs :

La Communauté de communes Forez-Est souhaite réfléchir de manière concertée à l'amélioration des différentes offres de transport existantes ou à développer sur son territoire, et en lien avec ses voisins. Elle a sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

L'objectif est donc d'accompagner les services de Forez Est dans l'élaboration d'un schéma de mobilité durable (co-voiturage, intermodalités, modes actifs, ...) co-construit avec les différents acteurs du territoire en sollicitant les dispositifs d'observation et les méthodologies développés par le partenariat de l'Agence d'urbanisme

Compte-rendu d'exécution :

Les dernières reprises et corrections du schéma de mobilité (réalisé en 2021) ont été apportées au premier trimestre. Il a été voté par les élus de Forez Est en Conseil communautaire début juin.

07/191

DREAL SAINT-ETIENNE METROPOLE P+R CHATEAUCREUX

**Pilotes de l'étude : TOUZO-GAUTIER Armelle
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ARSAC Guillaume

Contexte et Objectifs :

Une étude a été réalisée en 2021 pour comparer et qualifier différentes options de localisation, dimensionnement et fonctionnement d'un parc relais TER "définitif" à proximité de la gare de Saint-Etienne Châteaucreux.

De grandes options ayant été décidées en fin d'année, il reste à modéliser, début 2022, les impacts du site retenu, au sud du pôle d'échanges multimodal.

Les partenaires du projet ont souhaité bénéficier de l'accompagnement d'epures au travers de l'utilisation du modèle multimodal et partenarial de déplacements, propriété de Saint-Etienne Métropole, et mis à disposition de l'Agence d'urbanisme qui en assure la gestion technique en lien avec ses partenaires du Sud Loire.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude, qui a été réalisée en 2021, a été présentée et restituée lors d'un comité technique final tenu le 24 janvier.

07/192

**GOUYONNIERE -
CONTRAT D'AXE SUD
PLAINE**

**Pilotes de l'étude : CHENAUD Benjamin
(CONSEIL DEPARTEMENTAL - LOIRE)**

Pilotes epures : MEYER Ludovic

Contexte et Objectifs :

En 2021 a été conduite au sein du programme partenarial une étude de préfiguration d'un éventuel contrat d'axe "Saint-Etienne / Forez", notamment basée sur la tenue de 10 entretiens d'acteurs.

La finalisation / restitution de ce travail est attendue début 2022.

Compte-rendu d'exécution :

Un échange technique a eu lieu entre les services du Département et epures le 3 mai. Une reprise / finalisation du document de synthèse des études réalisées a été mise en oeuvre.

07/195

**SAINT-ETIENNE
METROPOLE
PREFIGURATION PLAN DE
MOBILITE**

**Pilotes de l'étude : TOUZO-GAUTIER
Armelle (METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ARSAC Guillaume

Contexte et Objectifs :

La Métropole de Saint-Etienne a pour perspective d'engager une révision de son document de planification des mobilités (PDM) dans le courant de l'année 2022.

SEM est par ailleurs en cours d'élaboration de son PLUi, dont plusieurs axes de travail dégagent des enjeux forts en matière de prise en compte des questions de mobilité, de développement des alternatives à l'autosolisme, de meilleur partage multimodal des voiries et espaces publics.

La Métropole a souhaité bénéficier de l'expérience acquise par le partenariat de l'Agence d'urbanisme en la matière au travers des observatoires partenariaux, du modèle multimodal de déplacements et des aptitudes techniques d'epures. L'Agence d'urbanisme participe à cette démarche au travers d'un objectif, en 2022, visant à accompagner le travail technique liée au projet de PDM (largement réalisée en 2021) : moyens, calendrier, objectifs, instances, etc...

Compte-rendu d'exécution :

Tout au long du premier semestre ont été élaborés, discutés et amendés plusieurs versions de la méthodologie d'élaboration du futur plan de mobilités de Saint-Etienne Métropole, ainsi que des éléments d'écriture de la délibération d'élaboration, et le cahier des charges de recrutement d'un bureau d'études techniques spécialisé, qui sera chargé de conduire l'état initial de l'environnement, et l'analyse environnementale du projet.

En mai 2022 des séances d'échanges avec les services de la DDT42 et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été préparées et animées par l'Agence d'urbanisme. Epures a également accompagné la direction des transports de la Métropole dans la préparation et l'animation d'une réunion transversale avec les services de la Métropole en charge de l'élaboration du PLUi.

07/197

SAINT-ETIENNE TERRENOIRE CIRCULATION ET TC

**Pilotes de l'étude : ESQUENAZI Anne
(MAIRIE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBELE Daniel

Contexte et Objectifs :

La ville de Saint-Etienne s'est engagée dans un projet d'aménagement du quartier de Terrenoire se traduisant, dans un premier temps, par l'amélioration de l'habitat avec notamment un programme de requalification des Hauts de Terrenoire (démolition de logements collectifs et reconstruction) et une opération de réhabilitation urbaine de la rue Louis Destre (acquisition foncière, démolition et reconstruction).

Dans ce contexte, la ville de Saint-Etienne et ses partenaires s'interrogent sur une amélioration possible des déplacements dans le quartier de Terrenoire en prenant en compte les contraintes liées à sa configuration spécifique (le cœur du quartier comme passage systématique de certains flux routiers et notamment des poids lourds pour accéder à la déchetterie), les besoins de desserte du quartier et la mobilité des habitants (amélioration de la desserte TC du bas du secteur de la Perrotière par exemple).

Epures accompagne dans cette démarche la Ville de Saint-Etienne et ses partenaires (dont la Métropole autorité organisatrice de mobilités).

Compte-rendu d'exécution :

Le travail engagé a permis d'identifier les difficultés liées aux trafics routiers, l'absence d'aménagement pour les modes actifs et a permis de cibler et proposer des aménagements

destinés à redonner de la place aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Lors des réflexions, ont été proposées par epures des évolutions du service TC afin de mieux desservir le quartier de Terrenoire (notamment le secteur de la Perrotière), d'identifier la faisabilité technique et d'exploitation d'une extension de la ligne M3 à la Perrotière et de proposer de nouvelles liaisons avec les autres quartiers de la ville de Saint-Etienne (La Métare).

L'étude a été restituée à la ville de Saint-Etienne et ses partenaires et des réunions de suivi se sont déroulées au 2^e semestre pour échanger autour des aménagements envisagés.

07/202

CHU NORD STATIONNEMENT ET CIRCULATION

**Pilotes de l'étude : BONNAND Jean Luc (CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE - ST-ETIENNE),
BERNE Vincent (CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBELE Daniel

Contexte et Objectifs :

Depuis 2000, le projet d'établissement du CHU de Saint-Etienne met progressivement en oeuvre une restructuration d'envergure avec un recentrage des activités autour des sites de Bellevue et Nord.

La mutation du site de l'hôpital Nord est notamment marquée par une densification des fonctions et des bâtiments qui s'accompagnent à la fois d'une augmentation du nombre d'utilisateurs et d'une mise en tension du stationnement.

Face à ces constats, plusieurs études ont été menées par l'Agence d'urbanisme en 2012, 2014 et 2015 pour aider le CHU de Saint-Etienne à définir et mettre en oeuvre une stratégie de gestion des circulations et des stationnements en lien avec la commune de Saint-Priest-en-Jarez et la Métropole de Saint-Etienne.

Avec le schéma directeur du CHU de Saint-Etienne, aujourd'hui adopté et légèrement modifié, une réactualisation des précédentes études est souhaitée. Deux projets d'envergure concernant directement le site de l'Hôpital Nord :

- l'ouverture en 2022 d'un nouveau bâtiment psychiatrie sur ce site déjà en tension,

- la construction d'un nouveau bâtiment neuf relié aux autres services du pôle Mère-Enfant, sur le parking P1.

Une attention particulière devra être apportée aux questions d'accès des véhicules d'urgence et le maintien de l'offre de stationnement (potentielle extension/compensation (ouvrage) du parking P2)

Compte-rendu d'exécution :

Le schéma directeur immobilier (SDI) du CHU de Saint-Etienne prévoit des aménagements qui vont réduire l'offre de stationnement. Epures a accompagné le CHU dans ses réflexions pour élaborer des scénarios d'aménagements destinés à structurer l'offre de stationnement (localisation, fonctionnalités, typologie de structure), favoriser le report modal des usagers (salariés, visiteurs). Cette étude a permis de recenser les projets pouvant impacter l'accès au site du CHU (développement commercial, projet d'aménagements cyclables...) et a permis de partager, lors d'un comité technique, l'ensemble des réflexions et propositions avec les partenaires concernés (Mairie de Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Etienne Métropole).

07/204

SAINT-ETIENNE METROPOLE ETUDES VELO

**Pilotes de l'étude : MOREIRA Loïs
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBEL Daniel

Contexte et Objectifs :

Saint Etienne Métropole a pour ambition de créer un réseau structurant cyclable pour connecter les communes de la Métropole entre elles. En juin 2019, le conseil métropolitain a voté un plan vélo prévoyant la construction d'un réseau de 110 km d'interconnexion.

Dans ce cadre, 3 réflexions sont lancées par Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne :

- L'élaboration d'un plan Vélo de la ville de Saint-Etienne
- L'étude d'opportunité d'un axe cyclable La Talaudière - Saint-Etienne
- La quantification et la stratégie d'implantation de stations Vélivert, à l'échelle du territoire de Saint-Etienne Métropole

Compte-rendu d'exécution :

3 interventions ont été menées par epures autour de la problématique vélo avec Saint-Etienne Métropole et la ville de Saint-Etienne :

- accompagner à la rédaction d'un plan vélo de la ville de Saint-Etienne, dont l'ambition est de proposer une continuité et une qualité des aménagements cyclables aux services des habitants tout en intégrant les orientations et itinéraires définis dans le cadre du Plan Vélo Métropolitain.
- analyser l'opportunité d'un axe cyclable entre La Talaudière et Saint-Etienne, en comparant 3 grandes variantes d'itinéraires. Un comité technique de restitution de l'étude s'est déroulé en septembre et a permis de cibler un scénario préférentiel.
- identifier des secteurs stratégiques pour le développement de l'offre Vélivert 2 (VAE) et la localisation des stations, à l'échelle de Saint-Etienne Métropole : à partir d'analyses statistiques (densité emplois, population, équipement), 108 stations ont été localisées dont 55 dans la ville de Saint-Etienne. Le comité technique de restitution s'est déroulé au mois de juin 2022, les illustrations ainsi que le listing des stations ont été transmis à la Métropole.

07/205

SAINT-ETIENNE METROPOLE ETUDE M10 ET PROLONGEMENT T2

**Pilotes de l'étude : DURAND Julien-
Pierre (METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBEL Daniel

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a engagé depuis plusieurs années des réflexions autour de la définition d'axes "forts" de transport en commun (TC) dans la Métropole stéphanoise (études 2018-2019), afin d'anticiper l'élaboration des documents de planification (PLUi et PDM). Ces travaux ont permis de préciser et tester des hypothèses d'insertion urbaine et d'exploitation TC, sur des axes internes à Saint-Etienne, mais également dans la Couronne stéphanoise et les vallées du Gier, du Furan et de l'Ondaine. Ce travail a permis de croiser les réflexions thématiques (projet urbain, grands équipements, habitat, développement économique, planification des sols...) aboutissant à la hiérarchisation multicritères de 8 axes de transport et 27 variantes de services.

Depuis l'ouverture de STEEL, certains services STAS connaissent une augmentation importante de la fréquentation montrant les limites de capacité du service. Cette situation récente justifie aussi d'approfondir le développement d'un axe fort TC sur ce secteur spécifique de la Métropole.

Saint-Etienne Métropole souhaite estimer le potentiel et l'impact d'évolution des services dans l'entrée Est de Saint-Etienne et la Couronne Nord-Est en s'appuyant sur l'utilisation du modèle multimodal et partenarial de déplacements, propriété de Saint-Etienne Métropole,

et mis à disposition de l'Agence d'urbanisme qui en assure la gestion technique en lien avec ses partenaires du Sud Loire.

Compte-rendu d'exécution :

La modélisation de l'impact sur l'évolution des modes déplacements et la charge du réseau TC de deux hypothèses d'amélioration de la desserte de la zone Monthieu/Pont de l'Ane et du lien entre La Talaudière et Saint-Etienne ont été mises en œuvre par l'Agence d'urbanisme et livrées à Saint-Etienne Métropole.

07/206

FIRMINY SCHEMA DE MOBILITE

**Pilotes de l'étude : CHALAND Christophe (MAIRIE -
FIRMINY), TOUZO-GAUTIER Armelle (METROPOLE
- ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBEL Daniel

Contexte et Objectifs :

L'organisation de la mobilité sur le territoire de la Métropole stéphanoise couvre un champ multi-thématiques, regroupant tant l'offre des services de transports collectifs (SNCF, Stas, Cars région...), la mise en œuvre du Plan Vélo Métropolitain, la gestion du stationnement sur voirie ainsi que la hiérarchisation du réseau de voiries, les aménagements en faveur des piétons, la sécurisation du covoiturage....

Une bonne prise en compte et la traduction à l'échelle communale de ces enjeux permettent d'apporter des améliorations concrètes pour les usagers, tout en prenant en compte les ambitions locales tant en matière de mobilité, que d'aménagement urbain.

La Ville de Firminy souhaite être accompagnée dans un schéma de mobilité, s'articulant aux études urbaines et plan guide du projet, amorcés. La Métropole souhaite également que soit mené ce schéma communal de mobilité, au vu des nombreux enjeux de déplacements existants à Firminy.

Ces partenaires ont sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

Les objectifs de la démarche sont de :

- Réaliser un diagnostic des mobilités et du fonctionnement du territoire, en y intégrant les enjeux multimodaux et projets en rapport avec la commune : plan guide du projet urbain, plan vélo métropolitain, programme partenarial d'aménagement Gier - Ondaine - Saint-Etienne, appel à projet pôles d'échanges multimodaux...

- Établir des propositions fonctionnelles visant à l'amélioration de la mobilité : évolution offre TC urbains et interurbains et amélioration de leur fonctionnement, définition des réseaux structurants et de proximité du plan vélo, lien au projet de voie verte vers le site Le Corbusier et la Haute-Loire, réorganisation du plan de circulation tous modes, offre et réglementation du stationnement sur voirie et pour le covoiturage...

- Mener une réflexion transversale visant à aborder les problématiques de mobilité dans l'objectif de définir le rôle et la place de chaque mode, dans un objectif général favorable aux modes alternatifs à la voiture individuelle.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a accompagné la ville de Firminy, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, dans l'élaboration d'un schéma mobilité. En lien étroit avec le projet urbain, cette démarche a permis de définir les principales orientations du schéma grâce à l'organisation de 2 comités techniques et 1 comité de pilotage. L'organisation d'un comité technique (en septembre) a permis de recueillir et partager des propositions d'aménagements afin d'élaborer un listing d'actions. Les documents ont été transmis aux partenaires (ville de Firminy et Saint-Etienne Métropole) à l'automne 2022.

07/207

SAINT-ETIENNE MOBILITE BEAULIEU MARANDINIÈRE

Pilotes de l'étude : ESQUENAZI Anne (MAIRIE - ST-ETIENNE)

Pilotes epures : ZOBEL Daniel

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre des différentes instances liées aux projets urbains dans les quartiers sud-est de Saint-Etienne (équipement socio-culturel, ZAE Loti, ANRU...), il est apparu nécessaire à la ville de Saint-Etienne et ses partenaires de construire un diagnostic déplacements global à l'échelle du quartier. Déjà sous forte tension de stationnement, l'arrivée de nouveaux équipements / activités ne va pas améliorer la situation, et il est souhaitable de ne pas s'en tenir à cette seule question du stationnement et de la circulation, mais d'intégrer les autres modes, et notamment la marche et le vélo (réflexions plan vélo métropolitain à intégrer). La ville de Saint-Etienne a donc sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

Compte-rendu d'exécution :

Cette démarche a permis, dans le quartier de Beaulieu et la Marandinière, de qualifier les conflits d'usage potentiels de l'espace public (stationnement, modes actifs), les besoins de cheminements piétons et d'apprécier la qualité des aménagements existants ainsi que leur maillage. L'exploitation des comptages a permis de déterminer l'intensité du trafic routier et les principaux itinéraires des usagers. Les résultats du diagnostic et les enjeux identifiés ont été présentés lors d'un CoTec partenarial organisé en octobre.

07/208

DEPARTEMENT DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL

**Pilotes de l'étude : CHENAUD Benjamin
(CONSEIL DEPARTEMENTAL - LOIRE)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

Le schéma vélo du département de la Loire est en cours de mise en œuvre sous différents angles (véloroute/voie verte de la Loire, accès aux collèges...). En 2020, epures a travaillé avec les services du conseil départemental pour élaborer et tester une méthodologie permettant d'identifier les axes de demandes dans les secteurs extra urbains (domaine de compétence du département). Cette méthodologie permet d'identifier les lieux et polarités à relier entre eux par des aménagements cyclables (en fonction de la densité de population, d'emplois, de services, d'équipements, des distances, et des déplacements domicile-travail) et de confronter l'offre pour définir les besoins d'aménagement ainsi que leur priorisation.

Compte-rendu d'exécution :

Deux comités techniques partenariaux (CD42, CC des Monts du Pilat et CC du Pilat Rhodanien) ont permis de partager les résultats des exploitations (statistiques, reliefs, potentiels de demande, connexion avec les axes existants) et l'identification des principaux corridors pouvant présenter un potentiel d'usagers vélos. Les collectivités vont s'appuyer sur ces travaux pour prioriser les aménagements à réaliser et identifier les itinéraires adaptés.

07/209

SAINT-ETIENNE METROPOLE PLAN DE MOBILITE

**Pilotes de l'étude : TOUZO-GAUTIER Armelle
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : ZOBELLE Daniel

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, engage en 2022 l'élaboration de son plan de mobilité (PDM), dans l'objectif de l'approuver à l'horizon fin 2024 / début 2025.

La Métropole a souhaité bénéficier de l'expérience acquise par le partenariat de l'Agence d'urbanisme en la matière, au travers des observatoires partenariaux, du modèle multimodal de déplacements et des aptitudes techniques d'epures. L'Agence d'urbanisme participe à cette démarche au travers :

- d'une mission d'assistance ou, epures conseille la Métropole stéphanoise dans la conduite générale de cette élaboration (et plus particulièrement, en 2022, la définition des instances de suivi et validation, les enjeux à travailler, les modalités de recrutement de prestataires spécifiques comme pour l'état initial de l'environnement, le lien aux autres démarches de planification en cours comme le Scot et le PLUi).

- d'une participation au travail technique d'élaboration du futur PDM. L'année 2022 est consacrée à la réalisation du diagnostic, à la définition des objectifs et moyens assignés à la politique de mobilité métropolitaine portée dans le PDM, puis à l'étude de 3 "chantiers stratégiques" du futur projet (réseau armature TC, stationnements, modes "actifs", en lien avec l'élaboration du PLUi).

Compte-rendu d'exécution :

Le 8 déc. 2022, Saint-Etienne Métropole a adopté en conseil métropolitain l'élaboration du plan de mobilité 2025-2035, l'adoption du PDM est envisagée en fin d'année 2025.

Les premiers travaux techniques d'élaboration du diagnostic du Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole ont été engagés et se poursuivront en 2023. La mise à disposition des résultats de l'enquête ménages certifiée cerema EMC² en fin d'année a permis de débiter leur intégration dans le diagnostic.

Compte-rendu d'exécution :

Le dossier final illustré (cartographie, intégration éléments SEM et EPASE, vues en coupe), réalisé par epures a été finalisé fin novembre 2022.

07/210

SAINT-ETIENNE METROPOLE DOSSIER VELO M6

**Pilotes de l'étude : MOREIRA Loïs
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : POULAIN Gabriel

Contexte et Objectifs :

Le projet chronobus M6 fait partie des projets lauréats du 4eme AAP de l'Etat "TC en site propre et poles d'échanges multimodaux". Il consiste en la réalisation d'une ligne chronobus cadencée de 8,7km bénéficiant d'aménagements dédiés.

Sa mise en oeuvre implique des réflexions suivies de travaux sur le profil des voiries et l'usage/partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement. Une requalification et une extension des aménagements cyclables le long du tracé m6 permettra de donner une meilleure place aux cycles et de rendre plus attractif le choix modal du vélo.

L'objectif de l'étude spécifique est de traiter l'itinéraire M6 section par section en précisant le type d'aménagements cyclables préconisé. La Métropole a souhaité bénéficier de l'expérience acquise sur le projet par le partenariat de l'Agence d'urbanisme et des aptitudes techniques d'epures.

A photograph of a wall with a mural of plants and birds. The mural features stylized green leaves and branches on the left, and three black birds in flight on the right. A large shadow of a building is cast on the right side of the wall. In the foreground, a wooden plank floor is visible. A framed sign with a white background and a dark border is mounted on the wall. The sign contains the text 'TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES' in green, with 'TRANSITIONS' in a smaller font and 'ENVIRONNEMENTALES' in a larger, bold font. A small green horizontal bar is positioned above the sign.

TRANSITIONS
ENVIRONNEMENTALES

08/075

DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE

**Pilotes de l'étude : DE
MONTMAGNER Gonzague (CONSEIL
DEPARTEMENTAL - LOIRE)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

L'observatoire du SAGE a été conçu en 2018 à la demande du Conseil Départemental. Il s'agit d'un outil de pilotage qui permet le suivi de la mise en oeuvre du SAGE et bénéficie de fait à l'ensemble des partenaires de l'Agence d'urbanisme. Sur l'année 2020, epures a mis à jour ce tableau de bord, a amélioré son ergonomie et a réalisé un travail d'intégration sur le site e-observ' pour permettre une diffusion la plus large possible.

Par ailleurs, cet observatoire doit aussi préparer l'émergence d'un PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à une mise à jour sur e-observ de la thématique eau avec l'ajout de plusieurs thèmes actualisés, selon l'organisation suivante :

- données administratives
- Indicateur d'état (données de référence indiquant l'état du milieu naturel et du milieu urbanisé
- Indicateur de pression sur le milieu (données d'analyse des pressions exercées sur le milieu naturel)

L'agence a également produit plusieurs analyses et cartes afin de montrer la valeur ajoutée du CVB sur la biodiversité locale.

08/080

SAINT-ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE CONTRAT VERT ET BLEU

**Pilotes de l'étude : MALHERBE Cécilia
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

*Saint-Etienne Métropole a contractualisé, avec la Région AuRA, pour la réalisation d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) sur la période 2016-2020 qui vise à la protection et à la restauration des continuités écologiques. Dans ce cadre, un plan d'actions a été élaboré pour répartir les rôles de chaque maître d'ouvrages et ce, en 4 volets :

- un volet "études" qui a pour objectif d'approfondir la connaissance sur des espèces, milieux naturels et de leur fonctionnement.
- un volet "urbanisme" qui vise à intégrer la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents de planification
- un volet "animation" qui vulgarise et communique sur les avancées du territoire, les connaissances existantes et les résultats des actions menées en termes de TVB
- un volet "travaux" qui réalise des travaux de gestion et de restauration des continuités écologiques

Saint-Etienne Métropole a souhaité associer epures dans l'accompagnement et la réalisation d'un certain nombre d'actions prévues dans ce contrat, visant plus particulièrement le volet urbanisme du contrat et la déclinaison de la TVB dans les documents locaux d'urbanisme :

- Elaboration du schéma TVB stratégique de SEM
- Grille d'évaluation de la mise en oeuvre de la TVB dans les documents locaux d'urbanisme de SEM
- Création et gestion d'un outil de mise à disposition des données du Contrat Vert et Bleu de SEM (SEMMap)

Une prolongation d'une année a été signée avec la Région afin de finaliser certaines études et de lancer les dernières actions prévues.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à la récupération de l'ensemble des données pour mettre à jour et optimiser le web-Sig TVB de SEM. Pour ce faire, des échanges entre SEM, le CEN Rhône-Alpes et epures ont été réalisés. L'agence a également produit plusieurs analyses et cartes afin de montrer la valeur ajoutée du CVB sur la biodiversité locale.

08/091

DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE

Pilotes de l'étude :

**FAURE-LAURENT Julie (CONSEIL
DEPARTEMENTAL - LOIRE)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

La Commission Locale de l'Eau, lors de sa séance plénière du 9 mars 2022, a officiellement acté la révision du SAGE Loire en Rhône-Alpes, ainsi que dans ce cadre, le lancement de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce dernier est un plan d'actions contractuel visant à atteindre, dans la durée, un équilibre entre la satisfaction des usages de l'eau, les besoins des milieux, tenant compte du changement climatique.

C'est dans ce cadre que des études complémentaires à l'élaboration du plan d'action doivent être menées, dont une sur l'estimation des besoins en eau du territoire PTGE au regard des projets de développement démographiques et économiques programmés dans les documents d'urbanisme.

Le Département a sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme à la fois pour bénéficier de l'expertise

d'épures sur les documents de planification que son partenariat a élaboré mais également sur ses compétences techniques et son système d'observation mutualisé en matière de démographie.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à des estimations de population (Projections OMPHALE de l'INSEE) et des réserves foncières économiques disponibles sur le périmètre du PTGE. L'objectif étant en 2023 de ramener ces estimations à des volumes d'eau potable nécessaire afin de vérifier si les ressources seront suffisantes.

08/092

FOREZ-EST AMO PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

**Pilotes de l'étude : LEVY Grichka (COMMUNAUTE
DE COMMUNES - FOREZ-EST)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

La Communauté de Communes de Forez-Est s'est lancée en 2022 dans l'élaboration de son projet alimentaire territorial en vue de répondre à la fois à ses préoccupations concernant la vitalité économique du secteur alimentaire (exploitations agricoles, transformateurs, distributeurs), aux attentes des citoyens (alimentation saine, de qualité, produite localement...) et aux ambitions qu'elle s'est fixée en termes d'impact carbone dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial.

C'est dans ce cadre que Communauté de Communes de Forez-Est a sollicité le partenariat de l'agence d'urbanisme pour bénéficier des mutualisations de son système d'observation territorial multithématique.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à plusieurs échanges, avec la chargée de mission de Forez-Est, et à la transmission de données issues des observatoires partenariaux gérés par epures afin d'alimenter son diagnostic et le séminaire de lancement du Projet alimentaire territorial (PAT) auquel epures a participé.

The image shows a light-colored wall with a mural of stylized plants and birds. A framed sign is mounted on the wall, containing the text 'POLITIQUES FONCIERES'. The sign has a dark border and a light background. The text is in a teal color. The word 'POLITIQUES' is in a smaller, sans-serif font, and 'FONCIERES' is in a larger, bold, sans-serif font. The background of the sign is a light, textured surface. The wall behind the sign has a mural of stylized plants and birds. The floor is made of light-colored bricks.

POLITIQUES
FONCIERES

09/153

EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA

Pilotes de l'étude : CHUN-HUNG-KEE
Charlène (EPORA)

Pilotes epures : CORTEY Ghislaine,
DUCROCQ Laetitia, SECHER Amélie,
PONSONNET Laurane

Contexte et Objectifs :

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUI, PLH, ou autres études de programmation ou d'aménagement. Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associée à ces élaborations. Cependant ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain, ou impactent directement des actions conduites par Epora sur ses territoires.

Il s'agit pour l'Agence de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUI, ou dans les PLH ou autres études de programmation et les actions d'Epora sur ces territoires : avoir des échanges les plus en amonts possibles pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis d'une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par Epora.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, il s'est tenu trois réunions pour présenter en détail le PLUI Copler approuvé, l'état d'avancement du PLUI de SEM (5 sept) et le dossier d'approbation du PLUI LFa 45 (30 nov).

09/158

SAINT-ETIENNE METROPOLE REPRISES GISEMENTS FONCIERS HABITAT

Pilotes de l'étude : RAINERI Patrice (METROPOLE - ST-ETIENNE)

Pilotes epures : ARAUD-RUYANT Catherine

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, Saint-Etienne Métropole rencontre les communes de son territoire. Lors de ces échanges, un point particulier est fait sur l'étude de gisements habitat réalisée en 2020. Pour l'Agence, il s'agit de préparer des données permettant de repérer des gisements potentiels pour des opérations d'habitat dans les centres bourgs et le long des axes majeurs de transport en commun.

Compte-rendu d'exécution :

Cette mission n'a pas démarré

09/163

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES

Pilotes de l'étude : MEURIER Virginie (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION), NOTTIN Dorine (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION), CHUN-HUNG-KEE Charlène (EPORA)

Pilotes epures : BOUETTE Laetitia

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte national de rationalisation de la consommation foncière et locale de raréfaction de l'offre, Loire Forez agglomération a sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme pour conduire une étude de qualification des gisements fonciers à vocation économique pour adapter sa politique et optimiser sa stratégie foncière d'accueil et de développement des activités économiques sur son territoire.

Fortes de ses méthodologies développées de manière partenariale, dans le cadre du programme partenarial 2022, l'Agence d'urbanisme a mis en place une mission de qualification des gisements

fonciers économiques disponibles et des conditions de leur mutation et mobilisation au profit de l'accueil de nouvelles activités économiques.

Cette mission s'inscrit dans la continuité des réflexions des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du SAE en février 2020 et du PLUi à 45 communes, en déclinaison des orientations du Scot Sud Loire.

La mission doit permettre à LFa de :

- Disposer d'un observatoire foncier actualisé (données actualisées par LFa en janvier 2020)
- Contribuer à l'élaboration du futur PLUi à 87 communes
- Adapter sa stratégie foncière en matière d'accueil et de développement des entreprises
- Anticiper la mobilisation des interventions foncières possibles

La mission doit aboutir à une sélection de plusieurs gisements fonciers stratégiques susceptibles d'être densifiés, recyclés, mutés ou aménagés pour optimiser les ressources et les opportunités foncières du territoire en répondant aux objectifs de la politique communautaire de développement économique et plus généralement en confortant l'attractivité du territoire.

Compte-rendu d'exécution :

En 2022, epures a :

- identifié les gisements fonciers à partir de la méthodologie validée en décembre 2021,
- restitué ce recensement à Loire Forez agglomération et effectué une première sélection en fonction des connaissances de terrain de la communauté d'agglomération. Cette phase a nécessité sept réunions de travail pour lesquelles, chaque gisement a été analysé au cas par cas.

- affiné la dernière sélection en qualifiant les gisements fonciers. Pour cela, epures a appliqué des indicateurs de caractérisation qui ont permis d'effectuer un nouveau tri des gisements fonciers. Les résultats ont été validés avec LFa.

-procédé à un nouveau tri en effectuant des visites de terrains de tous les gisements restants. Les résultats ont été validés avec LFa en deux réunions.

-analysé les résultats du terrain pour les secteurs en tension que sont de Montbrison/Savigneux, Saint Bonnet le Chateau/La Tourette et Saint Just/Sury/Bonson/St Cyprien, et a fait des propositions méthodologiques pour la suite de la mission.

09/164

INVENTAIRE FRICHES METHODOLOGIE

Pilotes de l'étude : CHUN-HUNG-KEE Charlene (EPORA), DRILLON Laurent (SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE), FARDOUX Philippe (METROPOLE - ST-ETIENNE), NOTTIN Dorine (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION), FOINELS Jocelyne (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ EST), DAVAL Alexandra (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)

Pilotes epures : CONTIN Anne-Gaëlle

Contexte et Objectifs :

La mise en œuvre de la loi climat et résilience implique une bonne connaissance du potentiel de mutation et de mobilisation des friches dans les territoires. Afin de constituer une méthodologie commune aux territoires et en concertation avec les services de l'EPORA, epures propose en 2022 de mettre au point :

- une méthode d'identification des friches,
- une méthode de caractérisation de ces friches, permettant d'examiner leur contribution au volet climat de la transition écologique.

Ces travaux porteront sur trois objets d'étude de la famille des friches économiques : les friches industrielles et artisanales, les bureaux vacants et les friches commerciales.

Dans une seconde phase de cette intervention, en 2022 ou en 2023, il peut être proposé une déclinaison sur les territoires volontaires qui bénéficieront de cette approche méthodologique mutualisée.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a été mise en œuvre à partir d'avril 2022, avec la tenue d'une première réunion du groupe partenarial de réflexion en mai. Celle-ci avait porté sur la précision de la définition d'une friche, à travers la détermination de critères à retenir localement pour recenser les friches économiques ligériennes en complément de la définition donnée par la loi.

La seconde réunion du groupe partenarial a été scindée en deux séances réalisées en octobre et en novembre, qui ont permis :

- De présenter les résultats actualisés, mis à jour avec le nouveau millésime des Fichiers Foncières (2021) et intégrant les remarques faites lors de la première réunion,
- D'échanger entre partenaires sous un format atelier à partir d'un panel de friches fourni pour ajuster les critères et seuils pour le recensement.

Afin de permettre des retours complémentaires aux ateliers, les résultats ont été transmis aux partenaires sous forme de cartes des « friches potentielles ».

Une dernière phase de traitement des données a été conduite durant l'été pour finaliser la méthode de recensement.

09/165

METHODOLOGIE OBSERVATOIRE FONCIER LOI CLIMAT RESILIENCE

Pilotes de l'étude : (METROPOLE - ST-ETIENNE), SALA Patricia (COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT), SUCHET Jean-Luc (LOIRE FOREZ AGGLOMERATION), BERNARD Christine (COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ-EST), ROGER Vincent (COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE)

Pilotes epures : MEON Adrien

Contexte et Objectifs :

La loi Climat et résilience crée des observatoires de l'habitat et du foncier dans le cadre des PLH. Ils ont pour objectif de recenser les gisements fonciers afin de concilier les projets de développement des collectivités et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Aux termes de la loi les Agences d'urbanisme participent à la mise en place de ces observatoires en raison de leur maillage territorial et de leurs missions de réflexion, d'étude et d'accompagnement des collectivités territoriales. La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite « Loi Climat et résilience », met en place deux nouveaux outils

1- l'observatoire de l'habitat et du foncier. Il est destiné à remplacer les dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier qui existent déjà dans le cadre des programmes locaux de l'habitat

2- les inventaires des zones d'activité économique (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire)

Ces deux outils sont considérés au regard de la loi comme deux nouvelles obligations pour les collectivités compétentes

Compte-rendu d'exécution :

L'étude, prévue pour le second semestre, a commencé par des premiers temps d'échanges en interne pour collecter et partager les informations et le cadre législatif.

Un premier comité technique partenarial a été organisé le 5 octobre pour présenter le contexte global de la mission, ainsi que les attendus fixés par la loi climat résilience concernant l'observation de l'habitat et du foncier. Cette séance a également été l'occasion de présenter les réflexions méthodologiques menées en Interscot sur le sujet des inventaires des zones d'activités.

Un second comité technique a eu lieu fin décembre pour commenter et expliciter le décret d'application sorti fin octobre. Le comité a été l'occasion de présenter les travaux menés sur les autres axes à observer : les friches, la vacance, les possibilités de calcul des espaces à densifier. Un tour de table des partenaires de l'agence a également été proposé afin de partager les attentes de chacun en terme d'accompagnement par epures dès 2023 dans la mise en place de ces observatoires comme le prévoit le cadre légal.

La démarche fera l'objet d'une publication au premier trimestre 2023 pour mettre en perspective les capacités de l'agence à accompagner ses partenaires actuels et futurs.

09/166

SAINT ETIENNE METROPOLE STRATEGIE FONCIERE

**Pilotes de l'étude : MOLIN Côme
(METROPOLE - ST-ETIENNE),
GUIRIMAND Michel (MAIRIE -
ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : PONSONNET Laurane

Contexte et Objectifs :

Epures accompagne la Métropole et l'Etat dans l'élaboration de la stratégie foncière dans le cadre du PPA. La Métropole a engagé un travail en 2021 pour préciser la démarche à engager pour porter une stratégie foncière à l'échelle des 53 communes avec une déclinaison opérationnelle à l'échelle du PPA. Le PPA va entrer en phase opérationnelle en 2022.

La loi climat et résilience apporte des éléments et obligations nouvelles pour les collectivités et SM SCot sur le suivi de l'artificialisation des sols notamment.

Au travers de cette démarche partenariale et interservices de Saint-Etienne Métropole il s'agit de :

- Permettre la concrétisation d'une stratégie foncière et accompagner l'animation technique.
- Apporter des éléments méthodologiques sur le suivi de l'artificialisation.
- Mettre en œuvre le PPA sur les secteurs à enjeux fonciers.

En articulation avec le service observation territoriale de la Métropole, partage, mise en commun, utilisation et suivi de bases de données nécessaires à la réalisation de la stratégie foncière :

- il s'agit plus particulièrement de poursuivre la capitalisation des études gisements et de les consolider dans une vision territoriale et non plus seulement thématique.
- Il s'agit également de poursuivre et capitaliser les approches sur la vacance.

Compte-rendu d'exécution :

A l'issue des avancements produits dans le cadre du PPA GOSE volet foncier (01-191), SEM a souhaité recadrer la contribution à l'établissement d'une stratégie foncière à l'échelle des 53 communes de SEM. Ce travail a été conduit en lien étroit avec l'approche foncière du PLUi.

Le Groupe de travail Foncier de restitution finale du volet foncier du PPA auprès des partenaires ayant eu lieu le 13 avril, il a fallu attendre la réunion du 10 mai pour une réelle mise en route de l'étude, associant les directions de SEM

porteuses de stratégies foncières thématiques (pilotage service DCAF et association des directions économie, habitat, rivière, agriculture...)

Epures a produit les éléments et animé 10 groupes de travail auprès des services de SEM, abordant la question foncière simultanément sous l'angle de la consommation (analyse de la loi climat et résilience), du recensement des sites et de l'analyse des données (un travail important sur les modalités de transfert de flux SIG a été conduit). L'objectif est d'accompagner SEM dans la vision partagée de ses services afin de transformer les opportunités et les éventuelles concurrences foncières en réelle stratégie métropolitaine.

Un livrable synthétique de la démarche a été remis aux partenaires le 17 octobre, et présenté lors d'une séance spécifique le 28 novembre en présence de l'ensemble des partenaires du PPA (SEM DCAF, SEM DAT, DDT, EPORA, Cap Métropole)

09/167

SAINT-ETIENNE METROPOLE FRICHES DECLINAISON TERRITORIALE

**Pilotes de l'étude : PREMILLIEU Pascal
(METROPOLE - ST-ETIENNE), CHUN-
HUNG-KEE Charlène (EPORA)**

Pilotes epures : MARSAUCHE Maud

Contexte et Objectifs :

La Métropole porte un atelier friches dans le cadre du PPA, conjointement avec l'EPORA et avec l'appui de Cap Métropole. Dans le cadre de cet atelier, le besoin de disposer d'un inventaire friches à jour et de le partager a été souligné par l'ensemble des partenaires.

La loi climat et résilience impose par ailleurs aux collectivités de réaliser cet inventaire.

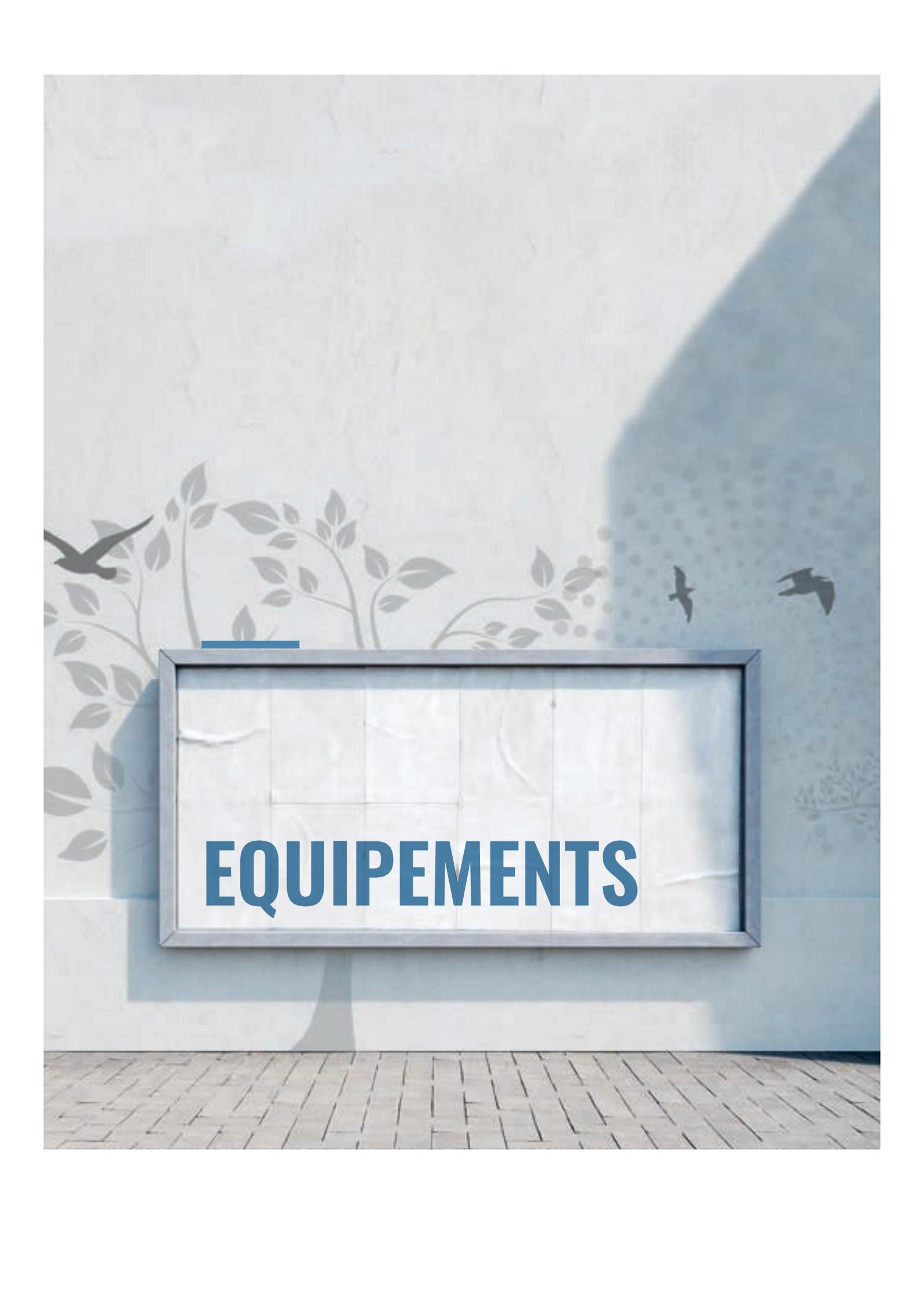
La Métropole a souhaité bénéficier des acquis méthodologiques partenariaux sur le sujet et développer par epures dans le cadre de son programme partenarial.

Compte-rendu d'exécution :

Cette mission a donné lieu à trois séances de travail.

La première a permis de clarifier la notion de friches entendue dans ces travaux. La seconde séance a permis d'identifier les données mobilisables en fonction de différents critères : l'origine des friches, le foncier (taille, propriété), etc. Enfin, la dernière séance a permis de clarifier les dispositifs de repérage des friches en mettant en avant les 3 natures de données mobilisables :

- données issues de données statistiques nationales
 - données issues d'études urbaines
 - données issues de la connaissance experte
- Des tests de repérage et de qualification des friches ont été réalisés sur la commune du Chambon-Feugerolles.

The image features a light-colored wall with a mural of stylized plants and birds. A rectangular framed display case is mounted on the wall, containing a white object. The floor is made of light-colored bricks. The word "EQUIPEMENTS" is written in large, bold, blue capital letters across the center of the display case.

EQUIPEMENTS

10/033
**SAINT-ETIENNE
METROPOLE BORNES
RECHARGE ELECTRIQUE**

**Pilotes de l'étude : JOUVE Lionel
(METROPOLE - ST-ETIENNE)**

Pilotes epures : MEON Adrien

Contexte et Objectifs :

Epures a été mobilisée en 2015 et 2016 pour le lancement du Schéma Directeur d'Implantations de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Six ans plus tard, et après le déploiement de plus de 100 bornes publiques de recharges pour véhicules électriques sur voirie, un premier bilan est nécessaire afin d'élaborer une stratégie quant à la poursuite du déploiement des infrastructures de recharges.

Saint-Etienne Métropole a souhaité poursuivre sur ses acquis et bénéficier des dispositifs d'informations géographiques détenus par le partenariat de l'Agence d'urbanisme

Les attendus de la démarche :

- Etablir un bilan des installations existantes au regard des objectifs du précédent Schéma Directeur, faire ressortir les éventuels sous ou surdimensionnement du réseau par commune, périmètre ou typologie d'implantation.
- Confronter ce bilan aux données d'utilisation des bornes et proposer un diagnostic des typologies de lieux d'implantation à succès ou peu fréquentées.
- Proposer une stratégie pour d'éventuels déploiements complémentaires, en lien avec le déploiement de la ZFE, notamment.
- Formuler cette stratégie de manière

à répondre aux exigences du décret de 2021 concernant les Schémas Directeurs d'Installation de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été lancée au 2ème trimestre.

La première phase de l'étude consiste à l'élaboration d'un diagnostic portant sur l'état des lieux du déploiement de réseau de bornes électriques dans la Métropole. Il y est également rappelé l'évolution du parc de véhicules électriques et la consommation analysée des bornes existantes. Ce diagnostic a été partagé techniquement fin juillet.

Dans un second temps, un scénario de déploiement a été construit, en s'appuyant sur différents critères d'analyse (démographie, services, emploi...). Ce travail a été partagé en novembre.

10/034
**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
COMPOST LOCALISATION**

**Pilotes de l'étude : CALVI Jean-Baptiste (LOIRE
FOREZ AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 est venue encore renforcer le cadre légal concernant la gestion des déchets. Elle fixe des objectifs ambitieux pour 2025, mais dès 2023, le tri à la source deviendra une obligation pour les biodéchets.

Ainsi, il est demandé d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65 % des déchets non dangereux, non inertes en 2025. Il est également demandé de généraliser le tri à la source des biodéchets en 2025 et d'aller vers une tarification incitative pour couvrir 25M d'habitants en 2025 au national.

C'est dans ce cadre que Loire Forez agglomération a souhaité travailler sur la valorisation des déchets verts et sur l'offre de compostage sur son territoire et bénéficier des dispositifs d'informations géographiques détenus par le partenariat de l'Agence d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à un test méthodologique sur la commune de Boën-sur-Lignon pour :

- La définition d'un zonage de collecte et des circuits potentiels de collecte des biodéchets
- Le calcul du nombre et la localisation des points d'apports volontaires de biodéchets.

10/035

SAINT-ETIENNE METROPOLE COMPOST LOCALISATION ET BENCHMARKING

**Pilotes de l'étude : CALVI Jean-Baptiste
(LOIRE FOREZ AGGLOMERATION)**

Pilotes epures : RIOCREUX Christophe

Contexte et Objectifs :

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 est venue encore renforcer le cadre légal concernant la gestion des déchets. Elle fixe des objectifs ambitieux pour 2025, mais dès 2023, le tri à la source deviendra une obligation pour les biodéchets.

Ainsi, il est demandé d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65 % des déchets non dangereux, non inertes en 2025. Il est également demandé de généraliser le tri à la source des biodéchets en 2025 et d'aller vers une tarification incitative pour couvrir 25M d'habitants en 2025 au national.

C'est dans ce cadre que Saint-Etienne Métropole a souhaité travailler sur la valorisation des déchets verts et sur l'offre de compostage sur son territoire et bénéficier des dispositifs d'informations géographiques détenus par le partenariat de l'Agence d'urbanisme

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2022 a donné lieu à du benchmark sur l'optimisation des points de collecte des biodéchets. Une analyse a également été réalisée afin de :

- Dresser un état des lieux des équipements de collecte des déchets de Saint-Etienne Métropole
- Identifier les bonnes pratiques et pistes de réflexion pour aider à l'acceptation sociale des équipements et notamment des futurs liés aux biodéchets

The image shows a wall with a light-colored, textured surface. A mural of green leaves and grey birds is painted on the wall. A blue shadow of a tree is cast on the wall. A framed display case is mounted on the wall, containing a white object. The floor is made of grey bricks.

PROGRAMME
SECTORISE

06/090

PUBLICATION EVOLUTION ECONOMIQUE DE LA LOIRE

Pilotes epures : THOLONIAT-FRACHISSE Angélique

Contexte et Objectifs :

Une des activités de l'observatoire de l'économie concerne l'analyse des évolutions économiques de la Loire. Il s'agit de mettre en page la publication "les évolutions économiques dans la Loire".

Compte-rendu d'exécution :

La mise en page a été réalisée par epures et refacturée auprès des partenaires de l'étude : ELO, CCI, CMA, URSSAF et IUT.

11/098

INTERVENTIONS FUTURIBLE ET ENSEIS

Pilotes epures : ARAUD-RUYANT Catherine, CONTIN Anne-Gaëlle

Contexte et Objectifs :

L'organisme de Formation Futurible a sollicité l'Agence d'urbanisme pour témoigner dans le cadre d'une formation à la prospective territoriale, sur l'exercice de prospective mené par epures, dans le cadre de l'élaboration du Scot Sud-Loire.

L'école Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) dispense des formations sur les métiers sociaux (travailleurs sociaux, etc). Elle a sollicité epures pour faire une intervention sur l'observation sociale.

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence est intervenue sur une demi-journée en novembre à la formation

dispensée par Futurible sur la prospective territoriale.

L'Agence est intervenue sur une demi-journée en décembre, auprès des étudiants de l'école Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS), pour montrer ce que peut-être l'observation sociale d'un territoire.

11/099

FNAU CONTRIBUTION ZAN

Pilotes de l'étude : HUREL Karine (FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME)

Pilotes epures : TRIOLLIER Guillaume

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de la loi dite climat et résilience et de ses textes d'application le ministère a missionné la FNAU afin d'objectiver l'apport des outils d'observation présents dans les territoires dans la mise en œuvre de la dite loi.

Les objectifs étaient multiples :

- expérimenter l'opérationnalité dans les territoires d'une note de doctrine sur la mesure de la consommation d'ENAF
- expérimenter l'opérationnalité des décrets sur les installations photovoltaïques et leur prise en compte ou non dans la consommation d'ENAF
- approfondir la complémentarité entre les données nationales issues du "portail de l'artificialisation" et les outils locaux d'observation type MOS
- expérimenter les outils de mesure de l'artificialisation (OCS GE), la nomenclature de l'artificialisation et les seuils de prise en compte

Compte-rendu d'exécution :

En lien avec l'Agence de Grenoble qui a plus précisément creusé les thèmes de la comparaison entre le MOS urba4 et le portail de l'artificialisation et la thématique des centrales photovoltaïques, epures s'est concentrée sur deux sujets :

- le test complet de la note de doctrine ENAF sur une commune et la comparaison des résultats obtenus avec l'utilisation des fichiers fonciers et du MOS
- la mise en évidence des difficultés de mesure de la renaturation et cela quels que soient les seuils retenus



PUBLICATIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Power point

Bilan du Scot des Monts du Lyonnais à 6 ans

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : EPURES ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 03/2022, 48 p.

L'évaluation à 6 ans des Scot est prévu à l'article L143-28 du code de l'urbanisme. Le bilan porte sur 3 champs :

- La mise en œuvre des orientations du Scot dans les documents locaux d'urbanisme
- L'atteinte des objectifs énoncés, analyse réalisée à partir des 3 axes du Scot
- L'accompagnement du territoire par le syndicat mixte à la mise en œuvre de objectifs et des orientations du Scot

Numéro étude : 01-117

Cote : EPU 22 071

Accès : Partenarial

Power point

Bilan du Scot des Monts du Lyonnais à 6 ans ; conférence des Maires

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/07/2022, 30 p.

L'analyse de l'application à 6 ans des Scot est prévue à l'article L143-28 du code de l'urbanisme.

L'analyse a été réalisée sur le Scot actuellement exécutoire (32 communes). 35 indicateurs ont été étudiés

Numéro étude : 01-117

Cote : EPU 22 072

Accès : Partenarial

Power point

Démarche d'interconnaissance du Scot du Roannais, phase 1

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/05/2022, 33 p.

Dans la suite du partenariat entre les Scot du Syepar et de Loire Centre initiés depuis de nombreuses années, le Syepar, en charge de la mise en place du futur Scot du Roannais élargi au 01 janvier 2022, souhaitait se pencher sur les enjeux recouvrant la mise en élaboration du futur document d'urbanisme et de planification.

Cette première phase de la démarche d'interconnaissance a été mise en place en mai 2022 et a permis de mettre en débat un diagnostic partagé des tendances à l'œuvre sur le territoire du Scot du Roannais.

Numéro étude : 01-204

Cote : EPU 22 077

Accès : Diffusable

Power point

Démarche d'interconnaissance du Scot du Roannais, phase 2

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 30/11/2022, 20 p.

Dans la suite du partenariat entre les Scot Syepar et Loire Centre initiés depuis de nombreuses années, le Syepar, en charge de la mise en place du futur Scot du Roannais élargi au 01 janvier 2022, souhaitait se pencher sur les enjeux recouvrant la mise en élaboration du futur document d'urbanisme et de planification.

Cette deuxième séance participative avec les membres du Conseil syndical a consisté à aborder les questionnements liés à la sobriété foncière (novembre 2022) et les enjeux de mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience dans la future élaboration du Scot du Roannais. L'Agence a mobilisé les données mises en œuvre par son partenariat en matière de dynamique de consommation d'espace depuis 2005 et organisé un échange entre les conseillers sur les enjeux, attendus et méthode d'atteinte du zéro artificialisation nette en 2050.

Numéro étude : 01-204
Cote : EPU 22 078
Accès : Diffusible

Power point

Démarche habitat Forez-Est : échanges avec EPORA

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2021 , 17 p.

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUI, PLH, ou autres études de programmation ou d'aménagement. Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associée à ces élaborations. Cependant ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain, ou impactent directement des actions conduites par Epora sur ses territoires.

Il s'agit pour l'Agence de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUI, ou dans les PLH ou autres études de programmation et les actions d'Epura sur ces territoires : avoir des échanges les plus en amont possibles pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis d'une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par Epora.

Numéro étude : 09-153
Cote : EPU 22 047
Accès : Partenarial

Power point

Dispositions de la Loi Climat et Résilience ; communauté de communes des Monts du Pilat

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/10/2022, 76 p.

La Loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, pose des objectifs et des jalons clairs en matière de consommation de l'espace et d'artificialisation des sols. Epures a pour objectif de développer une vision de ses impacts sur les documents de planification des communes des Monts du Pilat, et également sur celles sans document de planification.

- Analyse de la consommation ENAF 2010-2020
- Projections des tendances de la consommation ENAF
- Analyse des capacités de consommation ENAF dans les documents d'urbanisme
- Conséquences de la non-climatisation des documents

Numéro étude : 01-208
Cote : EPU 22 045
Accès : Partenarial

Power point

Dispositions de la loi Climat et Résilience ; communauté de communes des Monts du Pilat

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 15/09/2022, 22 p.

La Loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, pose des objectifs et des jalons clairs en matière de consommation de l'espace et d'artificialisation des sols. Epures a pour objectif de développer une vision de ses impacts sur les documents de planification des communes des Monts du Pilat, et également sur celles sans document de planification.

- Présentation des dispositions de la loi Climat et Résilience : principes, définitions, calendrier de mise en œuvre du ZAN
- Méthode et calendrier d'intervention d'épures : méthode (présentation des outils d'observation de la consommation foncière), calendrier

Numéro étude : 01-208
Cote : EPU 22 046
Accès : Diffusable

Power point

Elaboration du PLUi de Saint-Etienne Métropole : traitement des espaces agricoles et naturels

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 03/2022, 29 p.

- 1- Temps introductif de sensibilisation à la protection des espaces agri-naturels : dans les stratégies communautaires, les axes importants de certaines politiques de SEM qui peuvent trouver une traduction dans le PLUi ; dans le cadre d'un PLUi , le contexte législatif de renforcement de la protection des espaces agri-naturels
- 2 - Temps de présentation de la méthodologie employée pour traiter ces espaces agri-naturels dans le PLUi : travail amorcé en 2021 et partagé avec le comité de suivi qui constitue un premier projet d'identification des parcelles à vocations agricoles et naturelles du territoire
- 3 – Temps de travail sur table pour visualiser les résultats des travaux menés et échanger sur les projets en milieu naturel, agricole et forestier

Numéro étude : 01-184
Cote : EPU 22 052
Accès : Confidentiel - interne

Power point

Elaboration du PLU intercommunal de Saint-Etienne Métropole : organisation des outils

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 31/05/2022, 29 p.

Le PLUi « en mode projet » propose de débiter par établir les intentions d'aménagement du territoire avant d'avoir recours à des outils d'interdiction/de protection.

Numéro étude : 01-184
Cote : EPU 22 056
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Etude de redynamisation du centre-ville de la commune de Sainte-Sigolène : diagnostic

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 04/2022, 100 p.

Sainte Sigolène est une commune rurale, à forte tradition industrielle. Cette centralité structurante du territoire (SCOT de la Jeune Loire) est confrontée à une stagnation démographique et une vacance commerciale et d'habitat significative néfaste à son dynamisme.

La commune, lauréate de l'appel à projet de l'Etat « Petites Villes de Demain » (PVD), a souhaité lancer un programme d'actions favorables au développement de ses fonctions de centralité à travers une feuille de route dénommée « Sainte-Sigolène demain ».

Soucieuse de fédérer toutes les idées et les énergies des acteurs locaux dans la mise en place de ce projet, la commune souhaite également ouvrir le dispositif à une large association des habitants, acteurs économiques, associations....

Pour répondre aux objectifs dévolus à cette démarche et identifiés par la commune, epures propose un accompagnement qui soit intégré au plus juste des besoins de la collectivité et des attendus du programme national PVD porté en Région Auvergne-Alpes par la DDT 43 et la DREAL. Cet accompagnement facilite l'élaboration de la stratégie, la prise de décision et la planification des actions.

Numéro étude : 03-276
Cote : EPU 22 129
Accès : Partenarial

Power point

Friches, déclinaison territoriale

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/12/2022, 80 p.

Saint-Etienne Métropole porte un atelier friches dans le cadre du PPA (Projet Partenarial d'Aménagement), conjointement avec l'EPORA et avec l'appui de Cap Métropole. Dans le cadre de cet atelier, le besoin de disposer d'un inventaire friches à jour et de le partager a été souligné par l'ensemble des partenaires.

La loi Climat et Résilience impose par ailleurs aux collectivités de réaliser cet inventaire.

Numéro étude : 09-167
Cote : EPU 22 074
Accès : Partenarial

Power point

Impacts de la Loi Climat et Résilience sur les documents d'urbanisme : ateliers élus de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 15/11/2022, 26 p.

La Loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, pose des objectifs et des jalons clairs en matière de consommation de l'espace et d'artificialisation des sols. Epures a pour objectif de développer une vision de ses impacts sur les documents de planification des communes des Monts du Pilat, et également pour celles sans document de planification.

Numéro étude : 01-208
Cote : EPU 22 044
Accès : Partenarial

Rapport

Inventaire des friches économiques : réunion de lancement de la mission

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/05/2022, 3 p.

L'Agence a mené en 2021 un travail préparatoire de benchmark sur les méthodes d'inventaires des friches existantes et a réalisé une première ébauche cartographique. Cette démarche se poursuit en 2022 pour répondre aux besoins d'inventaires précisés par la loi Climat et Résilience, avec un objectif de construction collective avec les différents territoires partenaires d'une méthodologie de recensement SIG des friches économiques à l'échelle ligérienne.

Cette réunion de lancement de la mission a permis de présenter des éléments (benchmark et ébauche cartographique) et de commencer à échanger sur les définitions des friches économiques à retenir pour l'étude en fonction des réalités territoriales.

Numéro étude : 09-164
Cote : EPU 22 149
Accès : Diffusable

Rapport

Le Scot Sud Loire, un projet à construire : une démarche de prospective pour imaginer demain

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 18 p.

À l'entame de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le syndicat mixte du Scot Sud Loire a conduit une démarche de prospective. Ce document présente la démarche, retrace les principales étapes et expose les résultats. Ces derniers se veulent des éléments supplémentaires pour enrichir les débats et réflexions à conduire dans le cadre de la révision du Scot.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 042

Accès : Diffusable

Power point

Loi Climat et résilience, impacts sur les documents de planification et urbanisme : intervention en conférence des Maires

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/07/2022, 19 p.

Appréhender les enjeux, définitions et objectifs de la loi est essentiel.

La lutte contre l'artificialisation des sols :

- ne pas faire l'exercice à l'envers en partant d'un exercice comptable,
- ne pas se tromper d'exercice à l'échelle locale,
- prendre en compte les objectifs de la loi questionne l'échelle des projets et politiques publiques... et pas seulement la planification réglementaire.

Numéro étude : 01-117

Cote : EPU 22 073

Accès : Partenarial

Power point

Mesure de l'artificialisation des sols et de la consommation d'ENAF

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 26/09/2022, 26 p.

En lien avec l'Agence de Grenoble qui a plus précisément creusé les thèmes de la comparaison entre le MOS urba4 et le portail de l'artificialisation et la thématique des centrales photovoltaïques, epures s'est concentrée sur deux sujets :

- le test complet de la note de doctrine ENAF sur une commune et la comparaison des résultats obtenus avec l'utilisation des fichiers fonciers et du MOS
- la mise en évidence des difficultés de mesure de la renaturation et cela quels que soient les seuils retenus

Numéro étude : 11-99

Cote : EPU 22 126

Accès : Partenarial

Plaquette

Observatoire de l'artificialisation des sols et planification : trajectoire(s) de consommation d'espaces dans la Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2022, 12 p.

La consommation d'espaces agri-naturels est importante et concerne l'ensemble du territoire départemental depuis 15 ans. L'habitat et l'économie sont les principaux moteurs de cette consommation, avec un renversement notable de la consommation pour l'habitat vers le développement économique.

Cette consommation d'espaces est en diminution depuis 2005 mais son rythme s'affaiblit cependant trop lentement au regard des objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience. Des efforts importants seront nécessaires sur l'ensemble des territoires et à adapter en fonction du niveau et du rythme de consommation de chacun. Les leviers et moyens d'actions sont pourtant nombreux et relèvent d'une mise en musique de l'ensemble des politiques publiques de l'échelle départementale jusqu'au local.

Numéro étude : 01-53
Cote : EPU 22 133
Accès : Diffusable

Rapport

Petites villes de demain - Copler : communes de Neulise, Régny, Saint-Just-la-Pendue et Saint-Symphorien-de-Lay ; programme d'actions

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/2022, 179 p.

Lauréates depuis le 11 décembre 2020 du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD), les communes de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régny et Neulise ainsi que la Copler ont souhaité lancer un faisceau d'actions favorables au renforcement des quatre polarités structurantes, aujourd'hui fragilisées (vacance dans le logement, difficultés de maintien des services et des commerces, présence de friches industrielles...).

La Copler et les communes ont sollicité epures à travers son programme partenarial, pour mettre en place un accompagnement dans la construction du programme d'actions. L'approche envisagée s'inscrit dans une complémentarité avec le PLUi et dans une perspective de mise en œuvre des premières intentions esquissées par celui-ci, au travers d'un appui à l'élaboration du projet urbain sur les quatre centres bourgs. Cet accompagnement intéresse directement les attendus du programme national "Petites Villes de Demain" (PVD) porté en Région Auvergne Rhône-Alpes par la DDT42 et la DREAL.

Numéro étude : 03-271
Cote : EPU 22 145
Accès : Partenarial

Power point

Petites villes de demain - Copler : communes de Neulise, Régny, Saint-Just-la-Pendue et Saint-Symphorien-de-Lay ; COPIL, plan guide et programme d'actions de l'ORT

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/07/2022, 44 p.

- Méthode d'élaboration et présentation du programme d'action de l'ORT
- Présentation du corpus de fiches-actions et du plan guide pour chacun des bourgs des 4 communes concernées + focus sur 4 fiches-actions
- Présentation des fiches-actions partagées à 2 ou 4 communes

Numéro étude : 03-271
Cote : EPU 22 146
Accès : Partenarial

Power point

Petites villes de demain - Copler : communes de Neulise, Régny, Saint-Just-la-Pendue et Saint-Symphorien-de-Lay ; COPIL, projets d'aménagements des centres bourgs

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 30/05/2022, 30 p.

Pour chacune des communes concernées, sont présentés le scénario d'aménagement du centre bourg retenu, le parti-pris d'aménagement sur les principaux secteurs de projet et des éléments de pré-chiffrage du projet sur le périmètre ciblé.

Numéro étude : 03-271
Cote : EPU 22 147
Accès : Partenarial

Rapport

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Marcel-de-Félines : procédure de modification

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 12 documents

Epures a été sollicitée en 2021 par la commune de Saint-Marcel-de-Félines et la Communauté de communes de Forez-Est pour les accompagner dans la modification du PLU, afin de créer un STECAL permettant la réalisation d'une aire de covoiturage.

Numéro étude : 02-102

Cote : EPU 22 180

Accès : Diffusable

Rapport

PLU de Saint-Héand : déclaration de projet

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 9 documents

La commune de Saint-Héand souhaite agrandir son EHPAD. Pour cela, il est nécessaire de déplacer cet équipement aujourd'hui situé en centre bourg. La procédure visée serait une déclaration de projet. La mise en œuvre de cette procédure pourrait réinterroger certains sujets traités lors de la révision du PLU.

Le dossier doit donc apporter une justification détaillée des nouvelles orientations prises par la commune.

Le terrain envisagé, secteur des Terrasses, a été classé en zone AU lors de la révision du PLU. Cependant, la révision du PLU, approuvé en 2018, avait nécessité le phasage des zones AU afin de respecter les objectifs du PLH. Ainsi, la zone AU des Terrasses avait été classée en zone AU stricte.

L'objectif était d'accompagner l'élaboration de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la construction de l'EHPAD.

Numéro étude : 02-61

Cote : EPU 22 179

Accès : Diffusable

Power point

PLUi Copler : échanges avec Epora

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/11/2022, 48 p.

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUi, PLH, ou autres études de programmation ou d'aménagement. Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associé à ces élaborations. Cependant, ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain, ou impactent directement des actions conduites par Epora sur ses territoires.

Il s'agit pour l'Agence de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUi, les PLH ou autres études de programmation et les actions d'Epora sur ces territoires : avoir des échanges les plus en amont possibles pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis d'une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par Epora.

Numéro étude : 09-153

Cote : EPU 22 050

Accès : Diffusable

Rapport

PLUi Copler

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 10 documents

En 2015, la CoPLER a pris la compétence planification et a décidé d'engager l'élaboration d'un PLUi sur son territoire par délibération du 3 décembre 2015. L'Agence d'urbanisme accompagne techniquement la CoPLER dans cette élaboration. Cet accompagnement est intervenu en plusieurs grandes étapes aux côtés de l'EPCI, des bureaux d'études mandatés et des acteurs qui ont suivi cette démarche.

Les données informatiques ont été mises au format CNIG. Le PLUi de la CoPLER a été approuvé en Conseil communautaire le 24 mars 2022.

Numéro étude : 01-174

Cote : EPU 22 181

Accès : Diffusable

Rapport

PLUi de Saint-Etienne Métropole : Projet d'aménagement et de développement durables

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 24 p.

Epures accompagne Saint-Etienne Métropole dans la consolidation de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 058

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLUi de Saint-Etienne Métropole : proposition de méthodologie de traitement des hameaux

Auteurs : Epures

26/09/2022, 17 p.

- Proposition d'une méthode de traitements des hameaux

- Proposition de critères de sélection des hameaux : superficie, enjeux agricoles et naturels, réseaux

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 059

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLUi Loire Forez agglomération : échanges avec Epora

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/2022, 11 p.

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUi, PLH, ou autres études de programmation ou d'aménagement. Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associée à ces élaborations. Cependant ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain, ou impactent directement des actions conduites par Epora sur ses territoires.

Il s'agit pour l'Agence de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUi, ou dans les PLH ou autres études de programmation et les actions d'Epora sur ces territoires : avoir des échanges les plus en amont possibles pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis d'une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par Epora.

Numéro étude : 09-153

Cote : EPU 22 048

Accès : Partenarial

Rapport

PLUi Loire Forez agglomération

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 11 documents

Le projet de PLUi a été arrêté en Conseil Communautaire le 26 janvier 2021. Sur l'année 2021, se sont déroulées les phases de consultation des Personnes Publiques Associées et des communes. Les avis émis par les PPA et les communes ont été analysés et certains arbitrages posés.

De premières modifications du dossier se sont poursuivies en 2022 avec un objectif d'approbation du dossier fin 2022.

La mission de l'Agence a consisté à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse des contributions lors de l'enquête publique (qui s'est déroulée du 3 janvier au 10 février 2022), l'apport de compléments techniques en cas de besoin et d'assister aux scènes d'échanges avec la commission d'enquête. Epures a également accompagné Loire Forez agglomération dans la rédaction du mémoire en réponse à la commission d'enquête et dans l'analyse du rapport de la commission et les besoins d'arbitrage à mettre en œuvre. A l'issue de ces arbitrages, les modifications du dossier de PLUi en vue de son approbation ont été réalisées au second semestre.

Le PLUi a été approuvé le 13 décembre 2022.

Numéro étude : 01-154

Cote : EPU 22 128

Accès : Diffusible

Power point

PLUi Saint-Etienne Métropole : les enjeux de mobilité au regard du projet de développement territorial

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/01/2011, 25 p.

Le bassin de mobilité quotidienne est centré sur Saint-Etienne. L'habitat et les emplois sont plutôt bien desservis par les transports en commun de la Métropole stéphanoise... mais des marges de progrès existent.

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 053

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLUi Saint-Etienne Métropole - Groupe technique: stratégie de réduction de la consommation d'ENAF pour l'économie

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/06/2022, 19 p.

La séance a porté sur :

- la préparation des rencontres communales
- le croisement entre gisements identifiés et "intentions d'aménagement des communes" recensées dans le cadre du PLUi
- la méthode de travail pour le croisement des gisements et de la matrice A et N PLUi (= identification du territoire selon l'occupation réelle des sols).

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 054

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLUi Saint-Etienne Métropole - Groupe technique PLUi et Economie : analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/09/2022, 21 p.

Réunion de travail portant sur :

- la stratégie de réduction de la conso. d'ENAF dans le PLUi
- l'analyse des périmètres de la direction Économie au regard de la conso. d'ENAF

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 055

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLUi Saint-Etienne Métropole - Groupe technique : stratégie de réduction de la consommation d'ENAF pour l'habitat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/07/2022, 22 p.

Cette réunion de travail a pour objectif d'avancer sur la stratégie globale de réduction de la consommation d'ENAF dans le projet de PLUi (2023-2035).

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 057

Accès : Confidentiel - interne

Power point

PLUi Saint-Etienne Métropole - Groupe de travail technique : stratégie de réduction de la consommation d'ENAF pour l'économie

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/06/2022, 19 p.

L'objectif de ce groupe de travail était d'avancer de manière collective sur la stratégie globale de réduction de la consommation d'ENAF dans le projet de PLUi (2023-2035).

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 136

Accès : Partenarial

Power point

PLUi SEM : atterrissage des études PPA dans le PLUi ; focus Air-Bruit

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/11/2022, 9 p.

Focus sur :

- la qualité de l'air + propositions d'épures dans le règlement, les OAP du PLUi
- le traitement des infrastructures bruyantes + propositions d'épures dans le règlement, les OAP du PLUi

Numéro étude : 01-184

Cote : EPU 22 051

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Préparation de la stratégie foncière du Projet Partenarial d'Aménagement : groupe technique n°1

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/09/2021 , 62 p.

Elaboration d'une stratégie foncière (d'anticipation et d'intervention) :

- Etat des lieux et diagnostic foncier
- Programmation
- Mise en œuvre et suivi opérationnel
- Evaluation de la stratégie

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 138

Accès : Partenarial

Power point

Présentation du MOS 2020, outil d'analyse du territoire : réunion des Scot AURA

Auteurs : Epures ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 11/01/2022, 25 p.

Le MOS (Modèle d'Occupation des Sols) est un outil indispensable pour suivre la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers. Le MOS 2020 permet de décrire l'usage des sols, d'observer, localiser et quantifier l'évolution des espaces urbains, agricoles et naturels entre 2010 et 2020.

Numéro étude : 00-213

Cote : EPU 22 123

Accès : Diffusable

Power point

Projet Partenarial d'Aménagement - Stratégie foncière : groupe technique n°5

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/04/2022, 21 p.

Préparation de la stratégie foncière.

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 139

Accès : Partenarial

Power point

Projet partenarial d'aménagement - Groupe de travail technique n°4 : stratégie foncière

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/12/2021 , 11 p.

Caractérisation foncière : où évaluer la mutabilité ?

Stratégie foncière pour le quartier de Terrenoire.

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 137

Accès : Partenarial



Rapport

PRSE Auvergne-Rhône-Alpes - Action 17 "Intégrer les enjeux de santé-environnement dans l'aide à la décision sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement" ; rapport technique et fiches pédagogiques

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 10/2022, 15 documents

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : c'est la mission que s'est donnée le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba 4), dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'appui de l'Observatoire régional de la Santé (ORS).

En effet, les Agences d'urbanisme et leurs partenaires en sont convaincus : les collectivités disposent de puissants leviers d'action en matière de santé, dont elles ne soupçonnent pourtant pas toujours la portée. C'est pourquoi depuis plusieurs années, les Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS, la DREAL et l'ORS se mobilisent et se coordonnent pour accompagner les élus dans une mise en cohérence plus efficace des politiques publiques et dans des arbitrages parfois délicats en faveur de la santé de tous, afin d'améliorer durablement l'habitabilité de nos territoires.

Aboutissement de ces travaux, le réseau Urba 4 a conçu des outils pédagogiques, issus d'expérimentations menées auprès de six collectivités : trois vidéos, 14 fiches pratiques et un rapport technique, afin de sensibiliser et accompagner les collectivités dans leur projet d'urbanisme favorable à la santé.

Numéro étude : 00-177

Cote : EPU 22 084

Accès : Diffusable

Rapport

Sainte-Sigolène Demain, diagnostic et enjeux (panneaux)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 25/05/2022, 4 p.

Il s'agit des panneaux d'exposition sur le diagnostic et les enjeux de la commune de Sainte-Sigolène.

Numéro étude : 03-276

Cote : EPU 22 130

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Bureau restreint

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/03/2022, 23 p.

Il s'agit ici d'une présentation des équilibres territoriaux et de l'armature du territoire : positionnement du Sud Loire et du cœur du territoire ; armature du Sud Loire et polarités.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 033

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Réunion publique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10 à 11/2022, 40 p.

Ce document reprend le contexte de la révision et le diagnostic (grands enjeux). Il présente également les orientations générales du PAS : répondre à l'urgence climatique ; promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire ; améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 041

Accès : Diffusable

Power point

Scot Sud Loire, révision - Bureau restreint : retour du Bureau restreint sur le foncier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/04/2022, 18 p.

Le projet de développement du Sud Loire à horizon 2050 en intégrant la préservation des terres agricoles et des espaces naturels. Ce document reprend les réflexions des groupes des secteurs "montagne", "vallées urbaines", "plaine", "central" sur les spécificités, enjeux et solutions par rapport au ZAN.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 034

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Comité technique : retour du Bureau restreint sur les énergies et le climat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 15 p.

Il s'agit ici d'une présentation de :

- l'efficacité et la sobriété énergétiques
- la production d'énergie renouvelable
- l'accompagnement du territoire face aux évolutions du climat

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 035

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Comité technique : retour du Bureau restreint sur les polarités

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2022, 16 p.

Il s'agit ici d'une présentation des équilibres territoriaux et de l'armature du territoire : positionnement du Sud Loire et du cœur du territoire ; armature du Sud Loire et polarités.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 036

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Comité syndical : débat sur les orientations du projet d'aménagement stratégique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/12/2022, 26 p.

- Présentation du contexte de la révision
- Présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : répondre à l'urgence climatique ; promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire ; améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire
- Débat

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 037

Accès : Diffusable

Plaquette

Scot Sud Loire, révision - Fiches ateliers Projet d'Aménagement Stratégique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 22/09/2022, 6 p.

Depuis fin 2021, différents temps de travail ont permis de dessiner plusieurs propositions d'orientations pour le futur Scot du Sud Loire.

Ces ateliers de septembre ont pour objectif d'échanger de manière plus large, avec les conseillers communautaires, de trois grands défis à relever sur le territoire. Ces séances permettront d'approfondir les propositions d'orientations, les stratégies et les perspectives possibles.

- Atelier 1 : répondre à l'urgence climatique
- Atelier 2 : promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affiner l'attractivité du Sud Loire
- Atelier 3 : améliorer la qualité de vie des habitants

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 038

Accès : Diffusable

Rapport

Scot Sud Loire, révision - pré-projet d'aménagement stratégique (document provisoire)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 34 p.

Le Projet d'Aménagement Stratégique est une pièce essentielle du Scot. Il exprime le projet politique, stratégique et prospectif voulu par les élus du syndicat mixte, à l'horizon 20 ans.

La rédaction proposée a été mise au point à partir des éléments suivants :

- les objectifs inscrits dans la délibération
- les orientations données par la Loi et inscrites dans le SRADDET
- les enjeux issus du diagnostic
- les différentes contributions collectives : le forum des élus de juin 2021 (sur le diagnostic et les enjeux), et celui du 22 septembre (sur les orientations du PAS), la démarche de prospective, les travaux des membres du Bureau du Scot sur les orientations du PAS, les notes d'enjeux établies par les EPCI membres : Loire Forez Agglomération, Saint-Etienne Métropole, Communauté de communes de Forez-Est, Communauté de communes des Monts du Pilat.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 039

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Bureau restreint : PAS/énergie-climat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 17/05/2022, 23 p.

Sont présentés ici les thèmes suivants :

- Aménagement du territoire, climat et énergie
- Neutralité carbone : préserver les puits carbone
- Efficacité et sobriété énergétique
- Production d'énergie renouvelable
- Accompagner le territoire face aux évolutions du climat

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 040

Accès : Partenarial

Power point

Scot Sud Loire, révision - Bureau restreint : retour sur les orientations

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/2022, 23 p.

La séance a pour objectif :

- de partager les orientations au-delà des membres du bureau
- d'organiser les orientations du PAS, à partir des travaux déjà menés.

Numéro étude : 01-30

Cote : EPU 22 043

Accès : Diffusable

Rapport

Sobriété foncière - Vers une aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne plus sobre en foncier : croiser les stratégies, partager les enjeux d'aménagement et agir ensemble

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - Décembre 2022, 2 documents

Ce séminaire-action porte sur les leviers, outils et dispositifs favorables à la sobriété foncière.

Organisé sous un format de tables rondes associant des élus et des acteurs de l'ingénierie territoriale à l'échelle de l'Aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (AMELYSE), enrichies d'interviews vidéo d'acteurs institutionnels et de la recherche, le séminaire a rassemblé 22 intervenants et 126 participants dont une trentaine d'élus.

Cet événement s'est notamment appuyé sur les travaux des agences d'urbanisme, portant sur la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) au regard des dynamiques et enjeux propres aux territoires en mutation et en réhabilitation, et aux territoires sous pression.

Numéro étude : 00-201

Cote : EPU 22 143

Accès : Diffusable



Power point

Synthèse de l'analyse de compatibilité loi Climat et Résilience - Loire Forez Agglomération

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/07/2022, 32 p.

La loi Climat et Résilience, récemment adoptée par le Parlement, apporte des évolutions sensibles dans la pratique de l'urbanisme, notamment concernant la modération significative de la consommation foncière, l'artificialisation des sols et la protection de la biodiversité.

Ce document présente pour le territoire de Loire Forez Agglomération :

- un état des lieux de la consommation foncière
- un état des lieux des documents d'urbanisme par commune
- la méthodologie d'analyse du potentiel constructible et le résultat (consommation potentielle d'ENAF)
- comment accompagner les communes pour tendre vers la compatibilité avec la loi Climat et Résilience.

Numéro étude : 01-157

Cote : EPU 22 131

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Urbanisme temporaire : occupation temporaire, urbanisme transitoire et tiers-lieux

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes - 18/02/2022, 44 p.

L'urbanisme temporaire consiste à développer un usage alternatif des bâtiments et des espaces inoccupés au moment d'une vente, d'une réhabilitation d'un bâtiment, ou de l'amorce d'un nouveau projet. Cela permet d'apporter des réponses, dès le court terme, à diverses problématiques : foncières, urbaines, sociales, environnementales... Il constitue un nouveau mode de faire qui intéresse de plus en plus les propriétaires et gestionnaires de patrimoine, collectivités publiques, leurs partenaires fonciers et les acteurs de l'aménagement.

EPORA sollicite l'appui des trois Agences d'urbanisme (epures, UrbaLyon, AURG) pour engager une réflexion sur ce sujet, partager et diffuser les éléments de connaissance acquis ; constituer un référentiel local d'opérations réussies et d'acteurs impliqués. Il s'agit pour l'établissement public foncier de sensibiliser et former ses équipes à ce type de démarches pour favoriser le développement et la promotion de l'urbanisme temporaire dans le portage foncier et les opérations d'aménagement.

Numéro étude : 00-229

Cote : EPU 22 132

Accès : Confidentiel - interne

Plaquette

ZAN, les outils de mesures : enjeux, limites et perspectives - Avis n° 10 de la FNAU

Auteurs : Epures

Référence : FNAU - 12/2022, 16 p.

La trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), issue de la loi Climat & Résilience, pose une équation complexe pour les politiques publiques. Elle ouvre de nombreux défis et nécessite de mobiliser les acteurs, dans leur diversité et leur complémentarité, pour réussir des projets de sobriété foncière qui conjugueront la préservation de la ressource sol et la qualité de l'urbanisation et des formes urbaines.

Pour construire cette trajectoire, la loi donne un rôle clef aux documents de planification pour organiser, quantifier et inscrire dans le temps les évolutions spatiales. Des données robustes pour la connaissance de ces évolutions sont donc un élément décisif qui doit permettre à chaque territoire, sur un référentiel homogène au niveau national, de construire un projet de sobriété foncière et de mesurer les évolutions de sa trajectoire à horizon 2050, avec un premier jalon en 2031.

Cet avis de la Fnau est issu d'un groupe de travail réunissant plus d'une quinzaine d'experts du réseau des agences d'urbanisme. C'est du travail collectif que ce document tire toute sa richesse : agences d'urbanisme de Caen, de l'Institut Paris Region, de Rennes, de Brest, de Toulouse, de Toulon, de Grenoble, de Saint-Etienne et de Guyane.

Numéro étude : 11-99

Cote : EPU 22 127

Accès : Diffusable

AMÉNAGEMENT URBAIN

Power point

Aboën, étude de cadrage urbain : note de synthèse

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 45 p.

La collectivité est propriétaire d'une ancienne école située à l'entrée du village d'Aboën. Il s'agit d'un bâtiment de caractère patrimonial qui s'est dégradé au fil du temps. La collectivité souhaite aujourd'hui le rénover, sans avoir une idée très précise de la vocation à lui donner, ni même des coûts d'aménagement envisageables.

La réutilisation de ce bâtiment interroge plus largement les capacités de confortement du village faisant écho au PLUi en cours sur Saint-Etienne Métropole. La commune, assistée de Saint-Etienne Métropole, souhaite la réalisation d'une étude de programmation urbaine de manière à identifier les actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Numéro étude : 03-268

Cote : EPU 22 032

Accès : Partenarial

Rapport

CHU Nord : accessibilité et stationnement

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/2022, 42 p.

La mise en œuvre des projets du schéma directeur immobilier du CHU de Saint-Etienne pour le site nord (Saint Priest en Jarez) entraîne une diminution de l'offre de stationnement sur le site à l'horizon 2024. En parallèle, la hausse des effectifs de la faculté de médecine, l'accueil de nouvelles fonctions hospitalières et la densification urbaine dans le secteur du CHU Nord entraîneront une augmentation de la demande de stationnement. Pour éviter une sursaturation problématique du stationnement, cette étude propose une stratégie double : aménagement d'un parking pour préserver l'offre de stationnement actuelle et report modal vers les TC et le vélo.

Numéro étude : 07-202

Cote : EPU 22 017

Accès : Partenarial

Power point

EPA SCOPE : présentation 2021

Auteurs : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne ; Epures

Référence : EPURES - 17/02/2022, 23 p.

- Observation à la loupe du territoire d'intervention et évaluation des effets de l'action de l'EPASE
- Focus sur le macro-Scope
- Focus sur le micro-Scope

Numéro étude : 06-119

Cote : EPU 22 062

Accès : Diffusable



Rapport

Etude urbaine stratégique et schéma de mobilité de la commune de Firminy : restitution de l'atelier du 31 mars 2022

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/2022, 30 p.

Ce document est une compilation des échanges de la balade urbaine (ou atelier de déambulation ou encore diagnostic en marchand) réalisée le 31 mars 2022 à Firminy en compagnie d'élus, de techniciens et de représentants d'associations.

Son objectif premier était orienté sur l'observation des usages de l'espace public dans le centre de Firminy. L'expérience a été riche d'enseignements, surtout un jour de marché, où les conflits d'usages dans l'espace public sont très visibles. Malgré quelques slaloms entre voitures et obstacles, cela n'a pas empêché le groupe d'apprécier l'ambiance animée et conviviale de ce jeudi matin ensoleillé.

Numéro étude : 03-272

Cote : EPU 22 135

Accès : Partenarial

Rapport

Firminy - diagnostic urbain : compilation des comptes-rendus d'entretiens

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2021 , 44 p.

Le diagnostic urbain de Firminy a permis de mettre en avant une histoire forte qui a forgé son identité sociale et culturelle. Il a également mis en lumière les interactions à l'œuvre entre le centre-ville, marqué par des signes de fragilité sociale et l'ensemble des quartiers qui l'entoure.

Pour compléter le diagnostic, epures a mené des entretiens (11) auprès d'acteurs du territoire aux compétences diverses. L'objectif était d'apporter une vision et une expertise complémentaires. Les constats et les enjeux issus des entretiens ont été intégrés en partie dans le diagnostic. Le document présente les données brutes issues des entretiens.

Numéro étude : 03-272

Cote : EPU 22 134

Accès : Partenarial

Power point

Impact de la fiscalité de l'urbanisme sur la planification

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/2022, 62 p.

Les collectivités disposent d'un certain nombre d'outils fiscaux, ces derniers constituant leurs principales recettes. La fiscalité de l'urbanisme est de plus en plus relayée dans les rapports récents sur le ZAN « Zéro Artificialisation Nette » comme un levier qui permettrait de lutter contre l'artificialisation des sols, voire comme un mode de financement au profit de la densification ou de la renaturation.

- Quel est l'impact de la fiscalité ? Pour l'habitant, l'investisseur, l'entreprise, la collectivité ?
- Quels sont les outils fiscaux mis à disposition des collectivités pour orienter la planification et l'aménagement ?

Numéro étude : 06-118

Cote : EPU 22 112

Accès : Diffusible

Power point

Inter-club "Promotion de l'activité physique dans les projets urbains "

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 23/06/2022, 4 documents

Dans le cadre de sa mission observation, l'Agence d'urbanisme a organisé un inter-club sur la " Promotion de l'activité physique dans les projets urbains ".

L'inactif physique tue autant que le tabagisme et est responsable de plus de 5 millions de décès dans le monde. A l'inverse, pratiquer une activité physique quotidienne est à la fois bénéfique pour la santé physique, mentale et sociale : moins de risque de développer des maladies chroniques ou de l'obésité ; une amélioration de la condition physique ; une amélioration de la qualité du sommeil et les capacités cognitives, une diminution de l'anxiété, une meilleure intégration sociale (Source : Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, <https://onaps.fr>)

Les interventions ont été l'occasion de présenter des initiatives en faveur de la promotion de l'activité physique, incluant le point de vue d'usagers éloignés du sport, et des retours d'expérience de projets urbains ayant intégré les modes actifs. L'objectif est également de favoriser, à travers des temps de débat, les échanges entre les acteurs de la santé, du sport, de la mobilité et des projets urbains.

Numéro étude : 11-11

Cote : EPU 22 085

Accès : Partenarial

Power point

Préparation de la stratégie foncière du Projet Partenarial d'Aménagement : groupe technique n°1

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/09/2021 , 62 p.

Elaboration d'une stratégie foncière (d'anticipation et d'intervention) :

- Etat des lieux et diagnostic foncier
- Programmation
- Mise en œuvre et suivi opérationnel
- Evaluation de la stratégie

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 138

Accès : Partenarial

Power point

Projet Partenarial d'Aménagement - Stratégie foncière : groupe technique n°5

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/04/2022, 21 p.

Préparation de la stratégie foncière.

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 139

Accès : Partenarial



Rapport

Schéma de mobilité de Firminy

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 66 p.

Troisième ville par sa taille de la Métropole, Firminy est sa porte d'entrée à l'Ouest et le cœur urbain de la vallée de l'Ondaine. Dotée d'un centre-ville dense et accueillant d'importants flux de circulation routière, la ville a fait réaliser par epures un schéma de mobilités et une étude urbaine générale.

Ces études complémentaires permettent au terme de diagnostics thématiques de proposer des plans d'actions en plusieurs phases. Ainsi, Firminy peut poursuivre la préservation et l'amélioration de son cadre de vie, de sa programmation urbaine, et de la planification de ses mobilités.

Numéro étude : 07-206

Cote : EPU 22 019

Accès : Partenarial

Power point

Webinaire Etudes urbaines : les études urbaines à epures, maillon essentiel entre planification et passage à l'opérationnel

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/12/2022, 42 p.

L'objectif de ce webinaire est de présenter un panel d'études urbaines réalisées récemment au sein de l'Agence pour montrer jusqu'où epures accompagne ses adhérents dans le passage à l'opérationnel.

Numéro étude : 11-77

Cote : EPU 22 140

Accès : Diffusable

ARCHITECTURE - PATRIMOINE

Power point

Aboën, étude de cadrage urbain : note de synthèse

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 45 p.

La collectivité est propriétaire d'une ancienne école située à l'entrée du village d'Aboën. Il s'agit d'un bâtiment de caractère patrimonial qui s'est dégradé au fil du temps. La collectivité souhaite aujourd'hui le rénover, sans avoir une idée très précise de la vocation à lui donner, ni même des coûts d'aménagement envisageables.

La réutilisation de ce bâtiment interroge plus largement les capacités de confortement du village faisant écho au PLUi en cours sur Saint-Etienne Métropole. La commune, assistée de Saint-Etienne Métropole, souhaite la réalisation d'une étude de programmation urbaine de manière à identifier les actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Numéro étude : 03-268

Cote : EPU 22 032

Accès : Partenarial

Power point

Assistance à la mise à jour de la base de données patrimoine de Saint-Etienne Métropole

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2022, 32 p.

Saint-Etienne Métropole s'est engagée à étendre le label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Saint-Etienne en Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle de ses 53 communes.

L'obtention du label suppose la réalisation d'un inventaire patrimonial sur l'ensemble des communes.

Epures a réalisé, en 2007, un inventaire du patrimoine industriel (bâtiments de travail, maisons patronales,

cités ouvrières). Le travail d'inventaire a été poursuivi en 2019, 2020 et 2021, portant le nombre de communes inventoriées de manière exhaustive à 48 et le nombre de périmètres recensés à plus de 6 000. En 2022, l'objet de la mission est de finaliser le recensement exhaustif et d'harmoniser la donnée permettant la réalisation de requêtes utiles dans le cadre des études en cours sur le PLUi.

Numéro étude : 01-187
Cote : EPU 22 031
Accès : Partenarial

Rapport

Faisabilité d'un observatoire du design : test de la demande

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2022, 21 p.

Saint-Etienne Métropole est un territoire stratégique et symbolique en matière de design. Il apparaît incontournable de mieux connaître ce secteur d'activité si difficile à cerner via les méthodologies et bases de données classiques. L'étude de faisabilité de la mise en place d'un observatoire de l'impact économique de la pratique du design montre qu'une telle démarche serait réalisable et pertinente sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Numéro étude : 06-117
Cote : EPU 22 110
Accès : Partenarial

Power point

Observatoire du design : test de l'enquête demande en design

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/04/2022, 47 p.

Plusieurs études ont déjà été réalisées pour cerner la pratique du design dans les territoires mais les difficultés méthodologiques sont importantes pour une évaluation quantitative de l'impact économique du design sur le territoire. Epures a testé en janvier et février 2022 un questionnaire relatif à la demande en design auprès de onze entreprises stéphanoises ciblées par la Cité du design.

Numéro étude : 06-117
Cote : EPU 22 111
Accès : Partenarial

CIRCULATION

Rapport

CHU Nord : accessibilité et stationnement

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/2022, 42 p.

La mise en œuvre des projets du schéma directeur immobilier du CHU de Saint-Etienne pour le site nord (Saint Priest en Jarez) entraîne une diminution de l'offre de stationnement sur le site à l'horizon 2024. En parallèle, la hausse des effectifs de la faculté de médecine, l'accueil de nouvelles fonctions hospitalières et la densification urbaine dans le secteur du CHU Nord entraîneront une augmentation de la demande de stationnement. Pour éviter une sursaturation problématique du stationnement, cette étude propose une stratégie double : aménagement d'un parking pour préserver l'offre de stationnement actuelle et report modal vers les TC et le vélo.

Numéro étude : 07-202
Cote : EPU 22 017
Accès : Partenarial



Rapport

Etoile ferroviaire stéphanoise : volet intermodalité territoire ; synthèse

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 36 p.

La démarche partenariale d'étude de l'Etoile Ferroviaire Stéphanoise (EFS) est portée par l'Etat, la Région AURA et Saint-Etienne Métropole. Un volet « autonomie » est identifié au sein de la démarche : l'analyse de l'intermodalité dans les gares du périmètre d'étude et l'articulation aux projets de territoire impactant l'offre et la demande de transport ferroviaire en Sud Loire. L'analyse des offres de mobilité existantes et en particulier des correspondances réelles en gare et des dynamiques de population, d'emploi et de projet urbain autour des gares montre globalement une mauvaise mise en œuvre des orientations de planification polarisée autour des gares et une articulation TC/TER/Modes actifs insuffisante sur le périmètre de l'EFS.

Numéro étude : 07-185

Cote : EPU 22 013

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Identification de corridors cyclables : secteur Pilat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/10/2022, 27 p.

Le schéma vélo du département de la Loire est en cours de mise en œuvre sous différents angles (véloroute/voie verte de la Loire, accès aux collèges...). En 2020, epures a travaillé avec les services du Département de la Loire pour élaborer et tester une méthodologie permettant d'identifier les axes de demandes dans les secteurs extra-urbains (domaine de compétence du département). Cette méthodologie permet d'identifier les lieux et polarités à relier entre eux par des aménagements cyclables (en fonction de la densité de population, d'emplois, de services, d'équipements, des distances, et des déplacements domicile-travail) et de confronter l'offre pour définir les besoins d'aménagement ainsi que leur priorisation. En 2022, le Département a souhaité reproduire la démarche dans le secteur du Pilat.

Numéro étude : 07-208

Cote : EPU 22 022

Accès : Partenarial

Rapport

Intermodalités en gares : synthèse des webinaires des "jeudis du SMT" et du séminaire conclusif

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 11/2022, 10 p.

Séminaire 1 : la marche au cœur de l'intermodalité en gare

Séminaire 2 : l'intermodalité vélo en gare ; pour que ça marche, il faut que ça roule

Séminaire 3 : transports en commun, transports à la demande et train ; organiser des solutions collectives efficaces

Séminaire 4 : voiture et train en intermodalité

Séminaire conclusif : synthèse et ouverture

Numéro étude : 00-224

Cote : EPU 22 012

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Mobilités innovantes : recueil d'expériences sur les mobilités innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes, Tome 2

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 06/2022, 56 p.

Ce document compile des expériences sur les mobilités innovantes, en complément d'un premier tome réalisé en 2019.

Ce deuxième opus a été initié en 2021 par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le Cerema et le réseau des quatre agences d'urbanisme de la Région. Ce recueil a pour vocation de présenter succinctement des démarches de différentes natures, d'analyser leurs impacts, leurs coûts et d'identifier des contacts afin de les faire plus largement connaître. L'objectif de ce travail est ainsi de favoriser la mise à disposition de l'information, la mise en réseau d'acteurs et de favoriser les synergies, la reproduction d'initiatives ou leur adaptation dans d'autres contextes locaux.

Ce document a donc vocation à s'enrichir de nouvelles démarches, portées par les acteurs locaux en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Numéro étude : 00-183

Cote : EPU 22 008

Accès : Diffusible

Rapport

Plan Vélo 2022-2032 de la Ville de Saint-Etienne

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/2022, 18 p.

Saint-Etienne Métropole a pour ambition de créer un réseau structurant cyclable pour connecter les communes de la Métropole entre elles. En juin 2019, le conseil métropolitain a voté un plan vélo prévoyant la construction d'un réseau de 110 km d'interconnexion.

Dans ce cadre, 3 réflexions sont lancées par Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne :

- L'élaboration d'un plan Vélo de la ville de Saint-Etienne
- L'étude d'opportunité d'un axe cyclable La Talaudière/Saint-Etienne
- La quantification et la stratégie d'implantation de stations Vélivert, à l'échelle du territoire de Saint-Etienne Métropole

Numéro étude : 07-204

Cote : EPU 22 018

Accès : Partenarial

Power point

Quartier de Terrenoire : améliorer la mobilité et l'offre de transport

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 08/2022, 79 p.

La ville de Saint-Etienne s'est engagée dans un projet d'aménagement du quartier de Terrenoire se traduisant, dans un premier temps, par l'amélioration de l'habitat avec notamment un programme de requalification des Hauts de Terrenoire (démolition de logements collectifs et reconstruction) et une opération de réhabilitation urbaine de la rue Louis Destre (acquisition foncière, démolition et reconstruction).

Dans ce contexte, la ville de Saint-Etienne et ses partenaires s'interrogent sur une amélioration possible des déplacements dans le quartier de Terrenoire en prenant en compte les contraintes liées à sa configuration spécifique (le cœur du quartier comme passage systématique de certains flux routiers et notamment des poids lourds pour accéder à la déchetterie), les besoins de desserte du quartier et la mobilité des habitants (amélioration de la desserte TC du bas du secteur de la Perrotière par exemple). Epures accompagne dans cette démarche la Ville de Saint-Etienne et ses partenaires (dont la Métropole autorité organisatrice de mobilités).

Numéro étude : 07-197

Cote : EPU 22 016

Accès : Partenarial



Power point

Quartier Sud-Est Beaulieu/Marandinière : mobilité et modes actifs

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 41 p.

Dans le cadre des différentes instances liées aux projets urbains dans les quartiers sud-est de Saint-Etienne (équipement socio-culturels, ZAE Loti, ANRU...), il est apparu nécessaire à la ville de Saint-Etienne et ses partenaires de construire un diagnostic déplacements global à l'échelle du quartier. Déjà sous forte tension de stationnement, l'arrivée de nouveaux équipements/activités ne va pas améliorer la situation. Il est souhaitable de ne pas s'en tenir à cette seule question du stationnement et de la circulation, mais d'intégrer les autres modes, et notamment la marche et le vélo.

La ville de Saint-Etienne a donc sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

Numéro étude : 07-207

Cote : EPU 22 021

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Schéma de mobilité Forez-Est : diagnostic, plan d'actions, annexes

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/2022, 56 p.

La Communauté de communes Forez-Est souhaite réfléchir de manière concertée à l'amélioration des différentes offres de transport existantes ou à développer sur son territoire, et en lien avec ses voisins. Elle a sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

L'objectif est donc d'accompagner les services de Forez-Est dans l'élaboration d'un schéma de mobilité durable (co-voiturage, intermodalités, modes actifs, ...) co-construit avec les différents acteurs du territoire en sollicitant les dispositifs d'observation et les méthodologies développés par le partenariat de l'Agence d'urbanisme.

Numéro étude : 07-190

Cote : EPU 22 014

Accès : Partenarial

Rapport

Schéma de mobilité de Firminy

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 66 p.

Troisième ville par sa taille de la Métropole, Firminy est sa porte d'entrée à l'Ouest et le cœur urbain de la vallée de l'Ondaine. Dotée d'un centre-ville dense et accueillant d'importants flux de circulation routière, la ville a fait réaliser par epures un schéma de mobilités et une étude urbaine générale.

Ces études complémentaires permettent au terme de diagnostics thématiques de proposer des plans d'actions en plusieurs phases. Ainsi, Firminy peut poursuivre la préservation et l'amélioration de son cadre de vie, de sa programmation urbaine, et de la planification de ses mobilités.

Numéro étude : 07-206

Cote : EPU 22 019

Accès : Partenarial

Power point

Schéma de mobilité de Firminy : fiches actions

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2022, 28 p.

La Ville de Firminy souhaite être accompagnée dans un schéma de mobilité, s'articulant aux études urbaines et plan guide du projet, amorcés.

La Métropole souhaite également que soit mené ce schéma communal de mobilité, au vu des nombreux enjeux de déplacements existants à Firminy.

Ces partenaires ont sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

Les objectifs de la démarche sont de :

- Réaliser un diagnostic des mobilités et du fonctionnement du territoire, en y intégrant les enjeux multimodaux et projets en rapport avec la commune : plan guide du projet urbain, plan vélo métropolitain, programme partenarial d'aménagement Gier - Ondaine - Saint-Etienne, appel à projet pôles d'échanges multimodaux...
- Établir des propositions fonctionnelles visant à l'amélioration de la mobilité : évolution offre TC urbains et interurbains et amélioration de leur fonctionnement, définition des réseaux structurants et de proximité du plan vélo, lien au projet de voie verte vers le site Le Corbusier et la Haute-Loire, réorganisation du plan de circulation tous modes, offre et réglementation du stationnement sur voirie et pour le covoiturage...
- Mener une réflexion transversale visant à aborder les problématiques de mobilité dans l'objectif de définir le rôle et la place de chaque mode, dans un objectif général favorable aux modes alternatifs à la voiture individuelle.

Numéro étude : 07-206

Cote : EPU 22 020

Accès : Partenarial

Plaquette

Secteurs soumis à l'influence de voiries bruyantes : éléments méthodologiques d'analyse préalable à l'action

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : EPURES ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 10/2022, 28 p.

Les secteurs urbains soumis à l'influence de voiries bruyantes combinent des préoccupations de différentes natures :

- Un développement de longue date qui lie axes de transport et développement urbain, qui permet la présence combinée d'espaces urbains avec une densité de logements, emplois, services, équipements, fonctions propices à répondre aux enjeux de la ville durable
- Une santé des populations et une qualité de vie souvent médiocres qui peuvent entraîner des cycles de dépréciation des espaces urbains : vacance des logements, paupérisation, image, etc.

Cette combinaison d'enjeux invite à repenser l'approche de la question des nuisances sonores dans les secteurs urbains pour mieux comprendre les dynamiques qui s'opèrent, mais aussi pour impulser des projets de qualité pour l'avenir des territoires.

Numéro étude : 00-227

Cote : EPU 22 066

Accès : Diffusable

Rapport

SMT-AML : évolution des aires de chalandise des gares (attraction + diffusion) entre 2014 et 2019. Note de travail

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 09/2022, 12 p.

La note s'intéresse à 13 gares réparties sur les autres axes des étoiles ferroviaires lyonnaise et stéphanoise. Rappelons pour mémoire que les données de fréquentation utilisées dans ce travail sont réputées être issues de journées de circulation TER « nominales », sans pour autant pouvoir être considérées comme des fréquentations moyennées sur un temps d'observation long... La comparaison des résultats d'enquête sur des périodes courtes pose la question de fiabilité des tendances observées. Les enquêtes en cours de réalisation sur l'ensemble des branches ferroviaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettront d'avoir une vision homogène de l'usage des gares (aires de chalandises, modes d'accès, motifs de déplacements, etc.) et constitueront une base de référence pour les prochaines campagnes d'enquêtes.

Numéro étude : 00-221
Cote : EPU 22 009
Accès : Confidentiel - interne

Power point

Stationnement en ouvrage Châteaueux : Cotech n°5

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 24/01/2022, 9 p.

Une étude a été réalisée en 2021 pour comparer et qualifier différentes options de localisation, dimensionnement et fonctionnement d'un parc-relais TER "définitif" à proximité de la gare de Saint-Etienne Châteaueux. De grandes options ayant été décidées en fin d'année, il reste à modéliser, début 2022, les impacts du site retenu, au sud du pôle d'échanges multimodal.

Les partenaires du projet ont souhaité bénéficier de l'accompagnement d'epures au travers de l'utilisation du modèle multimodal et partenarial de déplacements, propriété de Saint-Etienne Métropole, et mis à disposition de l'Agence d'urbanisme qui en assure la gestion technique en lien avec ses partenaires du Sud Loire.

Numéro étude : 07-191
Cote : EPU 22 015

ACCÈS : PARTENARIAL

Power point

Vers un système RER : analyse de l'offre actuelle Firminy/Ambérieu

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 10/2022, 17 p.

Ce document présente :

- l'architecture de l'offre : typologie des dessertes, structure générale de la desserte, niveau d'offre cumulé
- structure horaire : amplitude, fréquences en heures de pointe, fréquences en heures creuses, weekend
- l'intermodalité : attractivité des gares

Numéro étude : 00-222
Cote : EPU 22 010
Accès : Confidentiel - interne

Power point

Vers un système RER : analyse de l'offre actuelle Val de Saône/Vallée du Rhône

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 04/07/2022, 16 p.

Ce document présente :

- l'architecture de l'offre : typologie des dessertes, structure générale de la desserte, niveau d'offre cumulé
- la structure horaire : amplitude, fréquences en heures de pointe, en heures creuses et le weekend
- l'intermodalité : attractivité des gares

Numéro étude : 00-222

Cote : EPU 22 011

Accès : Confidentiel - interne

ECONOMIE

Power point

Analyse des entreprises créées en 2019

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/05/2022, 28 p.

L'objectif de ce travail est d'identifier les dynamiques et les caractéristiques des créations d'entreprises sur Saint-Etienne Métropole et d'en proposer un suivi annuel pour identifier les évolutions marquantes et le taux de pérennité des entreprises.

Numéro étude : 06-96

Cote : EPU 22 101

Accès : Partenarial

Power point

Analyse des entreprises créées en 2021

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 28 p.

L'objectif est d'identifier les dynamiques et les caractéristiques des créations d'entreprises sur Saint-Etienne Métropole et d'en proposer un suivi annuel pour identifier les évolutions marquantes et le taux de pérennité des entreprises.

Numéro étude : 06-96

Cote : EPU 22 102

Accès : Partenarial

Power point

Atelier industrie de la santé : identification de sous-traitants à partir de la Toile industrielle

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/05/2022, 6 p.

Epures a organisé et animé un atelier participatif lors duquel ont été conviées Saint-Etienne Métropole, Novéka, Auvergne-Rhône-Alpes entreprises et la dizaine d'entreprises rencontrées.

Numéro étude : 06-121

Cote : EPU 22 114

Accès : Confidentiel - interne



Rapport

Démarche offre d'accueil des entreprises de Saint-Etienne Métropole 2021

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/2022, 25 p.

La démarche a été initiée par Saint-Etienne Métropole en 2011 par la mise en place d'un Schéma d'Accueil Economique (SAE) devenu démarche d'Offre d'Accueil des Entreprises (OAE). Depuis cette date, epures assiste Saint-Etienne Métropole (SEM) dans cette démarche.

L'OAE est un outil d'observation qui permet de partager et de renseigner les entreprises, les investisseurs, les élus et/ou les techniciens sur l'offre d'accueil. Les objectifs pour la Métropole sont, d'une part, d'avoir une meilleure attractivité vis-à-vis des entreprises et des investisseurs et d'autre part, d'être plus précis dans les réponses apportées. C'est une démarche qui aide SEM à la décision, elle s'inscrit dans les orientations du Scot Sud Loire. Elle permet de préparer la programmation pluriannuelle d'investissements et de prioriser les interventions. L'OAE permet d'avoir une meilleure définition des priorités.

Numéro étude : 06-83

Cote : EPU 22 028

Accès : Partenarial

Power point

Dimension internationale des entreprises de la métropole stéphanoise

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 19/10/2022, 38 p.

L'observation de la vie et des dynamiques économiques sur le territoire métropolitain est nécessaire afin de répondre aux besoins des entreprises et d'aider à la prise de décision politique. L'étude sur la dimension internationale des entreprises du territoire métropolitain s'inscrit dans cette observation et permet de répondre à plusieurs enjeux : meilleure connaissance du tissu économique local et des liens avec l'étranger ; amélioration de la promotion du territoire et de la prospection vers de nouvelles entreprises.

L'objectif de l'étude est de caractériser la dimension internationale des entreprises du territoire métropolitain. L'étude permet de répondre à plusieurs questions sur l'identification des entreprises et de leurs activités : Quelles sont les entreprises possédant des implantations à l'étranger ? Quelles sont les entreprises ayant un statut de filiale d'un groupe étranger ? Comment ces entreprises sont-elles réparties par catégories en termes de chiffre d'affaires, nombre d'emplois, secteurs d'activités ? Quelles sont les localisations des implantations et des filiales de ces entreprises à l'étranger ? Quelle position occupe ces entreprises sur ces marchés ?

Numéro étude : 06-124

Cote : EPU 22 119

Accès : Diffusible

Rapport

Faisabilité d'un observatoire du design : test de la demande

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/2022, 21 p.

Saint-Etienne Métropole est un territoire stratégique et symbolique en matière de design. Il apparaît incontournable de mieux connaître ce secteur d'activité si difficile à cerner via les méthodologies et bases de données classiques. L'étude de faisabilité de la mise en place d'un observatoire de l'impact économique de la pratique du design montre qu'une telle démarche serait réalisable et pertinente sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Numéro étude : 06-117

Cote : EPU 22 110

Accès : Partenarial

Power point

GP ZAE : outils d'observation des ZAE ; bilan des entretiens

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 31/01/2022, 42 p.

La loi Climat et Résilience prévoit un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) par les autorités compétentes en matière d'économie. Cet inventaire doit être produit tous les 6 ans et transmis aux autorités compétentes en matière de planification. L'inventaire est engagé par l'autorité compétente dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi et est finalisé dans un délai de 2 ans.

L'inter-Scot souhaite se saisir de la thématique du foncier économique. Il missionne les Agences d'urbanisme de St-Etienne et de Lyon pour mener une réflexion méthodologique d'observation des ZAE permettant une consolidation des données. L'inter-Scot souhaite des préconisations pour accompagner les autorités compétentes dans leur inventaire et la production de données à différentes échelles (EPCI, Scot) et pouvant préfigurer à terme la mise en place d'un observatoire partagé dédié à l'échelle de l'Amelyse.

Les travaux ont été engagés en 2021 avec le décryptage de la loi Climat et Résilience ainsi que le recensement et l'analyse des systèmes d'observation des ZAE de l'Amelyse.

Numéro étude : 00-226

Cote : EPU 22 023

Accès : Diffusible

Power point

Guide méthodologique pour l'inventaire des ZAE

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 2022, 5 documents

L'article 220 de la loi Climat et Résilience instaure la tenue par les intercommunalités d'un inventaire des zones d'activités économiques industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Dans l'objectif d'harmoniser le socle méthodologique de cet inventaire, l'inter-Scot a demandé aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne d'organiser trois webinaires :

- Décryptage de l'article de loi et panorama des observatoires de ZAE existants
- Réaliser l'inventaire (étapes 1 à 3) : définition des ZAE, réalisation de l'état parcellaire et des propriétés foncières, liste des occupants
- Réaliser l'inventaire (étapes 4 et 5) : définition de la vacance et calcul du taux de vacance, compléments à l'inventaire légal

Les 30 mars, 18 octobre et 15 décembre 2022, plus de 130 techniciens (représentant une soixantaine de structures) ont participé à la restitution de ce travail.

Numéro étude : 00-226

Cote : EPU 22 024

Accès : Diffusible

Power point

Impact de la fiscalité de l'urbanisme sur la planification

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/2022, 62 p.

Les collectivités disposent d'un certain nombre d'outils fiscaux, ces derniers constituant leurs principales recettes. La fiscalité de l'urbanisme est de plus en plus relayée dans les rapports récents sur le ZAN « Zéro Artificialisation Nette » comme un levier qui permettrait de lutter contre l'artificialisation des sols, voire comme un mode de financement au profit de la densification ou de la renaturation.

- Quel est l'impact de la fiscalité ? Pour l'habitant, l'investisseur, l'entreprise, la collectivité ?
- Quels sont les outils fiscaux mis à disposition des collectivités pour orienter la planification et l'aménagement ?

Numéro étude : 06-118

Cote : EPU 22 112

Accès : Diffusible

Rapport

Inventaire des friches économiques : méthodologie ; réunion n°2 du groupe projet

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10 à 11/2022, 7 p.

La mission consiste à construire une méthodologie de recensement SIG des friches économiques à l'échelle ligérienne (friches industrielles/artisanales, friches commerciales et friches tertiaires) afin de répondre aux besoins d'inventaires précisés par la loi Climat et Résilience.

Numéro étude : 09-164

Cote : EPU 22 148

Accès : Diffusible

Rapport

Inventaire des friches économiques : réunion de lancement de la mission

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/05/2022, 3 p.

L'Agence a mené en 2021 un travail préparatoire de benchmark sur les méthodes d'inventaires des friches existantes et a réalisé une première ébauche cartographique. Cette démarche se poursuit en 2022 pour répondre aux besoins d'inventaires précisés par la loi Climat et Résilience, avec un objectif de construction collective avec les différents territoires partenaires d'une méthodologie de recensement SIG des friches économiques à l'échelle ligérienne.

Cette réunion de lancement de la mission a permis de présenter des éléments (benchmark et ébauche cartographique) et de commencer à échanger sur les définitions des friches économiques à retenir pour l'étude en fonction des réalités territoriales.

Numéro étude : 09-164

Cote : EPU 22 149

Accès : Diffusible

Plaquette

La Loire en transition vers une économie verte ? : analyse et perspectives

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2022, 20 p.

En plus d'une croissance soutenue, l'économie verte contribue surtout à faire évoluer les emplois existants. Si les activités centrales de l'économie verte ne représentent que 1 % des emplois ligériens, les emplois verdissants se diffusent et concernent aujourd'hui 14 % de l'activité économique. Ils sont notamment nombreux dans des filières dont le déploiement s'avère important pour le département de la Loire.

De plus, les filières de l'économie verte, aussi diverses soient-elles, mettent en évidence l'importance pour les collectivités territoriales de les soutenir en accompagnant leur développement. Tantôt génératrices d'emplois, tantôt en plein essor, elles participent toutes à la transition écologique et à la compétitivité du territoire ligérien.

Au-delà des investissements nationaux dans le champ de l'économie verte, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans l'adaptation des métiers et d'accompagnement à leur formation nécessaire à son déploiement. Un rôle d'autant plus important que les emplois verts comportent une dimension locale affirmée.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 093

Accès : Diffusible

Plaquette

Le commerce ligérien : du commerçant au consommateur, des pratiques en mutation

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/2022, 16 p.

Reformaté en 2021, cet observatoire met en place, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, un dispositif d'observation permettant d'éclairer la décision publique et de suivre l'effet des politiques publiques mises en œuvre.

Il s'agit d'anticiper, en partenariat, l'émergence des dispositifs de suivi-évaluation des politiques publiques des partenaires engagés dans l'élaboration de documents de planification (Scot et PLUi), voire de schéma de développement de l'urbanisme commercial et autres opérations de revitalisation du territoire (ORT).

L'observatoire du commerce comporte quatre objectifs :

- Acquérir des connaissances sur un territoire. L'enjeu est de produire des informations sur le territoire et d'apporter des connaissances sur le commerce,
- Développer une analyse partenariale. L'enjeu est d'associer les acteurs à la production et au partage des informations,
- Créer de nouvelles scènes de dialogue autour des questions de commerce,
- Apporter une aide à la décision politique locale.

Numéro étude : 06-04

Cote : EPU 22 026

Accès : Diffusable

Rapport

Les évolutions économiques dans la Loire

Auteurs : Epures ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; urssaf ; ELO ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire ; Université Jean Monnet

Référence : EPURES - 11/2022, 2 document

L'année 2022 est plus contrastée avec un 1er trimestre sur la lancée de 2021 mais l'activité économique a été, est et sera encore très perturbée dans un contexte où les incertitudes et les difficultés sont multiples : inflation, difficultés d'approvisionnement, conflit en Ukraine, crise énergétique et difficultés de recrutement sans écarter une possible 8e vague de la Covid. L'activité économique présente des premiers signes de ralentissement avec une baisse du nombre de DPAE dans la construction et le commerce en 2022 par rapport à 2021 (sur huit mois) et surtout une forte hausse des radiations d'entreprises avec un pic enregistré en juin.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 091

Accès : Diffusable

Power point

Les évolutions économiques dans la Loire

Auteurs : Epures ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; urssaf ; ELO

Référence : EPURES - 11/2022, 24 p.

Il s'agit des données relatives à l'évolution des effectifs salariés privés, des offres d'emploi, des secteurs d'activité, des projets de recrutement.. dans la Loire.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 092

Accès : Diffusable



Plaquette

Observatoire de l'Economie - Tableau de bord trimestriel n° 22

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/2022, 8 p.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.

Les tendances dans la Loire au 4^e trimestre 2021 :

- Les entreprises ligériennes se portent bien.
- La croissance du salaire moyen par personne ralentit.
- Une progression des effectifs salariés dans tous les secteurs à l'exception des services.
- Un taux de chômage en diminution.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 094

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'Economie - Tableau de bord trimestriel n° 23

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2022, 8 p.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.

Les tendances dans la Loire au 1^{er} trimestre 2023 :

- Une nette amélioration de la santé financière des entreprises.
- La croissance du salaire moyen par personne se poursuit.
- Une stabilisation des effectifs salariés privés. Alors que les effectifs progressent dans le commerce et les services, ils diminuent dans l'industrie et l'intérim.
- Un taux de chômage qui se maintient.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 095

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'Economie - Tableau de bord trimestriel n° 24

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 8 p.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.

Les tendances dans la Loire au 2^e trimestre 2022 :

- Une nette amélioration de la santé financière des entreprises.
- La croissance du salaire moyen par personne se poursuit.
- Une progression des effectifs salariés privés dans tous les secteurs à l'exception de l'intérim

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 096

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'Emploi - Tableau de bord trimestriel n°25

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2023 , 8 p.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.

Les tendances dans la Loire au 3è trimestre 2022 :

- Une amélioration de la santé financière des entreprises.
- La croissance du salaire moyen par personne se poursuit.
- Une très légère progression des effectifs salariés privés. Alors que les effectifs progressent dans la construction, l'industrie et le commerce, ils se stabilisent dans les services et diminuent dans l'intérim.
- Une stabilisation du taux de chômage.
- Une nouvelle rubrique : les dernières actualités des entreprises ligériennes.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 097

Accès : Diffusable

Power point

Observatoire du design : test de l'enquête demande en design

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/04/2022, 47 p.

Plusieurs études ont déjà été réalisées pour cerner la pratique du design dans les territoires mais les difficultés méthodologiques sont importantes pour une évaluation quantitative de l'impact économique du design sur le territoire. Epures a testé en janvier et février 2022 un questionnaire relatif à la demande en design auprès de onze entreprises stéphanoises ciblées par la Cité du design.

Numéro étude : 06-117

Cote : EPU 22 111

Accès : Partenarial

Power point

Pérennité des entreprises des filières stratégiques de Saint-Etienne Métropole

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/05/2022, 42 p.

Il s'agit d'identifier les dynamiques des créations d'entreprises dans les filières stratégiques de Saint-Etienne Métropole avec un focus sur l'industrie de la santé, le Numérique et le Manufacturing.

Numéro étude : 06-96

Cote : EPU 22 105

Accès : Partenarial

Power point

Pérennité des entreprises : comparaisons des métropoles de Saint-Etienne, Lyon et Roannais Agglomération

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/05/2022, 32 p.

Ce travail consiste à comparer les dynamiques des créations d'entreprises sur les métropoles de Saint-Etienne, de Lyon et de Roannais Agglomération.

Numéro étude : 06-96

Cote : EPU 22 106

Accès : Partenarial

Power point

PLUi Saint-Etienne Métropole - Groupe de travail technique : stratégie de réduction de la consommation d'ENAF pour l'économie

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/06/2022, 19 p.

L'objectif de ce groupe de travail était d'avancer de manière collective sur la stratégie globale de réduction de la consommation d'ENAF dans le projet de PLUi (2023-2035).

Numéro étude : 09-166

Cote : EPU 22 136

Accès : Partenarial

Power point

Problématiques d'approvisionnement dans l'industrie de la santé

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/05/2022, 7 p.

Ce document présente les problématiques rencontrées par l'industrie de la santé liées :

- aux impacts de la crise russe sur l'approvisionnement en énergie, sur les filières d'approvisionnement
- aux tensions d'approvisionnement en provenance d'Asie.

Numéro étude : 06-121

Cote : EPU 22 113

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Requalification et optimisation des ZAE - phase 1 : quésaco ? Quels enjeux et objectifs ? Quels freins et leviers ?

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 13/10/2022, 40 p.

Dans un contexte de vieillissement de nombreux espaces économiques, d'évolution des besoins et des attentes des entreprises, mais aussi de rareté du foncier et de réduction de plus en plus forte de l'artificialisation des sols, les partenaires des Agences d'urbanisme s'intéressent de plus en plus aux capacités foncières mobilisables que représentent les zones d'activités à requalifier, ainsi qu'à leurs possibilités d'optimisation, de densification et d'intégration au tissu urbain existant.

Cette mission d'étude à dimension opérationnelle confiée aux trois Agences d'urbanisme de l'ex-Région Rhône-Alpes a ainsi pour objectif d'engager une réflexion sur ce sujet, de constituer et partager un référentiel local d'opérations réussies, dans la requalification des zones d'activités comme levier d'action foncière.

Numéro étude : 00-244

Cote : EPU 22 025

Accès : Partenarial

Power point

Schéma d'accueil économique de la CCFE : présentation de la stratégie auprès de la commission économie

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/07/2022, 12 p.

En 2020, la Communauté de communes de Forez-Est a sollicité le partenariat d'epures, fort de la mise en place de compétences techniques sur d'autres territoires partenaires en la matière pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma d'accueil économique. L'enjeu du SAE est double. Il s'agit de garantir une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et de permettre un développement raisonné du territoire qui s'organise pour les entreprises et leur développement. La mission a consisté à réaliser le diagnostic économique du territoire et le recensement des espaces économiques.

En 2021, la Communauté de communes a souhaité poursuivre la mission et a sollicité epures pour l'accompagner dans sa réflexion sur la définition d'une stratégie de développement économique. Au premier semestre 2022, la mission s'est poursuivie : feuille de route sur les actions, les outils et gouvernance qui peuvent être mis en place pour déployer le SAE.

Numéro étude : 06-123
Cote : EPU 22 029
Accès : Partenarial

Rapport

Schéma d'accueil économique de Forez-Est : diagnostic

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 03/2022, 2 documents

En 2020, la Communauté de communes de Forez-Est a sollicité le partenariat d'epures, fort de la mise en place de compétences techniques sur d'autres territoires partenaires en la matière pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma d'accueil économique. L'enjeu du SAE est double. Il s'agit de garantir une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et de permettre un développement raisonné du territoire qui s'organise pour les entreprises et leur développement. La mission a consisté à réaliser le diagnostic économique du territoire et le recensement des espaces économiques.

En 2021, la Communauté de communes a souhaité poursuivre la mission et a sollicité epures pour l'accompagner dans sa réflexion sur la définition d'une stratégie de développement économique. Au premier semestre 2022, la mission se poursuit. Il s'agit de travailler à une feuille de route sur les actions, les outils et la gouvernance qui peuvent être mis en place pour déployer le SAE.

Numéro étude : 06-123
Cote : EPU 22 030
Accès : Partenarial

Power point

Suivi des effectifs dans les secteurs d'intérêt de l'EPASE et de la Ville de Saint-Etienne : tendances globales

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 13/12/2022, 35 p.

Les collectivités locales et leurs partenaires ont initié des politiques volontaristes de renouvellement urbain qui comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités sont en attente de données d'observation sur l'impact économique de ces opérations. Sur ces périmètres existent par ailleurs des objectifs en termes de nombre d'habitants et de nombre d'emplois. C'est pourquoi, la variation de l'emploi constitue un indicateur de performance clé et participe ainsi à l'évaluation des actions menées par la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE. Il est donc indispensable de suivre finement l'évolution des établissements et de l'emploi sur ces secteurs en mutation.

Cette démarche est rendue possible grâce à un partenariat étroit entre epures et l'URSSAF. Ce travail partenarial permettra de doter l'EPASE et la ville de Saint-Etienne d'un outil de pilotage pour leurs politiques publiques.

Ce travail porte sur deux périodes d'analyse pour avoir une meilleure visibilité de l'impact des projets d'aménagement sur les effectifs salariés tout en ne perdant pas de vue les évolutions récentes (2019-2021 et 2012-2021).

Numéro étude : 06-80
Cote : EPU 22 098
Accès : Diffusible



Power point

Suivi des effectifs dans les secteurs d'intérêt de la Ville de Saint-Etienne : données par quartier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/12/2021 , 94 p.

Les collectivités locales et leurs partenaires ont initié des politiques volontaristes de renouvellement urbain qui comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités sont en attente de données d'observation sur l'impact économique de ces opérations. Sur ces périmètres existent par ailleurs des objectifs en termes de nombre d'habitants et de nombre d'emplois. C'est pourquoi, la variation de l'emploi constitue un indicateur de performance clé et participe ainsi à l'évaluation des actions menées par la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE. Il est donc indispensable de suivre finement l'évolution des établissements et de l'emploi sur ces secteurs en mutation.

Cette démarche est rendue possible grâce à un partenariat étroit entre epures et l'URSSAF. Ce travail partenarial permettra de doter l'EPASE et la ville de Saint-Etienne d'un outil de pilotage pour leurs politiques publiques.

Ce travail porte sur le suivi des effectifs dans les secteurs d'intérêt de la Ville de Saint-Etienne : entrée ouest, secteur nord-est, entrée sud, Crêt de Roc, Monthieu-Pont de l'Ane, Centre 2, Chappe-Ferdinand, Fauriel, hypercentre, Jacquard, Saint-Roch, le Soleil, Châteaucreux, Cœur de ZAC (MPA), Nord de ZAC (MPA), Technopole (MPA).

Numéro étude : 06-80

Cote : EPU 22 099

Accès : Diffusible

Plaquette

Suivi économique des quartiers stéphanois

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/2022, 17 p.

Le suivi des quartiers stéphanois s'inscrit dans un dispositif d'observation permettant d'apporter un éclairage sur la mutation des différents quartiers d'intervention de l'EPA, de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole depuis 2012. Ce travail partenarial permet de doter l'EPA de Saint-Étienne d'un outil de pilotage pour à la fois répondre aux attentes de ses partenaires (Etat, Saint-Étienne Métropole...) et accroître sa réactivité et son adaptabilité dans son métier d'aménageur mais aussi d'acteur du développement économique.

Les seize quartiers analysés concentrent 65 % des effectifs salariés privés de la commune de Saint-Etienne. Ils font preuve d'un réel dynamisme puisque leurs effectifs ont augmenté de 14 % entre 2012 et 2020 alors qu'ils ont diminué de 11 % dans l'ensemble de la ville de Saint-Etienne et crû de seulement 4 % en France sur la même période. Tous les quartiers n'ont toutefois pas connu la même dynamique.

L'analyse de la répartition sectorielle des effectifs salariés privés a permis d'identifier deux types de quartiers : ceux à dominante tertiaire (services et/ou commerce) principalement polarisés dans le centre de Saint-Etienne ; ceux à dominante industrielle davantage localisés en périphérie, qu'il s'agisse du Nord de Saint-Etienne ou de l'Ouest. Les activités de construction sont présentes dans les secteurs les plus éloignés du centre.

Cette analyse montre que les opérations d'aménagement semblent avoir impacté le dynamisme des quartiers ainsi que leur vocation économique (spécialisation pour certains, diversification pour d'autres). Elles contribuent également à des redistributions internes.

Numéro étude : 06-80

Cote : EPU 22 100

Accès : Diffusible

Power point

Suivi économique des entreprises créées entre 2012 et 2019

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/05/2022, 9 p.

L'objectif est d'identifier les dynamiques et les caractéristiques des créations d'entreprises sur Saint-Etienne Métropole et d'en proposer un suivi annuel pour identifier les évolutions marquantes et le taux de pérennité des entreprises.

Numéro étude : 06-96

Cote : EPU 22 103

Accès : Partenarial

Power point

Suivi économique des entreprises créées entre 2013 et 2020

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 20 p.

L'objectif est d'identifier les dynamiques et les caractéristiques des créations d'entreprises sur Saint-Etienne Métropole et d'en proposer un suivi annuel pour identifier les évolutions marquantes et le taux de pérennité des entreprises.

Numéro étude : 06-96

Cote : EPU 22 104

Accès : Partenarial

Power point

Toile des biens d'équipements industriels : schéma

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 2 p.

Schéma de présentation de la toile Biens d'équipements industriels.

Numéro étude : 06-122

Cote : EPU 22 118

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Toile industrielle : comité stratégique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/06/2022, 12 p.

La toile industrielle est :

- une représentation des flux inter-entreprises d'un territoire ainsi que l'ampleur de leur ancrage local
- un outil communicant qui permet de rassembler les acteurs locaux pour réfléchir collectivement sur les enjeux économiques, énergétiques, politiques...

Il s'agit, dans ce document, de la présentation de l'état d'avancement de la Toile industrielle de Saint-Etienne Métropole.

Numéro étude : 06-122

Cote : EPU 22 115

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Toile industrielle Manufacturing : impacts de la crise russe sur la filière automobile

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/04/2022, 3 p.

Il s'agit d'une présentation des impacts de la crise russe sur la filière automobile et sur les filières d'approvisionnement.

Numéro étude : 06-122

Cote : EPU 22 116

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Toile industrielle Manufacturing : schéma

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 2 p.

Schéma de présentation de la Toile automobile.

Numéro étude : 06-122

Cote : EPU 22 117

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Webinaire Les effets du e-commerce en matière d'aménagement territorial

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/03/2022, 20 p.

Présentation du e-commerce d'aujourd'hui à demain :

- évolution des pratiques d'achat
- des acteurs directs et indirects réadaptant leurs stratégies
- projection de développement du e-commerce à horizon 2025 en région AURA
- enjeux et exemples de leviers d'intervention pour les collectivités

Numéro étude : 06-04

Cote : EPU 22 027

Accès : Diffusable

Power point

Webinaire A l'heure du télétravail, évaluation des pratiques et analyse des premiers impacts

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/01/2022, 29 p.

La pratique du télétravail s'est accélérée ces deux dernières années. Cette pratique diffère selon le type de métier exercé et selon les territoires.

La publication a pour objectif d'interroger ces impacts en termes d'habitat, d'immobilier, de mobilité, de consommation énergétique et plus généralement d'aménagement du territoire.

Numéro étude : 11-77

Cote : EPU 22 120

Accès : Diffusable

Power point

Webinaire La toile industrielle

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/06/2022, 24 p.

La Toile industrielle est un outil d'aide à la décision créé à Dunkerque en 2009 par l'Agence d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque. Depuis, les applications se sont diversifiées. En 2019, epures se saisit de cette démarche pour l'appliquer au territoire de Saint-Etienne Métropole. En 2021, les Toiles industrielles sur la santé et le manufacturing sont créées.

Ce document présente l'outil "Toile industrielle", ses objectifs et fait part de l'état d'avancement de la démarche.

Numéro étude : 11-77

Cote : EPU 22 121

Accès : Diffusable

EMPLOI - FORMATION - EDUCATION

Power point

Les évolutions économiques dans la Loire

Auteurs : Epures ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; urssaf ; ELO

Référence : EPURES - 11/2022, 24 p.

Il s'agit des données relatives à l'évolution des effectifs salariés privés, des offres d'emploi, des secteurs d'activité, des projets de recrutement.. dans la Loire.

Numéro étude : 06-11

Cote : EPU 22 092

Accès : Diffusable

Power point

Projet d'implantation d'une antenne CNAM à Loire Forez Agglomération : comité de pilotage

Auteurs : Epures ; ELO

Référence : EPURES - 04/04/2022, 27 p.

Epures et Emplois Loire Observatoire ont présenté les premiers résultats de l'étude faisabilité sur 5 filières : mécanique, bois, textile, agroalimentaire et chimie.

Ce Comité de pilotage n'a pas permis de trancher précisément la question de l'extension de l'étude de faisabilité, ce qui a conduit à plusieurs échanges techniques avant de revenir vers les élus.

Numéro étude : 06-110

Cote : EPU 22 107

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Projet d'implantation d'une antenne CNAM à Loire Forez Agglomération : dynamiques et tensions dans la Santé Action Sociale, Services à la personne et dans le Numérique, Comité technique

Auteurs : Epures ; ELO

Référence : EPURES - 11/2022, 26 p.

La mission ayant été élargie à d'autres filières, les données concernant le numérique, santé/services à la personne ont été présentées.

Numéro étude : 06-110

Cote : EPU 22 108

Accès : Confidentiel - interne



Rapport

Projet d'implantation d'une antenne CNAM à Loire Forez Agglomération : note d'enjeux

Auteurs : Epures ; ELO

Référence : EPURES - 2022, 11 p.

Le bassin d'emploi de Loire Forez se situe à l'articulation de deux pôles d'emplois forts : Saint-Etienne et Roanne. Il bénéficie des infrastructures de formation de ces deux pôles et peut exercer une attractivité sur leurs actifs. Inversement, de nombreux actifs de Loire Forez agglomération travaillent hors de leur bassin d'emploi et notamment sur le bassin de Saint-Etienne.

Des actions locales peuvent contribuer à fluidifier le fonctionnement des entreprises, l'accès à l'emploi des actifs et la formation des jeunes. Ainsi, l'implantation d'une antenne du CNAM sur Montbrison peut permettre d'apporter une réponse aux besoins des entreprises et des habitants (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés).

Numéro étude : 06-110

Cote : EPU 22 109

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Ville et Métropole étudiantes ; saisine du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 20/09/2022, 2 documents

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de ses saisines et auto-saisines, s'appuie sur le partenariat de l'Agence d'urbanisme afin de réfléchir sur certaines thématiques.

Les travaux de l'Agence remis aux membres du Conseil de développement sont intégrés à la finalisation des travaux de ce dernier soit sous forme d'apport méthodologique, soit sous forme d'un rendu annexé à l'avis.

En 2022, l'Agence accompagne le Conseil de développement sur le sujet "Ville et Métropole étudiantes".

Numéro étude : 01-166

Cote : EPU 22 076

Accès : Diffusible

ENVIRONNEMENT - PAYSAGE

Plaquette

Alimentation : enjeux et questionnements autour d'une transition

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2023 , 20 p.

Le département de la Loire est un territoire dynamique au niveau agricole et agroalimentaire du fait de ses surfaces exploitées, de sa capacité nourricière globale et de son industrie agroalimentaire spécifique. Toutefois, en y regardant de plus près, le lien avec la population et son alimentation est plus contrastée.

Certes, ses surfaces en herbe et son bétail répondent largement aux besoins en lait et en viande de la population mais c'est loin d'être le cas pour d'autres aliments tels que les fruits et les légumes. Or, les tendances alimentaires actuelles montrent un mouvement vers davantage de végétal dans les assiettes, vers des produits plus sains et plus locaux. Ces nouveaux comportements alimentaires, portés par la montée des préoccupations environnementales, questionnent le système actuel au point que les collectivités et les acteurs locaux s'investissent, en mettant en place des systèmes qui structurent l'approvisionnement alimentaire des villes et permettent l'accès à la production locale.

Assiste-t-on à une véritable transition alimentaire et à une remise en cause du modèle de surconsommation au profit d'une vision plus rationnelle et raisonnée de l'alimentation ? L'agriculture, questionnée par sa structure économique et les défis environnementaux, doit-elle, à elle seule, répondre aux nouvelles attentes des consommateurs ? Enfin, l'action publique, qui s'est renforcée sur le sujet récemment, sera-t-elle suffisante pour répondre au défi alimentaire actuel ?

Numéro étude : 11-13

Cote : EPU 22 082

Accès : Diffusible

Power point

Etat des lieux et bonnes pratiques pour les équipements de collecte des déchets

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/12/2022, 21 p.

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 est venue encore renforcer le cadre légal concernant la gestion des déchets. Elle fixe des objectifs ambitieux pour 2025, mais dès 2023, le tri à la source deviendra une obligation pour les biodéchets.

Ainsi, il est demandé d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65 % des déchets non dangereux, non inertes en 2025. Il est également demandé de généraliser le tri à la source des biodéchets en 2025 et d'aller vers une tarification incitative pour couvrir 25M d'habitants en 2025 au national. C'est dans ce cadre que Saint-Etienne Métropole a souhaité travailler sur la valorisation des déchets verts et sur l'offre de compostage sur son territoire et bénéficier des dispositifs d'informations géographiques détenus par le partenariat de l'Agence d'urbanisme.

Numéro étude : 10-35

Cote : EPU 22 081

Accès : Diffusable

Rapport

Etude "Passoires énergétiques": synthèse des entretiens exploratoires

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 26/07/2022, 6 p.

Trame de synthèse des entretiens exploratoires :

- quel impact de la loi dans les territoires ? Quelle perception par les acteurs ?
- les politiques et dispositifs (locaux, nationaux) en place permettront-ils d'accompagner la rénovation des passoires ?
- des pistes d'action à creuser.

Numéro étude : 00-236

Cote : EPU 22 069

Accès : Partenarial

Rapport

Financement de la rénovation énergétique des logements : réunion Groupe de Travail Experts

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 07/12/2022, 2 documents

La rénovation des logements énergivores, une contribution forte à la sobriété foncière en vue du Zéro Artificialisation Nette... Mais quelles solutions pour financer l'accompagnement des ménages et les travaux de rénovation des passoires thermiques ?

Numéro étude : 00-236

Cote : EPU 22 068

Accès : Partenarial

Rapport

Impact de la sortie du marché locatif des passoires thermiques : bilan 2022/perspective 2023

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Ademe
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes; ADEME - Janvier 2023 , 12 p.

Pour en finir avec les « passoires thermiques », la loi Climat et Résilience prévoit que les propriétaires de logements mal isolés ne puissent plus les louer à partir de 2025. Selon un calendrier défini, les passoires énergétiques feront l'objet d'une interdiction de mise en location. Ces dispositions constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement et l'optimisation du parc de logements existant, levier utile et nécessaire dans un contexte de trajectoire Zéro Artificialisation Nette.

Cependant, sans anticipation préalable de la part des collectivités locales, ces dispositions sont susceptibles de soustraire, à court et moyen termes, une part non négligeable de logements de l'offre locative privée et risquent ainsi d'accroître la tension immobilière sur les marchés locaux. Ce parc concerne principalement les secteurs clés. Les impacts sont aussi à anticiper sous l'angle d'enjeux sociaux et d'accès au logement

Numéro étude : 00-236
Cote : EPU 22 067
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Impact de la réduction des "passoires énergétiques" dans un contexte de sobriété : synthèse des éléments produits en 2022

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 2022, 2 p.

Il s'agit ici de :

- Comprendre les enjeux, les mécanismes à l'œuvre (volet politiques publiques)
- Définir une méthodologie quantitative (volet analyse quantitative).

Numéro étude : 00-236
Cote : EPU 22 070
Accès : Partenarial

Plaquette

La Loire en transition vers une économie verte ? : analyse et perspectives

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/2022, 20 p.

En plus d'une croissance soutenue, l'économie verte contribue surtout à faire évoluer les emplois existants. Si les activités centrales de l'économie verte ne représentent que 1 % des emplois ligériens, les emplois verdissants se diffusent et concernent aujourd'hui 14 % de l'activité économique. Ils sont notamment nombreux dans des filières dont le déploiement s'avère important pour le département de la Loire.

De plus, les filières de l'économie verte, aussi diverses soient-elles, mettent en évidence l'importance pour les collectivités territoriales de les soutenir en accompagnant leur développement. Tantôt génératrices d'emplois, tantôt en plein essor, elles participent toutes à la transition écologique et à la compétitivité du territoire ligérien.

Au-delà des investissements nationaux dans le champ de l'économie verte, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans l'adaptation des métiers et d'accompagnement à leur formation nécessaire à son déploiement. Un rôle d'autant plus important que les emplois verts comportent une dimension locale affirmée.

Numéro étude : 06-11
Cote : EPU 22 093
Accès : Diffusible

Plaquette

La production d'énergie renouvelable dans la Loire : éclairages sur la filière photovoltaïque

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2022, 16 p.

La production d'énergie renouvelable est un enjeu crucial pour préserver nos conditions climatiques et pour favoriser notre indépendance énergétique.

Le solaire photovoltaïque est une des filières bénéficiant d'une marge de développement possible importante. Les territoires comme la Loire se sont emparés de cet enjeu de développement en multipliant les initiatives portées directement ou en soutenant les initiatives privées. Cependant, pour atteindre les objectifs nationaux, il faut passer à un rythme plus important : actuellement 5GWh sont produits en plus chaque année, il faudrait passer à un rythme de création de capacité de production de plus de 37GWh chaque année jusqu'en 2050.

La planification de la production est fondamentale pour améliorer les conditions d'intervention des acteurs privés tout en respectant le foncier naturel et agricole, les paysages.

Numéro étude : 08-025

Cote : EPU 22 080

Accès : Diffusible

Power point

La trame verte et bleue du SRADDET : formation pour la mise en œuvre de la TVB du SRADDET dans les documents d'urbanisme

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 2022, 3 documents

Le réseau des Agences d'urbanisme accompagne depuis plusieurs années la DREAL et la Région dans l'élaboration, puis la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) dans les documents d'urbanisme. Ces années ont permis de mettre en place une véritable politique de sensibilisation et de formation à la Trame Verte et Bleue (TVB) et de commencer l'évaluation de sa mise en œuvre localement.

Suite à l'adoption du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes fin décembre 2019 et l'intégration des SRCE, l'année 2022 s'inscrit dans la continuité avec, entre autres, la finalisation de modules de formation afin de construire une culture commune autour de la mise en œuvre de la TVB du SRADDET :

1. S'initier à la TVB du SRADDET et en appréhender l'esprit et les principes
2. Comprendre en détail la TVB du SRADDET : ses choix méthodologiques / ses orientations et objectifs
3. Mettre en œuvre et décliner localement la TVB du SRADDET.

Numéro étude : 00-96

Cote : EPU 22 079

Accès : Diffusible

Plaquette

Les enjeux de développement du solaire photovoltaïque dans les territoires : quelle approche et quel rôle pour les Scot ?

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : EPURES ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 03/2022, 24 p.

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne accompagnent l'inter-Scot depuis 2018 sur ces sujets de conduite de la transition énergétique à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Etienne. Dans ce cadre, elles ont été mandatées en 2021 par l'inter-Scot pour apporter des éléments d'aide à la décision venant nourrir la réflexion sur les conditions d'aménagement et secteurs favorables au développement du photovoltaïque : typologie de zones favorables, ensemble des enjeux et critères à prendre en compte (environnementaux, techniques, financiers, agronomiques, ...), cadres réglementaires existants (État, Région, Scot) et typologie d'équipements pertinents et fonctionnels (innovations, équipements efficaces, ...).



L'inter-Scot entend ainsi accompagner les établissements porteurs de Scot vers la construction d'un discours et d'une approche partagée sur le photovoltaïque pouvant se traduire dans les documents des Scot à travers des orientations. Ce discours servirait également l'inter-Scot à se positionner comme interlocuteur des énergéticiens ou des gestionnaires de réseaux, afin de conduire une réflexion ouverte avec les parties prenantes.

Numéro étude : 00-160
Cote : EPU 22 065
Accès : Diffusable

Power point

Webinaire La renaturation : concepts et applications

Auteurs : Epures ; EPORA
Référence : EPURES - 18/10/2022, 24 p.

Il s'agit d'une présentation du concept de renaturation au regard des enjeux de biodiversité et des exigences réglementaires.

Numéro étude : 11-77
Cote : EPU 22 083
Accès : Diffusable

EQUIPEMENTS

Plaquette

Loisirs et sports urbains : la ville, nouveau terrain de jeu de la pratique sportive

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2022, 12 p.

Le sport est au cœur de nouveaux enjeux sociétaux. Sa capacité à fédérer différents champs d'interventions politiques (santé, mobilité, économie) en fait un objet essentiel qui marque

le paysage urbain. Le public est demandeur de nouvelles pratiques, avec plus de diversité et de liberté, auxquelles la collectivité tout comme les entreprises du secteur doivent tenter d'apporter des réponses.

Numéro étude : 10-008
Cote : EPU 22 075
Accès : Diffusable

FONCIER - PROPRIÉTÉ

Rapport

Démarche offre d'accueil des entreprises de Saint-Etienne Métropole 2021

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/2022, 25 p.

La démarche a été initiée par Saint-Etienne Métropole en 2011 par la mise en place d'un Schéma d'Accueil Economique (SAE) devenu démarche d'Offre d'Accueil des Entreprises (OAE). Depuis cette date, epures assiste Saint-Etienne Métropole (SEM) dans cette démarche.

L'OAE est un outil d'observation qui permet de partager et de renseigner les entreprises, les investisseurs, les élus et/ou les techniciens sur l'offre d'accueil. Les objectifs pour la Métropole sont, d'une part, d'avoir une meilleure attractivité vis-à-vis des entreprises et des investisseurs et d'autre part, d'être plus précis dans les réponses apportées. C'est une démarche qui aide SEM à la décision, elle s'inscrit dans les orientations du Scot Sud Loire. Elle permet de préparer la programmation pluriannuelle d'investissements et de prioriser les interventions. L'OAE permet d'avoir une meilleure définition des priorités.

Numéro étude : 06-83
Cote : EPU 22 028
Accès : Partenarial

Power point

GP ZAE : outils d'observation des ZAE ; bilan des entretiens

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 31/01/2022, 42 p.

La loi Climat et Résilience prévoit un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) par les autorités compétentes en matière d'économie. Cet inventaire doit être produit tous les 6 ans et transmis aux autorités compétentes en matière de planification. L'inventaire est engagé par l'autorité compétente dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi et est finalisé dans un délai de 2 ans.

L'inter-Scot souhaite se saisir de la thématique du foncier économique. Il missionne les Agences d'urbanisme de St-Etienne et de Lyon pour mener une réflexion méthodologique d'observation des ZAE permettant une consolidation des données. L'inter-Scot souhaite des préconisations pour accompagner les autorités compétentes dans leur inventaire et la production de données à différentes échelles (EPCI, Scot) et pouvant préfigurer à terme la mise en place d'un observatoire partagé dédié à l'échelle de l'Amelyse.

Les travaux ont été engagés en 2021 avec le décryptage de la loi Climat et Résilience ainsi que le recensement et l'analyse des systèmes d'observation des ZAE de l'Amelyse.

Numéro étude : 00-226

Cote : EPU 22 023

Accès : Diffusible

Power point

Guide méthodologique pour l'inventaire des ZAE

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 2022, 5 documents

L'article 220 de la loi Climat et Résilience instaure la tenue par les intercommunalités d'un inventaire des zones d'activités économiques industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Dans l'objectif d'harmoniser le socle méthodologique de cet inventaire, l'inter-Scot a demandé aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne d'organiser trois webinaires :

- Décryptage de l'article de loi et panorama des observatoires de ZAE existants
- Réaliser l'inventaire (étapes 1 à 3) : définition des ZAE, réalisation de l'état parcellaire et des propriétés foncières, liste des occupants
- Réaliser l'inventaire (étapes 4 et 5) : définition de la vacance et calcul du taux de vacance, compléments à l'inventaire légal

Les 30 mars, 18 octobre et 15 décembre 2022, plus de 130 techniciens (représentant une soixantaine de structures) ont participé à la restitution de ce travail.

Numéro étude : 00-226

Cote : EPU 22 024

Accès : Diffusible

Rapport

Inventaire des friches économiques : méthodologie ; réunion n°2 du groupe projet

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10 à 11/2022, 7 p.

La mission consiste à construire une méthodologie de recensement SIG des friches économiques à l'échelle ligérienne (friches industrielles/artisanales, friches commerciales et friches tertiaires) afin de répondre aux besoins d'inventaires précisés par la loi Climat et Résilience.

Numéro étude : 09-164

Cote : EPU 22 148

Accès : Diffusible



Plaquette

Observatoire des marchés fonciers : la commercialisation d'un terrain à vocation économique ; mécanismes et dynamiques des prix dans la Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/2023 , 12 p.

Cette publication apporte un éclairage sur les mécanismes de constitution des prix de commercialisation d'un terrain à vocation économique et permet de mesurer les dynamiques observées dans le département de la Loire.

Numéro étude : 09-22

Cote : EPU 22 063

Accès : Diffusible

Power point

Requalification et optimisation des ZAE - phase 1 : québécois ? Quels enjeux et objectifs ? Quels freins et leviers ?

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 13/10/2022, 40 p.

Dans un contexte de vieillissement de nombreux espaces économiques, d'évolution des besoins et des attentes des entreprises, mais aussi de rareté du foncier et de réduction de plus en plus forte de l'artificialisation des sols, les partenaires des Agences d'urbanisme s'intéressent de plus en plus aux capacités foncières mobilisables que représentent les zones d'activités à requalifier, ainsi qu'à leurs possibilités d'optimisation, de densification et d'intégration au tissu urbain existant.

Cette mission d'étude à dimension opérationnelle confiée aux trois Agences d'urbanisme de l'ex-Région Rhône-Alpes a ainsi pour objectif d'engager une réflexion sur ce sujet, de constituer et partager un référentiel local d'opérations réussies, dans la requalification des zones d'activités comme levier d'action foncière.

Numéro étude : 00-244

Cote : EPU 22 025

Accès : Partenarial

Power point

Schéma d'accueil économique de la CCFE : présentation de la stratégie auprès de la commission économie

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/07/2022, 12 p.

En 2020, la Communauté de communes de Forez-Est a sollicité le partenariat d'epures, fort de la mise en place de compétences techniques sur d'autres territoires partenaires en la matière pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma d'accueil économique. L'enjeu du SAE est double. Il s'agit de garantir une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et de permettre un développement raisonné du territoire qui s'organise pour les entreprises et leur développement. La mission a consisté à réaliser le diagnostic économique du territoire et le recensement des espaces économiques.

En 2021, la Communauté de communes a souhaité poursuivre la mission et a sollicité epures pour l'accompagner dans sa réflexion sur la définition d'une stratégie de développement économique. Au premier semestre 2022, la mission s'est poursuivie : feuille de route sur les actions, les outils et gouvernance qui peuvent être mis en place pour déployer le SAE.

Numéro étude : 06-123

Cote : EPU 22 029

Accès : Partenarial

Rapport

Schéma d'accueil économique de Forez-Est : diagnostic

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 2 documents

En 2020, la Communauté de communes de Forez-Est a sollicité le partenariat d'epures, fort de la mise en place de compétences techniques sur d'autres territoires partenaires en la matière pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma d'accueil économique. L'enjeu du SAE est double. Il s'agit de garantir une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et de permettre un développement raisonné du territoire qui s'organise pour les entreprises et leur développement. La mission a consisté à réaliser le diagnostic économique du territoire et le recensement des espaces économiques.

En 2021, la Communauté de communes a souhaité poursuivre la mission et a sollicité epures pour l'accompagner dans sa réflexion sur la définition d'une stratégie de développement économique. Au premier semestre 2022, la mission se poursuit. Il s'agit de travailler à une feuille de route sur les actions, les outils et la gouvernance qui peuvent être mis en place pour déployer le SAE.

Numéro étude : 06-123

Cote : EPU 22 030

Accès : Partenarial

Power point

Webinaire Le foncier à vocation économique dans la Loire : analyses des marchés et des mécanismes de constitution des prix de commercialisation

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/05/2022, 20 p.

Il s'agit d'une présentation des déterminants du prix de commercialisation du foncier économique, de la dynamique et du prix des terrains à vocation économique.

Numéro étude : 11-77

Cote : EPU 22 064

Accès : Diffusible

HABITAT - LOGEMENT

Rapport

Aide à la rénovation énergétique : améliorer les services de l'ANAH

Auteurs : IUT Saint-Etienne ; Epures

Référence : IUT Saint-Etienne - 2022, 59 p.

Ce dossier permet de répondre à la problématique suivante : « Mieux identifier l'efficacité des aides accordées par l'ANAH et mieux connaître la réalité des démarches engagées par les ménages pour la rénovation énergétique et les résultats réellement obtenus ».

Pour répondre à cette problématique, un questionnaire a été développé permettant de déterminer un profil type des personnes ayant profité de l'aide à la rénovation énergétique et récolté des informations sur le ressenti de l'accompagnement vécu.

L'objectif de l'étude est de pouvoir analyser en profondeur le ressenti des foyers ayant reçu l'aide de l'ANAH afin de faire des préconisations dans le but d'améliorer dans une certaine mesure le service/l'aide proposés.

Il ressort majoritairement que suite aux travaux effectués dans les domiciles, la plupart des foyers ont ressenti un réel gain au niveau physique et énergétique.

Numéro étude : 04-98

Cote : EPU 22 005

Accès : Diffusible



Rapport

Analyse du marché immobilier dans Loire Forez Agglomération : tendances récentes (2020-2021)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 32 p.

Loire Forez agglomération a mis en place un observatoire de l'Habitat dans le cadre de son PLH. L'agglomération a souhaité mener un travail de connaissance du marché immobilier de logements sur l'ensemble de son territoire. Une analyse des transactions issues de la base PERVAL a été réalisée, mise à jour et complétée chaque année entre 2018 et 2020. Après une pause en 2021, Loire Forez agglomération a souhaité reprendre cette étude à travers l'actualisation des données et l'analyse des évolutions.

Numéro étude : 04-90

Cote : EPU 22 175

Accès : Partenarial

Rapport

Benchmark sur les pratiques de rénovation énergétique de logements en centre bourg

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 24 p.

Afin d'alimenter le bilan triennal du PLH prévu en 2023, Loire Forez agglomération a sollicité l'Agence afin qu'elle réalise un benchmark sur les pratiques de rénovation énergétique des logements en centre bourg, en France, voire à l'étranger.

Il s'agit ici de mettre en évidence les bonnes pratiques, sur différents aspects mais aussi de tenter d'apporter des éléments de réponse à des questions telles que comment rendre subventionnable les travaux réalisés avec des matériaux respectueux du bâti ? Quels leviers pour débloquer certaines situations spécifiques.? ...

Numéro étude : 04-97

Cote : EPU 22 176

Accès : Partenarial

Power point

Copler - Etat de la vacance dans les bourgs des 12 communes hors dispositif PVD

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 16/02/2022, 47 p.

Dans le cadre des travaux partenariaux accompagnés par epures et ayant débouché à l'approbation du PLUI de la Copler, un objectif de traitement de vacance à l'échelle de l'Epci a été fixé et décliné sur chacun des 12 bourgs suivant leur part dans le volume de cette vacance. Des analyses plus précises sont apparues nécessaires pour bien cerner localement les enjeux de la vacance.

Le document propose des données chiffrées pour chacune des 12 communes concernant : nombre de logements vacants, évolution 2015/2020, état du bâti, typologie des logements vacants, etc. Des pistes d'actions globales sont présentées.

Numéro étude : 04-101

Cote : EPU 22 162

Accès : Partenarial

Rapport

Copler - Etat de la vacance dans les bourgs des 12 communes hors dispositif PVD

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 17/02/2022, 12 documents

Dans le cadre des travaux partenariaux accompagnés par epures et ayant débouché à l'approbation du PLUI de la Copler, un objectif de traitement de vacance à l'échelle de l'Epci a été fixé et décliné sur chacun des 12 bourgs suivant leur part dans le volume de cette vacance. Des analyses plus précises sont apparues nécessaires pour bien cerner localement les enjeux de la vacance. Des pistes d'actions sont proposées pour chaque bourg.

Numéro étude : 04-101

Cote : EPU 22 163

Accès : Partenarial

Power point

Démarche habitat Forez-Est : échanges avec EPORA

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2021 , 17 p.

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUI, PLH, ou autres études de programmation ou d'aménagement. Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associée à ces élaborations. Cependant ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain, ou impactent directement des actions conduites par Epora sur ses territoires.

Il s'agit pour l'Agence de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUI, ou dans les PLH ou autres études de programmation et les actions d'Epura sur ces territoires : avoir des échanges les plus en amont possibles pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis d'une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par Epura.

Numéro étude : 09-153

Cote : EPU 22 047

Accès : Partenarial

Rapport

Etude "Passoires énergétiques": synthèse des entretiens exploratoires

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 26/07/2022, 6 p.

Trame de synthèse des entretiens exploratoires :

- quel impact de la loi dans les territoires ? Quelle perception par les acteurs ?
- les politiques et dispositifs (locaux, nationaux) en place permettront-ils d'accompagner la rénovation des passoires ?
- des pistes d'action à creuser.

Numéro étude : 00-236

Cote : EPU 22 069

Accès : Partenarial

Rapport

Financement de la rénovation énergétique des logements : réunion Groupe de Travail Experts

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 07/12/2022, 2 documents

La rénovation des logements énergivores, une contribution forte à la sobriété foncière en vue du Zéro Artificialisation Nette... Mais quelles solutions pour financer l'accompagnement des ménages et les travaux de rénovation des passoires thermiques ?

Numéro étude : 00-236

Cote : EPU 22 068

Accès : Partenarial

Rapport

Impact de la sortie du marché locatif des passoires thermiques : bilan 2022/perspective 2023

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Ademe
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes ; ADEME - Janvier 2023 , 12 p.

Pour en finir avec les « passoires thermiques », la loi Climat et Résilience prévoit que les propriétaires de logements mal isolés ne puissent plus les louer à partir de 2025. Selon un calendrier défini, les passoires énergétiques feront l'objet d'une interdiction de mise en location. Ces dispositions constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement et l'optimisation du parc de logements existant, levier utile et nécessaire dans un contexte de trajectoire Zéro Artificialisation Nette.

Cependant, sans anticipation préalable de la part des collectivités locales, ces dispositions sont susceptibles de soustraire, à court et moyen termes, une part non négligeable de logements de l'offre locative privée et risquent ainsi d'accentuer la tension immobilière sur les marchés locaux. Ce parc concerne principalement les secteurs clés. Les impacts sont aussi à anticiper sous l'angle d'enjeux sociaux et d'accès au logement

Numéro étude : 00-236
Cote : EPU 22 067
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Impact de la réduction des "passoires énergétiques" dans un contexte de sobriété : synthèse des éléments produits en 2022

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 2022, 2 p.

Il s'agit ici de :

- Comprendre les enjeux, les mécanismes à l'œuvre (volet politiques publiques)
- Définir une méthodologie quantitative (volet analyse quantitative).

Numéro étude : 00-236
Cote : EPU 22 070
Accès : Partenarial

Power point

Les ateliers du CRHH - Connaissance des marchés du logement : les loyers

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 25/01/2022, 43 p.

Depuis 2016, le réseau des Agences d'urbanisme travaille avec la DREAL pour l'analyse de données et l'animation d'ateliers « Politiques locales de l'habitat » dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat construction ville durable (ORHL) puis, à partir de 2019, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la région ou sur d'autres territoires. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers. La connaissance des loyers participe au bon fonctionnement du marché locatif et est un enjeu pour la conception et le déploiement de politiques de l'habitat.

Numéro étude : 00-155
Cote : EPU 22 157
Accès : Diffusible

Rapport

Les ateliers du CRHH - Connaissance des marchés du logement : les données relatives aux loyers

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 25/01/2022, 14 p.

Depuis 2016, le réseau des Agences d'urbanisme travaille avec la DREAL pour l'analyse de données et l'animation d'ateliers " Politiques locales de l'habitat " dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat construction ville durable (ORHL) puis, à partir de 2019, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la région ou sur d'autres territoires.

Un premier atelier a eu lieu le 25 janvier 2022 et a porté sur la connaissance des loyers.

- La première partie de l'atelier a visé à présenter un panel de bases de données disponibles et mobilisables par les collectivités mais aussi certains autres acteurs de l'habitat, avec leur intérêt et leurs limites. L'atelier vise ainsi à dresser le panorama de ces sources sur les loyers pour mieux les connaître et éviter les écueils tant méthodologiques que statistiques, afin que chaque territoire sache comment les obtenir et les utiliser au mieux.

- La seconde partie a été consacrée à des retours d'expériences permettant de présenter des exemples d'utilisations de ces données au travers de témoignages de différents partenaires locaux.

Numéro étude : 00-155

Cote : EPU 22 158

Accès : Diffusable

Rapport

Les ateliers du CRHH - Connaissance des marchés du logement : les données relatives aux prix

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 28/06/2022, 11 p.

Depuis 2016, le réseau des Agences d'urbanisme travaille avec la DREAL pour l'analyse de données et l'animation d'ateliers " Politiques locales de l'habitat " dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat construction ville durable (ORHL) puis, à partir de 2019, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la région ou sur d'autres territoires.

L'atelier a eu lieu le 28 juin 2022 et a porté sur la connaissance des prix. L'atelier a été structuré en deux temps : une présentation des principales données disponibles et des retours d'expériences, avec exemples d'usage de ces données sur le territoire régional.

Numéro étude : 00-155

Cote : EPU 22 159

Accès : Diffusable

Power point

Les ateliers du CRHH - Connaissance des marchés du logement : les prix

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 28/06/2022, 94 p.

Depuis 2016, le réseau des Agences d'urbanisme travaille avec la DREAL pour l'analyse de données et l'animation d'ateliers « Politiques locales de l'habitat » dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat construction ville durable (ORHL) puis, à partir de 2019, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).



Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la région ou sur d'autres territoires. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers. La connaissance des prix participe au bon fonctionnement du marché résidentiel et est un enjeu pour la conception et le déploiement de politiques de l'habitat.

Numéro étude : 00-155
Cote : EPU 22 160
Accès : Diffusable

Power point

Les ateliers du CRHH - Connaissance des marchés du logement : les caractéristiques du parc résidentiel

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 15/01/2022, 94 p.

Depuis 2016, le réseau des Agences d'urbanisme travaille avec la DREAL pour l'analyse de données et l'animation d'ateliers « Politiques locales de l'habitat » dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat construction ville durable (ORHL) puis, à partir de 2019, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la région ou sur d'autres territoires. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers. La connaissance du parc résidentiel est la base de toute observation permettant la conception et le suivi-évaluation des politiques locales de l'habitat.

Numéro étude : 00-155
Cote : EPU 22 161
Accès : Diffusable

Rapport

Les copropriétés observées via les données du RNC (registre national des copropriétés)

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2022, 14 p.

Un observatoire des copropriétés a été mis en place à l'initiative de Saint-Etienne Métropole, accompagnée par les services de l'Etat, dès 2006, afin de repérer les copropriétés de plus de 20 logements présentant des signes de fragilité et d'identifier des secteurs d'interventions.

La poursuite de l'observation et de l'intervention sur les copropriétés est un enjeu majeur du PLH3 de Saint-Etienne Métropole. En 2019/2020, une première analyse des données du RNC a été réalisée. Elle mettait en avant les principales caractéristiques des copropriétés ainsi que leur localisation. La note, produite en 2022, actualise les données mises à jour du RNC. Ce travail complète le développement de l'outil WebSig d'observation des copropriétés dans la Métropole.

Numéro étude : 04-54
Cote : EPU 22 169
Accès : Partenarial

Power point

Observatoire territorial du logement étudiant : groupe de travail

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 16/12/2022, 34 p.

La démarche partenariale sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du premier Schéma Campus. Elle repose sur le travail d'un ensemble d'acteurs impliqués (AMOS, CROUS, DDT, UJM, VSE...). En 2019, le dispositif de suivi du logement étudiants animé par epures et piloté par Saint-Etienne Métropole a été labellisé, en tant qu'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) par la FNAU, l'AVUF, l'ADCF et France Urbaine dans le cadre d'une mise en réseau des observatoires du logement étudiant et de la constitution d'un observatoire national.

Le document ci-après présente :

- le bilan 2022
- les chiffres clés des effectifs étudiants
- les données CAF (2020) et les données de l'Observatoire Local des Loyers (OLL - résultats de l'enquête 2021)
- les résultats de l'enquête menée en 2022 sur les résidences étudiantes à Saint-Etienne
- l'accueil des étudiants dans le parc social public
- un zoom sur la précarité étudiante et quelques dispositifs d'aide.

Numéro étude : 04-78

Cote : EPU 22 089

Accès : Partenarial

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 12

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 8 p.

Cette publication présente une synthèse des notes d'Adequation, comportant les principaux indicateurs du marché de la promotion immobilière du Sud Loire et de la proche Haute-Loire et dans chacun des EPCI. Une année 2021 qui apparaît comme une année de reprise du marché immobilier neuf. Le bilan 2021 est positif avec +68% de mises en vente et +47% de ventes par rapport à l'année 2020. Avec 42 ventes auprès d'investisseurs, ce sont près d'un quart des ventes de l'année qui ont été faites auprès de ce profil. L'offre commerciale représente près de 13 mois d'écoulement théorique, contre un peu plus de 20 mois à fin 2020. Au 4e trimestre 2021, le prix moyen de vente en collectif, hors stationnement atteint 2 970€/m² dans le Sud Loire proche Haute-Loire.

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 22 150

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 13

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 8 p.

Cette publication présente une synthèse des notes d'Adequation, comportant les principaux indicateurs du marché de la promotion immobilière du Sud Loire et de la proche Haute-Loire et dans chacun des EPCI.

- Le 1^{er} trimestre 2022 s'inscrit dans une dynamique inférieure au début de l'année 2021 en termes de commercialisation (-21%).
- Les réservations se maintiennent depuis le 4e trimestre 2021 autour de 150 ventes nettes. Depuis mi-2021 les ventes nettes sont au-dessus du volume des mises en ventes et en hausse. Un marché porté par les propriétaires occupants, avec près d'un quart des ventes à investisseurs.
- L'offre commerciale diminue, passant sous la barre des 400 logements. L'écoulement théorique de l'offre est de 7,5 mois.
- Une légère baisse du prix moyen des ventes, 2 889 €/m² (collectif libre, hors stationnement), -2% par rapport au trimestre précédent.

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 22 151

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 14

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 8 p.

Cette publication présente une synthèse des notes d'Adequation, comportant les principaux indicateurs du marché de la promotion immobilière du Sud Loire et de la proche Haute-Loire et dans chacun des EPCI.

Comme le 1er trimestre 2022, le 2nd s'inscrit sur une dynamique inférieure au début de l'année 2021 en termes de commercialisation (-12% par rapport au 2e trimestre 2021). Néanmoins, avec 180 mises en vente, il réalimente le marché qui était devenu peu offreur (+134% par rapport au 1er trimestre 2022). Les réservations diminuent, après une moyenne de 140 ventes/trimestre depuis 2021. Le marché est toujours porté par les propriétaires occupants, plus de 9 acquéreurs sur 10 au 2e trimestre 2022. A noter que 42% des ventes sont des ventes aidées via un financement PSLA (prêt social location-accession).

L'offre commerciale augmente par rapport au début de l'année, et représente 13,8 mois d'écoulement théorique à la fin du trimestre. Le prix moyen des ventes se maintient, autour de 2 900 €/m² (collectif libre, hors stationnement).

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 22 152

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 15

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 8 p.

Cette publication présente une synthèse des notes d'Adéquation, comportant les principaux indicateurs du marché de la promotion immobilière du Sud Loire et de la proche Haute-Loire et dans chacun des EPCI.

Malgré une nouvelle baisse de l'alimentation (40 mises en vente, -65% par rapport au 3^e trimestre 2021 et -85,5% par rapport au 2^e trimestre 2022), le marché enregistre une centaine de ventes au 3^e trimestre 2022. Ce volume de vente, même plus faible qu'auparavant (-28% par rapport au 3^e trimestre 2021 et -25% par rapport au 2^e trimestre 2022), permet à l'offre commerciale de ne représenter qu'un an d'écoulement théorique à fin septembre 2022. Les investisseurs représentent 27% des acquéreurs, proche des tendances observées fin 2021/début 2022. A noter que seulement 7 ventes à propriétaires occupants sont en accession aidée. Le prix moyen des ventes est en hausse, +4,5% par rapport au 2^e trimestre 2022. Cela témoigne de la hausse des prix des programmes rentrés récemment en commercialisation, notamment à Saint-Etienne et dans les communes au nord de la Métropole.

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 22 153

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Les logements neufs en 2021, vers une reprise de l'activité

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2022, 20 p.

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel du Sud Loire, élargi à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Une reprise de l'activité de la construction en 2021, après une année 2020 difficile. Aussi bien les constructions en individuel, majoritaires dans le département, que les constructions en collectif ont progressé, ces dernières plus fortement entre 2020 et 2021. Du côté de la commercialisation des logements neufs, le constat est le même. Le marché de la promotion immobilière dans le Sud Loire et proche Haute-Loire reprend en 2021 avec une hausse des ventes et une hausse des prix moyens de vente. Le marché s'assainit avec une offre commerciale en baisse. Il peut être considéré en situation de sous-offre dans la Métropole.

Numéro étude : 04-03

Cote : EPU 22 154

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Le marché locatif à loyer maîtrisé, chiffres et analyses

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 12 p.

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel du Sud Loire, élargi à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Après une année particulière, les mises en service de logements locatifs publics sociaux retrouvent des niveaux comparables à la situation d'avant crise. Près de 600 logements ont été mis en service dans la Loire en 2021. Cette offre nouvelle est néanmoins à relativiser au regard des démolitions. En 2021, 1 logement a été produit pour 1 logement démolit. Dans la Métropole et dans l'agglomération de Roanne, moins d'1 logement a été produit pour 1 démolition (respectivement 0,7 et 0,8 production pour 1 démolition).

Dans le département, près de 230 logements privés ont été conventionnés ANAH en 2021. Cette offre est concentrée dans Saint-Etienne, qui accuse une forte diminution des conventionnements avec travaux, mais qui se maintient concernant les conventionnements sans travaux (en moyenne 110 logements conventionnés sans travaux par an).

Numéro étude : 04-03

Cote : EPU 22 154

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Les transactions immobilières 2021, des prix de vente qui continuent d'augmenter

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2022, 20 p.

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel du Sud Loire, élargi à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Une année 2021 qui confirme les tendances observées en 2020, c'est-à-dire une augmentation des prix de vente du marché de seconde main. Le marché des appartements dans l'ancien reste dynamique et est porté principalement par le territoire de la Métropole stéphanoise. Le marché des maisons, ainsi que des terrains à bâtir, est plus présent sur l'ensemble du territoire ligérien. Quel que soit le type de bien vendu, le roannais se distingue du Sud Loire par des prix et des volumes plus faibles. Les dynamiques observées restent toutefois similaires. On note par ailleurs une tendance à la hausse du volume de mutations des maisons et des appartements depuis 2016, via l'analyse des données DV3F.

On retiendra également un léger changement du profil des acquéreurs sur la période récente, qui devra être confirmé les prochaines années. La représentativité des ménages, qui n'habitent pas encore le département, tend à augmenter, les jeunes acquéreurs (-30 ans) sont également en hausse au sein du marché des appartements à l'inverse de celui des maisons et des terrains. Les jeunes ménages se reportent peut-être sur le marché des appartements car ces derniers restent plus accessibles que les maisons, malgré une hausse généralisée des prix.

Numéro étude : 04-03

Cote : EPU 22 155

Accès : Diffusible



Plaquette

Observatoire de l'habitat - Quel rôle de la promotion immobilière dans le développement résidentiel et territorial stéphanois ?

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2022, 16 p.

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel du Sud Loire, élargi à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Le marché de la promotion immobilière en collectif est relativement contenu à Saint-Etienne par rapport à des territoires similaires. Il se développe plutôt à l'extérieur de la commune centre. Les prix sont relativement bas, correspondant au fonctionnement du marché de la commune, mais ils sont 2 à 3 fois plus élevés que les prix d'acquisition dans l'ancien. C'est un marché qui attire peu les investisseurs. Il s'oriente plutôt sur le développement d'offres résidentielles de standing.

Numéro étude : 04-03

Cote : EPU 22 156

Accès : Diffusible

Power point

Observatoire de l'habitat : la promotion immobilière dans le développement résidentiel et territorial de Saint-Etienne

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/01/2023, 10 p.

Cette étude produite par l'Observatoire de l'habitat vise à questionner la promotion immobilière en secteur détendu : quelle place et quel rôle ?

Numéro étude : 04-03

Cote : EPU 22 167

Accès : Diffusible

Power point

Observatoire de l'habitat - Rencontre 2022

Auteurs : Epures ; The Shift Project ; Ecole des Mines de Saint-Etienne

Référence : EPURES - 09/12/2022, 3 documents

La rencontre annuelle de l'habitat s'est tenue le 9 décembre. Epures a présenté les résultats de l'observatoire de l'habitat dans le Sud Loire et le Roannais. La rencontre a été l'occasion d'évoquer également le sujet de la sobriété énergétique à travers deux interventions, la première de Rémi Babut du think tank The Shift Project et la seconde de Jonathan Villot de l'Ecole des Mines.

Numéro étude : 04-03

Cote : EPU 22 168

Accès : Diffusible

Plaquette

Observatoire local des loyers du Sud Loire proche Haute-Loire - résultats de l'enquête 2021

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2023, 2 documents

En 2021 dans le Sud Loire et la proche Haute-Loire, le loyer médian d'un logement locatif privé est de 7,2€/m² hors charges. Le loyer médian de marché s'élève à 7,7€/m² hors charges. Plus particulièrement dans Saint-Etienne Métropole, où le marché locatif privé est le plus significatif, le loyer médian d'ensemble est de 7,3€/m² et celui de marché de 7,9€/m². Aussi bien sur l'ensemble du territoire observé que sur la Métropole, les niveaux de loyers tendent à augmenter par rapport aux résultats des enquêtes précédentes, même s'ils restent toujours faibles comparés aux autres Métropoles et agglomérations. A noter cependant un niveau de loyer des logements récents relativement élevé, 9,4€/m² dans la Métropole.

Une Commission consultative d'observation locale des loyers, instance chargée de la validation du dispositif d'observation des loyers, a été créée en 2022. Cette instance de représentation dite "équilibrée" est composée de quatre collèges (bailleurs, associations de locataires, gestionnaires, personnes qualifiées dans le domaine du logement).

Numéro étude : 04-75
Cote : EPU 22 170
Accès : Diffusable

Power point

Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) : comité de pilotage

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 18/05/2022, 26 p.

Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026 (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé début 2021.

Ce plan est adossé à un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) et les partenaires sus-cités ont souhaité être accompagnés par l'Agence d'urbanisme. Il s'agit d'une assistance auprès des pilotes du PDH dans l'animation de l'observatoire, au regard des enjeux et orientations identifiés pour cette nouvelle période de 6 ans.

Le diaporama présente :

- les objectifs, la structure générale de l'ODH,
- les indicateurs présents dans le livret : profil sociodémographique du territoire, structure du parc résidentiel ligérien, l'état du parc privé, l'offre locative sociale et ses occupants, etc.

Numéro étude : 04-76
Cote : EPU 22 171
Accès : Diffusable

Power point

Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) : Section départementale, Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/10/2022, 19 p.

Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026 (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé début 2021. Ce plan est adossé à un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) et les partenaires sus-cités ont souhaité être accompagnés par l'Agence d'urbanisme.

Il s'agit d'une assistance auprès des pilotes du PDH dans l'animation de l'observatoire, au regard des enjeux et orientations identifiés pour cette nouvelle période de 6 ans. Ce document présente les objectifs de l'ODH, les caractéristiques socio-démographiques du territoire ligérien et les parcours résidentiels.

Numéro étude : 04-76
Cote : EPU 22 172
Accès : Diffusable

Power point

Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) : construction d'indicateurs composites pour apprécier les dynamiques du territoire au regard des orientations définies dans le Plan Départemental de l'Habitat 2020-2026

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2023, 28 p.

Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026 (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé début 2021. Ce plan est adossé à un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) et les partenaires sus-cités ont souhaité être accompagnés par l'Agence d'urbanisme. Il s'agit d'une assistance auprès des pilotes du PDH dans l'animation de l'observatoire, au regard des enjeux et orientations identifiés pour cette nouvelle période de 6 ans.

Le diaporama présente :

- les objectifs, la structure générale de l'ODH,
- les indicateurs présents dans le livret : profil sociodémographique du territoire, structure du parc résidentiel ligérien, l'état du parc privé, l'offre locative sociale et ses occupants, etc.

Numéro étude : 04-76

Cote : EPU 22 173

Accès : Diffusible

Power point

Opérateurs en territoire détendu

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 02/05/2022, 24 p.

La notion de « territoire détendu » masque d'importants contrastes mais d'une manière générale, les territoires détendus souffrent d'un manque d'attractivité à l'égard des opérateurs et des acteurs de l'immobilier... Les promoteurs, dont l'objectif est de capter la valeur foncière et immobilière d'un lieu, sont souvent peu présents, et les sorties opérationnelles des projets portés par les collectivités pas toujours évidentes. Ces éléments questionnent le partenariat des 4 Agences de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de son nouveau PPI 2021-2025, l'Epora engage une réflexion sur les conditions de mise en place d'une stratégie sur les territoires détendus et sur une évolution des modalités de minoration foncière.

Cette mission, menée par le réseau Urba4, permet d'appréhender de manière qualitative les questions suivantes :

- quels sont les critères d'attractivité déterminants des territoires détendus ?
- quels sont les points d'appui d'un marché de l'habitat sous faible tension pour le développement de la promotion immobilière, mais aussi d'opérations de réhabilitation ?
- quels sont les conditions de réussite, les outils et les bonnes pratiques que les territoires détendus peuvent développer pour attirer les promoteurs ?

Numéro étude : 00-230

Cote : EPU 22 164

Accès : Partenarial

Rapport

Opérateurs en territoire détendu

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 02/2022, 2 documents

Dans le cadre de son nouveau programme pluriannuel d'intervention 2021-2025, pour renforcer son accompagnement auprès des territoires ruraux et périurbains, et favoriser au mieux la revitalisation des centralités, Epora engage une réflexion sur les conditions de mise en place d'une stratégie sur les territoires détendus.

Dans ce contexte, Epura a sollicité le réseau des agences d'urbanisme de l'ex-région Rhône-Alpes (Urba3) pour approcher la problématique des opérateurs en marché détendu, et ainsi mieux comprendre les ressorts de l'attractivité des territoires pour les acteurs de l'immobilier.

Il s'agit à travers cette mission d'appréhender de manière qualitative les questions suivantes :

- Quels sont les critères d'attractivité des territoires détendus ?
- Quels sont les points d'appui (caractéristiques sur lesquelles s'appuyer) d'un marché de l'habitat sous faible tension pour le développement de la promotion immobilière, mais aussi d'opération de réhabilitation ?
- Quels sont les conditions de réussite, les outils et les bonnes pratiques que les territoires détendus peuvent développer pour attirer les promoteurs ?

Pour cela, des entretiens ont été conduits auprès de différents acteurs immobiliers, privés et publics, afin de comprendre leur approche de ces territoires détendus.

Numéro étude : 00-230

Cote : EPU 22 165

Accès : Partenarial

Rapport

Plan Départemental de l'Habitat de la Loire, observatoire départemental de l'habitat (2020-2026)

Auteurs : Epures ; Conseil Général de la Loire

Référence : Département de la Loire - 02/2022, 56 p.

Le plan départemental de l'habitat est introduit par l'article 68 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. Elaboré pour 6 ans, il vise à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des programmes locaux de l'habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département. Le plan départemental de l'habitat 2020-2026 de la Loire a été adopté conjointement par le Département et l'État le 4 février 2021.

Ce document cadre définit, à partir d'un diagnostic, les grands enjeux en matière d'habitat pour le territoire ligérien ainsi que des propositions d'actions. Afin de suivre les évolutions du territoire sur la thématique de l'habitat, un Observatoire Départemental de l'Habitat est mis en place, en lien avec le Plan Départemental de l'Habitat. La mise en œuvre de cet observatoire a été confiée à epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise.

La Loire est un département alliant des secteurs très urbains et péri-urbains, des zones rurales, des paysages montagneux et des paysages agricoles. Cette diversité confère au département son identité et sa grande richesse patrimoniale. Ce second plan départemental de l'habitat veut prendre en compte cette variété ligérienne en adaptant les différentes orientations aux enjeux de chaque secteur.

Les enjeux du plan départemental de l'habitat 2020-2026 s'inscrivent dans un contexte d'urgence climatique et de solidarité : consommation raisonnée de l'espace avec un objectif de zéro artificialisation nette, en privilégiant le réinvestissement de l'existant ; maîtrise de l'impact du développement en termes de mobilité et de coût ; amélioration de la qualité globale du parc de logements (parc existant et construction neuve) ; renforcer la lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne ; veiller à l'équilibre social et à la solidarité territoriale dans les réponses à apporter aux publics les plus fragiles.

Numéro étude : 04-76

Cote : EPU 22 174

Accès : Diffusible

Power point

PLH 3 Saint-Etienne Métropole : échanges avec Epora

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/2022

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUi, PLH, ou autres études de programmation ou d'aménagement. Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associée à ces élaborations. Cependant ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain, ou impactent directement des actions conduites par Epora sur ses territoires.

Il s'agit pour l'Agence de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUi, ou dans les PLH ou autres études de programmation et les actions d'Epora sur ces territoires : avoir des échanges les plus en amont possibles pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis d'une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par Epora.

Numéro étude : 09-153

Cote : EPU 22 049

Accès : Partenarial

Power point

PLH Saint-Etienne Métropole : bilan triennal - Comité de pilotage

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 18/08/2022, 52 p.

Ce document reprend les données de contexte. Il présente le bilan par axe, l'orientation du PLH, des données sur la requalification du parc existant et la production neuve...

Numéro étude : 04-005

Cote : EPU 22 001

Accès : Partenarial

Power point

PLH Saint-Etienne Métropole : bilan triennal - Comité technique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/07/2022, 22 p.

Le bilan triennal des axes 3 et 4 du PLH reprend les données sur la production neuve, la qualité et la diversification de l'habitat ainsi que sur les publics spécifiques.

Numéro étude : 04-005

Cote : EPU 22 002

Accès : Partenarial

Power point

PLH Saint-Etienne Métropole : bilan triennal - Comité technique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 19/05/2022, 35 p.

- Données de contexte
- Bilan de l'axe 2 : requalification du parc existant

Numéro étude : 04-005

Cote : EPU 22 003

Accès : Partenarial

Rapport

PLH Saint-Etienne Métropole : Rapport Bilan Triennal

Référence : EPURES - 09/2022, 86

Le troisième Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole a été approuvé en mai 2019.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du PLH, deux types de bilan sont à réaliser : un bilan annuel pour chaque année d'application et un bilan triennal. Le document ici présent constitue le bilan triennal, basé sur les années 2019 à 2021 d'application du PLH.

Numéro étude : 04-005

Cote : EPU 22 004

Accès : Partenarial

Rapport

Rénovation énergétique dans l'habitat : passage à l'acte groupé et territorialisé ; mesure des potentialités d'un territoire, exemple dans le tissu pavillonnaire de Loire Forez

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2022, 37 p.

La rénovation du parc de logements est l'un des enjeux clé de la transition énergétique, enjeu exprimé tant à l'échelle nationale que localement. Des expériences menées à l'échelle locale ou nationale montrent l'intérêt de mener des démarches dans une logique de quartier pour toucher un plus grand nombre de propriétaires et permettre de mutualiser les moyens.

Cette étude s'inscrit dans cette perspective et cherche à répondre aux questions suivantes :

- comment réussir une opération de massification bénéficiant à des ménages aux profils différents, à l'échelle d'un quartier ?
- comment embarquer et faire adhérer l'ensemble des parties prenantes de la rénovation énergétique dans une telle opération ?

Numéro étude : 04-99

Cote : EPU 22 177

Accès : Partenarial

INFRASTRUCTURES - OUVRAGES D'ART

Plaquette

Secteurs soumis à l'influence de voiries bruyantes : éléments méthodologiques d'analyse préalable à l'action

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : EPURES ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 10/2022, 28 p.

Les secteurs urbains soumis à l'influence de voiries bruyantes combinent des préoccupations de différentes natures :

- Un développement de longue date qui lie axes de transport et développement urbain, qui permet la présence combinée d'espaces urbains avec une densité de logements, emplois, services, équipements, fonctions propices à répondre aux enjeux de la ville durable
- Une santé des populations et une qualité de vie souvent médiocres qui peuvent entraîner des cycles de dépréciation des espaces urbains : vacance des logements, paupérisation, image, etc.

Cette combinaison d'enjeux invite à repenser l'approche de la question des nuisances sonores dans les secteurs urbains pour mieux comprendre les dynamiques qui s'opèrent, mais aussi pour impulser des projets de qualité pour l'avenir des territoires.

Numéro étude : 00-227

Cote : EPU 22 066

Accès : Diffusible

MÉTHODES - TECHNIQUES

Power point

EMC2 (Enquête Mobilité Certifiée Cerema) : comité technique n° 10

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/10/2022, 73 p.

L'enquête, marquée par la crise sanitaire de la Covid_19, a été validée par le Cerema. Le périmètre a beaucoup évolué entre 2010 et 2021. Quelques évolutions sont marquantes :

- Baisse de la mobilité : -8%
- Baisse de la part modale de la voiture
- Vague 2 (2021) durant laquelle 32% des personnes de 5 ans et plus ont été interrogées.

Numéro étude : 07-169

Cote : EPU 22 124

Accès : Partenarial

Power point

Intervention ENSEIS : l'observation sociale à epures

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/12/2022, 52 p.

Le diaporama propose :

- une présentation d'epures
- une définition de l'observation à epures : quelle observation ? Pourquoi faire de l'observation, pour qui ?
- une présentation des données pour l'observation sociale : le dispositif de veille des quartiers stéphanois, l'observatoire social des quartiers de Saint-Etienne Métropole.

Numéro étude : 11-98

Cote : EPU 22 006

Accès : Partenarial

Power point

Présentation du MOS 2020, outil d'analyse du territoire : réunion des Scot AURA

Auteurs : Epures ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 11/01/2022, 25 p.

Le MOS (Modèle d'Occupation des Sols) est un outil indispensable pour suivre la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers. Le MOS 2020 permet de décrire l'usage des sols, d'observer, localiser et quantifier l'évolution des espaces urbains, agricoles et naturels entre 2010 et 2020.

Numéro étude : 00-213

Cote : EPU 22 123

Accès : Diffusable

RESSOURCES - NUISANCES

Power point

Etat des lieux et bonnes pratiques pour les équipements de collecte des déchets

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/12/2022, 21 p.

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 est venue encore renforcer le cadre légal concernant la gestion des déchets. Elle fixe des objectifs ambitieux pour 2025, mais dès 2023, le tri à la source deviendra une obligation pour les biodéchets.

Ainsi, il est demandé d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65 % des déchets non dangereux, non inertes en 2025. Il est également demandé de généraliser le tri à la source des biodéchets en 2025 et d'aller vers une tarification incitative pour couvrir 25M d'habitants en 2025 au national. C'est dans ce cadre que Saint-Etienne Métropole a souhaité travailler sur la valorisation des déchets verts et sur l'offre de compostage sur son territoire et bénéficier des dispositifs d'informations géographiques détenus par le partenariat de l'Agence d'urbanisme.

Numéro étude : 10-35

Cote : EPU 22 081

Accès : Diffusable

SANTÉ

Plaquette

Alimentation : enjeux et questionnements autour d'une transition

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2023, 20 p.

Le département de la Loire est un territoire dynamique au niveau agricole et agroalimentaire du fait de ses surfaces exploitées, de sa capacité nourricière globale et de son industrie agroalimentaire spécifique. Toutefois, en y regardant de plus près, le lien avec la population et son alimentation est plus contrastée.

Certes, ses surfaces en herbe et son bétail répondent largement aux besoins en lait et en viande de la population mais c'est loin d'être le cas pour d'autres aliments tels que les fruits et les légumes. Or, les tendances alimentaires actuelles montrent un mouvement vers davantage de végétal dans les assiettes, vers des produits plus sains et plus locaux. Ces nouveaux comportements alimentaires, portés par la montée des préoccupations environnementales, questionnent le système actuel au point que les collectivités et les acteurs locaux s'investissent, en mettant en place des systèmes qui structurent l'approvisionnement alimentaire des villes et permettent l'accès à la production locale.

Assiste-t-on à une véritable transition alimentaire et à une remise en cause du modèle de surconsommation au profit d'une vision plus rationnelle et raisonnée de l'alimentation ? L'agriculture, questionnée par sa structure économique et les défis environnementaux, doit-elle, à elle seule, répondre aux nouvelles attentes des consommateurs ? Enfin, l'action publique, qui s'est renforcée sur le sujet récemment, sera-t-elle suffisante pour répondre au défi alimentaire actuel ?

Numéro étude : 11-13

Cote : EPU 22 082

Accès : Diffusable

Power point

Inter-club "Promotion de l'activité physique dans les projets urbains "

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 23/06/2022, 4 documents

Dans le cadre de sa mission observation, l'Agence d'urbanisme a organisé un inter-club sur la " Promotion de l'activité physique dans les projets urbains ".

L'inactivité physique tue autant que le tabagisme et est responsable de plus de 5 millions de décès dans le monde. A l'inverse, pratiquer une activité physique quotidienne est à la fois bénéfique pour la santé physique, mentale et sociale : moins de risque de développer des maladies chroniques ou de l'obésité ; une amélioration de la condition physique ; une amélioration de la qualité du sommeil et les capacités cognitives, une diminution de l'anxiété, une meilleure intégration sociale (Source : Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, <https://onaps.fr>)

Les interventions ont été l'occasion de présenter des initiatives en faveur de la promotion de l'activité physique, incluant le point de vue d'usagers éloignés du sport, et des retours d'expérience de projets urbains ayant intégré les modes actifs. L'objectif est également de favoriser, à travers des temps de débat, les échanges entre les acteurs de la santé, du sport, de la mobilité et des projets urbains.

Numéro étude : 11-11

Cote : EPU 22 085

Accès : Partenarial

Rapport

PRSE Auvergne-Rhône-Alpes - Action 17 "Intégrer les enjeux de santé-environnement dans l'aide à la décision sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement" ; rapport technique et fiches pédagogiques

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 10/2022, 15 documents

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : c'est la mission que s'est donnée le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba 4), dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'appui de l'Observatoire régional de la Santé (ORS).

En effet, les Agences d'urbanisme et leurs partenaires en sont convaincus : les collectivités disposent de puissants leviers d'action en matière de santé, dont elles ne soupçonnent pourtant pas toujours la portée. C'est pourquoi depuis plusieurs années, les Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS, la DREAL et l'ORS se mobilisent et se coordonnent pour accompagner les élus dans une mise en cohérence plus efficace des politiques publiques et dans des arbitrages parfois délicats en faveur de la santé de tous, afin d'améliorer durablement l'habitabilité de nos territoires.

Aboutissement de ces travaux, le réseau Urba 4 a conçu des outils pédagogiques, issus d'expérimentations menées auprès de six collectivités : trois vidéos, 14 fiches pratiques et un rapport technique, afin de sensibiliser et accompagner les collectivités dans leur projet d'urbanisme favorable à la santé.

Numéro étude : 00-177

Cote : EPU 22 084

Accès : Diffusible

SCIENCES HUMAINES - SOCIOLOGIE

Plaquette

Alimentation : enjeux et questionnements autour d'une transition

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2023, 20 p.

Le département de la Loire est un territoire dynamique au niveau agricole et agroalimentaire du fait de ses surfaces exploitées, de sa capacité nourricière globale et de son industrie agroalimentaire spécifique. Toutefois, en y regardant de plus près, le lien avec la population et son alimentation est plus contrastée.

Certes, ses surfaces en herbe et son bétail répondent largement aux besoins en lait et en viande de la population mais c'est loin d'être le cas pour d'autres aliments tels que les fruits et les légumes. Or, les tendances alimentaires actuelles montrent un mouvement vers davantage de végétal dans les assiettes, vers des produits plus sains et plus locaux. Ces nouveaux comportements alimentaires, portés par la montée des préoccupations environnementales, questionnent le système actuel au point que les collectivités et les acteurs locaux s'investissent, en mettant en place des systèmes qui structurent l'approvisionnement alimentaire des villes et permettent l'accès à la production locale.

Assiste-t-on à une véritable transition alimentaire et à une remise en cause du modèle de surconsommation au profit d'une vision plus rationnelle et raisonnée de l'alimentation ? L'agriculture, questionnée par sa structure économique et les défis environnementaux, doit-elle, à elle seule, répondre aux nouvelles attentes des consommateurs ? Enfin, l'action publique, qui s'est renforcée sur le sujet récemment, sera-t-elle suffisante pour répondre au défi alimentaire actuel ?

Numéro étude : 11-13

Cote : EPU 22 082

Accès : Diffusable

Power point

Convention épurienne : synthèses de l'atelier 1 et de l'atelier 2

Auteurs : Epures ; Kaléido'scop

Référence : EPURES - 06/09/2022, 2 documents

Nécessité d'accompagner les transformations des modes de faire inhérentes aux transitions.

Ces deux ateliers ont permis à l'équipe d'epures :

- de réfléchir à la notion de position : les dominations (dans le jeu social), l'objectivité/neutralité vs l'approche subjective, la pluralité des points de vue (faire entendre d'autres voix)
- d'expérimenter des outils (issus de l'éducation populaire) pour se déplacer, se questionner individuellement et collectivement, d'ouvrir un chemin adapté au groupe.

Numéro étude : 20-03

Cote : EPU 22 178

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Dispositif de veille des quartiers stéphanois : accessibilité des équipements et des emplois

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/09/2022, 25 p.

Approfondissement de la thématique accessibilité/mobilité : précision sur les cheminements piétons, analyse intra-quartier, intégration d'autres lignes de transport en commun, estimation des difficultés d'accès aux équipements (alimentaire, scolaire, médical).

Numéro étude : 05-008

Cote : EPU 22 060

Accès : Confidentiel - interne



Rapport

La vie des étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne : une approche par le logement, la mobilité, la formation et les modes de vie

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 11/2022, 28 p.

Cette étude, réalisée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, propose d'analyser l'organisation de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante au sein de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (Amelyse). Il s'agit de changer d'échelle et d'analyser, pour la première fois, des réalités habituellement observées à l'échelle des EPCI.

En effet, les pratiques de mobilité et de logement des étudiants dépassent les périmètres administratifs des EPCI. Ainsi, plusieurs questions se posent naturellement : comment s'organisent les flux de déplacements des étudiants à l'échelle de l'Amelyse ? Où et comment vivent les étudiants au sein de ce vaste territoire ? Comment ces pratiques se superposent-elles avec l'offre d'enseignement supérieur ? Cette étude vise à apporter des premiers éléments de réponse. Il s'agit, à travers l'exploitation des données disponibles, de réaliser une première approche des dynamiques étudiantes à cette échelle.

Numéro étude : 00-203

Cote : EPU 22 086

Accès : Diffusable

Power point

Observatoire social des quartiers : comité technique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 16/01/2023, 29 p.

Présentation des productions de l'année dans le cadre de l'Observatoire social des quartiers :

- Retour sur les productions antérieures : accessibilité et situation de la jeunesse
- Exemple d'une fiche quartier
- Analyse sociale du territoire
- Point sur l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 et informations sur le prochain contrat de ville.

Numéro étude : 05-16

Cote : EPU 22 061

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Observatoire de la vie étudiante et scientifique : commission Habitat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 22/03/2022, 27 p.

En complément du travail d'observation et de prospective sur le logement étudiants, Saint-Etienne Métropole a souhaité se doter d'un outil de suivi de l'ensemble de la vie étudiante et scientifique, à la fois pour mesurer son attractivité auprès des étudiants et des chercheurs et déterminer les marqueurs de cette attractivité comme les axes d'amélioration, mais aussi pour mieux connaître leurs conditions de vie et leurs besoins au-delà du logement, notamment en termes de déplacements, de budget, de loisirs, etc...

Sur la base des indicateurs identifiés en 2021, l'observation s'est poursuivie sur le volet vie étudiante et scientifique et sur les aspects marquants qui en ressortent.

Ce document présente les chiffres clés de l'Observatoire de la vie étudiante et scientifique, des données sur le logement des étudiants et le label "Observatoire territorial du Logement Etudiant" (OTLE).

Numéro étude : 04-78

Cote : EPU 22 088

Accès : Partenarial

Power point

Observatoire territorial du logement étudiant : groupe de travail

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 16/12/2022, 34 p.

La démarche partenariale sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du premier Schéma Campus. Elle repose sur le travail d'un ensemble d'acteurs impliqués (AMOS, CROUS, DDT, UJM, VSE...). En 2019, le dispositif de suivi du logement étudiants animé par epures et piloté par Saint-Etienne Métropole a été labellisé, en tant qu'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) par la FNAU, l'AVUF, l'ADCF et France Urbaine dans le cadre d'une mise en réseau des observatoires du logement étudiant et de la constitution d'un observatoire national.

Le document ci-après présente :

- le bilan 2022
- les chiffres clés des effectifs étudiants
- les données CAF (2020) et les données de l'Observatoire Local des Loyers (OLL - résultats de l'enquête 2021)
- les résultats de l'enquête menée en 2022 sur les résidences étudiantes à Saint-Etienne
- l'accueil des étudiants dans le parc social public
- un zoom sur la précarité étudiante et quelques dispositifs d'aide.

Numéro étude : 04-78

Cote : EPU 22 089

Accès : Partenarial

Power point

Observatoire de la vie étudiante et scientifique : groupe de travail

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 30/08/2022, 41 p.

En complément du travail d'observation et de prospective sur le logement étudiants, Saint-Etienne Métropole a souhaité se doter d'un outil de suivi de l'ensemble de la vie étudiante et scientifique, à la fois pour mesurer son attractivité auprès des étudiants et des chercheurs et déterminer les marqueurs de cette attractivité comme les axes d'amélioration, mais aussi pour mieux connaître leurs conditions de vie et leurs besoins au-delà du logement, notamment en termes de déplacements, de budget, de loisirs, etc.

Sur la base des indicateurs identifiés en 2021, l'observation s'est poursuivie sur le volet vie étudiante et scientifique et sur les aspects marquants qui en ressortent.

Le document propose les résultats de l'enquête menée en 2022 auprès des établissements d'enseignement ainsi que des données sur la vie étudiante (déplacement, solidarité, précarité, dispositifs d'accueil...).

Numéro étude : 04-78

Cote : EPU 22 090

Accès : Partenarial

Rapport

Quel regard des habitants du Sud Loire sur le territoire et son devenir ?

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2023, 12 p.

L'enjeu de cette étude qualitative était de mieux comprendre comment les habitant.e.s de la région stéphanoise perçoivent leur avenir et celui de leur territoire. Pour répondre à cette question, epures a, pour cela, fait usage d'un outil très utilisé en sociologie qualitative : l'entretien semi-directif.

Numéro étude : 01-106

Cote : EPU 22 087

Accès : Partenarial



Power point

Ville et Métropole étudiantes ; saisine du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 20/09/2022, 2 documents

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de ses saisines et auto-saisines, s'appuie sur le partenariat de l'Agence d'urbanisme afin de réfléchir sur certaines thématiques.

Les travaux de l'Agence remis aux membres du Conseil de développement sont intégrés à la finalisation des travaux de ce dernier soit sous forme d'apport méthodologique, soit sous forme d'un rendu annexé à l'avis.

En 2022, l'Agence accompagne le Conseil de développement sur le sujet "Ville et Métropole étudiantes".

Numéro étude : 01-166

Cote : EPU 22 076

Accès : Diffusible

TRANSPORTS

Power point

EMC2 (Enquête Mobilité Certifiée Cerema) : comité technique n° 10

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/10/2022, 73 p.

L'enquête, marquée par la crise sanitaire de la Covid_19, a été validée par le Cerema. Le périmètre a beaucoup évolué entre 2010 et 2021. Quelques évolutions sont marquantes :

- Baisse de la mobilité : -8%
- Baisse de la part modale de la voiture
- Vague 2 (2021) durant laquelle 32% des personnes de 5 ans et plus ont été interrogées.

Numéro étude : 07-169

Cote : EPU 22 124

Accès : Partenarial

Rapport

Etoile ferroviaire stéphanoise : volet intermodalité territoire ; synthèse

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2022, 36 p.

La démarche partenariale d'étude de l'Etoile Ferroviaire Stéphanoise (EFS) est portée par l'Etat, la Région AURA et Saint-Etienne Métropole. Un volet « autonomie » est identifié au sein de la démarche : l'analyse de l'intermodalité dans les gares du périmètre d'étude et l'articulation aux projets de territoire impactant l'offre et la demande de transport ferroviaire en Sud Loire. L'analyse des offres de mobilité existantes et en particulier des correspondances réelles en gare et des dynamiques de population, d'emploi et de projet urbain autour des gares montre globalement une mauvaise mise en œuvre des orientations de planification polarisée autour des gares et une articulation TC/TER/Modes actifs insuffisante sur le périmètre de l'EFS.

Numéro étude : 07-185

Cote : EPU 22 013

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Intermodalités en gares : synthèse des webinaires des “jeudis du SMT” et du séminaire conclusif

Auteurs : Epures ; Agence d’Urbanisme de l’aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d’urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 11/2022, 10 p.

Séminaire 1 : la marche au cœur de l’intermodalité en gare

Séminaire 2 : l’intermodalité vélo en gare ; pour que ça marche, il faut que ça roule

Séminaire 3 : transports en commun, transports à la demande et train ; organiser des solutions collectives efficaces

Séminaire 4 : voiture et train en intermodalité

Séminaire conclusif : synthèse et ouverture

Numéro étude : 00-224

Cote : EPU 22 012

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Les jeudis du SMT (webinaire) : intermodalités en gares périurbaines

Auteurs : Syndicat Mixte des Transports ; Epures ; Agence d’Urbanisme de l’aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Syndicat Mixte des Transports - 2022, 16 p.

Un format innovant de webinaires de courte durée, « les Jeudis du SMT », animé avec les Agences d’urbanisme de l’aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, a permis au SMT-AML de proposer une série de quatre webinaires thématiques. Cette publication de synthèse restitue les webinaires ainsi que la rencontre-conférence conclusive “intermodalité” :

- Webinaire 1 - La marche à pied : jusqu’à 2 km autour de la gare
- Webinaire 2 - Le vélo en gares périurbaines : priorité au maillage cyclable et au stationnement
- Webinaire 3 - L’intermodalité bus/train en gare périurbaine : l’équilibre efficacité/coût
- Webinaire 4 - La voiture en gares périurbaines : des évolutions pour les parcs-relais
- Rencontre-conférence conclusive - L’envie du train pour les usagers, l’envie d’agir pour les collectivités (intervention de Sonia Lavadinho, anthropologue urbaine et géographe, directrice de Bfluid, bureau d’études en mobilité).

Numéro étude : 00-225

Cote : EPU 22 141

Accès : Diffusable

Rapport

M6 + Vélo : aménagements cyclables liés au projet Chronobus M6

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2022, 24 p.

Le projet chronobus M6 fait partie des projets lauréats du 4e AAP de l’Etat “TC en site propre et pôles d’échanges multimodaux”. Il consiste en la réalisation d’une ligne chronobus cadencée de 8,7km bénéficiant d’aménagements dédiés.

Sa mise en œuvre implique des réflexions suivies de travaux sur le profil des voiries et l’usage/partage de l’espace public entre les différents modes de déplacement. Une requalification et une extension des aménagements cyclables le long du tracé m6 permettra de donner une meilleure place aux cycles et de rendre plus attractif le choix modal du vélo.

L’objectif de l’étude spécifique est de traiter l’itinéraire M6 section par section en précisant le type d’aménagements cyclables préconisé.

Numéro étude : 07-210

Cote : EPU 22 142

Accès : Confidentiel - interne



Rapport

Mobilités innovantes : recueil d'expériences sur les mobilités innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes, Tome 2

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise
Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 06/2022, 56 p.

Ce document compile des expériences sur les mobilités innovantes, en complément d'un premier tome réalisé en 2019.

Ce deuxième opus a été initié en 2021 par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le Cerema et le réseau des quatre agences d'urbanisme de la Région. Ce recueil a pour vocation de présenter succinctement des démarches de différentes natures, d'analyser leurs impacts, leurs coûts et d'identifier des contacts afin de les faire plus largement connaître. L'objectif de ce travail est ainsi de favoriser la mise à disposition de l'information, la mise en réseau d'acteurs et de favoriser les synergies, la reproduction d'initiatives ou leur adaptation dans d'autres contextes locaux.

Ce document a donc vocation à s'enrichir de nouvelles démarches, portées par les acteurs locaux en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Numéro étude : 00-183
Cote : EPU 22 008
Accès : Diffusible

Power point

Plan d'actions logistique : pôle métropolitain

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 07/10/2022, 34 p.

- La logistique : de quoi parle-t-on ?
- La logistique : les travaux du pôle métropolitain depuis 2016
- Répondre aux défis d'optimisation du système logistique
- Les apports d'une meilleure connaissance des flux de marchandises
- Rester en veille sur les expérimentations en cours

Numéro étude : 00-169
Cote : EPU 22 007
Accès : Partenarial

Power point

Quartier Sud-Est Beaulieu/Marandinière : mobilité et modes actifs

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2022, 41 p.

Dans le cadre des différentes instances liées aux projets urbains dans les quartiers sud-est de Saint-Etienne (équipement socio-culturels, ZAE Loti, ANRU...), il est apparu nécessaire à la ville de Saint-Etienne et ses partenaires de construire un diagnostic déplacements global à l'échelle du quartier. Déjà sous forte tension de stationnement, l'arrivée de nouveaux équipements/activités ne va pas améliorer la situation. Il est souhaitable de ne pas s'en tenir à cette seule question du stationnement et de la circulation, mais d'intégrer les autres modes, et notamment la marche et le vélo.

La ville de Saint-Etienne a donc sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

Numéro étude : 07-207
Cote : EPU 22 021
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Schéma de mobilité Forez-Est : diagnostic, plan d'actions, annexes

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/2022, 56 p.

La Communauté de communes Forez-Est souhaite réfléchir de manière concertée à l'amélioration des différentes offres de transport existantes ou à développer sur son territoire, et en lien avec ses voisins. Elle a sollicité le partenariat de l'Agence d'urbanisme fort de son expérience en matière de planification des modes de transport mis en œuvre depuis de longues années.

L'objectif est donc d'accompagner les services de Forez-Est dans l'élaboration d'un schéma de mobilité durable (co-voiturage, intermodalités, modes actifs, ...) co-construit avec les différents acteurs du territoire en sollicitant les dispositifs d'observation et les méthodologies développés par le partenariat de l'Agence d'urbanisme.

Numéro étude : 07-190

Cote : EPU 22 014

Accès : Partenarial

Rapport

SMT-AML : évolution des aires de chalandise des gares (attraction + diffusion) entre 2014 et 2019. Note de travail

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 09/2022, 12 p.

La note s'intéresse à 13 gares réparties sur les autres axes des étoiles ferroviaires lyonnaise et stéphanoise. Rappelons pour mémoire que les données de fréquentation utilisées dans ce travail sont réputées être issues de journées de circulation TER « nominales », sans pour autant pouvoir être considérées comme des fréquentations moyennées sur un temps d'observation long... La comparaison des résultats d'enquête sur des périodes courtes pose la question de fiabilité des tendances observées. Les enquêtes en cours de réalisation sur l'ensemble des branches ferroviaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettront d'avoir une vision homogène de l'usage des gares (aires de chalandises, modes d'accès, motifs de déplacements, etc.) et constitueront une base de référence pour les prochaines campagnes d'enquêtes.

Numéro étude : 00-221

Cote : EPU 22 009

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Stationnement en ouvrage Châteaureux : Cotech n° 5

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 24/01/2022, 9 p.

Une étude a été réalisée en 2021 pour comparer et qualifier différentes options de localisation, dimensionnement et fonctionnement d'un parc-relais TER "définitif" à proximité de la gare de Saint-Etienne Châteaureux. De grandes options ayant été décidées en fin d'année, il reste à modéliser, début 2022, les impacts du site retenu, au sud du pôle d'échanges multimodal.

Les partenaires du projet ont souhaité bénéficier de l'accompagnement d'epures au travers de l'utilisation du modèle multimodal et partenarial de déplacements, propriété de Saint-Etienne Métropole, et mis à disposition de l'Agence d'urbanisme qui en assure la gestion technique en lien avec ses partenaires du Sud Loire.

Numéro étude : 07-191

Cote : EPU 22 015

Accès : Partenarial

Power point

Tableau de bord T-Libr 2022 (données de l'année 2021)

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 09/12/2021, 14 p.

Il s'agit de la consolidation pluriannuelle des données relatives à la gamme tarifaire T-Libr (ventes, recettes, usages...). Toutes les données de vente ont été collectées jusqu'à août 2022. Les validations SNCF sont manquantes entre mars et décembre 2018 et elles ne sont disponibles qu'à l'année civile en 2019 et 2020 et manquante en 2021 et 2022. Pour les autres réseaux, les validations mensuelles sont collectées jusqu'à fin août 2022.

Numéro étude : 00-174

Cote : EPU 22 122

Accès : Partenarial

Power point

Vers un système RER : analyse de l'offre actuelle Firminy/Ambérieu

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 10/2022, 17 p.

Ce document présente :

- l'architecture de l'offre : typologie des dessertes, structure générale de la desserte, niveau d'offre cumulé
- structure horaire : amplitude, fréquences en heures de pointe, fréquences en heures creuses, weekend
- l'intermodalité : attractivité des gares

Numéro étude : 00-222

Cote : EPU 22 010

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Vers un système RER : analyse de l'offre actuelle Val de Saône/Vallée du Rhône

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes - 04/07/2022, 16 p.

Ce document présente :

- l'architecture de l'offre : typologie des dessertes, structure générale de la desserte, niveau d'offre cumulé
- la structure horaire : amplitude, fréquences en heures de pointe, en heures creuses et le weekend
- l'intermodalité : attractivité des gares

Numéro étude : 00-222

Cote : EPU 22 011

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Webinaire Logistique et flux de marchandises dans le Sud Loire : décryptages

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 08/02/2022, 20 p.

Il s'agit ici de définir et décrypter la logistique et les flux de marchandises dans le Sud Loire.

Numéro étude : 11-77

Cote : EPU 22 125

Accès : Diffusible



SIGLES ET ACRONYMES

- ADS** : Autorisation du Droit des Sol
- ADEF** : Association des Etudes Foncières
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- AEU** : Approche Environnementale de l'Urbanisme
- ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- AMELYSE** : Aire Métropolitaine Lyon Saint-Étienne
- AMI TEPOS** : Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires à énergie Positive
- ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- AOT** : Autorité Organisatrice des Transports
- AVAP** : Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- A2** : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Étienne et Lyon
- BBC** : Bâtiment Basse Consommation
- CAPI** : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- CCIR** : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CD** : Conseil départemental
- CERF** : Centre d'Echanges et de Ressources Foncières
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CERTU** : Centre d'études sur les réseaux, les Transports et l'Urbanisme
- CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CPER** : Contrat de plan Etat-Région
- CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- CRTE** : Contrats territoriaux de relance et de transition écologique
- CTCM** : Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine
- CUCS** : Contrats Urbains de Cohésion Sociale
- DAC** : Document d'Aménagement Commercial
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DIRECCTE** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ELO** : Emplois Loire Observatoire
- EMC²** : Enquête Ménage Déplacement
- E-MOB** : outil permettant de calculer l'impact budgétaire et environnemental d'un futur lieu de résidence
- E-OBSERV'** : outil de consultation des bases de données d'épures
- EPASE** : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne

EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
GES : Gaz à Effet de Serre
GOSE : Gier - Ondaine - Saint-Etienne
IMOPE : Inventaire Multi échelle Open Data du Potentiel Energétique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Majic : Mise à jour des informations cadastrales
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
ODH : Observatoire Départemental de l'Habitat
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PPA : Projet Partenarial d'Aménagement
PPA (les) : Personnes Publiques Associées
PTGE : Projet territorial de gestion de l'eau
QPV : Quartier Politique de la Ville
RGA : Recensement Général Agricole
SAE : Schéma d'Accueil Economique
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDEE : Schéma de Développement Economique et de l'Emploi
SIEL : Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire
SIET 42 : Système d'Intelligence Economique Territorial
SIG : Système d'Information Géographique
Sd'AP : Schéma d'Accessibilité Programmée
SDUC : Schéma Directeur D'Urbanisme Commercial
SÉM : Saint-Étienne Métropole
SMD : Schéma de Mobilité Durable
SMT : Syndicat des Mobilités des Territoires de l'aire metropolitaine lyonnaise
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TC : Transports Collectifs
TEPOS : Territoire à énergie positive
TVB : trame verte et bleue
TVBN : trame verte, bleue et noire
UNPI : Union Nationale de la Propriété Immobilière
URBA 4 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Étienne, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand
VRD : voiries et réseaux divers
ZAN : Zéro artificialisation nette



PILOTE INTERESSE INFORME

n°	étude	Prog 2022 (financement)	Prog 2022 (heures)	%	Etat	SBM	Lfa	COPLER	Forez Est.	Pôle métrop.	SMT	Dept42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Plat.	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais agglo-CHU-CCI- Univ- PNR Plat- SIEL...)	
SOCLE PARTENARIAL																								
OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER																								
00/210	VALORISATION ET OBSERVATION/ANALYSE		5																					
01/053	OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANNIFICATION		20																					
01/106	OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES		40																					
04/003	OBSERVATOIRE HABITAT		60																					
04/071	OBSERVATION DE LA PROMOTION IMMOBILIERE		10																					
04/075	OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS		40																					
06/004	OBSERVATOIRE COMMERCE		20																					
06/011	OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE		80																					
07/006	OBSERVATOIRE DES MOBILITES		0																					
07/007	MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET MISE A JOUR		48																					
08/025	OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES		20																					
09/022	OBSERVATOIRE DES MARCHES FONCIERS		20																					
10/008	OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE		20																					
11/013	PUBLICATIONS TRANSVERSALES		30																					
TOTAL		253 842 €	412,7512195	7,5%																				
CAPITALISER, PARTAGER LA DONNEE																								
00/213	URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES		15																					
01/006	MISSION OBSERVATION		30																					
01/158	e-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES		20																					
01/192	MODELE D'OCCUPATION DES SOLS		18																					
01/196	GESTION DES BASES DE DONNEES		100																					
01/197	ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES		40																					
07/150	e-mob SOCLE EXTENSION ET GESTION		10																					
TOTAL		143 295 €	233	4,3%																				
ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR																								
11/001	ANIMATION DU PARTENARIAT		60																					
11/005	INSTANCES AGENCE		50																					
11/006	CENTRE DE DOCUMENTATION		90																					
11/009	COMMUNICATION : STRATEGIE ET ANIMATION		60																					
11/010	GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES		90																					
11/011	CLUB DES OBSERVATOIRES		15																					
11/012	TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FNAU URBA4 A2)		35																					
11/077	WEBINAIRES epures		20																					
TOTAL		258 300 €	420	7,7%																				
AIDER, ACCOMPAGNER																								
01/203	SCENE DECHANGEMENT DES PRESIDENTS D'EPCI		10																					
01/800	PARTICIPATION DEVELOPEMENT OUTILS ET METHODES		30																					
01/980	JOURS D'APPUI AUX MEMBRES DE DROIT		80																					
TOTAL		73 800 €	120	2,2%																				
TOTAL SOCLE PARTENARIAL		729 237 €	1186	21,7%																				

n°	étude	Prog 2022 (financement)	Prog 2022 (jours)	%	Etat	SEM	Lfa	COPLER	Forez Est	Pôle métrop.	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Plat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais agglo-CHU-CCI-UNIV-PAIR-PIBIT-SEL...)																					
PROJETS ET MISSIONS																																												
DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN																																												
00/032	AZ - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYON-SAINTE-ETIENNE ANIMATION		5																																									
00/096	URBA4 TRAME VERTE ET BLEUE SRADDET		17																																									
00/130	AZ URBANISME COMMERCIAL		13																																									
00/152	URBA4 ATLAS REGIONAL		14																																									
00/153	URBA4 CLUB PLUI		8																																									
00/155	URBA4 - COMITE REGIONAL HABITAT/HEBERGEMENT		10																																									
00/160	AZ ENERGIE		8																																									
00/169	AZ LOGISTIQUE		27																																									
00/174	AZ SUIVI T. LIBR		3																																									
00/177	URBA4 PLAN REGIONAL SANTE-ENVIRONNEMENT SANTE ET URBANISME		43																																									
00/183	URBA4 PUBLICATION NOUVELLES MOBILITES		3																																									
00/186	AZ WEB SIG		5																																									
00/199	AZ SMT SUIVI PARTENARIAL		3																																									
00/200	AZ PLANS METROPOLITAINS		10																																									
00/201	AZ ZERO ARTIFICIALISATION NETTE AMELIYSE		14																																									
00/203	AZ CAHIER ETUDIANTS		3																																									
00/207	URBA4 SCENE D'ECHANGE FRICHES ECONOMIQUES		6																																									
00/212	AZ SMT APPROFONDISSEMENT ZE SEMESTRE		10																																									
00/220	URBA4 ADEME SUJETS EXPLORATOIRES		2																																									
00/221	AZ AIRES CHALANDES ET DE DIFFUSION		25																																									
00/222	AZ RER		16																																									
00/224	AZ WEBINAIRES ET SEMINAIRE FINAL		2																																									
00/225	AZ ENSEIGNEMENTS PAI		6																																									
00/226	AZ OBSERVATOIRE ZAE		18																																									
00/230	URBA4 TERRITOIRE DETENDU		7																																									
00/231	URBA4 ZAN RENATURATION		15																																									
00/235	AZ SCHEMA COVOITURAGE		10																																									
00/236	URBA4 ZAN ET SORTIE MARCHÉ LOCATIF PASSOIRE THERMIQUE		52																																									
00/237	URBA4 EPORA SYNTHESE DES ETUDES		5																																									
00/238	AZ CONFERENCE DES SCOTS		10																																									
00/243	AZ PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES-INSEE		2																																									
00/244	URBA4 FONCIER ECONOMIQUE ZAE		13																																									
TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN																						254 678 €	385	7,0%																				
PROJET TERRITORIAL																																												
01/030	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE REVISION		206																																									
01/117	SCOT MONTS DU LYONNAIS		15																																									
01/154	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLU145 COMMUNES		161																																									
01/157	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLU187 COMMUNES		109																																									
01/166	SAINTE-ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT		10																																									
01/174	COPLER AMO PLUI		20																																									
01/184	SAINTE-ETIENNE METROPOLE AMO PLUI		1000																																									
01/187	SAINTE-ETIENNE METROPOLE PATRIMOINE		75																					PNR PIBIT																				
01/191	SAINTE-ETIENNE METROPOLE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT APPUI ELABORATION		117																																									
01/193	SCHEMA CAMPUS MISE EN OEDUIRE		5																					Univ.																				
01/204	SCOT DU ROANNAIS DEMARCHE D'INTERCONNAISSANCES		40																					Roannais agglo																				
01/205	SCOT DU ROANNAIS EVALUATION STEP4		12																					Roannais agglo																				
01/206	SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SORNIN		19																					Roannais agglo																				
01/207	CC FOREZ EST IMPACTS LOI CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION		35																																									

n°	étude	Prog 2022 (financement)	Prog 2022 (jours)	%	Etat	SEM	LFa	CODLER	Forez Est	Pôle métrop.	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Pilat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais aggro-CHU-CCI- Univ- PNR Pilat- SEL...)	
01/208	MONT'S PILAT IMPACTS LOI CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION		26																					
TOTAL PROJET TERRITORIAL		1 139 895 €	1850	33,8%																				
PLANIFICATION COMMUNALE																								
02/015	VEAUCHE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME		89																					
02/035	MONTROND-LES-BAINS PROCEDURES		3																					
02/054	ST ANDRE LE PUY ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU		26																					
02/100	LA GIMOND ACCOMPAGNEMENT PLU		12																					
02/103	ST MEDARD EN FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU		40																					
02/136	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN MODIFICATION PLU		10																					
TOTAL PLANIFICATION COMMUNALE		1 110 700 €	180	3,3%																				
PROJETS URBAINS																								
03/226	EPORA ETUDES FLASH DE CADRAGE URBAIN		5																					
03/264	EPASE CONTRIBUTION AUX PROJETS URBAINS DES PARTENAIRES		10																					
03/271	CODLER ACCOMPAGNEMENT PETITES VILLES DE DEMAIN		110																					
03/272	FRIMNY PLAN GUIDE		50																					
03/274	SORBIERS SITE ISOCHROME		30																					
03/275	SAINTE-ETIENNE ACCOMPAGNEMENT SUIVI DES PROJETS URBAINS		2																					
03/276	SAINTE SIGOLENE PETITES VILLES DE DEMAIN		54																					
TOTAL PROJETS URBAINS		160 550 €	261	4,8%																				
HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL																								
04/005	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN - PLU D'AGGLOMERATION - BILAN ANNUEL		45																					
04/054	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADÉES		14																					
04/076	ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT		33																					
04/078	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANT ET SCIENTIFIQUE		30																					
04/088	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN ANALYSE PROSPECTIVE PROGRAMMATION IMMOBILIERE		15																					
04/090	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANALYSE TRANSACTIONS IMMOBILIERES		15																					
04/097	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION BENCHMARK RENOVATION ENERGETIQUE CENTRES BOURG		7																					
04/101	CODLER VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS		3																					
05/008	SAINTE-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVS)		41																					
05/016	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS		80																					
05/054	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION OBSERVATOIRE EMPLOI		25																					
05/059	ETAT TAUX LOGEMENT SOCIAL QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE		28																					
TOTAL HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL		206 665 €	336	6,1%																				
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																								
06/080	SAINTE-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE et YSE		69																					
06/096	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN PERENNITE DES ENTREPRISES AVEC LA CCI		10																					
06/110	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANTEENne GDM		42																					
06/117	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN DESIGN IMPACTS ECONOMIQUES		40																					
06/119	EPA SCOPE		70																					
06/121	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN TOILE INDUSTRIELLE SANTE		59																					
06/122	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN TOILE INDUSTRIELLE MANUFACTURING		93																					
06/123	FOREZ EST STRATEGIE ZONES ECONOMIQUES		9																					
06/124	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN DYNAMIQUE IMPORT EXPORT INDUSTRIEL		20																					
06/125	SAINTE-ETIENNE METROPOLITAIN SERVICES ET AMENITES ZAE		20																					
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		265 785 €	432	7,9%																				
DEPLACEMENTS																								
07/169	ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMC2		64																					
07/185	INTERMODALITE ETOILE FERROVIAIRE SEPHANOISE		60																					

n°	étude	Prog 2022 (francement)	Prog 2022 (Jours)	%		Etat	SEM	LFa	COPLER	Forez Est	Pôle métrop.	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot roannais	Monts Lyonnais	Monts du Pilat	Ville de St-Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	ADEME	Autres (Roannais agglo-CHU-CCI- Univ- PNF Pilat- SIEL...)
07/190	FOREZ EST SCHEMA DE MOBILITE		2																					
07/192	GOUYONNIERE - CONTRAT D'AXE SUD PLAIN		10																					
07/197	SAINT-ETIENNE TERRENOIRE CIRCULATION ET TC		7																					
07/202	CHU NORD STATIONNEMENT et CIRCULATION		15																					CHU
07/204	SAINT ETIENNE METROPOLE ETUDES VELO		41																					
07/205	SAINT ETIENNE METROPOLE ETUDE MI D'ET PROLONGEMENT T2		10																					
07/206	FIRMINY SCHEMA DE MOBILITE		50																					
07/207	SAINT-ETIENNE MOBILITE BEAULIEU MARANDINIERE		15																					
07/208	DEPARTEMENT DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL		8																					
07/209	SAINT ETIENNE METROPOLE PLAN DE MOBILITE		180																					
07/210	SAINT ETIENNE METROPOLE DOSSIER VELO M6		7																					
TOTAL DEPLACEMENTS		288 343 €	469	8,6%																				
ENVIRONNEMENT																								
08/075	DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE		13																					
08/080	SAINT ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE CONTRAT VERT ET BLEU		20																					
08/091	DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE		7																					
08/092	FOREZ EST AMO PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL		5																					
TOTAL ENVIRONNEMENT		27 583 €	45	0,8%																				
FONCIER																								
09/153	EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA		6																					
09/158	SAINT ETIENNE METROPOLE REPRISES GISEMENTS FONCIERS HABITAT		5																					
09/163	LOIRE FOREZ AGGLO GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES		85																					
09/164	INVENTAIRE FRICHES METHODOLOGIE		30																					
09/165	METHODOLOGIE OBSERVATOIRE FONCIER LOI CLIMAT RESILIENCE		30																					
09/166	SAINT ETIENNE METROPOLE STRATEGIE FONCIERE		75																					
09/167	SAINT ETIENNE METROPOLE FRICHES DECLINAISSON TERRITORIALE		50																					
TOTAL FONCIER		172 634 €	281	5,1%																				
EQUIPEMENTS																								
10/033	SAINT ETIENNE METROPOLE BORNES RECHARGE ELECTRIQUE		15																					SIEL
10/034	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION COMPOST LOCALISATION		17																					
10/035	SAINT ETIENNE METROPOLE COMPOST LOCALISATION ET BENCHMARKING		15																					
TOTAL EQUIPEMENTS		28 905 €	47	0,9%																				
TOTAL GENERAL		3 384 975 €	5471	100,0%																				

Socle partenarial	729 237 €	1186	22%
Etudes	2 655 738 €	4286	78%
TOTAL	3 384 975 €	5471	100%



TABLE
DES MATIERES

	CAPITALISER, PARTAGER LA DONNÉE	6
	00/213	
	URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES	7
	01/006	
	MISSION OBSERVATION	7
	01/158	
	E-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES	7
	01/192	
	MODELE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)	8
	01/196	
	GESTION DES BASES DE DONNEES	8
	01/197 8	
	ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES	8
	07/150	
	E-MOB SOCLE EXTENSION ET GESTION	8
	OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER	9
	00/210	
	VALORISATION ET OBSERVATION DE L'AIRE METROPOLITAINE LYON-SAINT-ETIENNE (AMELYSE)	10
	01/053	
	OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION	10
	01/106	
	OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES	10
	04/003	
	OBSERVATOIRE HABITAT	11
	04/071	
	OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE	12
	04/075	
	OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS	12
	06/004	
	OBSERVATOIRE COMMERCE	13
	06/011	
	OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE	13
	07/006	
	OBSERVATOIRE DES MOBILITES	14
	07/007	
	MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET MISE A JOUR	14
	08/025	
	OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	15

09/022	OBSERVATOIRE DES MARCHES FONCIERS	15
10/008	OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE	16
11/013	PUBLICATIONS TRANSVERSALES	16



ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR 17

11/001	ANIMATION DU PARTENARIAT	18
11/005	INSTANCES AGENCE	18
11/006	CENTRE DE DOCUMENTATION	18
11/009	COMMUNICATION : STRATEGIE ET ANIMATION	19
11/010	GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES	19
11/011	CLUB DES OBSERVATOIRES	20
11/012	TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FNAU URBA4 A2)	20
11/077 20	WEBINAIRES EPURES	20



AIDER, ACCOMPAGNER INNOVER 22

01/800	PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES	23
01/980	JOURS D'APPUI AUX MEMBRES DE DROIT	23



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN

	24
URBA4	25
00/096	
URBA4 TRAME VERTE ET BLEUE SRADDET	25
00/152	
URBA4 ATLAS REGIONAL	25
00/153	
URBA4 CLUB PLUI	26
00/155	
URBA4 COMITE REGIONAL HABITAT HEBERGEMENT	26
00/177	
URBA4 PLAN REGIONAL SANTE-ENVIRONNEMENT (PRSE) - SANTE ET URBANISME	27
00/183	
URBA4 PUBLICATION NOUVELLES MOBILITES	28
00/207	
URBA4 SCENE D'ECHANGE FRICHES ECONOMIQUES	28
00/220	
URBA4 SUJETS EXPLORATOIRES	28
00/229	
URBA4 URBANISME TEMPORAIRE	28
00/230	
URBA4 TERRITOIRE DETENDU	29
00/231	
URBA4 ZAN RENATURATION	29
00/236	
URBA4 ZAN ET SORTIE MARCHE LOCATIF PASSOIRE THERMIQUE	30
00/237	
URBA4 SYNTHESE DES ETUDES EPORA	31
00/244	
URBA4 FONCIER ECONOMIQUE ZAE	31
A2	32
00/032	
A2 ANIMATION INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYON SAINT-ETIENNE	32
00/130	
A2 URBANISME COMMERCIAL	32
00/160	
A2 SEMINAIRE TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE	33
00/169	
A2 LOGISTIQUE	33
00/174	
A2 SUIVI T LIBR	34
00/186	
A2 WEB SIG	34
00/199	
A2 SUIVI PARTENARIAL SMT	34

00/200		
A2 PLANS METROPOLITAINS		35
00/201		
A2 ZERO ARTIFICIALISATION NETTE AMELYSE		35
00/203		
A2 CAHIER ETUDIANTS		35
00/212		
A2 APPROFONDISSEMENT 2 ^E SEMESTRE SMT		36
00/221		
A2 AIRES CHALANDISES ET DE DIFFUSION		36
00/222		
A2 RER		36
00/223		
A2 DU PAI AU RER		37
00/224		
A2 WEBINAIRES ET SEMINAIRE FINAL		37
00/225		
A2 ENSEIGNEMENTS PLAN D' ACTIONS INTERMODALITE (PAI)		37
00/226		
A2 OBSERVATOIRE ZAE		38
00/227		
A2 VOIRIES BRUYANTES		39
00/235		
A2 SCHEMA COVOITURAGE		39
00/238		
A2 CONFERENCE DES SCOT		39



PROJET TERRITORIAL

40

SUD LOIRE		41
01/030		
ACCOMPAGNEMENT REVISION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE		41
01/154		
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLUI 45 COMMUNES		41
01/157		
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AMO PLUI 87 COMMUNES		42
01/166		
SAINT-ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT		43
01/184		
SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO PLUI		43
01/187		
SAINT-ETIENNE METROPOLE PATRIMOINE		44
01/191		
SAINT-ETIENNE METROPOLE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT APPUI ELABORATION		44
01/193		
SCHEMA CAMPUS MISE EN ŒUVRE		46
01/207		
CC FOREZ EST IMPACTS LOI CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION		46
01/208		
MONTS PILAT IMPACTS LOI CLIMAT RESILIENCE DOCUMENTS PLANIFICATION		47

AUTRES TERRITOIRES	47
01/117	
SCOT MONTS DU LYONNAIS	47
01/174	
COPLER AMO PLUI	47
01/204	
SCOT DU ROANNAIS DEMARCHE D'INTERCONNAISSANCES	48
01/205	
SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SYEPAR	48
01/206	
SCOT DU ROANNAIS EVALUATION SORNIN	49
METROPOLE DE SAINT-ETIENNE	51



PLANIFICATION COMMUNALE

50

METROPOLE DE SAINT-ETIENNE	51
02/061	
SAINT-HEAND DECLARATION DE PROJET	51
02/100	
LA GIMOND ACCOMPAGNEMENT PLU	51
02/136	
SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU	51
AUTRES TERRITOIRES	52
02/015	
VEAUCHE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	52
02/035	
MONTROND-LES-BAINS PROCEDURES	52
02/054	
ST-ANDRE-LE-PUY ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU	53
02/102	
ST-MARCEL-DE-FELINES MODIFICATION PLU	53
02/103	
ST-MEDARD-EN-FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU	54

	PROJETS URBAINS	55
	METROPOLE DE SAINT-ETIENNE	56
	03/264	
	EPASE CONTRIBUTION AUX PROJETS URBAINS DES PARTENAIRES	56
	03/268	
	ABOEN DEVENIR ANCIENNE ECOLE	56
	03/272	
	FIRMINY PLAN GUIDE	56
	03/274	
	SORBIERS SITE ISOCHROME	57
	03/275	
	SAINT-ETIENNE ACCOMPAGNEMENT SUIVI DES PROJETS URBAINS	58
	AUTRES TERRITOIRES	58
	03/226	
	EPORA ETUDES FLASH DE CADRAGE URBAIN	58
	03/271	
	COPLER ACCOMPAGNEMENT PETITES VILLES DE DEMAIN	58
	03/276	
	SAINTE-SIGOLENE PETITES VILLES DE DEMAIN	59
	HABITAT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL	61
	HABITAT	62
	04/005	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - BILAN ANNUEL	62
	04/054	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADEES	62
	04/076	
	ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT	63
	04/078	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE ET SCIENTIFIQUE	64
	04/088	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PROSPECTIVE PROGRAMMATION IMMOBILIERE	65
	04/090	
	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANALYSE TRANSACTIONS IMMOBILIERES	65
	04/096	
	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION MASSIFICATION RENOVATION ENERGETIQUE	66
	04/097	
	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION BENCHMARK RENOVATION ENERGETIQUE CENTRES BOURG	66

04/098	ETAT ENQUETE LOGEMENTS AIDES PAR L'ANAH	67
04/099	ETAT MASSIFICATION RENOVATION ENERGETIQUE	67
04/101	COPLER VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS	68
	DEVELOPPEMENT SOCIAL	69
05/008	SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)	69
05/016	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS	69
05/054	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION OBSERVATOIRE EMPLOI	70
05/059	ETAT TAUX LOGEMENT SOCIAL QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	70



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 72

06/080	SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE ET VSE	73
06/083	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES	73
06/096	SAINT-ETIENNE METROPOLE PERENNITE DES ENTREPRISES AVEC LA CCI	74
06/110	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION ANTENNE CNAM	75
06/117	SAINT-ETIENNE METROPOLE DESIGN IMPACTS ECONOMIQUES	76
06/118	ETAT IMPACT FISCALITE URBANISME SUR PLANIFICATION	77
06/119	EPA SCOPE	78
06/121	SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILE INDUSTRIELLE SANTE	78
06/122	SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILE INDUSTRIELLE MANUFACTURING	79
06/123	FOREZ-EST STRATEGIE ZONES ECONOMIQUES	81
06/124	SAINT-ETIENNE METROPOLE DYNAMIQUE IMPORT EXPORT INDUSTRIEL	82
06/125	SAINT-ETIENNE METROPOLE SERVICES ET AMENITES ZAE	83

	MOBILITÉS	84
	07/169	
	ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMC2	85
	07/185	
	INTERMODALITE ETOILE FERROVIAIRE SEPHANOISE	85
	07/190	
	FOREZ-EST SCHEMA DE MOBILITE	86
	07/191	
	DREAL SAINT-ETIENNE METROPOLE P+R CHATEAUCREUX	86
	07/192	
	GOUYONNIERE - CONTRAT D'AXE SUD PLAINE	87
	07/195	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE PREFIGURATION PLAN DE MOBILITE	87
	07/197	
	SAINT-ETIENNE TERRENOIRE CIRCULATION ET TC	88
	07/202	
	CHU NORD STATIONNEMENT ET CIRCULATION	88
	07/204	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE ETUDES VELO	89
	07/205	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE ETUDE M10 ET PROLONGEMENT T2	90
	07/206	
	FIRMINY SCHEMA DE MOBILITE	90
	07/207	
	SAINT-ETIENNE MOBILITE BEAULIEU MARANDINIERE	91
	07/208	92
	DEPARTEMENT DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL	92
	07/209	92
	SAINT-ETIENNE METROPOLE PLAN DE MOBILITE	92
	07/210	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE DOSSIER VELO M6	93

	TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	94
	08/075	
	DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE	95
	08/080	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE CONTRAT VERT ET BLEU	95
	08/091	
	DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE	96
	08/092	
	FOREZ-EST AMO PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	96

	POLITIQUES FONCIÈRES	97
	09/153	
	EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA	98
	09/158	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE REPRISES GISEMENTS FONCIERS HABITAT	98
	09/163	
	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES	98
	09/164	
	INVENTAIRE FRICHES METHODOLOGIE	99
	09/165	
	METHODOLOGIE OBSERVATOIRE FONCIER LOI CLIMAT RESILIENCE	100
	09/166	
	SAINT ETIENNE METROPOLE STRATEGIE FONCIERE	101
	09/167	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE FRICHES DECLINAISON TERRITORIALE	102
	ÉQUIPEMENTS	103
	10/033	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE BORNES RECHARGE ELECTRIQUE	104
	10/034	
	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION COMPOST LOCALISATION	104
	10/035	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE COMPOST LOCALISATION ET BENCHMARKING	105
	PROGRAMME SECTORISÉ	106
	06/090	
	PUBLICATION EVOLUTION ECONOMIQUE DE LA LOIRE	107
	11/098	
	INTERVENTIONS FUTURIBLE ET ENSEIS	107
	11/099	
	FNAU CONTRIBUTION ZAN	107

	PUBLICATIONS	108
	SIGLES ET ACRONYMES	182
	PROGRAMME PARTENARIAL MUTUALISÉ 2022	184
	TABLE DES MATIÈRES	188



EPURES > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com